


LIBRARY

LA THÉOLOGIE MORALE

ET

LES SCIENCES MÉDICALES

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

LA

THÉOLOGIE MORALE

ET

LES SCIENCES MÉDICALES

PAR LE P. DEBREYNE

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS,
PROFESSEUR PARTICULIER DE MÉDECINE PRATIQUE,
PRÊTRE ET RELIGIEUX DE LA GRANDE TRAPPE.

SIXIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE

PAR LE Dr A. FERRAND

MÉDECIN DES HOPITAUX DE PARIS,
CHEVALIER DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND.

Ouvrage exclusivement destiné au Clergé.

PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 15

1884

PREFACE

I. Cette nouvelle édition (la VI[e]) de l'*Essai sur la théologie morale de Debreyne* est presque un livre nouveau : des notes considérables, des chapitres entiers ont dû être ajoutés au texte primitif, ce qui a motivé une refonte complète de l'ouvrage. C'est cependant toujours le même traité, le même plan d'ensemble, si heureusement conçu par son auteur, avec cette compétence particulière que lui valait son double titre : celui de médecin ayant pratiqué et professé son art, et celui de prêtre et de religieux trappiste.

Les modifications que l'on a apportées à ce livre ont été inspirées par les recherches et par les découvertes que les sciences naturelles, et en particulier

la médecine, ont pu effectuer dans ces derniers temps.

De quelque œil qu'on le regarde, le progrès qui s'est fait dans cet ordre de connaissances, depuis cinquante années, est considérable. Les résultats obtenus dans l'observation des faits biologiques et de ceux qui confinent à l'ordre psychologique, n'ont pas été sans éclairer d'un nouveau jour quelques-unes des lois, sinon des bases de la morale.

Et comme il n'est pas de vérité contre la vérité, chaque nouvelle découverte dans la sphère de la science, correspond, dans la sphère religieuse, à des données harmoniques, qu'il est d'autant plus urgent de faire connaître, qu'on semble davantage se refuser à les voir.

Entrepris dans ce but, notre travail est donc le développement naturel de celui que Debreyne avait exécuté.

II. Des savants, préoccupés du soin de ne pas compromettre les sujets de l'esthétique religieuse avec ceux de la science profane, ont pu méconnaître l'utilité de cet essai. Dans le camp de la science théologique, et plus encore dans le camp de la science profane, on s'est ému ; les théologiens, redoutant les solutions toujours partielles ou relatives que donnent les sciences d'observation, les savants redoutant l'intrusion du principe d'auto-

rité, sur un domaine où il serait dangereux de l'imposer.

Et cependant, nul doute qu'on rencontre dans la théologie morale une foule de questions dans lesquelles la médecine, aussi bien que la philosophie, sont nécessairement impliquées ensemble.

De même qu'il y a une *médecine légale* qui étudie les rapports de la science et de l'art avec les faits d'ordre juridique, de même il y a une *médecine cléricale* (Capelmann) qui a pour objet les rapports de la science et de l'art avec les faits d'ordre religieux. Le concours que la médecine prête à la justice, est de tous points comparable à celui qu'elle peut prêter à la morale religieuse.

III. Mais, qu'on ne demande pas à ce livre ce qu'il ne peut donner, c'est-à-dire, la connaissance de l'art médical, et encore moins la compétence pour l'exercer. Celui qui l'aura lu se ferait illusion, s'il croyait, après cela, posséder autre chose qu'une instruction sommaire, absolument insuffisante pour donner des avis autorisés, et pratiquer, illégalement d'ailleurs, l'exercice de la médecine.

Tout au plus peut-il, en attendant le médecin, donner charitablement quelques conseils aussi simples qu'utiles, mais d'autant plus réservés que la malveillance pourra toujours facilement en dénaturer le caractère et la portée.

IV. Ma compétence limitée me faisait un devoir, en entreprenant ce travail, de respecter tout ce qui, dans les éditions précédentes, avait trait à la théologie et aux préceptes de l'Église. Et c'est ce que j'ai fait.

Quant aux questions mixtes, dans lesquelles les sciences médicales peuvent avoir leur part, je n'ai pas craint de les aborder résolûment, convaincu que toutes les branches du savoir humain ne peuvent que converger naturellement en une magnifique synthèse, et que la foi, loin de les détruire, ne peut qu'en achever le couronnement.

D'ailleurs, en ces délicates questions, où la méprise est facile, je me soumets à l'autorité compétente, pour tout ce qu'elle jugerait dangereux ou erroné.

A. F.

Nota. — Toutes les parties de texte comprises entre crochets [ ] ont été ajoutées par le Dr Ferrend à l'édition précédente.

AVERTISSEMENT

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

A l'exemple des Pères de l'Eglise, qui ont écrit sur toutes sortes de matières, et presque tous en langues vivantes, nous avons cru devoir écrire en langue vulgaire ; ou plutôt, nous nous sommes servi de la langue de la physiologie, convenablement épurée et châtiée, parce que nous ne croyons pas ce langage moins pur et moins chaste que le latin scolastique des théologiens. D'ailleurs nous avons tout lieu de croire que, dans cette basse latinité du moyen âge, qui nécessairement eût été hérissée de beaucoup de nouveaux termes et de mots techniques ou scientifiques, nous n'aurions pas été compris.

Au surplus nous sommes persuadé que ce livre ne sera lu que par les ecclésiastiques et peut-être par les médecins, et qu'il sera généralement incompris ou plutôt dédaigné par tous les autres, comme le sont les livres de physiologie et de médecine, lesquels, tous écrits en français, en disent infiniment plus que nous, et le plus souvent sans voile et sans détour.

L'usage du français, ce me semble, loin d'avoir de l'inconvénient, n'oblige qu'à une plus grande circonspection dans le langage et à une plus grande décence dans l'expression, tandis qu'à la faveur d'un plat latin, on se croit en droit de tout dire et de dire ce que souvent on devrait taire.

L'on ne doit rigoureusement se servir de la langue latine que pour les ouvrages de théologie ordinaires, qui ont pour objet l'examen approfondi et détaillé de toutes les questions accessibles au vulgaire et placées en dehors du domaine des sciences médicales et physiologiques.

Un autre motif qui nous a déterminé à écrire en français, même les chapitres relatifs au sixième commandement, c'est le conseil de plusieurs graves ecclésiastiques, aussi recommandables par la vaste étendue de leurs lumières, que distingués par leur haute dignité.

Nous pensons donc que toutes ces raisons réunies justifient suffisamment le choix que nous avons fait du français, qui est à la fois la plus pure, la plus chaste et la plus flexible de toutes les langues modernes.

Et, après tout, si on le trouvait mauvais, ce que nous ne pensons pas, nous invoquerions les paroles de saint Augustin, qui s'exprime ainsi : « Si ce que j'ai écrit scandalise quelque personne impudique, qu'elle accuse plutôt sa turpitude que les paroles dont j'ai été obligé de me servir pour expliquer ma pensée sur la génération des hommes. J'espère que le lecteur pudique et sage me pardonnera aisément les expressions que la nécessité m'a forcé d'employer. » *Natura veneranda est, non erubescenda*, dit le grave Tertullien.

AUX PRÊTRES

Le prêtre est l'homme du dévoûment et de la charité ; il résume en sa personne toutes les abnégations et tous les sacrifices ; il est l'apôtre de la

vérité et par conséquent de la société, de la civilisation et de la liberté ; car tous ces biens nous sont venus avec la vérité : *Venerunt omnia bona pariter cum illa.* (Sap.) « Partout, dit M. de Maistre, où vous verrez un autel, là se trouve une civilisation. *Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre* est moins savant que nous, sans doute, mais plus véritablement social s'il assiste au catéchisme et s'il en profite. » (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 97.)

Tout porte sur l'autel ; le monde s'appuie sur ce fondement solide : ôtez ce point d'appui, et le monde s'écroule et roule dans l'abîme. Faites disparaître le prêtre du milieu de la société, et soudain avec lui disparaîtront toutes nos institutions vitales, morales et sociales : dès lors, plus de religion, plus de christianisme, plus de morale, et conséquemment plus de société, plus de civilisation, plus de liberté. Que restera-t-il donc ? L'anarchie universelle et l'état sauvage. On a tenté il y a un siècle cette sacrilège et terrible réalisation, et l'on sait avec quel succès : on se rappelle cette époque épouvantable et inouïe jusqu'alors dans les fastes de l'histoire humaine. Si Dieu n'avait abrégé ces jours affreux, rien ne serait demeuré debout, et la société française tout entière se serait engloutie dans l'abîme de l'athéisme. Mais le prêtre reparut, et avec lui la religion, la charité, l'ordre et la paix, c'est-à-dire la société véritable. Ainsi, nous le répétons, sans le prêtre point de société, point de civilisation, point de liberté ; donc le chaos de la barbarie [1].

[1] « Le sceptre de la science n'appartient à l'Europe que parce qu'elle est chrétienne. Elle n'est arrivée à ce haut point

Si l'on nous objecte la société et la liberté des Etats protestants, nous répondrons que cette société et cette liberté imparfaites ne subsistent que par l'observation matérielle de quelques points de l'Évangile, et que, sans cette condition d'existence chrétienne, l'Angleterre elle-même ne serait pas un État plus civilisé que la Turquie.

Le prêtre surtout est l'homme de la charité. Mais qu'il y a loin de l'humble et ardente charité du prêtre à la fastueuse et froide philanthropie du philosophe ! Cette philanthropie n'est qu'un dogme stérile, qui divise et *égoïse* les hommes, au lieu de les unir et de les *socialiser*. La philanthropie ne sait que créer des sociétés matérielles, ou faire des assemblages hétérogènes d'êtres humains rapprochés par des liens et des intérêts purement terrestres. La charité, mot admirable, formule sublime, qui résume tout le christianisme, qui résume Dieu lui-même, *Deus charitas est*; la charité, dis-je, constitue seule la vraie société et la vraie civilisation. Sans la charité il n'y a que réunion des corps sans union des cœurs, il n'y a qu'égoïsme et individualisme : La charité élève et perfectionne l'homme et la société; c'est le lien de la perfection dit saint Paul, *vinculum perfectionis*, parce que l'union qu'elle établit constitue essentiellement la perfection sociale.

de civilisation et de connaissances que parce qu'elle a commencé par la théologie, parce que les universités ne furent d'abord que des écoles de théologie, et parce que toutes les sciences, greffées sur ce *sujet* divin, ont manifesté la sève divine par une immense végétation. » (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 266.) C'est donc au sacerdoce que l'Europe est redevable de sa civilisation, de ses sciences et de ses lumières.

Mais dans ces jours mauvais que nos prévarications nous ont préparés, dans ce siècle de *positivisme* ou de matérialisme, ce qui est à peu près la même chose, la vertu seule ne suffit plus au prêtre : il est nécessaire qu'il se crée un nouveau genre d'influence, une influence de lumière et de science. Il faut qu'il soit aujourd'hui ce qu'il fut toujours, le flambeau des intelligences, le dépositaire de la science et la lumière du monde, *lux mundi;* en un mot, le prêtre doit être désormais l'homme de l'avenir, c'est-à-dire du progrès intellectuel, moral et social : il faut donc qu'il s'efforce de reconquérir la haute influence intellectuelle et scientifique que jadis il exerça si heureusement sur la société. Et cette émancipation scientifique, au point de vue de notre époque, nous paraît d'autant plus nécessaire que le clergé est aujourd'hui privé du crédit que jadis lui donnèrent souvent la naissance et la fortune : autrefois l'impiété taxa faussement le prêtre d'avarice et d'ambition; elle l'accuse aujourd'hui d'ignorance ; il faut qu'il ne lui reste désormais qu'à l'accuser d'être pauvre, vertueux et savant.

Il faut enfin que, dans l'ordre des vérités humaines ou sociales, ce qui est la même chose, le prêtre marche avec la société pour la perfectionner, et qu'il suive le progrès et le mouvement scientifique de son siècle ; c'est désormais un besoin social et une nécessité de l'époque qu'il saura comprendre.

Un grand nombre d'ecclésiastiques sentent aujourd'hui la nécessité de faire entrer dans l'enseignement de la théologie morale les données nouvelles que nous fournissent les progrès des sciences humaines, et surtout des sciences physiologiques

et des observations médicales. Je n'entends parler ici que de l'esthétique considérée dans ses rapports avec les lois de l'organisme humain; et sous ce rapport, il est évident que les études théologiques actuelles ne suffisent plus aux besoins de nos temps.

Je ne sache pas que cette entreprise ait jamais été tentée. Cependant tout le monde en sent pour ainsi dire instinctivement le besoin et en apprécie l'opportunité : preuve donc que ces questions nouvelles et actuelles sont dans la nature des choses et radicalement dans le domaine de la vérité.

Notre but est donc de signaler cet immense vide et d'essayer, nous n'osons pas dire de le combler, mais de commencer cette grande et difficile œuvre en laissant à des hommes plus habiles le soin de l'achever avec plus de succès.

D.

LA THÉOLOGIE MORALE

DANS SES RAPPORTS

AVEC LES SCIENCES MÉDICALES

PREMIÈRE PARTIE

DONNÉES PHYSIOLOGIQUES.

Aperçu physiologique. — Mesure approximative de l'intelligence humaine. — Inanité des données phrénologiques pour la connaissance de l'homme intellectuel et moral. — Localisations cérébrales. — Histoire des tempéraments ; comment ils peuvent faciliter la connaissance et le discernement des caractères.

CHAPITRE PREMIER.

Aperçu physiologique. — Mesure approximative de l'intelligence humaine. — Inanité des données phrénologiques pour la connaissance de l'homme intellectuel et moral. — Des localisations cérébrales.

[L'anatomie est la science de la structure des organes ; la physiologie est la science de ces mêmes organes en état d'activité, autrement dit la science des *fonctions* de ces organes. La physiologie est donc la science des phénomènes dont l'ensemble constitue la vie ; en un mot, c'est la science de la vie ; et, par une extension très légitime de son objet, la phy-

siologie est la science de la nature de l'homme.]

Les fonctions de l'économie humaine sont relatives à la conservation de l'individu ou à l'entretien de l'espèce. Les premières mettent l'homme en rapport avec tous les corps qui l'environnent, ou contribuent à l'entretien et à l'accroissement de son propre corps; telles sont, d'un côté, les fonctions de relation, les sensations externes, la vue, l'ouïe, l'odorat, etc., les fonctions intellectuelles, affectives et morales, les déterminations motrices et la locomotion, la voix et la parole; et, d'autre part, les fonctions de nutrition, la digestion, l'absorption, la circulation, la respiration, l'exhalation, la sécrétion, la nutrition, etc. Les fonctions relatives à la conservation de l'espèce ou de la génération, sont la conception, la gestation, la parturition, la lactation, etc. Telles sont les principales fonctions dont la connaissance fait l'objet de la physiologie humaine.

[L'homme réunit ainsi, dans les divers modes d'activité dont sa vie se compose, la sphère des actes nutritifs, que l'on retrouve dans toute vie organique, la sphère de la sensation et du mouvement, qui appartiennent plus spécialement au régime animal, et la sphère de l'activité intellectuelle consciente et morale, véritablement humaine, ou particulière à l'homme. [La puissance de l'activité intelligente qui domine toutes les autres fonctions est assez généralement en rapport avec le développement du cerveau, et avec certains caractères de complexité de cet organe; telles sont, entre autres, les proportions qu'il affecte avec le volume de l'organisme vivant qu'il dirige; enfin les différents sujets témoignent d'autant plus d'intelligence que leur cerveau est plus développé.

On comprend par là qu'une appréciation du développement de l'encéphale permette de supputer approximativement la mesure de l'intelligence. On s'est appliqué à apprécier les développements de l'en-

céphale, en mesurant certains angles dont les lignes sont fournies par la configuration du crâne et de la face : c'est ce que Debreyne appelle du nom de méthode phrénométrique.]

Cette méthode est tout simplement la théorie de l'angle facial de Camper. Elle consiste à faire partir du front au menton une ligne verticale qui tombe perpendiculairement sur une autre ligne horizontale tracée dans la direction de la base du crâne. La première ligne ou la verticale, d'après Camper, s'appelle *faciale*, et la seconde ou l'horizontale, *mentonnière*.

Cela fait, plus le front sera saillant ou proéminent en avant, plus l'angle formé par la rencontre de la ligne verticale et de l'horizontale sera ouvert. Dans une tête d'Européen bien conformée, cet angle sera de 80 à 90 degrés, c'est-à-dire presque droit [1].

Lorsque la ligne faciale est parfaitement verticale et l'angle par conséquent absolument droit, la tête est le plus régulière possible, et annonce une haute et puissante intelligence ; c'est ce qu'on appelle le beau idéal.

Si la ligne faciale s'incline en arrière, elle formera avec l'horizontale un angle plus ou moins aigu et saillant en avant; et plus cette inclinaison augmentera, plus aussi le sinus de l'angle diminuera. Ainsi on voit cette ligne faciale s'incliner en arrière, à mesure que l'on passe de l'Européen au nègre, du nègre à l'orang-outang, et de celui-ci aux autres singes, aux quadrupèdes, aux oiseaux, aux reptiles et aux poissons à tête aplatie, chez lesquels elle devient presque parallèle à la ligne horizontale; et alors l'angle facial disparaît presque absolument. Ainsi plus l'angle facial devient aigu, moins il existe d'intelligence dans l'homme, et moins aussi il y a d'instinct dans l'animal.

[1] Chez le nègre l'angle facial est de 70 degrés, et de 58 dans l'orang-outang. (*Camper*).

Au contraire, plus la ligne faciale s'incline en avant, plus l'angle facial s'ouvre, s'agrandit, au point même de devenir plus ou moins obtus ; de là aussi un air imposant de grandeur et de majesté, un front très large et fortement proéminent, indiquant une vaste masse encéphalique, et révélant magnifiquement la plénitude de l'intelligence. C'est ainsi que les artistes grecs nous ont dépeint la tête de Jupiter, le maître des dieux, ainsi que celles, toute proportion gardée, de Minerve et d'Apollon.

Il est certains animaux stupides, comme le hibou, la chouette, le bœuf, etc., qui offrent un angle facial assez ouvert ou un profil assez peu oblique ; mais alors, il est probable que la grosseur apparente de leur crâne est bien supérieure à sa capacité réelle, c'est-à-dire que leur os frontal est gonflé et rendu saillant en avant par de vastes sinus qui le remplissent plus ou moins.

[Il est de fait que si l'ouverture de l'angle facial est souvent en rapport avec la culture intellectuelle, c'est là une loi qui souffre de nombreuses exceptions. L'élévation de l'oreille chez certains sujets peut expliquer quelques-unes de ces exceptions ; chez beaucoup d'autres, elles s'expliquent par le prognathisme, c'est-à-dire par une proéminence particulière des mâchoires. Pour éviter les causes d'erreur, on a multiplié les angles faciaux, mais sans y réussir. Ces mesures expriment le développement absolu de la face plutôt qu'elles ne traduisent le rapport du volume de la face au volume du crâne.]

De tout temps, on a jugé de l'intelligence de l'homme par l'élévation, la proéminence et la largeur du front ; et si l'on reconnaît quelquefois des idiots ou d'autres êtres imbéciles avec un angle facial très ouvert, à 90 degrés par exemple ou même davantage, alors ordinairement le crâne, ou du moins le front offre une conformation vicieuse ou très irrégulière.

Ce dernier pourra bien être fort saillant en avant, mais il sera étroit sur les côtés ou sans élévation. Cette réflexion s'applique également à certains individus hydrocéphaliques.

[Ces réserves relatives à la mensuration du crâne n'empêchent pas que les résultats qu'elle donne, joints à ceux que procurent de leur côté l'ethnologie et l'archéologie, n'aient une haute valeur dans l'appréciation hiérarchique des groupes humains.

Mais les résultats, par ce qu'ils ont de négatif, prouvent encore combien est sans valeur cette crâniologie sentimentale qui, sous le nom de phrénologie, a usurpé les apparences d'une science sans en avoir les fondements.]

Nous terminons ce paragraphe par une courte citation qui résume tous les jugements portés contre la phrénologie :

« La phrénologie ne nous a jamais paru digne d'une discussion sérieuse : comme système psychologique, c'est une conception contradictoire ; comme théorie anatomico-physiologique, c'est une hypothèse complètement dénuée de preuves... Il est notamment remarquable qu'aucun des zoologistes français de ce siècle, qui ont si profondément étudié l'organisation des êtres vivants et la haute physiologie, ne s'en soit occupé; Cuvier n'en a jamais parlé qu'avec dédain. MM. de Blainville, Geoffroy Saint-Hilaire, Serre, Flourens, Dutrochet, Duméril, tous les physiologistes enfin dont le nom est connu en Europe, y sont restés étrangers. En Angleterre il en est de même; sauf M. G. Combes, homme d'esprit et de talent, qui a été dans ce pays le champion officiel de la phrénologie comme M. Broussais en France, on ne trouverait personne à citer. En Allemagne, berceau de l'organologie, cette prétendue science n'est guère connue que de nom. » (Extrait de la *Gazette médicale de Paris*, 1836.)

[On objectera peut-être à ces conclusions les résultats récemment acquis et groupés sous le nom de *doctrine des localisations cérébrales*. Il résulte en effet d'expériences et d'observations récentes, que le cerveau peut se décomposer en parties, dont chacune répond à l'exercice d'une fonction déterminée ; de telle sorte que l'excitation d'un de ces points provoque l'exercice d'une fonction spéciale, et que la destruction de ce point est suivie de la suppression de cette fonction.

C'est dans les circonvolutions qui se dessinent à la surface du cerveau, que paraissent se conserver les acquisitions et les représentations de l'esprit. On a délimité d'une façon assez précise le centre qui régit la parole, ceux qui gouvernent les mouvements de la face et des membres ; et, en suivant le système nerveux central, depuis le cerveau jusqu'à la moelle, on rencontre les différents centres qui président aux diverses fonctions de l'économie. Ce sont, de haut en bas, ceux dont relèvênt les sens spéciaux, celui des sensations et des mouvements instinctifs (protubérance annulaire), le nœud vital ou centre des phénomènes de respiration et de circulation (bulbe) ; enfin ceux dont relèvent les actes organiques ou la nutrition.

Les matérialistes, en général, de même que la plupart des physiologistes, ont cru trouver là un argument en faveur des théories qu'on oppose au spiritualisme chrétien. Quelques spiritualistes eux-mêmes se sont émus aussi de ces localisations fonctionnelles ; ils ont paru craindre que la détermination locale des aptitudes les moins matérielles, dans des parties organiques déterminées, ne fît regarder ces aptitudes comme de simples propriétés de ces organes. Il leur semblait que la nature spirituelle du principe d'action était mieux démontrée, par l'obscurité des moyens à l'aide desquels les organes obéissent à ce principe.

Or, rien ne justifie de telles inductions. Est-ce que l'ignorant qui entend jouer les orgues est moins disposé à croire à l'organiste et à son talent, quand une fois il a vu tous les tuyaux de l'instrument, quand il en a compté les touches et les pédales? Il en est de même du cerveau et de l'âme qui en joue. La vie résulte de ce jeu ; mais elle est aussi inexplicable par la seule présence du cerveau que par les seules aptitudes de l'esprit, tandis qu'elle se conçoit fort bien comme résultant du concours de ces deux éléments.

De même qu'on peut se demander si les facultés intellectuelles sont plus développées, parce que le cerveau est plus volumineux, ou bien si le cerveau se développe davantage, parce que les facultés intellectuelles sont plus exercées ; de même encore, on peut se demander si les centres nerveux sont la cause de l'activité intellectuelle ou *vice versa*. Il n'est pas, il est vrai, dans notre personne, d'acte quel qu'il soit, qui ne s'accompagne d'une modification matérielle de nos organes ; l'acte le plus purement intellectuel entraîne une usure des éléments du cerveau, dont on a pu reconnaître et mesurer expérimentalement les déchets. Mais ceci ne prouve pas davantage contre l'immatérialité du principe d'action qui met en jeu la substance nerveuse et provoque cette usure.

La doctrine des localisations cérébrales n'implique rien de plus en ce sens. Qu'il y ait dans le cerveau un centre législateur de la parole, qu'il y en ait un qui régisse les mouvements de la face, un autre pour les mouvements des membres, cela n'implique pas que ce soient là des centres psycho-moteurs, comme on les a nommés, c'est-à-dire des centres capables de produire à la fois l'idée et le mouvement. Il n'est pas jusqu'à la moëlle épinière, dans laquelle on se soit plu à trouver des actes de conscience, lorsqu'on a vu des animaux décapités conserver encore la faculté d'exercer des mouvements complexes de défense ou de fuite, en

présence d'excitations périphériques. Mais on a observé aussi (*Onimus*) que ces aptitudes se perdent vite et que la moëlle séparée de l'encéphale perd rapidement le souvenir des actes qu'elle avait appris à exercer et qu'elle exerçait par habitude, et enfin qu'elle cesse bientôt de pouvoir les commander. De même, lorsqu'on vient à détruire un quelconque des prétendus centres psycho-moteurs, le mouvement qu'il commande n'est supprimé ni d'une façon absolue, ni d'une façon irrémissible ; il arrive même souvent que le mouvement devient susceptible de se reproduire, alors que le centre nerveux auquel il semblait correspondre est et demeure supprimé.

De telles localisations ne prouvent donc rien contre l'existence et contre l'immatérialité du principe d'action qui met en jeu les éléments du système nerveux.

Ainsi comprises, les localisations cérébrales, c'est-à-dire l'attribution à certains départements du cerveau, d'aptitudes spéciales aux perceptions sensibles et aux déterminations motrices, n'apportent aucun appui à la phrénologie. Ni par les faits sur lesquels elles reposent, ni par les hypothèses qu'elles justifient, ces données n'impliquent nullement une conséquence matérialiste. Que les centres nerveux soient indispensables à la manifestation de l'activité intellectuelle, cela n'entraîne pas du tout comme conséquence que cette activité soit essentiellement nerveuse de sa nature et dans son principe. Que les actes nerveux s'accompagnent de modifications organiques, que le travail intellectuel entraîne une certaine usure de la substance nerveuse, c'est un fait qui paraît être exact, mais qui n'entraîne pas non plus d'autre conséquence. Il n'est rien dans tout ceci qui contredise sérieusement l'existence du principe spirituel de l'intelligence humaine.]

CHAPITRE II

Des tempéraments.

On entend par tempérament certaines différences physiques et morales remarquables, que présentent les hommes, et qui dépendent de la variété des rapports des organes et des proportions de l'organisation humaine.

Ce qui établit donc essentiellement le tempérament. c'est la prédominance d'organisation et d'action d'un système d'organes sur les autres. Ainsi, si le système sanguin ou circulatoire, par son développement inné ou acquis, prévaut sur tous les autres systèmes, le tempérament sera sanguin, et ainsi des autres. Il est aujourd'hui inutile de chercher à démontrer la grande influence qu'exerce le physique sur le moral ; c'est là une vérité devenue banale à force d'être rebattue et répétée par tous les esprits. Mais ce qui est moins connu, c'est l'immense influence des tempéraments sur le moral ou sur les facultés intellectuelles, morales et même sociales de l'homme, c'est-à-dire sur son âme, son esprit, son génie, son caractère, son humeur, ses goûts, ses inclinations, sa moralité, son heureuse aptitude à la vertu, son malheureux penchant au vice, sa sociabilité, etc., etc.

Pour que l'économie humaine soit parfaitement harmonique, au physique comme au moral, il faut empêcher, autant que possible, qu'aucun système d'organes, ou, si l'on veut, un tempérament, n'acquière une trop grande prépondérance sur les autres et aux dépens des autres : car dans tout état d'association, le superflu de l'un est le nécessaire de l'autre. Les inégalités excessives deviennent toujours l'origine de toutes sortes de désordres et de perturbations. La

santé parfaite du corps et de l'âme sera le résultat des mouvements harmoniques de la machine humaine, dont toutes les puissances, dans l'unité physiologique, sont sans cesse maintenues dans une juste et égale pondération. Ainsi le meilleur tempérament serait de n'en avoir aucun, c'est-à-dire qu'alors existerait l'heureuse condition d'un parfait équilibre entre toutes les actions organiques. Ce serait le tempérament tempéré des anciens, *temperamentum temperatum* ou *ad pondus* de Galien. Mais c'est là une perfection idéale, c'est comme le beau idéal physique ou la beauté typique représentée par le fameux Apollon du Belvédère, dont l'original ou le modèle vivant ne fut nulle part.

[Le tempérament étant déterminé par la prédominance d'organisation et d'action d'un système d'organes, le nombre des tempéraments doit suivre le nombre de ces systèmes. Il se bornera à trois, si l'on ne considère que les plus généraux et les plus élémentaires; c'est-à-dire, le système nerveux, le système sanguin, le système lymphatique. On pourra au contraire en étendre beaucoup le nombre, si l'on ajoute à ces systèmes généraux certains organes importants. tels que le foie, les organes de la génération, dont l'activité ne peut s'exagérer, sans que l'économie tout entière en ressente comme le contre-coup. Il en résulte comme une manière d'être particulière : tels sont l'état bilieux, l'état érotique.

En somme, on reconnaîtra trois principaux types de tempérament : le tempérament nerveux, le tempérament sanguin, le tempérament lymphatique; et on pourra y ajouter comme secondaires les tempéraments bilieux et érotique. Quelques variétés d'ailleurs peuvent résulter de la combinaison de plusieurs de ces formes entre elles; c'est ainsi qu'on observe des nuances variées; parmi, elles, nous citerons le tempérament mélancolique, dont l'importance a paru

mériter qu'on lui conservât une place à part dans cet exposé.]

D'ailleurs l'âge, le genre de vie, la qualité des aliments, les habitudes, les professions, la culture de l'esprit, les études, la direction des idées, les affections morales, les passions, les excès de tous les genres, surtout les climats où l'on se trouve, les lieux qu'on habite, et une foule d'autres circonstances peuvent puissamment influer sur les tempéraments et les changer ou les modifier de mille manières. De là vient que, chez les peuples les plus civilisés, on trouve tant de tempéraments peu dessinés ou fort mal caractérisés.

Il arrive même quelquefois que le tempérament change complètement ; on cite par exemple le fameux J.-J. Rousseau. Cet homme, ajoute-t-on, fut dans sa jeunesse d'un tempéramant lymphatico-sanguin, et finit par offrir à un très haut degré tous les attributs du tempérament nerveux et même mélancolique, par suite de la fausse direction de ses idées et des tribulations nombreuses que lui attirèrent ses sombres rêveries ou plutôt ses dangereuses erreurs.

Les tempéraments les plus sujets à subir ces sortes de changements sont le nerveux, le lymphatique et le lymphatique-sanguin ou le sanguin-lymphatique, c'est-à-dire ceux qui donnent le moins de fermeté et de constance au caractère de l'individu.

Nous avons dit que les climats exerçaient une grande influence sur le tempérament humain ; c'est ce qu'on remarque particulièrement au sujet du tempérament bilieux qui est en général celui des habitants des pays méridionaux, comme le tempérament sanguin est l'apanage des peuples du nord, et le lymphatique celui des régions froides et humides, telles que la Hollande, etc. Quant aux autres, comme le nerveux et le mélancolique, ils sont le plus souvent le ré-

sultat de l'éducation, des positions sociales ou d'un excès de civilisation.

[La théorie de l'influence des milieux trouve ici sans doute son application. Mais, gardons-nous d'en exagérer la portée, ainsi que l'ont fait nombre de travaux philosophiques récents. Rappelons-nous que si les milieux et l'éducation peuvent beaucoup modifier le tempérament et le caractère physique, il est cependant des éléments qui résistent à ces influences et maintiennent, malgré elles, la spontanéité de l'économie vivante. Rappelons-nous surtout que le domaine spirituel leur échappe plus encore, bien qu'il ait souvent à compter avec elles.]

§ 1er. — DU TEMPÉRAMENT NERVEUX.

Attributs physiques. [Le tempérament nerveux consiste dans la prédominance du système dont il porte le nom, de ses aptitudes et de ses fonctions. Ce système étant celui qui domine et règle l'action des autres organes, on conçoit combien il importe de lui conserver un bon équilibre. Mais on comprend aussi par là, combien facilement son activité peut excéder la mesure, et quelle perturbation ses exagérations jettent dans toute l'économie, depuis la vie supérieure de l'intelligence jusqu'à la vie des relations simplement animales.

Le système nerveux, dans son appareil le plus simple, consiste en trois éléments distincts : un qui reçoit les impressions et les transmet au centre de perception, le centre de perception lui-même, et enfin celui qui transmet les décisions des centres à la périphérie, pour en effectuer l'exécution. Les éléments centripètes et centrifuges sont les cordons nerveux,

Or, quand les impressions sont ressenties trop vivement à la périphérie, quand elles sont perçues avec trop d'activité par les centres, et quand les impulsions

sont communiquées trop vivement à la périphérie (les trois faits sont souvent connexes), le tempérament est dit nerveux à l'excès, et l'on comprend à quels dangers il expose.] Les sujets qui en sont doués sont maigres, secs, vifs, alertes, presque toujours en mouvement. Ils ont les cheveux bruns ou noirs, la barbe précoce et bien fournie. Ils offrent une mobilité musculaire singulière, et sont par là plus disposés aux mouvements spasmodiques et convulsifs. Enfin ils montrent une sensibilité physique très vive, qu'exaltent ordinairement encore et la mollesse de l'éducation et les habitudes d'une vie sédentaire.

Attributs moraux. — Facultés intellectuelles, morales et affectives ; caractère, goûts, inclinations, passions, vices et vertus. — On remarque chez les personnes nerveuses une vivacité extraordinaire dans les sensations, une imagination brillante et féconde, un esprit vif et pénétrant. Ce tempérament est le plus propre à la culture des hautes sciences philosophiques, aux spéculations et aux méditations métaphysiques, aux mathématiques transcendantes, etc. On trouve chez les sujets nerveux la sensibilité, l'impressionnabilité et la susceptibilité au plus haut degré d'exaltation, et tout cela le plus souvent s'allie à une grande, une excessive mobilité. Ce dernier attribut leur est aussi naturel que la sensibilité, ce qui fait qu'ils sont souvent incapables de ces grands travaux, qui demandent une contention d'esprit à la fois vive et persévérante. Leur extrême mobilité les distrait et les trouble facilement, ce qui a fait dire à Pascal (dans ses *Pensées*) que « l'esprit du plus grand homme du monde n'est pas si indépendant, qu'il ne soit sujet à être troublé par le moindre tintamarre qui se fait autour de lui. Il ne faut pas le bruit d'un canon pour empêcher ses pensées, il ne faut que le bruit d'une girouette ou d'une poulie. Ne vous étonnez donc pas s'il ne raisonne pas bien à présent; une mouche bourdonne à ses

oreilles, c'en est assez pour le rendre incapable de bon conseil. Si vous voulez qu'il puisse trouver la vérité, chassez cet animal qui tient sa raison en échec et trouble cette puissante intelligence qui gouverne les villes et les royaumes. »

La variabilité et la promptitude des déterminations et des jugements se font particulièrement remarquer chez les femmes nerveuses, dont les volontés, quoique absolues, sont certes bien mobiles et bien changeantes.

Les sujets nerveux ont les passions très vives et très mobiles, ressentent profondément et douloureusement les moindres reproches, et sont, par conséquent, très sensibles aux injures et aux mauvais traitements, dont ils gardent un amer souvenir. Leur grande sensibilité et leur caractère mobile les mettent dans l'impérieuse nécessité de chercher toujours et partout des sensations et des émotions nouvelles; la monotonie leur est en toutes choses insupportable; ils aiment tous les genres de plaisirs et généralement tout ce qui peut leur procurer des émotions et des sensations agréables et variées. Ils sont en général d'un commerce facile et agréable tant que l'on n'excite pas leur sensibilité, c'est-à-dire leur facile disposition à s'offenser des paroles, des discours ou des actions d'autrui, particulièrement en ce qui peut les concerner. Ils sont d'ailleurs très délicats sur le point d'honneur, sensibles à l'amitié, aux bienfaits, et surtout à la louange. Ainsi n'irritez pas, n'effarouchez pas leur *sensiblerie*, et vous vivrez en paix avec eux.

A combien de dangers n'expose pas un tempérament nerveux pur, pour peu qu'il ait acquis de développement et de prépondérance dans l'économie! Un excès de sensibilité nerveuse est réellement souvent une source fatale d'amertume capable d'empoisonner toute la vie de l'homme. Cette sensibilité, précoce chez les jeunes sujets de l'un et de l'autre sexe, est

souvent le principe et l'occasion d'habitudes funestes et meurtrières, lesquelles non seulement détruisent la vie dans sa source, mais paralysent encore ou empêchent de naître les nobles attributs qui constituent l'homme, c'est-à-dire les facultés intellectuelles et morales. (Voyez plus loin ce que nous disons sur ce point.)

On ne saurait jamais assez dire combien il est important de former l'esprit et le cœur des jeunes gens auxquels est fatalement dévolu un tempérament nerveux. Si l'imagination vient à dominer, si le jugement ne se forme pas ou se fausse, vous n'aurez que des esprits indociles, faux, orgueilleux, avec une sensibilité exaltée, pervertie par le délire impérieux ou extravagant des passions. La folle de la maison, l'imagination, étant devenue la maîtresse, entraînera le cœur dans une commune et inévitable ruine. Dès lors, plus d'affections calmes, plus de désirs sincères, plus d'élans purs vers la vertu, parce que le cœur ne recevant plus rien de l'esprit, plus d'éléments pour ses désirs et ses affections, se refroidit, se dessèche et s'atrophie en quelque sorte, faute d'aliment nécessaire. De là un déluge de maux imminents et d'une immense gravité. En vain voudra-t-on s'opposer à ce travers intellectuel, ou plutôt à cette perturbation morale, par les fastueux enseignements de la philosophie humaine : vain labeur, inutiles efforts ! On ne remédiera efficacement à cette déviation ou à cet état d'aliénation du cœur, que par la thérapeutique des principes religieux et par la puissance d'une éducation chrétienne. Là est toute la médecine de ces âmes profondément malades, et hors de là il n'est pour elles plus d'avenir, plus de vie, plus de salut. Enfin, après les avoir fait entrer dans la voie de la vérité et de la vertu, il faut sans cesse se rappeler leur excessive sensibilité nerveuse, les ménager avec prudence et discrétion, user à l'égard de ces personnes si susceptibles sous tous les rapports, d'une grande indulgence,

et condescendre charitablement à celles de leurs exigences qui ne dépassent pas les bornes de la raison et de la sagesse chrétienne. Abstenez-vous donc de déprécier à leurs yeux la dévotion sensible; ce langage sévère pourrait rebuter facilement ces sortes de personnes, qui ne peuvent vivre sans sentir vivement et profondément, et qui ne sont pas douées d'un caractère ferme et constant comme les bilieux; il faut au contraire chercher d'abord à les attirer à la vertu et à la piété, par le sentiment plutôt que par des raisonnements secs et austères. Vous n'avez point affaire à d'impassibles et froids philosophes, mais à des âmes brûlantes et sensibles. Leur sensibilité sera pour vous le meilleur levier pour remuer leurs molles âmes; car, avant tout, il faut qu'elles sentent. Quand l'impression de la foi, de la religion et surtout de l'amour de Dieu aura attendri et préparé convenablement les cœurs, alors vous les porterez plus facilement aux affections vives et pures et aux résolutions fortes et généreuses , et puis vous inclinerez plus aisément aussi la volonté à les convertir en actes, qui pourront s'élever peut-être jusqu'à l'héroïsme de la vertu et au sommet de la perfection.

[En mettant ainsi à profit les aptitudes sensibles de ces personnes, on se propose tout d'abord de déplacer l'objet de leurs impressions sensibles et de changer le cours de leurs aspirations; mais s'arrêter à ce but serait s'exposer à n'obtenir qu'un mince résultat. Il faut ensuite combattre l'exagération affective elle-même, en développant la volonté; c'est-à-dire en provoquant à l'action. L'exercice physique ne saurait être dédaigné. Une gymnastique prudente, en développant le jeu régulier des organes, peut ramener un peu plus d'harmonie dans les fonctions des systèmes organiques, et concourir à la culture de la volonté. C'est alors que deviendront possibles les fortes déterminations et les généreux sacrifices.]

Le tempérament nerveux est propre à un très grand nombre de femmes et d'enfants, comme nous le verrons ci-après. Ce tempérament, qui est moins une constitution naturelle de l'organisme qu'un état factice et adventice, étend aujourd'hui immensément son empire et s'enracine profondément dans l'espèce humaine, surtout depuis près d'un siècle, c'est-à-dire depuis que tant de perturbations sociales et tant de bouleversements politiques ont ébranlé et secoué violemment l'Europe, ou plutôt le monde entier. A cela on peut ajouter une autre cause également puissante, l'extension démesurée d'un luxe effréné et d'une civilisation excessive, qui jette l'homme aussi loin que possible des sages lois de la nature.

[L'affaiblissement des autres systèmes organiques est sans doute en partie la cause de cette prédominance du système nerveux. Mais ne doit-on pas l'attribuer plus encore à la multiplication toujours croissante des influences affectives physiques et morales, sous la sollicitation desquelles les nerfs demeurent comme en un état de vibration permanente ? C'est ainsi que l'agglomération des populations dans les centres urbains développe ce tempérament, et par la mauvaise hygiène à laquelle il les condamne, et par la multiplicité des perceptions sensibles qu'il leur impose, sans compter celles qu'il les entraîne à rechercher].

Un philosophe célèbre, Pascal, nous présente au moral tous les traits d'un tempérament nerveux au plus haut degré; néanmoins vers la fin, ce tempérament s'est empreint d'une forte teinte mélancolique. Richerand cite encore, comme exemple du tempérament nerveux, Voltaire et Frédéric. Nous pourrions en rapporter des milliers d'autres : nous n'en mentionnerons qu'un seul fort connu, c'est M. de Lamennais. Mais il faut faire observer que le tempérament de ce dernier, éminemment nerveux dans l'origine, s'est

allié à un puissant élément bilieux (voyez les caractères moraux du tempérament bilieux), et il est plus que probable qu'il finira aussi par une forte teinte mélancolique.

Tempérament nervoso-sanguin.

Cette combinaison est un partage assez flatteur pour une foule de personnes. Ce tempérament mixte est très commun, dans les sommités sociales, parmi les hommes de lettres, les savants, les poètes, etc. Il est peut-être plus ordinaire chez les femmes que chez les hommes. On le reconnaît facilement à une figure plus fleurie et plus rose, à des formes plus rondes et à un léger embonpoint, que l'on ne rencontre guère dans le tempérament nerveux pur. De plus, la sensibilité et les sensations sont un peu tempérées dans leur extrême vivacité; l'humeur est plus gaie et plus enjouée, et le caractère plus franc et plus jovial que dans les nerveux purs.

Au reste chez les hommes de ce tempérament mixte l'attrait pour le plaisir est immense, et la difficulté pour la vertu à proportion. (Voyez les sanguins purs.)

Tempérament nervoso-bilieux.

On peut considérer ce tempérament mixte comme un diminutif du tempérament mélancolique, mais qui est infiniment préférable à ce dernier, parce que le caractère de rudesse, d'âpreté et d'obstination est tempéré dans le bilieux par une sensibilité douce, quoique vive, mais qui n'a rien de triste, de fâcheux et de sauvage, rien en un mot des attributs sinistres du tempérament mélancolique. Il y a ici plus de ressource pour la vertu que chez le bilieux pur. (Voyez les tempéraments bilieux et nerveux purs.)

Tempérament nervoso-lymphatique.

Cette variété, ou ce tempérament mixte, qui tient à la fois du nerveux et du lymphatique, est commun chez les hommes vifs et spirituels d'une complexion faible, qui sont maigres ou chargés d'un embonpoint factice ou adventice. L'intelligence est bien développée à raison de l'élément nerveux. On observe très fréquemment cette combinaison chez les femmes. C'est un tempérament heureux, calme, pacifique, et selon nous c'est le plus propre à la vertu. Il n'offre point l'apathie, l'indolence et la paresse des lymphatiques, ni l'excessive sensibilité, l'extrême mobilité et la pétulance du tempérament nerveux. Les passions sont très-modérées; on les combat avec avantage et sans grande peine. Il y a un juste balancement et une pondération réciproque, qui forme selon nous, il faut le répéter, le tempérament parfaitement *tempéré* et équilibré dans de justes proportions organiques et physiologiques. De là aussi une équipondérance parfaite dans le moral, égalité d'humeur et de caractère, calme imperturbable de l'âme, mais sans torpeur et sans apathie. Le sentiment est même vif, mais doux; le cœur est très sensible aux impressions de la vertu et de la religion; l'esprit vif et pénétrant saisit promptement les vérités; le cœur forme les affections pieuses et saintes, que la volonté réduit en actes de vertu de tous les genres.

Si enfin, à ce tempérament mixte nerveux-lymphatique, il se joint encore une teinte du tempérament sanguin, on aura une combinaison nouvelle qu'un très grand nombre de physiologistes regardent comme le tempérament le plus parfait que l'on puisse désirer. Il constitue, selon eux, l'homme le plus achevé au physique comme au moral, puisque cette perfection est le résultat de la combinaison des trois principaux systèmes organiques dans les proportions les plus

exactes. C'est le tempérament de la plupart des femmes des classes opulentes et aisées de nos modernes cités; c'est le tempérament des gens du grand monde, de la haute société, des amateurs du siècle, qui cherchent à plaire ou à briller dans une éblouissante assemblée, à régenter et à dominer dans un salon, comme dit la Bruyère, ou enfin, à faire promptement leur fortune.

§ 2. — DU TEMPÉRAMENT SANGUIN.

Ce tempérament est le produit de l'activité prédominante du système vasculaire ou sanguin.

Attributs physiques. Caractères principaux : une taille avantageuse et bien prise, une physionomie animée, le teint vermeil, des yeux vifs et brillants; les membres sont souples et agiles, les mouvements libres et lestes. Les formes douces et gracieuses, mais bien exprimées, et les chairs fermes et compactes, forment un état mitoyen entre l'obésité et la maigreur; les cheveux sont d'un blond tirant sur le châtain, etc.

Attributs moraux. — Facultés intellectuelles, morales et affectives; caractères, goûts, passions, vices et vertus. Chez les sanguins les sensations sont très vives; les fonctions intellellectuelles s'exécutent avec aisance et liberté; la mémoire est heureuse, l'imagination vive et brillante. La conception est prompte; ils saisissent facilement ce qu'on leur enseigne, mais ils passent rapidement d'une idée à une autre, offrent peu de constance et de fixité dans leurs conceptions ou leurs idées, sont impropres aux profondes et longues méditations et aux sciences d'observation, parce qu'ils sont trop pressés de tirer des conclusions et de former des jugements définitifs. Ils sont plus propres aux travaux d'imagination. D'une réflexion peu suivie et

d'une attention peu soutenue, ils se hasardent à raisonner sur tout, effleurent toutes les questions sans en approfondir aucune. Rarement l'homme sanguin acquiert de l'érudition, car il manque de patience dans les investigations scientifiques ; rarement aussi il devient un esprit supérieur, parce que sa puissance intellectuelle, d'une trempe ordinaire, n'est pas faite pour les longues et fortes méditations abstraites ; il lui est difficile de s'élever dans les hautes régions de la philosophie.

Vivacité, amabilité, générosité, franchise, bienveillance, cordialité, dévoûment, voilà le caractère moral de l'homme à tempérament sanguin. Il est bon, obligeant, complaisant, doux, humain, compatissant, affectueux, courageux. Son allure est franche et ouverte, ses manières faciles et enjouées ; d'un abord aisé, d'un commerce agréable ; mais dans sa jovialité insouciante, il est en général fort léger et très inconstant : on peut même dire que la légèreté jointe à l'inconstance est un de ses principaux attributs. Ses goûts dominants ce sont tous les plaisirs des sens, et principalement les voluptés charnelles, les plaisirs de la table, les spectacles, les bals, les jeux, la gymnastique. la chasse, les parties de plaisir, l'amour excessif et le soin recherché de sa personne, de la toilette, la vanité, l'étude des modes, la *coquetterie*, les expéditions lointaines, la guerre, les promenades, les voyages, et surtout la variété et le changement dans tous les plaisirs.

Les *vices dominants* de l'homme sanguin, ce sont l'intempérance et l'incontinence. L'homme de ce tempérament étant l'homme du plaisir, et résumant tous les plaisirs en sa personne, il est l'ennemi né de la pénitence, des austérités et de la mortification chrétienne, et sous ce rapport, il faut peut-être moins exiger des hommes sanguins que de ceux d'un autre tempérament, comme par exemple des lymphatiques.

Leurs appétits sont vifs et impérieux. Sans cesse dominés par la loi de leur organisme, et presque irrésistiblement poussés et impulsionnés par la fougue de leur tempérament et des passions qu'il favorise, ils seront incessamment ramenés à leurs plaisirs et exposés à succomber aux vices qui en sont les fruits amers. Comptez en général fort peu sur toutes leurs promesses et leurs protestations d'abnégation et de fidélité, à moins toutefois que vous ne soyez parvenu à leur inspirer de l'amour pour la beauté de la vertu, ou du moins à les faire plier peu à peu aux habitudes des vertus morales ou aux pratiques hygiéniques, comme la tempérance, la modération dans les plaisirs honnêtes, le travail manuel, l'exercice prolongé du corps. Exigez d'abord de ces sortes de personnes des vertus plus analogues à leur nature, à leur caractère et à leur goût, comme des actes de générosité, de dévoûment au service du prochain, des offices de charité, de bienfaisance, l'aumône, suivant les circonstances, et puis peu à peu vous retrancherez le luxe ou la superfluité de la table ; et pour cela rien de mieux que d'exercer fortement le corps par le travail manuel, afin de dissiper ou de prévenir l'exubérance nutritive, d'émousser le sentiment de la volupté ou d'amortir l'*aiguillon de la chair*, et d'habituer le corps à une nourriture simple et frugale.

On trouve les traits physiques du tempérament sanguin dans les belles statues de l'Antinoüs et de l'Apollon du Belvédère ; les vies d'Alcibiade et de Marc-Antoine en offrent les caractères moraux. Voici comment Plutarque, suivant l'observation de Pinel, fait, en peintre habile, le portrait de Marc-Antoine : « Explosion la plus violente des sens à l'époque de la puberté, liaisons intimes avec les hommes les plus corrompus ; prodigalité immense en festins et en débauches ; vaines précautions de ses parents de le faire voyager en Grèce, siège brillant des sciences et des

beaux-arts; tiédeur et dégoût pour les jouissances pures de l'entendement, et asservissement aux passions les plus avilissantes; barbe noire et épaisse, nez aquilin, front large, visage coloré, habitude du corps athlétique et digne d'un prétendu descendant d'Hercule; affectation de tirer vanité de cette origine; attrait puissant pour la licence et le tumulte des camps; humeur joviale et pleine de jactance; valeur bouillante dans un jour de combat; mais inconstante mobilité et écarts fréquents de la carrière de l'ambition et de la gloire; enfin le sacrifice éclatant et sans cesse renouvelé de la conquête du monde, aux orgies de la voluptueuse Cléopâtre et à la dépravation des mœurs asiatiques. » Personne, dit Richerand, ne présente le type plus parfait du tempérament sanguin que le maréchal duc de Richelieu, « cet homme aimable par excellence, heureux et brave à la guerre, inconstant et léger jusqu'à la fin de sa longue et brillante carrière. » D'après le même physiologiste, on peut encore citer, comme des hommes sanguins, Henri IV, Louis XIV, Regnard et Mirabeau.

Le tempérament sanguin, comme tous les autres, ne se manifeste dans toute sa force que dans la jeunesse et la virilité ; on ne l'aperçoit point avant la puberté, où il n'est que faiblement ébauché, et il s'efface à peu près complètement dans la vieillesse. Il existe plus rarement pur chez la femme que chez l'homme; dans la femme, il est ordinairement uni au tempérament lymphatique et nerveux, comme nous le verrons ci-après.

On l'observe le plus ordinairement dans les latitudes tempérées, comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre. On le rencontre très rarement dans les pays chauds, comme le midi de la France, l'Italie, l'Espagne, l'Afrique, etc. Dans la plupart de ces régions chaudes, on ne voit guère que le tempérament bilieux pur, ou combiné avec le nerveux. On ne le remarque pas

davantage dans les climats froids et aux régions polaires, à moins que ces pays ne soient habituellement secs. Le régime animal est plus propre au développement du tempérament sanguin, que tout autre genre d'alimentation, comme on l'observe chez les Anglais. Le tempérament sanguin est aussi celui qui domine en France, le Midi pourtant excepté.

Tempérament sanguin-musculaire ou athlétique.

Lorsqu'au tempérament sanguin se joint un grand développement du système musculaire, il en résulte une variété de tempérament sanguin connue sous le nom de tempérament athlétique ou musculaire, lequel offre pour caractère essentiel la vigueur et la force physiques. L'homme doué de cette variété de tempérament sanguin a la tête petite, le cou renfoncé, la poitrine et les épaules larges, les bras vigoureux, un tronc robuste et les saillies musculaires très prononcées sous la peau. L'athlète est courageux plutôt par instinct que par réflexion ; et lorsqu'il est une fois sorti de son flegme habituel, le vif sentiment de ses forces le rend terrible et comme indomptable ; il cherche a écraser tout ce qui lui résiste ; c'est la force brute et aveugle personnifiée. Ces attributs physiques nous sont représentés par la belle statue de l'Hercule Farnèse. On retrouve encore ces caractères athlétiques dans les portefaix, chez certains laboureurs et chez les ouvriers vigoureux qui mènent une vie fortement exercée en plein air. Le moral de ces individus est bien moins développé que celui des sujets sanguins. Leurs sensations et leur sensibilité sont aussi moins vives, et leurs facultés intellectuelles n'ont qu'une étendue et une activité fort médiocres. Aussi leurs passions sont moins vives et leurs vices plus grossiers que ceux des sanguins purs. On rencontrera plutôt chez eux des désordres crapuleux, la débauche de bas

étage, l'ivrognerie, des querelles, des rixes, etc.

Le point capital est de les guérir de l'ivrognerie, et, ce qui est plus facile, de les en préserver. Quant aux autres passions des sens ou vices de la chair, la sensibilité et l'impressionnabilité étant évidemment moins vives dans les hommes à tempérament athlétique, on éprouvera aussi moins de résistance et de difficulté dans l'emploi des moyens qu'on leur opposera. En outre, les hommes de ce tempérament, plus apathiques, se prêteront aussi plus aisément aux mortifications et à la pratique des austérités, et par conséquent, on les formera plus promptement et plus facilement à la vertu, que les hommes purement sanguins.

§ 3. — DU TEMPÉRAMENT LYMPHATIQUE.

Ce tempérament est caractérisé par une taille assez avantageuse, un corps souvent assez volumineux et replet, des chairs molles et une peau lâche, décolorée, blanche et froide, surtout aux extrémités; des formes très arrondies, les muscles peu saillants et faibles, les mouvements lents, tardifs et mesurés, le visage ou pâle ou légèrement *rosé*, mais assez plein; la physionomie est tranquille, sans ou avec peu d'expression, et souvent assez insignifiante; les yeux sont bleus, ternes, le regard sans feu, les cheveux blonds cendrés, roux ou rouges, ou sans couleur et plats; la barbe est blonde ou rousse, molle, fort légère, très peu fournie, tardive, et souvent elle ne se développe que longtemps après la puberté.

Attributs moraux. — Facultés intellectuelles morales et affectives, caractère, goûts, passions, vices et vertus. Les facultés intellectuelles sont médiocrement développées, l'intelligence est faible, la mémoire infidèle, l'imagination froide, les sensations peu vives : cepen-

dant le jugement est droit et sûr. Les affections des lymphatiques sont paisibles et douces, mais sans vivacité et sans énergie. Un esprit de sagesse et de prudence leur donne un caractère excellent et sûr, une conduite pacifique et modérée, des goûts et des opinions qui sympathisent aisément avec ceux d'autrui. Ils sont naturellement amis du repos, tant du corps que de l'esprit, montrent peu de penchant pour les travaux qui demandent beaucoup d'activité, de hardiesse et de grands efforts. Le *dolce far niente* fait leurs plus chères délices. Leur naturel les porte puissamment à l'indolence et à la paresse. Ils sont calmes, doux, humains, compatissants, affables, simples, sans malice, sans ruse, sans duplicité, ennemis du tumulte et des disputes ; ils s'émeuvent difficilement. Ils sont froids, insouciants, lents, apathiques, c'est-à-dire peu sensibles, peu irritables et peu impressionnables. Les passions turbulentes et furieuses ne sont point dans leur nature. On connaît le mot de César sur Antoine et Dolabella, ainsi que sur Brutus et Cassius, quand on lui parlait de leurs projets sinistres à son égard. On accusait les deux premiers : *Je ne crains rien des hommes à embonpoint et à belle chevelure* (les lymphatiques), *je redoute bien plus ces hommes au teint jaunâtre et à la face maigre* (les bilieux). Il parlait de ses assassins mêmes. Toutes les passions des lymphatiques sont très modérées ; « et de cette modération dans les désirs, dit un physiologiste moderne, naissent dans bien des occasions, ces *vertus de tempérament*, vertus dont, pour le dire en passant, les possesseurs devraient moins s'enorgueillir. » La patience et même la longanimité sont un de leurs principaux attributs. Si les lymphatiques sont peu portés aux plaisirs de la chair, ils aiment encore assez ceux de la table, et surtout ils s'adonnent volontiers aux boissons fermentées, et particulièrement à la bière et au genièvre (liqueur faite avec la graine du genévrier), à l'usage du tabac,

qu'ils fument dans les estaminets, les tabagies, comme on le voit dans la Hollande, la Flandre. la Belgique, et dans les tavernes de Londres, tous lieux généralement fréquentés par les gros buveurs de bière et les fumeurs de tabac, lesquels sont presque tous des hommes lymphatiques et *polysarques*.

« Les individus qui présentent ce tempérament, (Richerand), auquel les anciens donnaient le nom de *pituiteux* , et que nous nommons *lymphatique* parce qu'il dépend réellement de l'excès de développement de ce système, ont pour la plupart un penchant insurmontable à la paresse, répugnent aux travaux de l'esprit comme à l'exercice du corps; aussi ne doit-on pas s'étonner de n'en point rencontrer parmi les hommes illustres de Plutarque. Peu propres aux affaires, ils n'ont jamais exercé un grand empire sur leurs semblables; ils n'ont jamais bouleversé la surface du globe par des négociations ou par des conquêtes. L'un des amis de Cicéron, Pomponius Atticus, dont Cornélius nous a transmis l'histoire, se conciliant tous les partis qui détruisirent la république romaine, dans les guerres civiles de César et de Pompée, nous en offre le modèle. Parmi les modernes, l'indifférent Michel Montaigne, dont toutes les passions furent si modérées qu'il raisonnait sur tout, même sur le sentiment, était vraiment pituiteux. Mais chez lui, la prédominance du système lymphatique n'était pas portée si loin, qu'il ne s'y joignît une assez grande susceptibilité nerveuse. »

Voici comment s'exprime un autre physiologiste trop célèbre (Cabanis) : « Leurs idées, leurs sentiments, leurs vertus, leurs vices ont un caractère de médiocrité qui, malgré l'indolence naturelle de ces individus, les rend extrêmement propres aux affaires de la vie ; de sorte que, sans se donner beaucoup de mouvement pour rechercher les hommes, ils en deviennent bientôt naturellement les guides, les conseils

et finissent souvent par les gouverner, avec une autorité que des qualités plus brillantes ou plus prononcées donnent quelquefois, mais ne permettent guère de conserver longtemps. »

Leur passion dominante est la paresse. Il faut donc chez eux combattre ce vice sans relâche, ou plutôt s'appliquer à le prévenir, en les tenant sans cesse en haleine par une vie active, dont tous les moments soient remplis et utilement employés. L'essentiel est donc de leur faire éviter l'oisiveté et le désœuvrement, sans quoi vous les verrez bientôt livrés et abandonnés au vice, à la paresse, à la bonne chère, à la boisson, et très probablement à l'onanisme ; car leur caractère timide et indolent les portera plutôt aux désordres solitaires, auxquels ils sont toujours à même de se livrer aisément. Le principe de ce vice détestable ne sera pas chez eux un excès de sensibilité, comme chez un grand nombre d'autres sujets plus ou moins nerveux, mais le seul fait du désœuvrement joint à la bonne chère et à la boisson.

On les formera assez facilement à la vertu, mais à des vertus qui ne demandent pas de ces grands sacrifices, dont leur flegme apathique les rend incapables. Bien qu'ils soient très patients, les grands travaux qui demandent beaucoup d'activité et de courage les effraient et les rebutent facilement. Leur humeur paisible, leurs mœurs volontiers pures et douces et leur esprit de modération feront des lymphatiques des hommes vertueux, de bons citoyens qui rempliront exactement tous les devoirs de la vie civile et sociale, et constitueront par conséquent de fidèles et bons chrétiens.

On trouvera le type de ce tempérament dans les pays froids et humides, comme par exemple dans la Hollande, qui est la terre classique des lymphatiques. « Tels sont, dit M. le docteur Virey, à divers degrés d'intensité, les habitants des territoires humides et

froids, des vallons creux, encaissés entre de hautes montagnes, les peuples des pays bas, fangeux ou marécageux, respirant un air nébuleux, stagnant, et qui subsistent au milieu d'épais brouillards avec des aliments farineux ou pâteux, le laitage et le beurre, le lard, les racines, la pomme de terre, les polenta et autres matières de lente et pénible digestion, en buvant des eaux croupissantes ou de la bière, du quass, etc. »

Tempérament lymphatique-sanguin ou sanguin-lymphatique, suivant la prédominance organique ou fonctionnelle.

Cette variété ou ce tempérament mixte paraît être, avec le tempérament lymphatique nerveux, le plus ordinaire aujourd'hui en Europe. Les individus qui en sont doués tiennent plus ou moins du sanguin ou du lymphatique. Ils ont plus d'embonpoint et les formes plus arrondies que les sanguins purs; leur physionomie est aussi plus fleurie, plus douce et plus animée que le visage pâle et terne des lymphatiques purs; ils ont également les cheveux moins blonds et plutôt châtains.

L'intelligence des sanguins lymphatiques est médiocre; ils sont incapables de beaucoup d'application, leurs passions sont douces et modérées ; ils montrent beaucoup d'égalité dans le caractère, une gaîté franche, un goût pur; en un mot, ils sont spirituels, enjoués, très aimables, fort recherchés dans la société et d'un commerce en général très agréable. Ils aiment assez les plaisirs, mais avec plus de sagesse et de modération que les sanguins purs. Cependant, malgré ces qualités naturelles, une éducation négligée ou mal dirigée peut faire fausser leur caractère, le rendre froid et égoïste, et former en un mot, des sanguins-lymphatiques, des sujets superficiels et médiocres,

tant sous le rapport intellectuel que moral. Mais, à part cette déviation, le moraliste prudent et éclairé les formera plus aisément à la vertu que les sanguins purs, parce que toutes leurs passions sont en général plus modérées, et empreintes d'un caractère de flexibilité qu'elles tiennent de l'élément lymphatique.

§ 4. — DU TEMPÉRAMENT BILIEUX.

Attributs physiques. La taille est médiocre, la charpente forte, il y a maigreur ou très peu d'embonpoint ; les formes sont bien marquées et rudes ou durement exprimées, les chairs fermes ; les muscles vigoureux et saillants, les veines très apparentes, le visage sec, le teint jaunâtre sur un fond plus ou moins brun, les yeux vifs et étincelants et quelquefois nuancés de jaune, les cheveux noirs, parfois crépus, et tombant dé bonne heure. La prédominance du système hépatique ou du foie, qui est l'organe sécréteur de la bile, imprime son cachet à tout l'organisme, et de là, la dénomination de tempérament bilieux.

Attributs moraux. — Facultés intellectuelles, morales et affectives, caractères, passions, goûts, vices et vertus. L'homme bilieux est doué d'une grande capaçité de conception, montre beaucoup d'imagination, un jugement solide et réfléchi, et généralement il a plus de génie que d'esprit. Ainsi il est propre aux sciences et aux méditations fortes et abstraites. Son caractère est ferme et inflexible, ses passions sont fortes et énergiques, plutôt égoïstes et concentrantes qu'affectueuses et expansives : mais sa passion dominante c'est l'ambition, comme l'amour chez le sanguin. Pour la satisfaire, il ne recule devant aucun sacrifice, aucun obstacle n'arrête son courage infatigable : il conçoit les projets les plus hardis, et montre dans leur exécution une activité, une constance et une audace à

toute épreuve : *Justum et tenacem propositi virum*, etc. Aucun revers ne rebute son invincible persévérance, qui est souvent couronnée de succès. Les bilieux sont naturellement jaloux, défiants, prévoyants, dissimulés, taciturnes, d'un abord sec et brusque, d'un commerce difficile et dur ; ils montrent volontiers de la rudesse dans leurs manières et de l'âpreté dans leurs procédés. Ils sont vifs, actifs, impérieux, fougueux, emportés, très irascibles, entêtés et opiniâtres, et généralement on les craint plus qu'on ne les aime. C'est parmi les hommes de ce tempérament que l'on trouve ceux qui ont gouverné ou bouleversé le monde, des usurpateurs ou des conquérants fameux, ou d'audacieux scélérats, c'est-à-dire des hommes qui se sont signalés par de grands exploits ou par de grands crimes, et qui ont été l'admiration ou la terreur de la terre. Tels ont été Alexandre, Jules César, Brutus, Mahomet, Charles XII, le czar Pierre, Cromwell, le cardinal de Richelieu, et par-dessus tous Napoléon, qui fut éminemment bilieux. « Observez, dit Richerand, cet homme qui, né d'une famille obscure, végète longtemps dans les rangs inférieurs ; de grandes secousses agitent et bouleversent les empires ; acteur d'abord secondaire de ces grandes révolutions qui doivent en changer la destinée, l'ambitieux cache tous ses desseins, et, par degrés, s'élève au souverain pouvoir, employant à le conserver la même adresse qu'il mit à s'en rendre maître. C'est en deux mots l'histoire de Cromwell et celle de tous les usurpateurs. »

D'après tout ce qui précède, il est facile de reconnaître que les passions dominantes de l'homme bilieux sont l'amour de la gloire et de la célébrité, c'est-à-dire l'ambition et l'orgueil, auxquels on peut joindre la colère, qui est, si on peut le dire, comme sa passion domestique. Quand une fois ces vices sont entrés dans le cœur de l'homme bilieux, il est bien difficile de les en extirper. Il faut aussi faire de la pro-

phylaxie, comme chez les sujets sanguins; c'est-à-dire qu'il faut chercher à prévenir ces graves désordres par de bons avis et de salutaires pratiques; d'autant plus que les bilieux sont capables de beaucoup de vertu, par leur courage et leur constance. Avant tout, il faut s'appliquer à leur inspirer l'amour de la vertu, et, dès qu'une fois ils en ont goûté les charmes secrets et délicieux, aucun sacrifice ne leur coûtera; ils ambitionneront la vertu, comme leur tempérament, leur caractère et leur génie les auraient portés à ambitionner les honneurs et la gloire; il ne s'agit donc que de leur faire changer l'objet de leur affection. Quelquefois même il sera peut-être nécessaire de refréner leur vive impatience et leur indiscrète ferveur; ils voudraient parfois, dans leurs projets ou leurs rêves utopiques, arriver à la perfection, avant de connaître le chemin qui y conduit et les moyens qui en assurent la vraie possession; et par là, ils sont d'autant plus exposés à tomber dans l'illusion et à entrer dans de fausses routes, qu'étant naturellement très impérieux et entiers, ils sont fort attachés à leur sentiment. Au reste, il est certain que leur caractère sombre, taciturne, dissimulé, défiant et soupçonneux les rend très difficiles à conduire, parce que tous ces défauts cachent toujours chez eux, un germe secret et vivant d'orgueil et d'ambition.

Enfin si, Dieu aidant, on est assez heureux pour faire entrer les bilieux instruits et lettrés dans la sainte voie de l'humilité chrétienne (*grande opus*!), ils peuvent en fort peu de temps parvenir à un haut degré de vertu et de sainteté, et devenir même très propres à conduire leurs semblables dans le chemin de la perfection.

On observe particulièrement le tempérament bilieux dans les pays chauds, dans le midi de la France, en Espagne, en Portugal, etc., chez les Provençaux, les Languedociens, les Espagnols, etc.

Tempérament bilieux-sanguin ou sanguin-bilieux suivant la prédominance organique ou fonction nelle.

Il arrive souvent, soit par une disposition innée, organique, soit par l'influence du régime, du genre de vie, des habitudes et surtout du climat, que le système hépatique acquiert, chez certains individus primitivement et naturellement sanguins, une prédominance d'organisation ou d'action très remarquable. Or, l'influence que le foie exerce sur toute l'économie par ses fonctions et ses rapports sympathiques, modifiera et contre-balancera nécessairement plus ou moins les mouvements organiques et les saillies prédominantes du tempérament sanguin ; et réciproquement et par des causes analogues, le tempérament sanguin peut imprimer au tempérament bilieux ses propres caractères. Ainsi, d'après ces lois physiologiques, cette association synergique de deux systèmes d'organes différents tourne à l'avantage de l'individu. Ces deux tempéraments se modifient, se modèrent et se *tempèrent* réciproquement l'un par l'autre.

On reconnaît le tempérament bilieux-sanguin à un coloris moins vif et moins rouge de la figure, à une physionomie un peu dure, à une légère teinte brunâtre ou foncée de la peau, aux cheveux plus noirs. Les formes sont plus rudement exprimées et les muscles plus saillants. Les sensations sont vives, l'intelligence très développée, le jugement solide, la mémoire heureuse, l'imagination vive ; en un mot, on observe toutes les qualités de l'esprit du bilieux pur, mais plus douces, plus calmes, plus polies et plus attiques. L'esprit, conservant toute sa vigueur, a perdu son âpreté et sa rudesse : il est très propre à l'étude des sciences exactes, au maniement des grandes affaires, aux combinaisons de la politique,

aux négociations diplomatiques, etc. On trouve dans le caractère du bilieux-sanguin la fermeté et la constance jointes à la douceur et à l'aménité. Les passions en général, quoique fortes, énergiques, sont tempérées par la politesse et par le charme des formes sociales. L'amour des plaisirs sensuels et charnels est moins vif et moins impérieux, la tempérance moins difficile; la raison, au moins la raison philosophique, domine davantage les exigences et les désirs de la chair; en somme il y a plus de ressource pour la vertu. Et certes, sous tous les rapports, ce tempérament combiné ou mixte est préférable au sanguin ou au bilieux pur. Il en est à peu près de même pour tous les tempéraments combinés ou mixtes.

§ 5. — DU TEMPÉRAMENT ÉROTIQUE OU GÉNITAL DANS LES DEUX SEXES.

Quoique ordinairement cette espèce de tempérament ne soit point comprise dans la doctrine générale des tempéraments, nous avons cependant cru devoir consacrer un chapitre particulier à l'examen d'un état idiosyncrasique de l'homme, que nous appelons *tempérament érotique*, et dont il est inutile de donner une plus ample définition.

Nous n'en esquisserons ici que les traits les plus saillants et les plus faciles à saisir, et surtout les plus propres à conduire à des conséquences pratiques. Nous devons en cette matière être bref, et surtout ne pas perdre de vue le grave et auguste caractère des personnes pour lesquelles nous écrivons. Cette considération nous im pose donc l'obligation d'une décence sévère dans le langage, et la nécessité d'élaguer une foule de détails, que l'on ne peut tolérer que dans les seuls écrits des médecins et des physiologistes.

Ce tempérament ne présente guère d'attributs physiques propres, spécifiques, évidents et saisissables à la première vue ; on peut toutefois regarder comme tels le regard cynique et la bouche lippue, qui sont les traits principaux de la physionomie du satyre de la fable. Peut-être aussi y a-t-il des caractères plus certains, comme ceux tirés des tempéraments sanguins et nerveux. Ainsi le tempérament sanguin-nerveux, plus une grande sensibilité et une prédominance organique du système sexuel, sont souvent la cause immédiate et prochaine du tempérament érotique. Il se décèle ordinairement par l'explosion de toutes les sensations et de tous les penchants qui ne paraissent avoir d'autre objet que l'amour physique, ou d'autre but que la génération.

Le tempérament érotique se manifeste quelquefois dans toute sa violence, chez certains individus d'ailleurs fort recommandables par la sévérité et l'austérité de leurs mœurs. On ne détruit pas à volonté les lois de l'organisme. Sa grande fréquence dans les cités populeuses et chez les peuples corrompus, prouve sans doute combien contribuent à son développement les habitudes vicieuses d'une vie désœuvrée et dissolue. Ce tempérament partiel est très fréquent chez les crétins (êtres dégradés du Valais et autres cantons de la Suisse) si tristement remarquables par des penchants extraordinaires à la lubricité. C'est aussi ce tempérament insolite et anormal qui prédispose si éminemment aux névroses fatales du système générateur connues sous le nom de *satyriasis* dans l'homme et de fureur utérine ou *nymphomanie* chez la femme. On a même rencontré les exemples singuliers d'un développement précoce de l'appareil génital, et l'on a trouvé des enfants devenus déjà hommes par leurs attributs virils et leur apparence d'aptitude à la génération, tant est grande la puissance de la prépondérance organique dans l'économie humaine! Mais ces

déviations et ces aberrations sont très peu communes, et nous ne devons les mentionner ici que comme des cas rares et exceptionnels.

« L'érotomanie, dit le célèbre Esquirol, diffère essentiellement de la nymphomanie et du satyriasis. Dans ceux-ci, le mal vient des organes reproducteurs, dont l'irritation réagit sur le cerveau ; dans l'érotomanie, l'amour est dans la tête. La nymphomane et le satyriaque sont victimes d'un désordre physique ; les érotomaniaques sont le jouet de leur imagination. L'érotomanie est à la nymphomanie et au satyriasis ce que les affections vives mais honnêtes du cœur sont au libertinage effréné... » Nous ne pouvons partager en tout point l'opinion de ce savant ; nous ne pouvons croire que les affections du cœur chez les érotomaniaques soient des affections honnêtes ; nous pensons qu'elles sont plutôt de véritables passions, plus ou moins déréglées, parce que les affections honnêtes, légitimes, permises, qui ont un but louable, sont douces, calmes et pacifiques, ne troublent pas la raison, et ne rendent pas les personnes folles. Or les affections du cœur qualifiées d'honnêtes par Esquirol, sont turbulentes, désordonnées, et font perdre la raison ; donc ce sont de vraies passions érotiques, déshonnêtes et déréglées, et elles partent par conséquent d'une source impure, comme le prouvent manifestement les exemples cités par Esquirol lui-même. (*Dict. des sciences méd.*, t. XIII.) L'amour honnête et chaste, qui est le fruit de mœurs pures et chrétiennes, est modéré et réglé par la piété et conçu dans un but juste et légitime ; il est donc distinct de toute passion déréglée, et ne trouble jamais la raison, ni ne porte atteinte au franc-arbitre de l'homme. Les païens avaient regardé l'érotomanie comme une vengeance de Cupidon et de sa mère. Gallien accuse l'amour d'être le principe et la cause des plus grands désordres physiques et moraux. Nous ne voulons point

invoquer, contre les désordres de l'amour physique, les témoignages des Pères de l'Église et des moralistes chrétiens. Les philosophes, les poètes, les orateurs, les médecins eux-mêmes de tous les âges, se sont élevés contre les maux innombrables causés par la funeste passion de l'amour. Nous ne citerons qu'une seule autorité non suspecte d'ascétisme, celle d'un médecin philosophe, du docteur Virey.

« L'on a calculé, dit-il, que les maladies des organes pulmonaires, comme la phthisie tuberculeuse ou autre, les affections catarrhales, l'asthme, etc., enlèvent plus du sixième[1] de la population de nos contrées. Parmi ces nombreuses victimes le sexe féminin entre pour un tiers de plus que les hommes. Cette mortalité sévit principalement entre vingt et cinquante ans, c'est-à-dire pendant l'époque de la plus grande vigueur génitale, dont les abus deviennent d'autant plus meurtriers, qu'ils sont plus animés par ces affections de l'appareil pulmonaire. Or, si ces maladies n'attaquent nullement au même degré les nations sauvages et chastes, dans les climats analogues aux nôtres, si elles épargnent les animaux même domestiques parmi nous, si tout au contraire on voit ces maux s'aggraver avec la perte des mœurs et par le luxe de notre civilisation, ne devons-nous pas reconnaître que la dissipation du sperme dès la tendre jeunesse et l'agacement nerveux qui en résulte, sont la ruine et la peste du genre humain? N'est-il pas manifeste que ces affections de la poitrine poussent cruellement aux voluptés et suscitent même des pollutions funestes, comme elles ont commencé par l'effet de l'onanisme ? C'est donc l'amour qui traîne à la mort.

« Au contraire, par la chasteté toute l'organisation est raffermie; notre âme conserve le feu sacré de la pudeur comme celui de Vesta, un ardent enthousiasme

[1] On pourrait dire aujourd'hui : presque un tiers.

pour de mâles pensées comme pour des actions vives, étincelantes : tant que nous préférons l'honneur à l'utilité, en faisant taire les ignobles intérêts devant l'amour de la gloire, alors elle brille longtemps de l'éclat de la jeunesse ; jusque sous les glaces de l'âge, elle cultive l'énergie vitale ; elle est riche d'espérance, et se flatte, dans l'avenir même, de chimères ou d'affections romanesques. Tels sont particulièrement les caractères qui ont conservé l'innocence dans leurs amours Leurs longues années ne sont point désormais dépouillées de verdure et de fraîcheur ; une sève abondante circule encore dans l'économie, malgré leurs vieux jours ; ils tiennent de la nature immortelle : *Cruda Deo viridisque senectus.*

« Considérez au contraire ces hommes que le monde appelle souvent sages et expérimentés, parce qu'ils ne voient plus la société que dans sa dégradation, ou dépouillée de toutes ses qualités honorables et généreuses. C'est là, dit-on, le positif et la réalité ; ils placent avant tout le gain et l'argent. Calculant froidement et le bien et le mal, ils savent au juste ce que rapportent le crime et la vertu. Ils se plient parfaitement aux temps, aux circonstances ; regardant comme duperie les sentiments moraux de l'amour, ils ne sourient qu'à la puissance matérielle des jouissances et de la fortune. Indifférents à tout, comme des vieillards, ils n'éprouvent plus qu'avec tiédeur et dégoût toute volupté qui ne rapporte aucun profit direct ; pesant tout au poids de l'or, ils marchandent le cœur humain et l'innocence, comme si toute vertu était à prix, tant les sordides intérêts se sont incrustés dans ces entrailles énervées et abâtardies. »

C'est au tempérament érotique qu'un nombre infini d'individus doivent les excès et les désordres les plus déplorables. dont ils sont trop souvent les tristes et malheureuses victimes. Chez eux, une mauvaise éducation et une fausse direction dans les idées et

dans les affections ont laissé la volonté infirme et esclave et l'âme subordonnée à l'empire des sens. Enfin, indépendamment d'une organisation fatale et malheureuse, il est encore une foule de causes physiques ou morales, capables de favoriser le développement du tempérament ou du sens génital, comme un genre de vie peu réglé, une alimentation succulente, stimulante et incendiaire, l'oisiveté, l'abus des boissons alcooliques, certaines irritations dartreuses, prurigineuses ou autres fixées sur les organes génitaux ; la lecture des livres érotiques et romanesques, de productions chevaleresques et aventureuses ; la fréquentation des spectacles et des bals ; les concerts, les grandes réunions, les assemblées, les compagnies séduisantes et mondaines, etc.

Maintenant, que faire pour contre-balancer cette pente fâcheuse au vice, et cette loi fatale de la chair qui étouffe l'esprit par son poids accablant ? La meilleure médecine ici est une sage prophylaxie tirée des préceptes moraux et hygiéniques. Sans doute avant tout, il faut s'appliquer à inspirer la crainte de Dieu et l'amour de la vertu et des devoirs, et puis recommander particulièrement la fuite des occasions, des causes et des prédispositions éloignées et prochaines ci-dessus exposées ; la pratique de la tempérance et d'une exacte sobriété ; le travail manuel, l'exercice corporel, une occupation matérielle ou mécanique incessante, la fatigue, quelquefois même la chasse, qui, dans certains cas, a produit les meilleurs et les plus étonnants effets. Diane, comme on sait, est l'ennemie naturelle de Vénus. Un exercice violent étouffe les sentiments érotiques, en faisant naître des sensations plus impérieuses encore, comme un besoin excessif d'alimentation, c'est-à-dire une faim insatiable, avec une propension irrésistible au repos physique.

Le célibat, sans l'emploi de presque tous ces

moyens, est moralement impossible chez les individus des deux sexes auxquels est fatalement dévolu, d'une manière native ou adventice, un tempérament érotique ou génital.

[Il ne faut pas oublier que la culture trop exclusive d'une des facultés de l'âme ne saurait y rétablir l'équilibre. Développer à l'excès le travail physique ou l'exercice intellectuel, comme dérivation à l'entraînement génital, ne peut être que d'un secours momentané. Ce qu'il faut, pour prévenir une réaction et une sorte de choc en retour, c'est de cultiver, en même temps que l'intelligence, l'énergie morale; c'est de dépenser l'énergie physique au moyen d'une gymnastique bien ordonnée. Et c'est seulement par l'exercice simultané de tous les modes de l'activité humaine, que l'on peut espérer enrayer un mouvement passionnel aussi entraînant que celui que provoque le sens génital.]

§ 6. — DU TEMPÉRAMENT MÉLANCOLIQUE.

Attributs physiques. — [Le tempérament mélancolique peut être considéré comme une variante du tempérament nerveux, dans lequel, avec prédominance des aptitudes affectives, on constate une dépression des puissances actives de ce système. Sous ce dernier rapport, les mélancoliques se rapprochent des sujets à tempérament bilieux; et, suivant la plupart des auteurs, les nerfs y sont pour autant que la bile].

On y remarque une stature élevée, un corps maigre, grêle et sec, une figure pâle ou jaunâtre, allongée, amaigrie, anguleuse et osseuse; le regard est sombre, inquiet et triste, les yeux enfoncés, bruns ou noirs, les cheveux également noirs; les veines sont grosses et très apparentes. Tous les mouvements des mélancoliques sont lents et compassés; ils marchent courbés et à petits pas, etc.

Attributs moraux. — Facultés intellectuelles, morales et affectives; caractère, goûts, passions, vices et vertus. Les mélancoliques ont l'imagination extrêmement vive, mais lugubre et fort exaltée, avec une force de mémoire singulière. Leurs idées sont le fruit de leurs méditations continuelles, mais elles sont toutes rembrunies, sombres, extraordinaires, chimériques ou extravagantes. Leurs sensations sont très vives, profondément et douloureusement ressenties; ils sont d'une sensibilité exquise ou d'une dureté stoïque; en un mot, ce tempérament offre les plus grandes et les plus singulières aberrations de sensibilité ou d'affectibilité. Le caractère du mélancolique est presque toujours soupçonneux, méfiant, difficile, inquiet, rêveur, taciturne, fantasque, morose, misanthrope; il ne se plaît que dans la solitude, pour s'y livrer avec liberté à ses éternelles méditations; il fuit les hommes, et souvent, par humeur misanthropique, déteste la société sans sujet raisonnable, et choque tout le monde, hors ses amis, auxquels il est fidèle. Il froisse tous les intérêts, est opiniâtre, intraitable, d'un commerce âpre et dur, ou plutôt insupportable. Le mélancolique est très vindicatif, et souvent il nourrit dans son cœur ulcéré des haines profondes. Aussi on le déteste et on le fuit. Ses passions sont en général véhémentes, explosives et souvent dangereuses; mais il sait les dissimuler et les concentrer. Il poursuit ses idées ou ses projets avec une persévérance, une patience, une ténacité, une opiniâtreté sans égales; et si les passions de ce tempérament extraordinaire, en quelque sorte accidentelles, ne sont pas refrénées à temps par des principes religieux et une bonne éducation, elles produiront des hommes dangereux et insupportables à la société, ou des êtres bizarres, fantasques et visionnaires, ou même des chefs de partis, de factions ou de sectes, des hérésiarques, des tyrans ou des fauteurs de troubles, et de

toutes les entreprises qui surpassent en audace et en témérité la portée ordinaire des autres hommes ; car ils sont assez souvent doués de talents et de grands moyens d'action sur leurs semblables. Leur langage est plein de force, de feu et d'imagination ; c'est celui d'hommes persuadés. Aussi quelquefois ils se montrent comme des hommes inspirés, et de là résulte souvent du fanatisme de plus d'un genre ; ils examinent, ils scrutent, ils pèsent tout ; les moindres choses sont pour eux des événements; ils se repaissent de chimères ou se forgent des aventures sinistres et dramatiques, qui les troublent et les rendent malheureux ; enfin ils sont très disposés à l'hypochondrie et même au suicide, comme nous en avons vu trop d'exemples.

Les caractères de Tibère et de Louis XI ne laissent rien à désirer pour la détermination morale du tempérament mélancolique. « Lisez, dit Richerand, dans les Mémoires de Philippe de Commines et dans les Annales de Tacite, l'histoire de ces deux tyrans craintifs, perfides, défiants, soupçonneux, cherchant la solitude par instinct, et la souillant par tous les actes de l'atrocité la plus barbare et de la débauche la plus effrénée. La méfiance et la timidité, jointes à tous les déréglements de l'imagination, forment le caractère moral de ce tempérament. Le morceau dans lequel Tacite peint la conduite artificieuse de Tibère, lorsqu'il refuse l'empire qui lui est offert après la mort d'Auguste, peut en être donné comme le tableau le plus parfait. » *Versæ inde ad Tiberum preces*, etc. (Tac., *Ann.* lib. I.)

On cite encore comme exemple du tempérament mélancolique, au moins quant au moral, le Tasse, J.-J. Rousseau, Zimmermann, Gilbert, etc.

D'après tout ce qui précède, il est aisé de voir que le vice, ou plutôt les vices dominants du mélancolique sont un orgueil secret, profondément concentré et dissimulé, la jalousie, l'envie, la haine, le désir de la

vengeance, une tristesse profonde qui porte au désespoir et même quelquefois au suicide, un attachement excessif à ses propres idées sans déférer au sentiment de personne, une opiniâtreté presque invincible à poursuivre des chimères, au préjudice de ses devoirs positifs et réels.

Nul autre peut-être que le mélancolique n'a autant d'efforts à faire pour pratiquer la vertu, bien qu'il soit généralement exempt des vices grossiers de la chair et des plaisirs ou des excès de la table. Mais, si l'on est assez heureux pour lui inspirer l'amour de la vertu, sa fermeté et sa ténacité pourront le maintenir dans la voie droite, l'y affermir et même l'y rendre presque inébranlable, pourvu que vous ayez soin de ne pas le laisser dévier ni à droite ni à gauche. Vouloir exiger d'un homme de ce caractère un très haut degré de vertu, ce serait peut-être l'exposer à un très dangereux écueil et à d'interminables scrupules, dont peut-être vous ne le guéririez jamais, et qui enfin lui feraient perdre ou rejeter toute pratique de religion ou de piété, en supposant toutefois qu'ils ne le conduiraient pas au désespoir, à la folie ou au suicide.

Nous le répétons : établissez et maintenez le mélancolique dans un degré de vertu ordinaire, et avec l'aide de Dieu vous le sauverez ; mais un point essentiel à observer, c'est de le distraire de ses rêveries et de ses mortelles tristesses, afin de le rendre inaccessible aux scrupules, auxquels les mélancoliques sont fort sujets, quand ils s'adonnent à la piété. Si vous rencontrez un esprit d'une trempe solide, c'est-à-dire un esprit bien fait et juste et un jugement droit et sain, quoique souvent emporté et ballotté par les bourrasques d'une imagination fougueuse, vous pouvez, en bridant celle-ci, diriger et pousser sans crainte votre homme vers le but de la perfection et même d'une haute perfection ; mais, encore une fois,

préservez-le avec soin des scrupules. (Voyez le tempérament bilieux, p. 30.)

Tempérament mixte, mélancolique-sanguin et sanguin-mélancolique, suivant la prédominance organique ou fonctionnelle.

On reconnaît cette variété, qui est très rare, à une physionomie très expressive, à un regard à la fois vif, doux et attachant. Le teint est peu coloré, le corps offre peu d'embonpoint; on ne rencontre pas ici la vivacité et l'impétuosité qui caractérisent le tempérament sanguin pur, mais plutôt une certaine lenteur compassée, une sorte de timidité et d'hésitation dans la démarche Les sensations sont vives, profondes et durables, l'imagination brillante et exaltée, l'attention très soutenue et la mémoire très puissante. On remarque aussi une certaine hésitation dans la conduite morale, dans les déterminations et les relations sociales, un peu de rudesse quelquefois dans les procédés, ou, d'autres fois, des démarches irréfléchies, précipitées ou fausses, par suite des erreurs de jugement auxquelles ces sortes de sujets sont exposés, à cause de leur aptitude singulière à réaliser les informes et bizarres produits de leur ardente et fougueuse imagination. Du reste leurs passions ou leurs affections sont moins expansives et moins vives, mais plus constantes qne celles des sanguins purs, ils sont aussi moins enclins aux plaisirs des sens ou de la chair; enfin il y a chez eux plus de ressource pour la vertu, et ils sont plus fermes et plus constants dans le bien, que les hommes d'un tempérament sanguin pur.

Tempérament mélancolique-bilieux.

Cette variété, ou plutôt cet état en quelque sorte maladif, n'est que l'exagération très prononcée des

tempéraments bilieux et mélancolique. Il est souvent le résultat des longues souffrances, soit physiques soit morales, des profonds chagrins ou des travaux excessifs de l'esprit, ou enfin d'une piété ou d'une dévotion peu éclairée, fausse ou mal entendue.

Cette espèce de tempérament pathologique rend l'homme rude et austère à l'excès envers lui-même, et également dur et farouche à l'égard des autres. Cette condition étrange et anormale peut facilement conduire au dernier degré de misanthropie, amener un désordre, une perturbation mentale ou une lésion affective, et avoir pour résultat final l'homicide ou le suicide.

Il est donc très important de surveiller de près ces sortes de personnes, et de les traiter avec beaucoup de prudence, de patience et de charité, ce que l'on ne pourra faire avec succès, qu'après avoir gagné entièrement leur confiance. Et à cet effet, il faudra s'appliquer à s'insinuer peu à peu dans leur esprit et dans leur cœur, à s'identifier en quelque sorte avec eux ; et ainsi, par cette conduite de douceur et de charité, on gagnera leur affection et leur confiance, on dominera tout leur être moral et intellectuel, et on leur sauvera à la fois l'âme, l'esprit et le corps.

SECONDE PARTIE

MŒCHIALOGIE

L'onanisme ou masturbation dans le sexe masculin. — La pollution considérée chez l'homme. — L'onanisme ou la masturbation dans le sexe féminin. — La pollution chez la femme. — L'onanisme conjugal. — Impuissance. — Incube et succube.

CHAPITRE PREMIER.

De l'onanisme ou masturbation, manustrupatio, souillure manuelle, incontinence secrète, ou mollities, selon le langage des théologiens.

§ 1er. — RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Tout le monde sait en quoi consiste l'acte honteux et criminel qu'exprime le mot onanisme ou masturbation. Aucun vice aujourd'hui n'est à la fois et plus fréquent et plus funeste à la jeunesse. On l'a rencontré dans tous les âges, depuis l'enfant encore couché dans son berceau, jusqu'au vieillard décrépit gisant sur son grabat. Mais c'est surtout à la puberté, ou de quatorze à vingt ans, que l'onanisme exerce dans les deux sexes ses plus déplorables ravages. Il ne sera question ici que de la masturbation chez l'homme. Dans un autre chapitre on examinera avec détail cette dégradante et tyrannique passion dans l'autre sexe.

Nous devons convenir qu'aujourd'hui, au moins dans le sexe masculin, la masturbation est généralement assez connue des moralistes; c'est pourquoi nous n'aurons pas besoin de nous appesantir beaucoup sur l'exposition des détails de cette honteuse manœuvre de la jeunesse.

[La masturbation et la pollution qui en est la consommation ou la conséquence, constituent ce qu'on appelle en physiologie, un acte réflexe. L'impression sensitive portée sur les organes génitaux externes, est conduite, par les nerfs affectés à la sensibilité, de ces organes, aux centres nerveux chargés de présider à leurs fonctions. Elle détermine dans ces centres une sensation spéciale, un commencement d'ébranlement qui se communique à la totalité du système nerveux; puis, se réfléchissant sur les nerfs de mouvement, cette impression se transforme en réaction motrice, et aboutit au spasme vénérien et à l'éjaculation de la liqueur spermatique, en même temps que se produit un redoublement d'ébranlement nerveux.

Quand cet ensemble fonctionnel se reproduit souvent, le système nerveux demeure dans un état d'impressionnabilité telle que la sensation la plus légère, reçue par les organes externes, sera ressentie par lui comme une vive excitation, et suivie aussitôt de toute la réaction dont il reste capable. Et comme l'épuisement nerveux suit inévitablement toute activité exagérée de ce système, toutes les manifestations de la débilité et de l'impuissance ne tardent pas à suivre de tels abus.

Sans doute, toute impression qui vient du dehors et qui modifie l'un quelconque de nos sens, peut provoquer de même un acte réflexe; mais cet acte n'entraîne aucune sensation spéciale, autre que celle qui résulte de la mise en activité de nos organes, quels qu'ils soient; sensation agréable si cette activité est produite dans la mesure, et selon la finalité de l'organe mis en jeu, sensation désagréable dans le cas contraire. De là la *delectatio sensibilis*, à laquelle il n'y a pas lieu de se soustraire, bien qu'il ne soit pas bon d'agir dans le seul but de la provoquer et de la ressentir. Mais la *delectatio venerea* est toute différente, sinon dans son mécanisme, du moins dans ses conséquences, ainsi

qu'on vient de le voir : le redoublement d'impression dont elle s'accompagne donne aux sensations qui en résultent, une portée et un caractère à part. On comprend par là qu'il y ait à redouter la délectation vénérienne beaucoup plus que la délectation simple, et que l'abus de la première soit de beaucoup plus grave que l'abus de l'autre. Le premier constitue la *luxure* et le second la *sensualité*.

Toutefois, la distance qui sépare ces deux modes de la sensibilité n'est pas telle que le passage de l'un à l'autre ne soit facile. Dans l'état normal, une impression produite sur un des appareils des sens externes, détermine dans le centre nerveux correspondant, une sensation spéciale à l'appareil mis en jeu; et cette sensation ne se transforme en mouvement, que dans la mesure où cela est nécessaire, soit à la perception sensorielle elle-même, soit à la conservation de son organe. Dans l'appareil génital, la sensation partie des organes génitaux externes donne lieu à un mouvement réflexe, et ce mouvement est à son tour le point de départ de nouvelles impressions sensibles, dont la réunion aboutit à l'orgasme vénérien et détermine l'émission spermatique.

Or, chez certains sujets, et le plus souvent sous l'influence de dispositions morbides, une impression portée sur l'un quelconque des sens externes retentit sur l'appareil génital, comme si elle eût été portée directement sur les organes de la génération. On voit ainsi certaines personnes éprouver l'orgasme vénérien, à l'occasion de certaines impressions portées sur des parties totalement étrangères à l'appareil génital, à la tête ou aux membres par exemple. J'ai entendu citer le cas d'une personne, qui ne pouvait toucher une petite verrue qu'elle portait à la face, sans ressentir la délectation vénérienne. Dans certains cas d'hystérie, par exemple, il n'est pas rare de voir des impressions qui sont habituellement douloureuses, une pression violente

sur certaines parties du corps, ne provoquer aucune douleur, mais s'accompagner au contraire d'une satisfaction qui tient de la délectation vénérienne, et peut même aller jusqu'à provoquer l'orgasme ou la pollution.

Ce sont là des perversions de la sensibilité qu'il faut connaître ; car, bien qu'elles soient rares, elles peuvent induire en erreur. relativement à l'opportunité de certaines pratiques de pénitence, qui iraient ainsi à l'encontre du but qu'on se propose en les conseillant ou en les permettant.

D'autres divisions peuvent être admises encore dans cette étude, selon que la luxure est directe, autrement dit, provoquée par un acte immédiat, facile par conséquent à apprécier, selon qu'elle est indirecte, c'est-à-dire que l'on s'expose à la commettre, en se mettant dans les conditions qui peuvent y donner lieu. Tel est par exemple l'excès dans l'usage des satisfactions sensuelles, celles de la table surtout, les lectures, les images et les spectales dangereux. A ce sujet, je ne saurais mieux faire que de reproduire le jugement qu'en a porté saint Alphonse : *Cum pollutio non sit volita, eo gradu mala erit, quo mala est ipsa causa.* Les distinctions ci-dessus établies, permettront, je pense, de distinguer suffisamment le degré de malice dont il est ici parlé.]

[La pollution consommée est celle qui aboutit à l'éjaculation de la liqueur spermatique. Or, il est une espèce de souillure manuelle, qui se borne à provoquer et parfois à entretenir la sensation vénérienne et l'ébranlemeut nerveux qui en résulte, sans aller jusqu'à déterminer le spasme et l'éjaculation. L'excitation portée sur les organes génitaux externes est perçue par les centres nerveux comme sensation spéciale, mais elle reste limitée à ce degré où elle ne se transforme pas encore en réaction spasmodique. C'est là sans doute un grand désordre, et si la faute en elle-même est moins grave que dans l'onanisme consommé,

elle est au moins aussi dangereuse. Celui-ci méconnaît en effet la fin naturelle de la fonction génératrice, il la détourne de son but et perd, sans aucun fruit que la jouissance, l'agent fécondateur qu'elle a charge de produire. Mais l'onanisme sec entretient le système nerveux dans un état d'excitation permanente. La production du spasme et de l'évacuation critique provoquent au milieu de l'état d'éréthisme, une détente naturelle, comme celle qui résulte habituellement de la satiété et de la résolution qui l'accompagne; et quand cette détente ne se produit pas, le sujet peut perpétrer indéfiniment ses tristes pratiques, sans interruption et sans répit.

Cette masturbation sans pollution est la seule possible chez les enfants impubères et chez les eunuques. Nous verrons aussi que c'est peut-être la seule que les femmes puissent exercer.]

§ 2. — EXEMPLES.

Nous avons dit au commencement de ce chapitre, que la corruption commence souvent au berceau. Il semble que la fréquence de la masturbation soit en raison directe du développement du système nerveux. Et où l'exaltation nerveuse se fait-elle plus remarquer que chez les enfants de l'un et de l'autre sexe? On peut donc avancer, en thèse générale, que la prédominance de l'action du système nerveux sur celle des autres parties ou systèmes de l'organisme humain est la cause prédisposante la plus puissante et la plus active de l'onanisme dans les jeunes sujets. Ce n'est jamais la stimulation qu'exerce le sperme sur les organes génitaux, qui excite les enfants ou les sujets impubères, à se procurer les honteux et criminels plaisirs de la masturbation, puisque leur impuberté les rend incapables de toute sécrétion séminale.

Il arrive quelquefois que, par une disposition particulière du système nerveux ou par une sorte d'idiosyncrasie organique spéciale, les organes génitaux deviennent, sans cause déterminante appréciable, un centre et un foyer de sensibilité insolite et anormale, qui trop souvent devient lui-même l'occasion et le signal de l'explosion de la passion la plus terrible et la plus funeste. L'on sent assez que dans cet état d'excitation anormale, le moindre attouchement fait par hasard, ou déterminé par une impulsion instinctive ou machinale, peut très facilement conduire à une affreuse et dévorante passion.

Mais, indépendamment de cette concentration nerveuse et de cette sensibilité précoce anormalement développée, il existe malheureusement une autre cause fréquente de ces aberrations sensitives locales; ce sont des attouchements étrangers, exercés par les mains criminelles d'êtres passionnés ou grossiers, aux soins desquels d'innocentes créatures sont aveuglément confiées, pour leur malheur. Ces agents de corruption de l'enfance, ce sont le plus souvent ce qu'on appelle les *bonnes*, ou de jeunes servantes, ou quelquefois des nourrices qui révèlent aux petits enfants de l'un et de l'autre sexe le funeste secret de l'onanisme [1]. Et soyez sûr que l'enfant ne manquera pas d'exploiter un jour son affreuse découverte. C'est donc ici un point très imprortant et très grave, sur lequel il faut instamment appeler la vigilante sollicitude des moralistes, des chefs de famille et de tous les supérieurs quelconques.

Le docteur Doussin-Dubreuil rapporte qu'un enfant contracta spontanément l'habitude de la masturbation dès l'âge de cinq ans, et que, malgré tout ce que l'on put faire, il mourut à l'âge de seize ans, après

[1] Quelquefois aussi dans le but de faire taire les enfants ou d'apaiser leurs cris.

avoir perdu tout à fait la raison. M. le docteur Deslandes, dans son important ouvrage sur l'onanisme, parle d'un enfant déjà masturbateur à l'âge de *dix-huit mois*. « Un jeune homme de Montpellier, dit Tissot, étudiant en médecine, mourut par l'excès de ces sortes de débauches. L'idée de son crime avait tellement frappé son esprit, qu'il mourut dans une espèce de désespoir, croyant voir l'enfer ouvert à ses côtés, prêt à le recevoir. Un enfant de cette ville, âgé de six à sept ans, instruit, je crois, par une servante, se pollua si souvent, que la fièvre lente qui survint l'enleva bientôt. Sa fureur pour cet acte était si grande, qu'on ne put l'empêcher jusqu'aux derniers jours de sa vie. Lorsqu'on lui représentait qu'il hâtait sa mort, il se consolait en disant qu'il irait plus tôt trouver son père, mort depuis quelques mois. » Voici un fait d'un sujet qui devint masturbateur un peu plus tard, à dix ans. « Je ne connaissais aucunement le vice de l'onanisme avant l'âge de dix ans; ce fut alors qu'un des camarades du collège où l'on m'avait placé, m'en instruisit. Je ne saurais vous dire le nombre de fois que je m'y suis livré jusqu'à l'âge de quinze ans; alors seulement mes yeux se sont dessillés pour me faire apercevoir toute l'énormité de ma faute. J'en ai actuellement dix-huit; mais quoiqu'il y ait déjà trois ans que je n'y suis plus retombé, je n'en suis pas moins affligé de pollutions fréquentes, qui souvent ont lieu malgré moi, pendant cinq à six nuits de suite... Je ne jouis jamais d'un sommeil tranquille; toute la journée je suis plus triste que de coutume. J'ai changé quatre fois de pension, et partout j'ai vu ce genre de libertinage porté à l'excès; dans celle où j'ai terminé mes études, nous nous réunissions souvent au nombre de douze ou de quinze, pour faire ce triste manège. » (Doussin-Dubreuil).

Voici enfin un dernier mais terrible tableau, qui présente presque toutes les misères et toutes les tur-

pitudes de la masturbation accumulées sur un seul individu :

« L. D***, horloger, avait été sage et avait joui d'une bonne santé jusqu'à l'âge de dix-sept ans; à cette époque, il se livra à la masturbation, et la consommation de l'acte était toujours précédée et accompagnée d'une légère perte de connaissance et d'un mouvement convulsif dans les muscles extenseurs de la tête, qui la retiraient fortement en arrière, pendant que le cou se gonflait extraordinairement. Il ne s'était pas écoulé un an, qu'il commença à sentir une grande faiblesse après chaque acte; cet avis ne fut pas suffisant pour le retirer du bourbier; son âme, déjà toute livrée à ces infamies, n'était plus capable d'autres idées, et les réitérations de son crime devinrent tous les jours plus fréquentes, jusqu'à ce qu'il se trouvât dans un état qui lui fît craindre la mort. Sage trop tard, le mal avait déjà fait tant de progrès, qu'il ne pouvait être guéri; et les parties génitales étaient devenues si irritables et si faibles qu'il n'était plus besoin d'un nouvel acte de la part de cet infortuné, pour provoquer un écoulement spermatique. . .

. . . .

Le spasme, qu'il n'éprouvait auparavant que dans le temps de la consommation de l'acte et qui cessait en même temps, était devenu habituel, et l'attaquait souvent sans aucune cause apparente et d'une façon violente ; pendant tout le temps de l'accès, qui durait quelquefois quinze heures et jamais moins de huit, il éprouvait dans toute la partie postérieure du cou des douleurs si intenses, qu'il poussait ordinairement, non pas des cris, mais des hurlements, et il lui était impossible pendant tout ce temps-là, d'avaler rien de liquide ou de solide. Sa voix était devenue enrouée; mais je n'ai pas remarqué qu'elle le fût davantage dans le temps de l'accès. Il perdit totalement ses forces; obligé de renoncer à sa profession, incapable de

tout, accablé de misère, il languit presque sans secours pendant quelques mois; d'autant plus à plaindre qu'un reste de mémoire, qui ne tarda pas à s'évanouir, ne servait qu'à lui rappeler sans cesse les causes de son malheur et à l'augmenter de toute l'horreur du remords. J'appris son état, je me rendis chez lui; je trouvai moins un être vivant qu'un cadavre gisant sur la paille, maigre, pâle, sale, répandant une odeur infecte, presque incapable d'aucun mouvement. Il perdait souvent par le nez un sang pâle et aqueux; une bave lui sortait continuellement de la bouche; attaqué de la diarrhée, il rendait ses excréments dans son lit sans s'en apercevoir; le flux spermatique était continuel; ses yeux, chassieux, troublés, éteints, n'avaient plus la faculté de se mouvoir; le pouls était extrêmement petit, vite et fréquent, la respiration très gênée, la maigreur excessive, excepté aux pieds, qui commençaient à devenir œdémateux. Le désordre de l'esprit n'était pas moindre; sans idées, sans mémoire, incapable de lier deux phrases, sans réflexions, sans inquiétude sur son sort, sans autre sentiment que celui de la douleur qui revenait, avec tous les accès, au moins tous les trois jours. Être bien au-dessous de la brute, spectacle dont on ne peut concevoir l'horreur, l'on avait peine à reconnaître qu'il avait appartenu autrefois à l'espèce humaine. Je parvins assez promptement, à l'aide de remèdes fortifiants, à détruire ces violents accès spasmodiques, qui ne le rappelaient si cruellement au sentiment que par les douleurs; content de l'avoir soulagé à cet égard, je discontinuai des remèdes qui ne pouvaient pas améliorer son état. Il mourut au bout de quelques semaines, en juin 1757, œdémateux par tout le corps. » (Tissot.)

§ III. DE LA MASTURBATION.

Nous allons maintenant tracer le portrait de la dégradation physique et morale du masturbateur.

Dégradation physique du masturbateur.

Ce qui frappe au premier aspect dans l'onanisme, c'est un état de langueur, de faiblesse et de maigreur. On voit une figure pâle, amaigrie, flasque, quelquefois comme plombée, ou plus ou moins livide; un cercle bleuâtre autour des yeux, qui sont enfoncés, ternes et abattus ; une physionomie sans feu, sans expression, triste, honteuse ; le regard éteint, les yeux larmoyants, sales; la voix faible, voilée, enrouée ; toux sèche, oppression, essoufflement et fatigue au moindre mouvement; palpitations, diminution de la vue, maux de tête, vertiges, tremblements, crampes douloureuses; mouvements convulsifs, comme épileptiques et même assez souvent, l'épilepsie véritable ; douleurs générales dans les membres ou fixées derrière la tête, à l'épine dorsale, à la poitrine, au ventre; une grande faiblesse dans les reins, quelquefois un engourdissement presque universel, d'autres fois une fièvre lente, hectique, consomptive; dérangement dans les fonctions digestives, digestion nulle ou très difficile, nausées, vomissements, perte de l'appétit, ou appétit vif avec maigreur toujours croissante, lassitude que le repos ne dissipe pas. Quelquefois la taille se dérange, le corps se courbe, se voûte, et souvent on voit toutes les apparences de la phthisie pulmonaire, ou les caractères de la caducité, réunis aux habitudes et aux prétentions de la jeunesse.

[La dégradation physique du masturbateur se manifeste encore pour le médecin par une déchéance

véritable de ses fonctions nutritives. Par exemple, le blessé qui s'adonne à ces tristes pratiques, ainsi qu'à tous les excès vénériens, voit ses plaies devenir languissantes, perdre plus ou moins leur aptitude à se réparer; il devient impuissant à guérir ses blessures ou ses plaies. C'est un fait d'observation que l'on trouve encore signalé dans un récent travail du docteur Poncet; un de nos maîtres le caractérisait en disant qu'il préférait voir ses malades et surtout ses convalescents, manquer de bien des soins, plutôt que de voir ces soins donnés par une personne susceptible de réveiller leurs passions et d'exciter en eux des désirs sexuels.]

Dégradation morale du masturbateur.

Les jeunes gens victimes de cette malheureuse et honteuse passion perdent plus ou moins la mémoire, l'intelligence; deviennent stupides, sots, imbéciles, sombres, tristes, mélancoliques, hypocondriaques, timides, indolents, lâches, paresseux ; ils montrent une grande inégalité dans le caractère, de l'indifférence ou même de l'aversion pour les jeux et les plaisirs légitimes et honnêtes; ils recherchent la solitude, paraissent préoccupés, dans un silence niais et stupide ; sont incapables d'études et d'application d'esprit, et, pour tout dire en un mot, ils sont d'une nullité complète.

« Le masturbateur, dit un médecin allemand, Gottlieb-Wogel, en vient insensiblement à perdre tout ce qu'il avait reçu de facultés morales; il acquiert un extérieur hébété, sot, lascif, embarrassé, triste, mou ; il devient paresseux, ennemi et incapable de toute fonction intellectuelle ; toute présence d'esprit lui est interdite ; il est décontenancé, troublé, inquiet aussitôt qu'il se trouve en compagnie ; il est au dépourvu et même aux abois, s'il lui faut seulement répondre à un

enfant ; son âme affaiblie succombe sous la moindre tâche. Sa mémoire s'altérant de plus en plus, il ne peut comprendre les choses les plus communes ni lier ensemble les idées les plus simples ; les plus grands moyens et les plus sublimes talents se trouvent bientôt anéantis ; des connaissances précédemment acquises s'oblitèrent, l'intelligence la plus exquise devient nulle et ne donne plus aucun produit ; toute vivacité, toute fierté, toutes les qualités de l'âme par lesquelles ces malheureux subjuguaient ou attiraient ci-devant leurs semblables, les abandonnent et ne leur laissent plus d'autre partage que le mépris ; le pouvoir de l'imagination a pris fin pour eux ; il n'y a plus aucun plaisir qui les flatte ; mais en revanche tout ce qui est peine et malheur sur le reste du globe, semble leur être propre. L'inquiétude, la crainte, l'épouvante, qui sont leurs seules affections, bannissent toute sensation agréable de leur esprit. Les dernières crises de la mélancolie et les plus affreuses suggestions du désespoir finissent ordinairement par avancer la mort de ces infortunés ; ou bien ils tombent dans une entière apathie, et, ravalés au-dessous des animaux qui ont le moins d'instinct, ils ne conservent de leur espèce que la figure. Il arrive même très souvent que la folie et la frénésie la plus complète sont ce qui se manifeste d'abord.

[Sous l'influence de l'onanisme, l'homme, absorbé d'abord par la sensation, perd peu à peu toute activité intellectuelle et toute puissance d'action ; il tombe au rang des êtres purement sensibles, ce qui est le propre de l'animalité, jusqu'à ce que, la sensibilité s'émoussant à son tour, il s'abaisse encore physiologiquement au rang des êtres vivants les plus inférieurs et se condamne à une vie purement végétative.]

Selon le docteur Franck, les masturbateurs sont non seulement à charge à la société, mais même dangereux. Aussi ce médecin célèbre invite-t-il les gou-

vernements à faire exercer sur eux la surveillance la plus active.

« Il est à ma connaissance, dans une certaine ville, ajoute Gottlieb-Wogel, un célibataire âgé de vingt-cinq ans, que la masturbation a d'abord rendu fou furieux, mais qui depuis longtemps, est dans l'état de l'imbécillité la plus absolue. Ce malheureux ne profère jamais une parole ; il se laisse traiter comme s'il était entièrement privé de vie ; il ferme les yeux dès qu'il voit quelqu'un ; il a la plus grande partie du jour la tête penchée en avant, et se tient assis en cette attitude sur une chaise. Son unique occupation est de se frotter le pouce et l'index l'un contre l'autre, ou de déchirer une carte en je ne sais combien de petits morceaux. Son visage est pâle, défait, allongé ; mais, malgré cette situation déplorable, il ne passe ni jour ni nuit sans se livrer à la masturbation. » (Citation de Doussin-Dubreuil.)

Enfin, pour achever ce triste et noir tableau, nous ajouterons que le masturbateur, après avoir plus ou moins traversé ces diverses phases, finit par tomber dans un marasme affreux et dans une décrépitude dégoûtante. Considérez maintenant cet être abruti et dégradé ; voyez-le courbé sous le poids du crime et de l'infamie, traînant dans l'ombre un reste de vie matérielle et animale. Le malheureux ! il a péché contre Dieu, contre la nature et contre lui-même. Il a violé les lois du Créateur, défiguré l'image de Dieu dans sa personne, et l'a changée en celle de la bête, *imago bestiæ*. Il s'est même ravalé au-dessous de la brute, et comme elle, il ne regarde plus que la terre ; son regard hébété et stupide ne peut plus s'élever jusqu'au ciel.

Tous les onanistes sans doute ne sont pas aussi rigoureusement traités et ne meurent pas des suites de leurs criminels excès ; on peut même dire qu'il n'y a que le petit nombre qui y succombe. Cependant

dans ce petit nombre pourront se trouver tôt ou tard les masturbateurs qui persévéreront dans leur funeste habitude. « Il y a, dit M. le docteur Deslandes, des *circonstances inconnues*, *occultes*, *insaisissables*, qui font que l'on supporte inégalement l'abus des plaisirs. Ces remarques sont d'une haute importance, et méritent d'être bien comprises. Il est clair que devant elles, il n'y a plus de sécurité possible pour le masturbateur; en vain il chercherait des encouragements en se comparant à d'autres ou à soi-même, en se disant d'un camarade : s'il avait eu ma constitution, s'il eût été aussi fort que moi, sa santé serait encore bonne, il n'aurait pas succombé ; ou en se disant encore : pourquoi craindrais-je ce que j'ai déjà fait impunément? Ce langage ne lui est plus possible, du moment qu'il sait que rien n'indique d'une manière certaine qu'on vaille mieux ou autant qu'un autre, même qu'on vaille ce qu'on valait. Il n'y a donc pas moyen de se faire illusion par des comparaisons rassurantes. quand on est bien pénétré de la vérité de ces considérations; aussi est-ce parce qu'une foule de jeunes gens les ignorent, parce qu'ils s'estiment meilleurs que ceux-ci et aussi bons, qu'il y en a tant qui éprouvent le regret de s'être abusés. » (*Onanisme*, par M. Deslandes, p. 54, 1835.)

Quoi qu'il en soit, toujours est-il qu'il n'en est aucun qui n'offre quelques-uns des traits du tableau que nous venons d'esquisser. Tous sont donc déjà punis, tous subissent un châtiment proportionné à leurs désordres ou plutôt à leurs crimes, et ceux qui en réchappent s'en ressentent plus ou moins le reste de leurs jours ; leur tempérament est aussi assez souvent plus ou moins ruiné ou débilité, et ils ne fourniront jamais une longue carrière, en supposant qu'une maladie chronique grave, dont peut-être ils devront le germe à l'onanisme, ou une maladie aiguë à laquelle ils résisteront bien moins que d'autres, ne tranche pas

le fil de leurs jours au milieu de leur course. Ils pourront aussi devenir très facilement les premières victimes, dans les épidémies graves, à raison de leurs mauvais antécédents et de la détérioration de leur complexion. Souvent enfin, ils demeurent sujets à des pollutions nocturnes ou diurnes, qui les énervent, les rendent impuissants, tristes, moroses, mélancoliques, hypocondriaques, en un mot, répandent sur toute leur vie un grand fonds d'amertume, ou empoisonnent le reste de leurs tristes jours.

Mais afin que l'on ne nous accuse pas d'avoir trop exagéré les dangers causés par l'onanisme, ou d'en avoir tracé un tableau trop chargé, nous allons rapporter quelques passages sur les tristes suites du libertinage, extraits des livres des plus grands maîtres de l'art et que l'on peut regarder avec raison comme les docteurs et les pères de la médecine :

Hippocrate, le père et le prince de la médecine, dit que « les libidineux n'ont pas de fièvre, et quoiqu'ils mangent bien, ils maigrissent et se consument. Ils croient sentir des fourmis descendre de la tête le long de l'épine. Toutes les fois qu'ils vont à la selle ou qu'ils urinent, ils perdent abondamment une liqueur séminale très liquide : ils sont inhabiles à la génération, et ils sont souvent occupés de l'acte vénérien dans leurs songes. Les promenades, surtout dans les routes pénibles, les essoufflent les affaiblissent, leur procurent des pesanteurs de tête et des bruits d'oreilles; enfin une fièvre aiguë termine leurs jours. » (Consomption dorsale.) (*De Morbis*, lib. II, c. XLIX, Foës, p. 479.)

« Les jeunes gens prennent et l'air et les infirmités des vieillards ; ils deviennent pâles, efféminés, engourdis, paresseux, lâches, stupides et même imbéciles; leurs corps se courbent, leurs jambes ne peuvent plus les porter ; ils ont un dégoût général ; ils sont inhabiles

à tout; plusieurs tombent dans la paralysie. » Arétée, *de Signis et Causis morb.*, lib. II, c. v.)

» Les émissions fréquentes de semence relâchent, dessèchent, affaiblissent, énervent et produisent une foule de maux : des apoplexies, des léthargies, des épilepsies, des assoupissements, des pertes de vue, des tremblements, des paralysies, des spasmes, et toutes les espèces de gouttes les plus douloureuses. » (Lomnius, *Comment. de Sanit. tuend.*, p. m. 37. Citations de Tissot.)

« La trop grande perte de semence, dit Boerhaave, produit la lassitude, la débilité, l'immobilité, des convulsions, la maigreur, le dessèchement, des douleurs dans les membranes du cerveau; émousse les sens et surtout la vue; donne lieu à la consomption dorsale, à l'indolence et à diverses maladies qui ont de la liaison avec celle-ci. « (*Instit.*, p. 766.) — Après de longues pollutions nocturnes, suivant Hoffmann, non-seulement les forces se perdent, le corps maigrit, le visage pâlit, mais de plus la mémoire s'affaiblit, une sensation continuelle de froid saisit tous les membres, la vue s'obscurcit, la voix devient rauque; tout le corps se détruit peu à peu; le sommeil troublé par des rêves inquiétants ne répare point, et l'on éprouve des douleurs semblables à celles qu'on ressent après qu'on a été meurtri par des coups. » (*Consult.*)

« Les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe qui se livrent à la lascivité, ruinent leur santé en dissipant des forces qui étaient destinées à amener leur corps à son point de plus grande vigueur; enfin ils tombent dans la consomption. » (Ludwig, *Inst. physiol.*)

« Une trop grande dissipation de semence affaiblit le ressort de toutes les parties solides ; de là naissent la faiblesse, la paresse, l'inertie, les phthisies, les consomptions dorsales, l'engourdissement et la dépravation des sens, la stupidité, la folie, les évanouisse-

ments, les convulsions. » (Kloekhof, *de Morb. anim. ab infirm. med. cereb.*)

« Cette abominable pratique, il serait difficile de la peindre avec des couleurs aussi affreuses qu'elle le mérite ; pratique à laquelle les jeunes gens se livrent sans connaître toute l'énormité du crime et tous les maux qui en sont les suites déplorables. L'âme se ressent de tous les maux du corps, mais surtout de ceux qui naissent de cette cause meurtrière. La plus noire mélancolie, l'indifférence pour tous les plaisirs honnêtes, le sentiment de leur misère, le désespoir d'en être les artisans volontaires, la nécessité de renoncer au bonheur du mariage sont les idées bourrelantes qui contraignent ces malheureux à se séparer du monde, fort heureux si elles ne les portent pas à terminer eux-mêmes leur triste existence. » (Levis, *A practical Essai upon the tabes dorsalis*; citation de Tissot.)

Camper, célèbre auteur allemand, s'exprime ainsi :

« Toutes les suites funestes qui accompagnent le vice de l'impudicité en général s'attachent encore plus particulièrement et d'une manière immédiate à ces écarts honteux qu'on nomme *onanisme*. On n'a pas besoin de grandes réflexions pour se convaincre combien ce vice est contraire aux vues de la nature. La constitution de notre corps et le développement encore imparfait de ses organes dans un âge peu avancé, ne permettent pas de douter du mal irréparable que ce vice traîne après lui. Dès lors la nature ne fait plus rien pour le perfectionnement du corps ; elle abandonne son ouvrage, qui languit et dépérit. Les aliments que le corps prend pour sa conservation, n'étant point digérés convenablement, ne fournissent plus de sucs restaurateurs, mais produisent des humeurs viciées qui engendrent mille maladies et deviennent même un nouveau stimulant pour ce vice honteux.

« Aussi la santé, ce bien inestimable sans lequel il

ne peut exister de bonheur, est bientôt détruite. Je n'ai jamais pu voir, sans indignation, des enfants mutiler de gaîté de cœur de jeunes arbrisseaux qui venaient de s'élancer pleins de vigueur du sein maternel de la terre; mais mon cœur, s'est brisé lorsque j'ai vu de jeunes enfants, se mutilant de leurs propres mains, détruire ainsi le plus bel ornement de la création. »

Enfin nous terminerons ces citations par un extrait de l'*Onania* anglais, rapporté par Tissot. Le voici :

« Toutes les facultés intellectuelles s'affaiblissent; la mémoire se perd, les idées s'obscurcissent, les malades tombent même quelquefois dans une légère démence : ils ont sans cesse une espèce d'inquiétude intérieure, une angoisse continuelle, un reproche de leur conscience si vif, qu'ils versent des larmes. Ils sont sujets à des vertiges; tous leurs sens, mais surtout la vue et l'ouïe, s'affaiblissent; leur sommeil, s'ils peuvent dormir, est troublé par des rêves fâcheux.

« Les forces du corps manquent entièrement; l'accroissement de ceux qui se livrent à ces abominations avant qu'il soit fini, est considérablement dérangé. Les uns ne dorment point du tout, les autres sont dans un assoupissement presque continuel. Presque tous deviennent hypocondriaques ou hystériques, et sont accablés de tous les accidents qui accompagnent ces fâcheuses maladies : tristesse, soupirs, larmes, palpitations, suffocations, défaillances. On en a vu cracher des matières calcaires. La toux, la fièvre lente, la consomption sont les châtiments que d'autres trouvent dans leurs propres crimes.

« Les douleurs les plus vives sont encore l'objet des plaintes des malades; l'un se plaint de la tête, l'autre de la poitrine, de l'estomac, des intestins, de douleurs rhumatismales, quelquefois d'un engourdissement douloureux dans toutes les parties de leur corps, dès qu'on les comprime le plus légèrement.

[Toutes les névroses qui consistent dans l'exagération des aptitudes sensibles et celles qui tiennent à la perversion de ces mêmes aptitudes, résultent naturellement de l'onanisme; névralgies externes et viscérales, hystérie, hypocondrie, lypémanie et tous les genres de folie d'origine affective. L'ébranlement nerveux qui résulte de ces actes vicieux, amène souvent aussi des maladies convulsives, telles que des phénomènes épileptiques, par exemple. Enfin, comme conséquence plus éloignée de semblables perturbations, on voit encore se produire les maladies organiques des centres nerveux, et en particulier les maladies de la moelle. Il en résulte des tremblements, des paralysies, des contractures, qui conduisent peu à peu les malheureux atteints de ce mal, aux infirmités les plus sordides, et les amènent, par une dégradation successive et plus ou moins lente, à la fin pitoyable qui les attend.]

Il ne faut pas s'attendre à rencontrer jamais tous ces traits réunis sur le même individu : il suffit d'en trouver plusieurs. En général, les masturbateurs offrent un *facies* qui leur est propre et que l'on ne peut guère méconnaître, avec un peu d'expérience et d'habitude. Leur figure est pâle et amaigrie; ils ont les yeux cernés, enfoncés; leur physionomie est sombre, triste et honteuse; leur regard inquiet, morne, morose et éteint, etc. Cependant, malgré ces caractères, qui sont les plus saillants, on pourrait, faute de tact ou d'habitude, ne pas les reconnaître quelquefois. Il importe donc beaucoup au moraliste et au confesseur, aussi bien qu'au médecin, d'obtenir adroitement leur aveu; et pour cela, il ne faut pas paraître douter sur le point principal, ou sur le fond de la chose. Il ne faut interroger que sur les circonstances ou sur les choses accessoires. Ainsi on pourrait dire, mais avec autorité et avec le ton de la certitude et de la conviction : Je ne doute pas que quelque camarade ou quelque

polisson ne vous ait enseigné le mal, c'est-à-dire la mauvaise habitude dont vous êtes victime et que vous n'auriez jamais contractée sans cela. A quel âge l'avez-vous commencée? et combien de fois faites-vous cet acte détestable par jour ou par semaine? Vingt fois ? cinquante fois ? On pourra dire un nombre considérable, invraisemblable même et au-dessus du véritable, afin d'enhardir le masturbateur à en avouer de suite un nombre moindre.

Maintenant, comment guérir cette horrible, cette immense plaie sociale? Notre sujet ne demande pas que nous entrions dans le détail sur ce point; nous n'apprendrions rien aux moralistes et aux confesseurs, rien de plus que ce qu'ils connaissent déjà. Nous ne pourrions offrir que des aperçus moraux; car pour l'objet hygiénique ou médical, nous les renvoyons aux auteurs spéciaux, aux auteurs de physiologie philosophique, d'hygiène et de médecine. Nous nous bornons donc au résumé ou à l'aperçu général suivant.

Les meilleurs moyens devraient être purement spirituels et moraux : la crainte de Dieu, les menaces formidables, les saintes terreurs de la religion, la vue de l'énormité du crime et le châtiment terrible qui l'attend, etc. Voilà sans doute les moyens qui sont, ou du moins qui devraient être les plus efficaces, si on les considère en eux-mêmes et dans leur application aux personnes instruites dans la religion, et qui n'ont pas encore perdu la foi; mais malheureusement, dans ce temps de décadence générale de la foi, l'expérience prouve trop souvent leur insuffisance. Il faut donc aujourd'hui, à des hommes tout plongés dans la matière, dominés par l'empire des sens et presque absolument incapables des impressions religieuses, il faut, dis-je, aux hommes de ce caractère, des moyens sensibles, actuels, présents, les moyens de cette vie et non de l'autre; il faut les menacer du déshonneur, de l'infamie, de l'ignominie, de toutes les horreurs

des maladies les plus douloureuses, les plus dégradantes et les plus honteuses, et enfin d'une mort précoce suivie d'un châtiment éternel. Si, à l'aide de tout cet appareil de terreur, on n'obtient aucun amendement, on pourra faire lire le petit ouvrage de Doussin-Dubreuil, préférablement à celui de Tissot, ou même, s'il se peut, ce que nous venons de dire sur ce sujet. On préférera encore à ces auteurs les lettres posthumes d'un médecin, recueillies par le docteur Lefèvre.

CHAPITRE II.

De la pollution chez l'homme.

§ 1er.

Nous appelons pollution toute évacuation spermatique, soit nocturne, soit diurne, matériellement et actuellement involontaire.

Avant d'aborder directement cette grave et difficile question, présentons quelques considérations philosophiques et physiologiques sur cette espèce d'aberration fonctionnelle. D'abord cette excrétion, qui paraît anormale, parce qu'elle paraît sans but physiologique, pourquoi est-elle si fréquente? Mais on peut demander aussi pourquoi ces fréquentes évacuations sanguines, ces hémorrhagies nasales, hémorrhoïdales, cérébrales? etc.

Posons avant tout cette proposition incontestée et incontestable : la raison et les sciences physiologiques nous disent d'une commune voix que, selon l'intention de la nature ou plutôt de l'Auteur de la nature, il doit toujours y avoir une juste proportion, un parfait équilibre entre la quantité des fluides animaux et les besoins particuliers et généraux de l'économie avec lesquels ces mêmes liquides sont coordon-

nés. Cette harmonie dans l'ordre physiologique doit être constante, universelle et invariable. — Pourquoi alors n'existe-t-il pas un rapport constant entre une fonction et sa destination ou son but? Pourquoi faut-il plus de fluide spermatique qu'il n'est nécessaire à la fonction génératrice? Pourquoi aussi se forme-t-il plus de sang que ne comportent les besoins de l'économie animale? Pourquoi, en un mot, toutes ces voies de décharge, toutes ces évacuations ou fonctions anormales et accidentelles plus ou moins déplétives et exonératives? — Précisément parce qu'il y a excès; mais cette exubérance nutritive vient des abus et des vices de l'homme, et non des aberrations ou des fautes de la nature.

Ces anomalies, qui sont en dehors du domaine des lois physiologiques, ne peuvent être l'ouvrage de la nature, parce qu'elles sont opposées aux tendances harmoniques et au but de l'organisme animal; elles sont donc l'œuvre de l'homme. Tout est bien en sortant des mains de Dieu; et tout dégénère et bien souvent se déprave entre les mains de l'homme.

Et en effet il est certain que les infirmités humaines se multiplient et se compliquent à raison des progrès de la civilisation, c'est-à dire par ses raffinements et ses excès, qui amènent presque nécessairement la dégradation physique et la corruption morale. L'homme déchoit de sa constitution physiologique primordiale, s'énerve et s'abâtardit; le moral suit la dégradation physique. La raison est comme étourdie et frappée de vertige par l'assaut violent des passions; elle chancelle et succombe sous le poids des appétits sensuels et des charnelles voluptés On conçoit très bien, en effet, qu'une immense perturbation de l'état social, un vice d'éducation physique et moral, le luxe, l'abondance, la mollesse, les plaisirs, la corruption des mœurs, l'oisiveté, l'usage, disons même la passion effrénée des boissons alcooliques, fruits trop ordi-

naires d'un excès de civilisation, ont dû modifier et altérer profondément la constitution humaine, et la soustraire par là à l'empire des lois de la sage nature et de la droite raison. On conçoit encore que cette condition anormale a dû altérer la complexion et le tempérament de l'homme, vicier et abâtardir tout son être tant physique que moral. De là sont évidemment dérivés tous ces besoins faux et factices, avec cette déviation vitale et nutritive, qui ont enfin amené toutes ces évacuations comme les saignements de nez, les flux hémorrhoïdaux, les hémorrhagies cérébrales, c'est-à-dire l'apoplexie, tous actes de décharge, que la nature emploie souvent comme un moyen de rétablir l'équilibre altéré de nos fonctions physiologiques, mais comme un moyen, qui souvent aussi manque son but, et même compromet en le manquant, la vie qu'il devait sauvegarder.

L'expérience prouve que les personnes qui joignent la sobriété à une vie laborieuse, exempte d'exaltations nerveuses et de grandes perturbations morales, ne sont généralement point sujettes à ces superfétations humorales et à la plupart de ces terribles maux, mais bien plutôt les gens qui vivent dans des conditions opposées.

Or, la pollution ne doit-elle pas aux mêmes causes sinon son existence, du moins sa grande fréquence? Tous ces flux surabondants et plus ou moins superflus, puisque leur existence n'est pas physiologiquement nécessaire et essentiellement inhérente à la condition physique de l'homme, sont devenus de véritables nécessités, et se sont enfin organiquement perpétués de race en race, par la voie de l'hérédité.

Ce n'est pas sur l'homme seul qu'un excès de civilisation exerce un fâcheux empire ; nos animaux domestiques subissent également son influence. Et en effet les animaux qui vivent en domesticité, dans la société de l'homme sont, comme lui, sujets aux infirmités, et,

comme lui, ils ont des médecins, tandis que les autres, qui vivent en liberté et dans l'état de pure nature, ne tombent guère malades. Parmi les végétaux, la culture fait également dégénérer quelques espèces. Les roses doubles qui croissent dans nos jardins sont de vraies monstruosités ; c'est la culture qui, par une exubérance nutritive, en fait changer les étamines en pétales, ce qui est une anomalie ou une monstruosité du règne phytologique, contraire aux lois primordiales de la physiologie végétale. L'églantier, qui est la rose de la nature, n'offre jamais que des fleurs simples. Rentrons dans notre sujet.

Si tous les désordres ci-dessus signalés, sont les causes de tous ces flux exubérants, sans en excepter absolument la pollution nocturne, on peut croire que les conditions ou les causes contraires doivent produire un effet opposé, c'est-à-dire avoir pour résultat, sinon la suppression totale de ces évacuations superflues et antiphysiologiques, du moins leur notable diminution. Or, l'expérience de tous les temps a prouvé que les hommes, toujours tempérants, sobres, chastes, maîtrisant parfaitement leurs passions et se conduisant constamment par les lumières de la raison, sont en général infiniment moins sujets à ces illusions de l'imagination et à ces souillures nocturnes. Ainsi, si l'état de perfection humaine exclut en général ces fréquentes contaminations corporelles, ce sera donc tendre à perfectionner l'homme, que de chercher à l'affranchir, au moins en partie, de cette triste et fâcheuse servitude, en s'efforçant de le soustraire à l'empire et à la tyrannie de ses passions ; de le faire rentrer dans la condition d'innocence de ses mœurs primitives ; et enfin de le rendre laborieux, sobre, tempérant, chaste et soumis à jamais aux sages lois de la nature et de la raison. Et il est très probable que dans les temps antiques, antédiluviens et voisins de la création, avant que toute chair eût corrompu sa

voie, quand la nature était encore dans toute sa force virginale, il est très probable, dis-je, que la tempérance et la chasteté, avec une vie active, étaient la principale cause de cette prodigieuse longévité dont l'histoire s'étonne, que la philosophie admire, sans pouvoir l'expliquer parfaitement [1].

Remarquons encore que, parmi les fonctions de l'économie vivante, celles de reproduction sont les plus temporaires, les fonctions dont l'exercice est le plus intermittent, celles qui sont le plus subordonnées à une foule de circonstances extérieures, même en ne tenant compte que des lois naturelles. C'est d'elles certainement que l'on peut dire : que, si les posséder en puissance est un des caractères essentiels de la virilité, les faire passer en acte n'ajoute rien aux aptitudes de l'individu, et peut au contraire diminuer en lui l'énergie dont il a besoin, pour le libre essor de ses aptitudes supérieures. J'insiste encore sur le peu d'importance relative qu'il y a pour l'individu, à perdre ou à retenir un produit de sécrétion, qui n'est pas élaboré pour être rejeté au dehors, au même titre que les excrétions nuisibles, les résidus et déchets de l'économie. La liqueur séminale, qui ne trouve à réaliser sa fonction que dans sa rencontre avec les éléments ovulaires de la femelle, peut donc être gardée par le mâle, sans aucun danger pour lui.

Elle diffère sous ce rapport, de la matière des autres

[1] « Les peuples, dit M. le docteur Virey, à mesure qu'ils se sont montrés plus chastes, ont présenté plus de vigueur et de longévité. Ainsi les anciens Germains, si longtemps jeunes et dans l'innocence, qui connaissaient à peine l'union des sexes avant vingt et trente ans, étaient des espèces de Patagons, à grands et gros corps charnus, robustes, de longue et forte vie. Plus la puberté est tardive, ou moins on prodigue avant le temps le noble baume de l'existence, plus on conserve le trésor entier de ses facultés physiques et morales. » V. notre physiologie.

flux et sa suppression n'entraîne d'ailleurs que des inconvénients que l'on peut combattre.]

Les considérations qui précèdent nous portent naturellement à dire quelques mots de l'abstinence des fonctions génératrices ou de la continence absolue, c'est-à-dire de l'état de parfaite virginité. Cette condition presque *angélique*, qui paraît au premier aspect violer les lois de la nature, n'y est pas si opposée qu'on le pense communément. Mais, dira-t-on peut-être, tout être organisé est physiquement prédestiné à reproduire son semblable; son organisme l'y détermine, l'y impulsionne nécessairement, et l'homme qui viole cette loi universelle de la nature est un être qui se révolte contre l'ordre du Créateur. Philosophe matérialiste, ne confondez pas l'homme avec la brute; distinguez au moins une fois l'un de l'autre. Sachez donc que l'homme n'est pas le singe, un pur animal, *sicut equus et mulus quibus non est intellectus*.

[On se ferait d'ailleurs une assez fausse idée des lois de l'hygiène si l'on regardait toutes leurs prescriptions comme également absolues et constantes. Que la continence soit une exception aux lois ordinaires de la nature, cela est incontestable; mais au-dessus des lois de la nature, au-dessus des intérêts purement spécifiques de l'humanité, il est d'autres lois et d'autres intérêts, dont l'objet, supérieur à ceux-ci, justifie ces exceptions. Les lois sociales ne sont pas sans en commander d'assez fréquentes, en raison des intérêts de la communauté civile; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, en raison des aspirations les plus élevées de l'humanité, l'ordre religieux justifie d'autres exceptions. Et, qu'on n'objecte pas ici les intérêts de la société et la question de population. Le chiffre des sujets qui se vouent au célibat religieux est insignifiant, relativement à celui des célibataires qui n'ont pas le même motif; et, quant

aux intérêts bien entendus de la société, ils peuvent bénéficier considérablement des travaux, des prières et des vertus, auxquels se consacrent les personnes qui embrassent le célibat religieux.]

Nous considérons l'homme tel qu'il est ou doit être véritablement, c'est-à-dire un être intellectuel, moral et social; il s'agit donc de l'homme civilisé. Or, l'histoire prouve que dans l'ordre social, l'état de virginité n'est pas contre la nature humaine. Toutes les nations civilisées ont attaché une idée de perfection et de sainteté à l'état de continence, gardé par un motif ou un principe de religion. Cet état sublime, on l'a constaté chez tous les peuples, en tous temps, en tous lieux, dans le paganisme comme dans le christianisme; chez les anciens philosophes, les ministres des fausses comme de la vraie religion; les vestales, les muses, les sibylles, les prêtres de Minerve, de Cybèle, d'Atys, etc. Donc, selon la maxime de Cicéron et du bon sens, ce qui a été toujours, partout et chez tous les peuples, doit être regardé comme une loi de la nature. Dans l'état de continence, de chasteté et de parfaite sobriété, avec abstinence de stimulations physiques, mentales ou morales, ou du moins avec leur répression convenable, l'appareil génital ne travaille, ne fonctionne guère que pour la conservation des forces viriles, ou pour le maintien de la virilité.

« Les philosophes matérialistes, qui ne voient dans l'homme que ses sens, montrent tous une aversion insurmontable pour la chasteté; et cela seul prouverait combien leur doctrine est pernicieuse et fausse, même à ne la considérer que dans ses rapports avec la vie présente. Car, avant d'être un devoir de morale, la chasteté est une loi de conservation que la nature impose à tous les êtres vivants; et même si elle est un devoir pour l'être moral, c'est en partie parce qu'elle est une loi pour l'être physique. Hors quelques courts

moments destinés à la reproduction, les animaux sont chastes par instinct, sans quoi il y a longtemps que les espèces auraient péri. Loin que l'union des sexes ait le plaisir pour fin, le plaisir voulu, recherché comme fin, contrarie directement les vues de la nature dans cette union et tend même à éloigner un sexe de l'autre, en introduisant des mœurs infâmes, trop communes chez les anciens, et justifiées, conseillées même, par certains philosophes. *Oh! la vile créature que l'homme, et abjecte, s'il ne se sent soulever par quelque chose de céleste*[1].

« Pour peu qu'on ait conservé, je ne dis pas de conscience, de goût pour la vertu, de respect pour soi-même, mais de prévoyance et de raison, il est inouï qu'on s'abuse au point de mettre le bonheur dans une passion brutale, qui conduit tôt ou tard au dernier excès de la misère et de l'avilissement. Que l'ardente jeunesse, en contemplant les suites affreuses du déréglement des sens, apprenne à réprimer des penchants funestes, toujours aisément maîtrisés par une volonté forte!

« Le premier effet, l'effet inévitable des habitudes voluptueuses, est de lier les puissances de l'âme et d'en exclure toute autre pensée que celle des plaisirs dont elle s'est rendue l'esclave. Distrait par des plaisirs sans cesse renaissants, obsédé d'impurs fantômes, l'esprit perd sa vigueur et sa fécondité; tout s'altère et dépérit, la mémoire s'éteint, le caractère s'énerve, le cœur se dessèche. On ne sait plus aimer, ni compatir, ni répandre les délicieuses larmes de l'attendrissement. Le visage même s'empreint d'une expression dure et repoussante. Des traits heurtés et morts annoncent que la source des doux sentiments, des pures émotions, des joies innocentes est tarie.

« On dirait que la vie s'est réfugiée tout entière

[1] Montaigne.

dans les organes; mais les organes mêmes s'usant bientôt, les infirmités, les maladies, les souffrances accourent en foule. J'ai vu, et le souvenir m'en sera toujours présent, j'ai vu de ces malheureuses victimes d'une passion dévorante, offrir à la fleur de l'âge la dégoûtante image d'une complète décrépitude : le front chauve, les joues hâves et creuses, le regard plein d'une tristesse stupide, le corps chancelant et comme courbé sous le poids du vice, épuisées de vie, de pensées, d'amour, déjà hideusement en proie à la dissolution ; à leur aspect on croyait entendre les pas du fossoyeur se hâtant de venir enlever le cadavre. » (*Indiff. en mat. de religion.*)

Enfin il est faux de dire que tous les êtres organisés, c'est-à-dire tous les individus de toutes les espèces, doivent nécessairement se reproduire. Nous voyons dans les espèces animales qui vivent en colonies *sociales* et *républicaines*, comme les abeilles, les fourmis, les termites, des êtres primitivement et naturellement vierges ou *eunuques* si l'on veut, qui, selon les lois de leur nature, ne peuvent ni ne doivent jamais procréer.

Mais revenons à l'homme. Ce dominateur de la nature terrestre n'est donc pas uniquement créé pour vivre, se reproduire, mourir et rentrer dans le néant. Cette image de Dieu, ce roi de la création est un être intellectuel, moral et social ; il a une origine et une destination célestes. Il faut donc qu'il cherche la lumière de la sagesse, cette inextinguible lumière de l'éternelle vérité. *Inextinguibile est lumen illius.* (Sap., VII, 10.)

Les anciens sages de la Grèce, Socrate, Platon, Pythagore, etc., guidés par les seules lumières de la raison, ou plutôt par quelques débris traditionnels de la révélation primitive, avaient déjà entrevu dans un obscur lointain les beautés et les charmes de la vérité. Ils avaient senti qu'il fallait sacrifier à l'acquisition de

la sagesse, les jouissances de la vie terrestre, et qu'au milieu des occupations matérielles, l'esprit est incapable de saisir les hautes vérités intellectuelles. C'est par un genre de vie austère, abstème et presque ascétique, qu'ils se sont élevés à une immense hauteur [1].

Nous terminerons ces réflexions, par un passage pittoresque de M. Virey, faisant allusion aux contemplatifs, soit religieux, soit philosophes. L'auteur ne peut être suspect de *mysticisme*, puisqu'il est médecin, philosophe, naturaliste, académicien, etc.

« Mortels sublimes, anges de la terre, passagers sur cette planète, où vous vécûtes étrangers aux fureurs et aux attentats qui la ravagent, les cieux vous protègent ; vous resplendissez dans votre humilité même, au-dessus des couronnes et des empires ! Heureux dans la simplicité de l'innocence, ignorant l'injure et les artifices de la fraude, tantôt douces colombes, tantôt aigles planant au-dessus de la foudre, vous contemplez à vos pieds les ignobles intérêts pour lesquels tant de créatures s'entr'égorgent. Qu'est en effet cette vie, entre les abîmes de l'éternité, et ce globe, à travers ces légions d'astres innombrables qui roulent dans les profonds espaces des cieux ! Et, nous nous croyons quelque chose ! alors nous méritons de mourir. »

§ 2

On a distingué la pollution en nocturne et en diurne. La pollution nocturne est celle qui survient ordinairement pendant le sommeil de la nuit. Il serait plus exact et plus convenable de l'appeler *active*, parce qu'elle a lieu avec éréthisme ; et alors toute pollution offrant ce caractère et survenant même dans l'état de

[1] Voir plus loin ce qui est dit plus spécialement de la continence, à propos de l'ascétisme.

veille serait une *pollution active*, par opposition à la pollution *passive* ou diurne. Cette dernière n'a lieu que le jour, ou pendant la veille et sans aucun éréthisme. ordinairement au moment de la *défécation*, même quelquefois immédiatement après la *miction* ou l'émission des urines, très souvent sans la moindre sensation et même à l'insu des personnes. Mais ces distinctions sont plus utiles aux pathologistes ou aux médecins, qu'elles ne conviennent à notre objet, qui est la conduite morale. Nous conserverons donc l'ancienne division : pollution nocturne et diurne.

1° DE LA POLLUTION NOCTURNE.

Elle a lieu ou peut avoir lieu chez tous les hommes, depuis la puberté jusqu'à la vieillesse plus ou moins avancée. Notre sujet ne demande point que nous fassions ici l'exposé des détails théologiques, que nous supposons suffisamment connus de tous les confesseurs ; notre principal objet est de leur faire connaître ce que nous croyons nouveau, d'éclaircir les doutes ou de dissiper les difficultés, à l'aide des principes des sciences physiologiques et pathologiques. Passons donc immédiatement aux points obscurs ou fort mal élucidés jusqu'à ce jour.

Quelle est la règle à suivre ou la conduite à tenir lorsque, une pollution préparée, imminente ou commencée pendant le sommeil, on se réveille avant qu'elle soit consommée ? — Un très grand nombre de théologiens soutiennent que nul n'est tenu de l'arrêter. Mais, avant de rien décider sur cette délicate question, nous citerons les textes des plus célèbres auteurs, qui ont formulé leur opinion sur ce point. Cela fait, la lampe de la physiologie et la logique à la main, nous scruterons, nous examinerons la question avec soin, dans le but d'y répandre un jour nouveau et d'apprécier à leur juste valeur les opinions théolo-

giques sur cette matière. Voici quelques textes originaux :

« Non tenetur quis (modo tamen absit periculum « consensus in voluptatem, nec voluntarie promoveat) « impedire pollutionem sponte sua evenientem, aut « jam cœptam., v. gr., in somno reprimere, sed potest « sanitatis causa sinere ut natura se exoneret : quia id « non est procurare sed pati ut effluat quod, alias « corruptum, sanitatem læderet. » (*Comment. S. Ligorii in Busenbaun*, lib. III, num. 479.)

Voici maintenant le texte propre de S. Liguori et les autorités qu'il cite :

« Quando pollutio incipit in somno, et emissio con- « tingit in vigilia semiplena, tum, si homo aliquam « experitur delectationem, non plene deliberatam, « non peccat quidem nisi venialiter, ut bene notant « *Sanctus Ant.*, *p.* 2. *n.* 6, *c.* V, *in fin. Navarr.*, *c.* XIV, « *n*, 8, *v. non est. Salm.*, *de* 6 *præc.*, *c.* VII, *n.* 74 ; *ac Con-* « *cina*, *n*° 48. Quando vero emissio incepit in somno, « sed postea consummatur in plena vigilia, eo casu « (modo absit consensus in delectationem, vel proxi- « mum consensus periculum ex præterita experientia) « non tenetur homo illam cohibere ; tum, quia diffi- « cillimum est avertere exitum seminis jam e lumbis « elapsi, ut communiter dicunt DD. cum Salm., l. c., « *Nav. Azor. Trull.*, etc., tum quia non tenetur per- « sona cum periculo morbi ex semine corrupto retento « effusionem impedire, ut docent *Sanch. de matr.* l. IX, « D. 17, n. 16. *Conc.*, l. c., *Spor.*, *de matr.*, n. 657. « *Holzm.* de 6 *præc.*, n. 688. *Tamb.* l. VII, c. VII, § 2, « n. 17. Et alii communiter ; tunc enim illa pollutio- « nem non vult, sed mere patitur. » (*S. Ligorio*, t. II, lib. III, n. 479).

Citons encore un auteur plus moderne, un célèbre théologien français, Mgr Bouvier : « Quæritur ad quid « teneatur homo qui, evigilans advertit se pollutionem « experiri. — R. Debet mentem ad Deum elevare, eum

« invocare, signo crucis se munire, delectationi volup-
« tatis renuntiare, et modo hæc faciat, securus esse
« potest, nec tenetur naturæ impetum continere ; tunc
« enim secretio humorum jam facta est in vasis sper-
« maticis, necesse est ergo ut flexus hic et nunc vel
« postea locum habeat, alioquin semen e renibus exci-
« sum corrumperetur, et in sanitatis detrimentum
« vergeret. » (J. Bouvier, *Dissertatio in sextum Decalogi præceptum*, p. 65.)

Du contenu de ces divers textes il résulte que les théologiens décident que l'homme, se réveillant au moment d'une pollution imminente ou commencée, peut absolument se constituer dans un état purement passif et abandonner à la nature un accident ou un effet, auquel sa volonté n'a pris aucune part, pourvu qu'il n'y ait nul danger de consentement. Et la raison sur laquelle ils appuient cette décision *canonique* est que le fluide spermatique, plus ou moins sorti de ses réservoirs, doit nécessairement s'altérer et se corrompre au préjudice de la santé. Il faut, dit-on, au moment de la crise, élever son esprit et son cœur à Dieu, invoquer son secours, se munir du signe de la croix et renoncer à tout sentiment de volupté, etc. ; et après cela on doit demeurer en paix, sans chercher à contrarier le mouvement et l'effet de la nature, chose à laquelle d'ailleurs on n'est pas tenu, parce que, dit-on, si l'éjaculation était brusquement et violemment arrêtée, le fluide spermatique se corromprait et deviendrait par là un principe ou une cause de maladie ou de grave indisposition. Voilà le sentiment des plus célèbres théologiens.

Cette opinion de la corruption séminale, bien qu'elle soit généralement admise par les théologiens, ne repose cependant que sur un fondement ruineux, ou plutôt c'est une erreur physiologique manifeste, reconnue aujourd'hui par tous les physiologistes.

On prétend que la liqueur spermatique, une fois

sortie plus ou moins de ses réservoirs, doit se corrompre et altérer la santé par son état de viciation ou ses qualités malfaisantes. Or, cette altération prétendue n'a lieu fort heureusement que dans les livres et dans les cabinets des théologiens, et non dans le laboratoire de la nature.

Ce qu'il y a de très certain et d'inattaquable en bonne physiologie, c'est que la portion du fluide séminal qui est parvenue jusque dans le canal de l'urèthre, doit nécessairement être éliminée du corps, soit immédiatement, soit avec ou par l'excrétion urinaire, et ne peut avoir le temps de subir aucune altération; et, pour le reste de la liqueur spermatique qui devait faire la matière de la pollution avortée, empêchée ou prévenue d'une manière quelconque, et qui n'est pas encore sortie des canaux éjaculateurs, cette portion rentre ou reste dans ses réservoirs, avec toutes ses qualités naturelles et vivifiantes. Non seulement elle ne cause point de maladies par sa corruption, mais elle est encore une source de force et de vigueur, soit pour le corps, soit pour l'esprit. Voilà un fait physiologique d'une certitude inébranlable. Nous ne voulons pas relever ici une erreur grossière d'anatomie que commettent les théologiens, parce que cela ne fait rien à la question. Ils disent que la semence est formée et sécrétée dans les reins, *è renibus excisum;* nous regardons cela comme une expression métaphorique sans aucune conséquence. Les reins ne forment autre chose que l'urine, et la liqueur séminale est faite dans les testicules. Ils tombent encore dans une autre erreur, quand ils avancent que le sperme, déjà entré dans ce qu'ils appellent les vaisseaux spermatiques, doit tôt ou tard être expulsé.

Voyons maintenant les conséquences pratiques que l'on peut déduire de ce nouveau principe ou de ces vérités physiologiques.

Nous pensons que tout homme qui éprouve une

pollution commençante ou très imminente, et qui ne peut l'arrêter sans ressentir de cette brusque suppression un *grave incommodum*, n'est pas tenu de se faire cette violence, si toutefois il n'y a point de danger de consentement, parce qu'il n'est pas obligé de comprimer un mouvement, ou d'empêcher une excrétion exonérative, que la nature, dans l'état actuel de viciation physique et morale de l'homme, semble souvent susciter pour le soulagement du corps et le repos de l'esprit; surtout si l'on ajoute qu'il n'a posé aucune cause, ni physique ni morale, ni prochaine ni éloignée.

Ce principe a son application, particulièrement chez les sujets forts, robustes, sanguins, ardents, d'un tempérament érotique, éprouvant actuellement tous les effets d'une pléthore spermatique ; et encore dans quelques cas que des dispositions nerveuses extraordinaires, ou des idiosyncrasies nerveuses spéciales assimilent aux premiers, comme nous en avons rencontrés ; mais ces derniers cas sont assez rares. Chez tous les autres sujets, nous croyons généralement que l'on doit au moins tenter de prévenir ou d'arrêter une pollution imminente, parce qu'il ne faut pas s'exposer à un danger ou à une occasion prochaine de péché, lorsqu'on possède quelques chances de pouvoir l'éviter. Cette conduite est encore plus nécessaire aux personnes physiquement plus ou moins faibles, ou déjà presque épuisées par de nombreuses pollutions nocturnes, ou d'autres anciens excès ; et enfin à certaines personnes à conscience timorée, ou trop faibles à résister à l'attrait du péché ; parce que, indépendamment de la perte de la santé et même de la vie quelquefois, l'habitude des pollutions s'établit, et par conséquent, pour quelques-uns peut-être, le danger ou les occasions de pécher se multiplient à proportion. Nous avons vu des jeunes gens, que des pollutions nocturnes avaient conduits presque au bord de

la tombe, revenir à la plénitude de la vie et de la santé, par l'usage du moyen que nous leur avions indiqué, dans le but de rompre net et brusquement l'habitude fréquente des pollutions. Nous avons guéri, par le même moyen, d'autres sujets tourmentés à l'excès par des peines de conscience survenues à l'occasion des pollutions, et que ces accidents nocturnes, dont leur imagination, la faiblesse de leur esprit et leurs vains scrupules grossissaient excessivement le danger, auraient peut-être pu conduire au désespoir ou à la folie.

Vous voyez d'après cela, que notre principe n'a pas pour conséquence et effet constant, l'espèce de *quiétisme* ou l'état de *passivité*, qui est la conséquence ou le résultat du principe des théologiens. On a vu que leur méthode absolue est appliquée à tous les individus, à tous les tempéraments, à tous les caractères et à toutes les consciences.

Voici maintenant le sentiment d'un théologien fort sage et fort prudent, qui, dans son laconisme, s'il n'atteint pas toujours le vrai dans ces matières difficiles et abstruses, est au moins un de ceux qui s'en rapprochent le plus près.

« Nec incœpta in somno continuari potest post evi-
« gilationem juxta multos, contra non paucos qui di-
« cunt, ob incommoda ex cohibitione forsan eventura,
« posse simpliciter permitti continuationem, cor ad
« Deum elevando. Ita Gerson, Billuart, etc., quia,
« inquiunt, præter incommoda et corporis gravamen.
« pollutio in somno inchoata ulterius non subjacet
« voluntati. Sed hæc ratio ad assensum non rapit.
« His ergo theologis assentirer tantum cum, quod
« rarum, verum adest sibi graviter nocendi peri-
« culum, sine periculo consensus in re tam lubricâ :
« aliundè non sat efficax fortè foret displicentia, si
« pollutio non cohiberetur per aliquem saltem cona-
« tum, v. g., retinendo ejaculationem, quærendo

« locum lecti frigidum, è lecto prosiliendo : idem dic « si accidat in vigiliâ. » (Vernier, *Theologia practica*, t, I, p, 431.)

Il nous semble qu'il existe une contradiction entre les citations de S Liguori et de M. Vernier. Ces deux auteurs, d'une opinion contraire sur la question, citent l'un et l'autre Gerson[1] comme un théologien dont le sentiment est opposé au leur. Il s'ensuit donc que nécessairement l'une des deux citations est erronée, ou que Gerson lui-même s'est contredit.

Il suffit de faire remarquer que, dans ce passage de M. Vernier, on voit que l'auteur embrasse en partie l'opinion que nous avons émise plus haut, et qui s'éloigne de la doctrine d'un grand nombre de théologiens célèbres, comme Sanchez, S. Liguori, Mgr Bouvier, etc. Notez ces paroles de son texte : *His ergo theologis assentirer tantùm cùm*, etc.; de plus remarquez les paroles suivantes : *Non sat efficax fortè foret displicentia, si pollutio non cohiberetur per aliquem saltem conatum*, etc. (Voyez le texte plus haut.) Ces paroles montrent assez d'ailleurs qu'il rejette l'opinion de la passivité ; que S. Liguori appuie l'opinion de Gerson, quoique au fond la sienne soit celle de Sanchez, c'est-à-dire la *passivité*. Voici les paroles attribuées à Gerson, par S. Liguori, qui dit : *Benè* tamen *monet* Gerson. (Alph. 38, l. III, prop. 9.) Suivent les paroles de Gerson selon S. Liguori : *Pro executione virtutis et evitatione periculi, videtur expediens ut homo conetur prohibere quantùm et commodè fieri potest*[2].

[1] La citation du passage de Gerson est rapportée ci-après.

[2] Dans le même texte de Gerson on trouve les paroles suivantes que S. Liguori a omises : *Quoniam, etsi hæc retentio nocere debeat corpori, proderit animæ. Natura denique postmodum, uno modo vel alio, talem humorem a se ejicit. Patet in mulieribus puerperis, quibus siccantur mammæ dum non elicitur lac, alioquin semper fluere paratum est.* (Note de la troisième édition.)

De tout ce qui précède, nous croyons pouvoir conclure : que l'on doit faire ce que l'on peut moralement, pour prévenir ou empêcher une pollution imminente, excepté les cas ci-dessus posés, p. 80. L'expérience nous a prouvé que, de ces mesures préventives il ne résulte, dans des circonstances données, que des avantages réels et positifs, tant physiques que moraux, surtout si l'on y procède par la méthode que nous conseillons ordinairement, et qui est infiniment plus sûre et surtout moins perturbatrice que tous les moyens brusques proposés par les théologiens, lesquels d'ailleurs manquent très souvent leur but.

Si l'on parvient à prévenir ou à arrêter les pollutions, on se préserve de leur habitude, qui peut entraîner de graves inconvénients. En second lieu, en les refoulant en quelque sorte vers l'intérieur, on les force pour ainsi dire à devenir sourdes et latentes, c'est-à-dire à faire brusquement irruption sans *évigilation*, ce qui sans doute est préférable sous tous les rapports.

Nous avons ci-dessus insinué que toute méthode de suppression brusque et soudaine pourrait notablement gêner certaines personnes à pléthore spermatique, ou des sujets très nerveux, ou chez lesquels il existe une disposition spéciale, idiosyncrasique ; mais l'expérience nous a encore prouvé que cette gêne, cet embarras ou ce sentiment pénible n'est que momentané. Nous n'avons pas encore vu en résulter aucun dérangement appréciable dans la santé ; peut-être aussi parce qu'alors les pollutions deviennent latentes et sans évigilation. Quoi qu'il en soit, on peut, dans ces derniers cas, se borner à quelques tentatives d'efforts physiques, pour mieux témoigner l'opposition et la résistance de la volonté à toute espèce de désordre moral.

Nous ne pensons pas cependant, conformément au principe que nous avons établi ci-dessus, que,

dans ce cas, l'on soit strictement obligé à cette conduite (pourvu qu'il n'y ait point de danger de consentement), parce qu'alors la pollution, dans l'état actuel de l'homme, est, comme tout autre flux, une espèce de fonction de déplétion et d'*exonération* établie par une loi physiologique, c'est-à-dire par la nature, dans un but d'ordre, de soulagement et de conservation de l'individu.

La pollution dont la brusque suppression n'est point suivie du *grave incommodum* ci-dessus mentionné, n'est réellement point une fonction qui a un but, mais un accident sans objet. Tout acte de la vie humaine qui n'offre point un but physiologique sage et appréciable, n'est proprement point une fonction : ainsi manger dans un état de satiété, par pure gourmandise et sans aucun besoin, n'est point exercer une fonction, c'est abuser d'une fonction ou d'une faculté physique. On peut donc dire d'après cela, que toute pollution dont la suppression brusque cause un *grave incommodum* quelconque, par cause spermatique ou nerveuse, est une évacuation que l'on peut respecter, et abandonner à la nature, comme une fonction qui a un but déplétif et exonérattf ; et qu'au contraire, toute autre dont la suppression n'est pas suivie du *grave incommodum* n'est point censée une fonction déplétive et exonérative, et que par conséquent il faut la supprimer, comme pouvant physiquement et moralement devenir dangereuse. Cette espèce de pollution donc, qui n'est point arrêtée, est, si l'on veut, dans le principe, physiquement indifférente ; mais, abandonnée à la nature, elle peut facilement dégénérer en habitude, et entraîner à la fin des suites plus ou moins graves, tant au moral qu'au physique. Et en effet, indépendamment de la débilitation du corps, il s'ensuivra encore un affaiblissement des facultés intellectuelles et morales, de l'âme, du caractère, etc. Il est inutile de parler d'un autre genre de péril inhérent à l'habitude de la pollution,

c'est-à-dire du danger possible du consentement.

Ce que nous avons dit de la suppression des pollutions nocturnes doit encore plus étroitement s'appliquer aux pollutions actives, qui surviennent dans l'état de veille ou pendant le jour : ce sont les diurnes actives ou avec éréthisme. Il ne faudrait pas se persuader faussement, que, lorsqu'il surviendrait quelques graves accidents érotiques, ils devraient être exclusivement attribués, même chez les individus à pléthore spermatique, à la rétention ou à un excès de fluide séminal, dont le superflu est toujours éliminé tôt ou tard, mais plutôt, en grande partie du moins, à l'aberration ou à un excès d'exaltation et de concentration nerveuse, jointe à un surcroît de sensibilité ou à l'exaltation du sens génital; ou encore à quelque principe âcre provenant de la malpropreté (matière sébacée ou smegmatique) fixée sur les organes génitaux.

Nous ferons observer en passant que le fluide spermatique ne peut nullement être assimilé aux divers autres flux sanguins ou autres. Ceux-ci peuvent être provoqués pour le soulagement du corps; le fluxus séminal jamais, à cause de la lubricité de la matière, la différence de destination et l'immense gravité des conséquences.

Les principes que nous venons de formuler paraîtront peut-être à certaines personnes un peu rigides ou trop rigoureux. Il n'en est rien cependant; et c'est ce que nous allons mettre dans un plus grand jour par l'examen d'une singulière question soulevée par les théologiens même les plus modernes. La voici cette question :

« Quæritur, dit Bouvier, an licet, ope medicamento-
« rum à medico præscriptorum, dissolvere et expellere
« semen morbificum cum periculo veræ pollutionis.

« R. Communiùs affirmant doctores, modo sola
« intendatur sanitas, et pollutio directè non excitetur,

« nec desideretur, nec et, præter intentionem acci-
« denti, assentiatur, et semen certo sit *corruptum*. Sic
« Sanchez, Layman, Billuart, Ligorio, etc., contrà
« P. Concina, Bonacina, Lacroix de Lugo et plures
« alios. »

Nous ne rapportons ici cette étrange question que dans le but de la signaler en passant. Nous laissons toutefois au lecteur le soin de l'apprécier à sa juste valeur scientifique et théologique. Seulement nous en prendrons l'occasion d'engager les théologiens, non pas à proclamer toujours leurs affirmations comme le sentiment commun des docteurs, *communiùs affirmant doctores*, mais à élaguer de leurs livres, les plus recommandables par la pureté et l'orthodoxie des doctrines, ces sortes de questions qui sont oiseuses, inconvenantes et sans aucune portée pratique.

[Debreyne a parfaitement raison de soutenir que la corruption de la semence retenue dans ses voies naturelles d'excrétion, n'est qu'une hypothèse que rien ne justifie et qui ne peut suffire à motiver l'opinion la plus large, admise par S. Liguori et par Mgr Bouvier. Mais cette question peut être envisagée sous un autre point de vue, capable d'appuyer l'opinion de ces éminents théologiens.

Ce point de vue est le suivant : l'ébranlement provoqué dans le système nerveux central, au moment où se prépare la pollution, et dès avant l'émission spermatique, constitue un état d'excitation, d'éréthisme, qui ne saurait être prolongé sans inconvénients, sinon sans danger. C'est pourquoi il est mal, dans l'accomplissement du mariage, de s'efforcer de retarder le moment de l'éjaculation, dans l'intention de prolonger cette jouissance. Il est d'ailleurs évident que ce mal ne constitue pas une faute grave, puisqu'en la commettant, on ne va pas contre l'exercice et le but de la fonction naturelle, mais qu'il ne constitue

qu'une recherche un peu trop sensuelle dans l'accomplissement de l'acte.

L'émission spermatique constitue donc une sorte de crise, après laquelle cesse l'état d'excitation nerveuse et l'éréthisme provoqué par les sensations préparatoires; elle en est comme la détente naturelle. Quand l'éjaculation ne se produit pas, ou bien quand elle est réprimée par la volonté, il en résulte un état de malaise plus ou moins durable, pendant la durée duquel le système nerveux garde une susceptibilité maladive. Sans doute ce n'est pas encore la maladie confirmée, mais c'est un état fâcheux, d'où la maladie pourra naître plus tard, si surtout le fait est souvent reproduit. Enfin, la modification ainsi déterminée dans l'activité du système nerveux, restera comme une provocation à de nouvelles excitations et comme une prédisposition à certaines maladies nerveuses, qu'une cause occasionnelle quelconque suffira dès lors à faire éclore.

Une grande prudence est donc nécessaire en cette matière, et je crois bon d'y recommander la solution la plus tolérante. C'est-à-dire que toute pratique qui aura pour effet, dans l'acte du mariage, de déterminer cette détente chez l'un et l'autre conjoint, pourra être permise, pourvu d'ailleurs que le rapport soit effectué dans les conditions normales et physiologiques, c'est-à-dire conformes à la nature. S. Alphonse de Liguori, Sanchez, Mgr Bouvier se sont aussi arrêtés sur ce point à la solution la plus tolérante, mais en se basant sur un motif qui n'est pas fondé. Ils ont pensé que la semence retenue dans ses voies naturelles d'excrétion, pourrait y devenir le siège d'une corruption dangereuse. Or j'ai déjà montré (et Debreyne le fait aussi) que cette raison n'est pas fondée. Mais ai-je dit, il en est une autre qui n'a pas été appréciée jusqu'ici, que je sache, et c'est celle que je viens d'indiquer : c'est la perturbation nerveuse

qui peut persister dans l'organisme, entretenue par la suppression de l'acte qui forme la crise naturelle de l'excitation vénérienne. C'est encore là une espèce de *grave incommodum*, qui peut résulter d'un rapport sexuel incomplet, ou de la répression d'une pollution imminente.

Nul doute cependant que des personnes énergiques ne puissent aussitôt faire diversion à ce malaise, et en s'y prenant à temps, ne puissent distraire leur système nerveux de l'impression sous le coup de laquelle il tend à demeurer : l'application du froid sur les parties sexuelles, une marche rapide de quelques instants pourront parfois y suffire; mais ils n'empêcheront pas que le sujet ne reste pour quelque temps *irritus*, c'est-à-dire dans un état d'excitation pénible et plus ou moins fâcheux.

D'ailleurs l'importance de ce *grave incommodum* sera appréciée surtout en raison de la persistance du malaise qui le traduit, et aussi en raison du tempérament plus ou moins nerveux des sujets chez lesquels il se sera produit.

Il ne faudrait pas cependant que, de cette considération, on vînt à conclure que la consommation de la pollution provoquée, n'ajoute pas à la faute un caractère plus grave que celui qu'elle possède sans cela. La pollution est malsaine par l'ébranlement nerveux qu'elle provoque, elle est coupable, parce qu'elle est une recherche de la délectation vénérienne, en dehors de la fonction naturelle à laquelle cette sensation est attachée; et comme cette dérogation aux lois de la nature est plus complète quand la pollution est effectuée, la faute est alors beaucoup plus grave. Et cette consommation de l'acte coupable ne saurait invoquer, pour se justifier, les inconvénients que je signalais tout à l'heure, comme attachés à la suspension de l'acte vénérien. D'où l'on peut conclure, com-

bien il importe d'éviter toutes les occasions susceptibles de provoquer de telles excitations.]

2° DE LA POLLUTION DIURNE.

C'est une maladie, dit Lallemand, qui dégrade l'homme, empoisonne ses plus beaux jours et ravage sourdement la société.

La pollution diurne est celle qui a lieu pendant le jour, ou plus généralement et plus exactement, dans l'état de veille. Ainsi, d'après cela, la pollution qui arriverait au milieu de la nuit, sans sommeil, devrait être assimilée à la pollution diurne et être regardée comme telle dans la pratique. Tout se réduit pour nous à ceci : une pollution diurne est celle qui survient dans l'état de veille complète ; elle est active ou passive. L'active est celle qui a lieu avec éréthisme et sensation, ou par stimulation physique ou mentale, comme par exemple par l'équitation, etc., par le fait d'une imagination vivement frappée, par l'action des sens fortement appliquée à certains objets qui ébranlent puissamment le moral de l'homme, etc. On peut rapporter à cette sorte de pollution, celles qui ont été déterminées quelquefois par la fustigation ou par les purgatifs drastiques.

Quant à la conduite à tenir dans ces sortes d'accidents, on suivra en général les principes que nous avons formulés pour les pollutions nocturnes ; mais on s' y comportera avec plus de sévérité, parce que l'homme est ici tout à fait *compos suî,* plus libre et plus maître de son organisme.

Il n'est pas très rare de rencontrer des sujets qui, par la force de la tentation, par une imagination fort échauffée ou un vif souvenir de leurs anciens désordres, paraissent presque irrésistiblement poussés à se toucher soit directement, soit indirectement. Cet état

mérite beaucoup d'attention, parce que assez souvent, ces sortes de personnes succombent à la violence de la tentation et déterminent ou favorisent la pollution, sinon par des attouchements directs ou manuels, du moins par certains mouvements instinctifs ou semi-instinctifs, ou même pleinement volontaires, imprimés au corps ou aux membres. Sans doute ces sortes de pollutions ont lieu contre l'intention des personnes, mais apparemment aussi, leur volonté est fortement affaiblie et comme entravée par la force de la passion ou de la tentation.

Dans tous ces cas, on ne doit point excuser complètement ces pénitents quand ils sont dans un état de veille parfait, et, pour les juger et apprécier leur degré de culpabilité, il faut considérer leur degré de piété, de crainte de Dieu et de haine du péché, c'est-à-dire l'ensemble de toute leur conduite.

Cette sorte de tentation peut devenir quelquefois assez forte, assez impérieuse et assez tyrannique, pour nécessiter l'emploi de certains moyens mécaniques, comme la ligature des mains et l'application de certains appareils qui rendent tout attouchement absolument impossible. Ce sont là sans doute des moyens singuliers et extrêmes, mais après tout, ils deviennent quelquefois nécessaires.

La pollution diurne, que nous avons qualifiée passive, est celle qui survient ordinairement pendant le jour, au moment de la *défécation*, ou même immédiatement après l'acte de la *miction*; elle a lieu sans éréthisme ni sensation, et même très souvent d'une manière inaperçue ou à l'insu des personnes; elle peut aussi survenir avec les caractères de *passivité* latente pendant le sommeil, mais beaucoup plus rarement. On dira peut-être : où est ici le danger moral, si la pollution est non seulement involontaire, mais encore inaperçue et insentie? et à quoi donc bon d'en parler ?

D'abord cette pollution, étant souvent la suite de grands excès antérieurs et de longues habitudes, soit vénériennes, soit onaniques, peut donner la mesure de leur intensité et de leurs conséquences, sur lesquelles il peut être bon de revenir quelquefois. En second lieu il est utile, et même essentiel, que le confesseur sache que ces sortes de pollutions changent notablement le caractère des personnes, y impriment un cachet de tristesse, de mélancolie et d'hypocondrie, à tel point que les malades, car c'est une vraie et fâcheuse maladie, perdent non seulement la santé par l'abolition totale des fonctions digestives et par le marasme, mais encore, poursuivis qu'ils sont par un immense et inexorable ennui ou dégoût de la vie, ils peuvent se livrer au désespoir et terminer leur triste vie par un affreux suicide. Il est donc de la plus haute importance, aussi bien pour le moraliste que pour le médecin, d'être averti sur ce point, d'autant plus qu'une fois le mal reconnu, la guérison en est presque certaine.

Les pollutions diurnes, d'après les belles et nombreuses observations de M. le professeur Lallemand, peuvent être produites par d'autres causes que celles déjà ci-dessus énoncées. Ces causes, autres que celles de coupables excès, peuvent être la présence de vers parasites dans le rectum, la constipation opiniâtre et persévérante, les hémorrhoïdes, les fissures à l'anus, la matière sébacée amassée sous le prépuce, un *prurigo*, de l'eczéma, du lichen, une dartre prurigineuse quelconque fixée aux organes génitaux, etc., etc.

D'après les observations de Wichmann, de Sainte-Marie et de M. Lallemand, il est bien des hypocondries, des fièvres lentes hectiques comme nerveuses, des consomptions, des étisies ou apparences de phthisies pulmonaires, qui résistent aux médications les plus rationnelles, que l'on regarde comme incu-

..

rables, et qui cependant ne sont produites que par la pollution diurne.

Quoiqu'il n'entre guère dans notre sujet de parler des moyens que l'on peut opposer aux pollutions, nous ne pouvons pourtant pas terminer ce chapitre et tout ce qui se rattache à cette matière, sans indiquer au moins brièvement, les principes généraux d'un traitement matériel ou médical.

Voici donc les principaux moyens hygiéniques : ne jamais se coucher sur le dos, mais seulement sur les côtés, et toujours sur le lit le plus dur que l'on pourra supporter, ou au moins ne se servir que d'un matelas de crin, le tout dans le but spécial d'éviter un excès de chaleur pendant le sommeil; éviter avec soin la constipation et la réplétion de la vessie. On suit un régime doux, sobre, et lacté; on soupe fort légèrement; on s'abstient d'aliments échauffants, excitants, épicés et flatueux, de poisson de mer, et surtout de crustacés, écrevisses, homards. etc., ainsi que des boissons spiritueuses et même de la bière, etc. Manger et boire froid le plus que l'on pourra, prendre des boissons frappées de glace, et même de la glace pure. Des bains froids de rivière, d'étang et surtout de mer conviendront beaucoup; on fera des lotions froides au périnée et même des applications réfrigérantes locales au moyen d'une vessie renfermant de la glace pilée, de la neige ou de l'eau très froide. De petits lavements froids, simples ou préparés avec une décoction de houblon pourront être pris avec avantage, une ou deux fois par jour. On se livrera à un exercice modéré, des promenades fréquentes et légères au grand air et surtout à la campagne; on entretiendra doucement les fonctions cutanées, et on évitera le froid et l'humidité, etc., etc.

Quant aux moyens pharmaceutiques, les meilleurs sont, dans le cas de faiblesse ou d'atonie générale et locale, les préparations ferrugineuses et le quinquina,

auxquels on peut ajouter quelquefois avec beaucoup d'avantage, les absorbants, la magnésie, l'eau de chaux, etc.

[Et comme agents plus spéciaux, on pourra employer utilement le lupulin, le camphre, les bromures, et en particulier le bromure de camphre. (V. Spermatorrhée, *in* notre *Traité de thérapeutique.*)]

Quant aux pollutions diurnes passives, on les combattra généralement par un régime plus fortifiant et plus restaurant, et par des médications plus toniques, à l'aide de préparations de fer et de quinquina. On emploiera des bains froids de rivière, d'étang et surtout de mer, des réfrigérants locaux, etc. ; quelquefois aussi des bains sulfureux peuvent être très utiles. Enfin le dernier et le plus efficace de tous les remèdes contre la pollution diurne passive invétérée paraît être la méthode du professeur Lallemand, c'est-à-dire la cautérisation de la portion prostatique du canal de l'urèthre par le nitrate d'argent. [Cette pratique, peu employée aujourd'hui, ne mérite peut-être pas l'abandon qu'on en a fait.]

[L'examen, au microscope, de la liqueur séminale peut être demandé par le médecin, dans un but utile, pour la solution de certaines questions médicales, soit diagnostiques, soit pronostiques. Quelle conduite doit suivre le malade, ou le sujet auquel cette demande est adressée? Cet examen suppose qu'il faudra recueillir la liqueur en question, et communément l'on ne voit à cela d'autre moyen que d'en provoquer l'excrétion. Or cette provocation est illicite et constitue même une faute grave. — J'ai vu des confesseurs qui, en pareil cas, n'hésitent pas à absoudre les sujets qui, sont évidemment dans la bonne foi et à qui, l'utilité du but à atteindre a fait perdre de vue la turpitude du moyen qu'ils y ont employé. Cette solution n'est pas sans dangers, et puis elle n'est pas complète ; car on ne rencontre pas toujours tant

de bonne foi ou de simplicité. Le seul conseil pratique à donner en ce cas me paraît être le suivant :

La personne qui consulte sur ce point n'est pas sans éprouver des pollutions spontanées; l'éveil de son esprit à l'endroit de ces matières suffirait à en causer d'ailleurs; et si c'est une personne mariée, on peut lui conseiller de s'abstenir de rapports conjugaux, jusqu'à ce que se produise une perte spontanée de semence. Au moyen de quelques précautions préalables, telles que l'adaptation d'un mouchoir ou même d'une toile gommée autour du membre viril, le produit de cette pollution pourra être facilement recueilli et remis à qui de droit. Ce moyen échappe à toute imputation mauvaise, tout en satisfaisant aux exigences que peut présenter la maladie; mais encore sera-t-il bon, en ces matières, de s'adresser à un médecin capable de comprendre et de respecter (sinon de les partager) les scrupules du croyant, et de lui faciliter les moyens d'agir selon sa propre conscience, tout en satisfaisant à ce qui lui est demandé.]

§ 3. — 1° POLLUTIONS NATURELLES, 2° FAUSSES POLLUTIONS, 3° SENSATIONS DITES SUBJECTIVES.

1° Je crois devoir ajouter ici ce chapitre, au sujet de quelques accidents dont certaines personnes se préoccupent souvent avec excès, ou même à tort.

L'excrétion de la semence n'est certainement pas un acte nécessaire à la santé, et sa rétention dans les canaux spermatiques ne paraît pas susceptible de provoquer de graves inconvénients. Mais la production de cette liqueur échappe totalement à notre spontanéité, et il est aussi certains sujets, dans de certaines conditions hygiéniques, chez lesquels la pollution nocturne, toute spontanée et involontaire, se produit

comme une décharge naturelle, et même, dans de certaines limites, n'est pas sans utilité. Nul doute que la réplétion des canaux spermatiques ne soit le point de départ d'impressions nerveuses plus ou moins inconscientes, en vertu desquelles, le sujet qui les éprouve est davantage sollicité du côté des fonctions génitales.

Or, chez l'homme viril, à partir de la puberté, et surtout dans les conditions d'excitation nerveuse auxquelles nous soumet plus ou moins la vie civilisée, la pollution nocturne peut se produire ainsi spontanément, sans prendre le caractère d'un accident fâcheux, mais, comme une de ces tristes exigences, auxquelles nous soumet périodiquement notre nature déchue. D'après les faits que nous avons observés, nous serions tentés de conclure que le fait peut se produire une fois ou deux par semaine, à de certaines périodes de l'adolescence, une fois par semaine environ chez l'homme fait, une fois par mois vers l'âge dit de retour, c'est-à-dire aux environs de cinquante ans. Mais ces chiffres n'ont rien d'absolu et comportent de larges exceptions.

Sans doute le fait n'est pas absolument constant, la fonction génératrice peut sommeiller à tel point chez certains sujets, que la pollution leur soit inconnue, mais c'est là un cas rare et exceptionnel. D'autre part, il est certain que la pollution est déterminée le plus souvent par un mauvais couchage, par une chère trop abondante, et surtout par un écart de régime, ou encore par l'usage de quelque aliment trop excitant, enfin par des écarts d'imagination ou par de fâcheux spectacles. Mais il faut se rappeler que ce ne sont là, bien souvent que des causes occasionnelles ou déterminantes, comme on dit en médecine ; en d'autres termes, une occasion dont la nature profite ; elle s'exonère ainsi d'un produit qu'elle avait préparé pour l'émettre au dehors, mais qu'elle eût pu d'ailleurs, sans cette occasion conserver indéfiniment en elle-même.

Lorsqu'elles se produisent dans cette mesure, les pollutions sont encore suivies d'un état de fatigue et de malaise physique, quelquefois assez marqué (courbature lombaire, mal de tête, dyspepsie) ; elles sont aussi un danger moral; à ce double titre, il est bon de les éviter. Mais j'ai vu souvent des personnes s'exagérer la portée de ces accidents, au point de les déplorer comme une faute et de les redouter comme un danger grave pour la santé. C'est une exagération dont il importe de préserver ceux qui s'y abandonnent; et cela d'autant plus, que l'on sait quelle part énorme les passions tristes et l'hypocondrie peuvent prendre aux progrès de l'onanisme véritable, soit à titre de cause, soit à titre d'effet.

Rien en effet n'est plus propre à favoriser de tristes habitudes, que cette préoccupation continuelle de l'esprit et son application portée exclusivement sur des organes, dont elle ne peut qu'exagérer encore la sensibilité déjà excessive.

En présence de tels sujets il faut donc avant tout, les rassurer sur la portée physique et morale de la pollution prise en elle-même, pourvu qu'elle se produise en dehors de toute provocation volontaire, directe ou indirecte, et dans la mesure déjà indiquée. Il faut engager ces personnes à se distraire de semblables idées par l'exercice et le travail. Il faut au besoin faire violence à leurs scrupules et leur enjoindre de chasser ces préoccupations, et même les leur représenter comme une tentation et comme un piège. Quelques moyens médicamenteux prescrits par un médecin, qui ne les emploiera qu'avec prudence et discrétion, pourront compléter ces conseils ; on diminuera ainsi la tendance aux pollutions, dans ce qu'elle peut avoir de maladif ou d'exagéré, en même temps que les précautions de l'hygiène en éloigneront les occasions. Et il arrivera souvent qu'une prescription médicale de peu de portée physique, réussira à achever

la cure, en raison de l'effet moral qu'elle aura produit.

2° Il est en cette matière une erreur que l'on commet plus souvent encore : elle consiste à regarder comme une perte séminale un flux qui en est bien différent et qui n'a ni la même origine, ni la même composition, ni par conséquent la même importance. C'est une sorte d'écoulement glaireux, comme il peut s'en produire à la surface de toutes les membranes muqueuses; il ne renferme donc pas les animalcules qui caractérisent la liqueur spermatique. C'est un produit normal, dont la formation s'exagère facilement, sous l'influence des causes irritantes quelles qu'elles soient; il naît de la surface même de ces membranes et dans les follicules et dans les glandes qui leur sont immédiatement annexés. Son rôle paraît être de maintenir ces surfaces dans un état d'humidité et de lubréfaction suffisante, pour assurer l'intégrité de leur nutrition et de leurs fonctions. Ce flux muqueux se produit facilement sur la muqueuse des voies génito-urinaires, où beaucoup de causes peuvent y donner lieu. Il a pour siège ordinaire la prostate et les follicules muqueux du canal uréthral. Quelques dispositions morbides constitutionnelles y exposent certainement, telles que la scrofule ou le lymphatisme. Et les causes locales qui peuvent le mieux y concourir sont : une inflammation antérieurement contractée, toutes les maladies de la prostate et celles des organes du voisinage, telles que les hémorroïdes ; une habitude de constipation excessive peut avoir le même effet. Cet écoulement peut enfin être la suite de l'excitation produite sur la muqueuse des organes génitaux, par la masturbation.

Ce flux diffère de la perte séminale, non seulement par sa nature, mais encore par le moment où il se produit ; et c'est le caractère qui permet facilement de les distinguer, dans l'ordinaire. Le flux muqueux est

permanent, ou bien il se produit à l'occasion des efforts dus à la défécation ou à une miction difficile ; il se montre dans les urines et ne tarde pas à se déposer au fond du vase dans lequel on les recueille. Une courte analyse chimique permet de manifester sa présence. Au contraire, la perte séminale est d'ordinaire seulement nocturne, ou bien elle succède à une provocation volontaire ou involontaire, et elle s'accompagne d'une sensation qui lui est particulière. Quand elle devient diurne et qu'elle se produit dans des conditions analogues à celles du flux simplement muqueux, c'est que le mal a fait de grands progrès, et l'état général du sujet l'indiquera du reste. D'ailleurs l'examen microscopique de la matière du flux en question, fait par un homme tant soit peu expert, lèvera tous les doutes; on y retrouvera des spermatozoïdes si c'est une pollution, et rien de semblable si c'est un simple flux.

On rencontre quelquefois des cas dans lesquels l'excrétion muqueuse est provoquée par des manœuvres illicites. Il est bien évident que, dans ces cas, quelque fausse que soit la pollution, la manœuvre par laquelle elle a été provoquée constitue une action coupable, dont l'appréciation rentre dans les faits consignés au chapitre précédent. Il est d'autres cas observés, dans lesquels le flux muqueux, purement prostatique et non séminal, peut cependant s'accompagner d'une sorte de sensation voluptueuse, au moment de son émission. Il est évident qu'ici encore, il y a lieu d'agir comme dans le cas de pollution proprement dite, et de combattre ou de prévenir cet accident par les moyens appropriés, enfin de ne le tenir pour coupable, que dans la mesure seulement où sa provocation aura été consciente et volontaire. Enfin, quand l'écoulement muqueux s'accomplit sans éréthisme ni sensation, sans stimulation directe ni indirecte, il n'y a point lieu de s'en occuper moralement, il ne relève que de la médecine.

3° Les actes physiologiques dont l'analyse nous montre l'enchaînement dans les pratiques de l'onanisme, peuvent se rencontrer à l'état incomplet; les premiers en particulier, peuvent faire défaut dans certains cas, rares sans doute, mais qu'il faut connaître. Je veux parler des cas dans lesquels la sensation initiale de l'acte réflexe est subjective.

L'excitation portée sur les organes externes est communément la première phase de cette évolution; et l'impression produite sur les centres nerveux est la deuxième. Or, cette première phase peut manquer, et les centres nerveux concevoir malgré cela une sensation, dont l'origine est ailleurs, dans le souvenir, dans l'imagination, ou dans toute autre modification des centres nerveux. Ceux-ci peuvent être impressionnés directement, comme si l'excitation avait été portée sur les organes périphériques, et la sensation qui en résulte,est rapportée par la conscience à ces organes, qui en sont habituellement le siège et le point de départ. Tel est le mécanisme des sensations que les physiologistes appellent des sensations subjectives, autrement dit, sans objet extérieur, et en particulier, tel est le mécanisme de celles qui nous occupent.

Or, l'imagination et le souvenir peuvent, en dehors de la volonté, provoquer la pollution, comme il arrive dans le rêve par exemple. Nul doute que celle-ci ne puisse se produire sous l'influence de modifications purement physiques du système nerveux central, d'une façon tout accidentelle et absolument étrangère à toute participation volontaire. Ce qui ne veut pas dire que la volonté ne puisse, à un moment donné, réveiller ces souvenirs, rechercher ou provoquer ces images et engager alors totalement la responsabilité de celui qui les recherche, ou même celle du sujet qui seulement s'y complaît et s'y arrête.

Ce mode subjectif de l'excitation sensitive est certainement une des formes les plus ordinaires de la

tentation. C'est aussi un de ceux qui peuvent le mieux donner le change et prêter aux scrupules; enfin, par sa répétition, il peut devenir un véritable danger. Il est donc bien important d'en connaître le mécanisme.

Quand le point de départ de cette excitation sensitive se trouve ainsi échapper à notre volonté, nous ne pouvons guère l'empêcher de naître. Il est cependant certaines circonstances qui peuvent y contribuer beaucoup et que nous pouvons écarter. La connaissance des faits de suggestion nous a appris, comme nous le verrons plus loin, que dans certains états de conscience imparfaite, comme dans le rêve ou dans certaines situations liées à l'hypnotisme, il suffit de placer le sujet en expérience dans certaine attitude déterminée, pour faire naître en lui l'idée correspondante à cette attitude, et la voir se manifester sur sa physionomie. On comprend par là quelle importance il y a pour l'homme à prendre et à garder une attitude décente, et pendant la veille et surtout pendant le sommeil, puisqu'il suffit d'une attitude inconvenante, pour faire naître dans l'esprit des idées et pour provoquer des rêves de même qualité.

De plus, nous pouvons beaucoup pour résister, au moins pendant la veille, à l'impression qui résulte de ces excitations subjectives ; nous pouvons en prévenir le retour, par l'éloignement de toutes les causes prédisposantes ci-dessus énumérées; nous le pouvons encore, en évitant de nous y arrêter quelque temps et de nous y complaire, car rien ne nous expose davantage à les voir se reproduire.]

Voir le traité de thérapeutique de l'auteur et celui de l'annotateur de cette édition, ainsi que la mæchialogie du P. Debreyne.

CHAPITRE III.

De l'onanisme ou de la masturbation considérée dans le sexe féminin.

§ 1er.

La femme, cette organisation si frêle et si délicate, presque toute faite de nerfs et de sensibilité, est l'être le plus impressionnable et le plus sensible de la nature vivante.

Mais trop souvent cette sensibilité n'est plus remarquable que par ses écarts, ses aberrations, parfois même par sa dépravation, surtout si une mauvaise éducation vient donner au sentiment moral une impulsion ou une direction fausse et vicieuse. Rien, en effet, n'est plus propre à exalter la sensibilité, à amollir le cœur et à disposer le système nerveux aux plus funestes perturbations, qu'une éducation molle et voluptueuse. On sait assez que la lecture des romans, les plaisirs des sens, la fréquentation des bals et des spectacles, la culture des arts d'agrément, comme la musique, la danse, etc., exercent une prodigieuse influence sur le moral de la femme. L'expérience prouve tous les jours que la musique particulièrement attendrit et amollit les âmes, ou exalte immensément le système nerveux, et par là, trop souvent, ouvre la porte à toutes les vapeurs et à tous les accidents nerveux, qui sont le triste apanage des femmes de la classe opulente.

La plus fréquente de ces maladies nerveuses, c'est l'hystérie avec toutes ses suites, et particulièrement une certaine disposition érotique qui peut conduire aux plus grands désordres, à la masturbation et quelquefois même à la nymphomanie ou fureur utérine. La maladie hystérique, vulgairement connue sous le

nom de passion hystérique, est une affection convulsive, spasmodique, suffocante, propre aux femmes et surtout aux jeunes filles ; elle est souvent occasionnée par l'influence dominante du système nerveux utérin ou du sens génital. Quant à ses crises ou à ses accès, ils sont très rarement dangereux et se terminent quelquefois par une espèce d'évacuation critique, propre à ces sortes de personnes. L'antiquité païenne possédait déjà le secret de faire cesser certains paroxysmes hystériques. Galien en rapporte un exemple. Des médecins plus modernes, tels que Zacutus, Hoffmann et bien d'autres encore, citent de pareils faits; et même de nos jours on voit encore quelquefois certaines matrones ou des commères trop officieuses recourir à des moyens réprouvés par les loîs de la décence et de la morale. Les moralistes et les directeurs des âmes doivent donc y faire une sérieuse attention.

La théologie nous apprend que, dans l'homme, l'onanisme ou la pollution volontaire est un mal intrinsèque, parce qu'il tend à détruire l'espèce et l'individu : d'abord l'espèce, parce que, outre que l'homme sera plus porté à s'éloigner du mariage, la masturbation indéfiniment continuée rendra enfin le sperme improlifique ; en second lieu, l'individu, par la destruction totale de la santé qui amène la mort. L'expérience journalière ne le prouve que trop.

[Le mécanisme physiologique de l'acte masturbateur chez la femme, est le même que celui que je viens d'exposer à propos du même acte chez l'homme. Une excitation initiale du côté des organes génitaux (objective ou subjective), une impression transmise aux centres de perception sensitive du système nerveux, enfin, une réaction qui se traduit par des mouvements spasmodiques et par le flux vaginal, (lequel peut manquer) et s'accompagne d'un ébranlement plus ou moins considérable de tout le système ner-

veux central. Tel est l'enchaînement des actes qui se succèdent en pareil cas. La sensation qui accompagne l'excitation portée sur les organes sexuels, l'éréthisme qui le suit et l'ébranlement considérable auquel il aboutit, sont, chez la femme, comme chez l'homme, la source des accidents qu'entraînent de telles pratiques, et en particulier, de l'épuisement nerveux qui en est la conséquence nécessaire. Et quant à l'écoulement qui en résulte quelquefois, il n'a rien de spécial, et il est de tous points comparable à la salivation qui se produit, lorsqu'on vient à exciter la sensibilité de la muqueuse buccale. (Voy. de l'onanisme chez l'homme, ci-dessus, page 46.]

Quoique chez la femme, comme nous l'avons dit ailleurs, il n'existe pas de sperme proprement dit comme il y en a chez l'homme, la masturbation dans le sexe féminin ne laisse pourtant pas d'être intrinsèquement ou essentiellement mauvaise, parce que, outre qu'elle inspire aussi de l'aversion pour le mariage, elle tend à détruire l'individu, et par conséquent l'espèce indirectement. Si l'on nous objecte que la matière de la pollution volontaire de la femme n'est point prolifique, mais une simple excrétion muqueuse, nous répondrous que cette pollution est, par elle-même et par son mode, essentiellement libidineuse et doublement débilitante, d'abord par la déperdition matérielle, et plus encore par la perturbation et l'ébranlement nerveux qu'elle détermine, comme nous le voyons manifestement chez les enfants ou les garçons impubères, encore incapables de sécrétion séminale, et que la masturbation n'en conduit pas moins au marasme et quelquefois même à la mort. C'est donc ici évidemment la stimulation ou la perturbatiou nerveuse seule, qu'il faut accuser comme cause de tous les désordres. Si dans ces jeunes sujets il y a parfois quelque légère évacuation, elle est l'effet de la stimulation locale portée à l'excès, un simple flux muqueux,

comme peut en produire toute surface muqueuse irritée : *ibi stimulus, ibi fluxus*. Il est bon de faire observer ici, pour prévenir une autre objection, que l'on n'a point à craindre l'habitude destructive et mortelle de toute autre excrétion soit sanguine, soit muqueuse, quel qu'en soit l'appareil organique, parce que celui-ci ne peut jamais devenir le foyer d'une sensibilité élective, érotique, et par conséquent énervante. L'homme périt par où il se reproduit.

Quoique la femme ne secrète point de véritable sperme, la masturbation est pourtant aussi funeste à ce sexe qu'à l'autre, pour les raisons ci-dessus exposées. Ce malheureux penchant, cette passion tyrannique fait chez la femme presque autant de victimes que chez l'homme.

Nous l'avons déjà dit, la corruption commence au berceau, *erraverunt ab utero*. On rapporte, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, qu'une petite fille, dès l'âge de quatre ans, se livrait à la masturbation ; à huit ans on découvrit ce vice, et l'on employa inutilement pour la corriger, tous les moyens que la prudence peut inspirer. Il ne servait de rien de lui lier les mains, elle parvenait toujours à ses fins, par des moyens que l'on devine facilement. Elle mourut à douze ans, dans un marasme dégoûtant et dans l'acte même de l'onanisme. Le même dictionnaire cite ailleurs encore, un autre fait dont voici l'abrégé : Une petite fille qui n'avait pas encore *trois ans*, couchée sur le carreau et s'appuyant contre un meuble, se livrait avec fureur à l'onanisme. Rien ne put la corriger ; elle grandit sans que sa malheureuse habitude diminuât. Partout elle s'abandonnait par tous les moyens possibles à ses manœuvres destructives. Au moment de ses crises elle semblait avoir perdu presque entièrement la vue et l'ouïe. Elle recherchait la solitude, et souvent on la trouvait exténuée et assoupie. Cet état résista aux moyens de l'art. Enfin elle grandit néanmoins, s'en-

gagea dans le mariage, devint enceinte et succomba pendant le travail de l'accouchement. On nous rapporte, pendant que nous écrivons ceci, un fait que l'on ne peut lire sans effroi. Un saint prêtre a vu, il y a quelques mois, une petite fille de *cinq ans* que des religieuses étaient parvenues à retirer d'une maison de prostitution. Cet enfant déjà, nuit et jour, se livrait avec fureur à la pratique de la masturbation.

Voici encore une effrayante histoire d'une petite fille livrée au désordre dès l'âge de quatre ans : « Cette fille, dont les premières années s'étaient passées chez son aïeule, femme respectable et pleine de religion, avait environ sept ans quand elle revint chez sa mère. Pendant les premiers mois qui suivirent son retour, on remarqua qu'elle était triste ne s'amusait pas comme on le fait à cet âge, et ne caressait jamais ni son père ni sa mère ; son embonpoint se perdait avec rapidité, et l'on cherchait en vain la cause de cet amaigrissement, quand un jour, quelques questions, peu explicites cependant, lui ayant été adressées, elle fit connaître, au grand étonnement de sa mère, en termes très clairs, qu'elle n'ignorait rien des choses dont on lui parlait. Immédiatement elle raconta elle-même que, depuis l'âge de quatre ans, elle s'amusait constamment chez sa bonne maman, avec des petits garçons de dix à douze ans ; que ce qui la rendait si triste depuis qu'elle était avec sa mère, était de ne plus avoir les mêmes occasions, mais qu'au surplus elle y suppléait toute seule. Les parents, désespérés, cherchèrent à déraciner ce funeste défaut ; on employa les raisonnements, les caresses, les petits présents ; on lui donna tous les vêtements qu'elle désirait ; des médecins furent appelés ; on eut recours aux pratiques religieuses ; tout fut inutile : l'enfant portait la main sur soi jusque dans le sommeil.

« Mais un penchant horrible, bien plus horrible encore, ne tarda pas à se manifester. Cette petite fille

fut prise du désir de voir ses parents mourir et même de leur donner la mort! Ce désir, elle l'exprimait avec une franchise épouvantable, ainsi que ses regrets d'avoir manqué les occasions de le satisfaire; aussi se promettait-elle bien de saisir avec empressement celles qui pourraient se présenter désormais. Avoir les hardes et l'argent de sa mère, puis aller ensuite avec les hommes, étaient les seuls motifs qu'elle donnait de ses affreux désirs. Bientôt les choses en vinrent à ce point, que les parents durent à leur sûreté de s'enfermer chaque nuit, leur fille n'ayant point dissimulé l'intention qu'elle avait de les assassiner pendant leur sommeil. La surveillance que ses habitudes avait rendue nécessaire, se trouvant ainsi interrompue, cette enfant put s'abandonner à elle sans contrainte; aussi n'y manqua-t-elle pas : c'était le seul de ses goûts qu'elle pouvait satisfaire. Elle ne pleurait, ne riait jamais, ne s'amusait de rien; assise toute la journée sur une très petite chaise, les mains croisées, elle portait les mains sur elle aussitôt que sa mère lui tournait le dos. Les châtiments ne réussirent pas mieux que les présents et les caresses. Son père un jour l'attacha avec une courroie au pied du lit pendant une demi-heure; elle ne versa pas une seule larme, et répondit froidement : *Les coups ne me font rien, vous me couperiez le cou que je ne changerais pas.* Tous ces faits donnèrent lieu à une enquête juridique d'où sont extraits les détails que nous venons de rapporter. » (*Annales d'hygiène et de médecine légale*, janvier 1832. Citation de M. Deslandes.)

Il serait difficile, si l'expérience ne le montrait, de se former une idée exacte de l'immense sensibilité érotique, ou, s'il est permis de s'exprimer en termes phrénologiques, de la sensibilité *amative* ou de l'*amativité* de la femme, à la prendre dès l'âge le plus tendre. Ce besoin de sensations et d'affections expansives se fait déjà et même particulièrement remarquer

chez les petites filles, et peut facilement, s'il n'est prudemment comprimé ou sagement dirigé, conduire aux plus grands désordres et surtout à la masturbation, Voici ce que dit à ce sujet le *Dictionnaire des sciences médicales :* « Naturellement plus timides et plus cachées que les jeunes garçons, les effets de leur réunion (des filles), quoiqu'ils soient très fâcheux, le sont cependant moins que ceux de ces derniers. Toutefois, une coupable négligence dans les pensionnats de *jeunes demoiselles*, y laisse trop fréquemment introduire les désordres de la masturbation. Cette pratique est dissimulée aux yeux impénétrants ou inattentifs des maîtresses, sous le voile de l'amitié, poussée chez les adolescentes, dans un grand nombre de cas, jusqu'au scandale. Les liaisons les plus intimes sont formées sous ce spécieux prétexte; un même lit reçoit deux *amies*, et, par un raffinement inouï, l'on voit de jeunes filles se déchirer l'épiderme léger qui recouvre les lèvres et se donner des baisers ensanglantés, afin de mieux attester et l'ardeur qui les dévore et leur fidélité. Nous avons vu des billets de ces jeunes filles, à peine âgées de onze à douze ans, dont les expressions brûlantes et passionnées nous faisaient frémir. La lecture clandestine de certains livres, dans lesquels d'abjects auteurs se sont efforcés de retracer avec les couleurs les plus vives, les déplorables égarements des sens, est une autre circonstance non moins funeste, qui hâte la corruption des mœurs chez les filles. On peut affirmer que cette lecture des romans, qui devient avec tant de facilité l'objet d'une véritable passion pour les jeunes personnes, est aujourd'hui l'une des causes les plus actives de leur dépravation.

« Chez elles, comme chez les jeunes garçons, les organes génitaux peuvent être naturellement doués d'une prédominance excessive d'action, qui maîtrise toutes les affections, tous les mouvements de l'économie, et qui les porte à titiller sans cesse la partie de

ces organes qui est le siège de la sensibilité la plus exquise. Souvent de très petites filles sont ainsi entraînées par une sorte d'instinct à la masturbation. »

Un curé de *campagne* nous a assuré que sur *douze* petites filles qui devaient faire leur première communion, il n'y en avait qu'*une* qui ne fût pas livrée à de mauvaises habitudes. S'il en est ainsi dans les campagnes, a-t-on lieu de se rassurer beaucoup dans les villes, où la jeunesse est généralement plus sensible et plus précoce, c'est-à-dire plus portée au vice et à la corruption ?

Nous allons rapporter encore quelques faits, propres à la fois à prouver l'existence de la masturbation dans le sexe féminin, et la gravité des désordres physiques et moraux que cause cette honteuse et criminelle manœuvre. Il est d'autant plus nécessaire de produire ici ces observations que, d'un côté, les médecins qui ont écrit *ex professo* sur l'onanisme ne disent que très peu de chose de la masturbation chez la femme, et que, d'une autre part, la plupart des moralistes, des casuistes et des théologiens la mentionnent à peine, comme désordre possible. Certains confesseurs, déjà assez vieux dans le ministère et fort instruits d'ailleurs, vont même jusqu'à nier ces sortes de désordres dans la femme, parce qu'ils ne peuvent s'en rendre compte ni en voir clairement les raisons. Il est fort ordinaire de voir des femmes consulter les médecins pour des délabrements de santé, des épuisements, des faiblesses considérables, des altérations notables de fonctions gastriques et utérines; et lorsqu'on leur en demande la cause, elles n'allèguent presque toujours que de grandes peines, de cuisants chagrins, des malheurs, et elles s'en tiennent là. Si souvent la sagacité du médecin n'y suppléait, les désordres subsisteraient indéfiniment et toutes les médications demeureraient impuissantes, en présence de maux dont la cause est ignorée. Tissot rapporte « qu'une fille âgée

de dix-huit ans, qui avait joui d'une très bonne santé, tomba dans une faiblesse étonnante; ses forces diminuaient journellement; elle était tout le jour accablée par l'assoupissement et la nuit par l'insomnie; elle n'avait plus d'appétit, et une enflure œdémateuse s'était répandue par tout le corps. Elle consulta un habile chirurgien, qui, après s'être assuré qu'il n'y avait point de dérangement dans les règles, soupçonna la masturbation. L'effet que produisit sa première question lui confirma la justesse de son soupçon, et l'aveu de la malade le changea en certitude; il lui fit sentir le danger de cette manœuvre, dont la cessation et quelques remèdes ont arrêté en très peu de jours les progrès du mal et produit même quelque amendement. »

Voici enfin un fait récent que je tiens d'un des plus célèbres chirurgiens de Paris. Une jeune demoiselle de dix à onze ans, héritière unique d'une fortune considérable, fut traitée inutilement par les plus habiles médecins de Paris. Est appelé à la fin l'homme de l'art qui a fourni ce fait; il n'est pas plus heureux que ses confrères. Ne pouvant s'expliquer cet insuccès général ni l'état de faiblesse toujours croissante de la jeune personne, il fait part à la mère de ses soupçons, sur la nature de la cause de tous ces accidents, que rien n'arrête. La mère, extrêmement étonnée et presque indignée d'une assertion qui lui paraissait si téméraire, soutient avec vivacité que la chose est impossible, vu que son enfant a toujours été sous ses yeux ou confiée à une gouvernante incapable de lui apprendre le mal. Cette gouvernante était une vieille femme qui avait élevé la mère, à laquelle elle n'avait jamais paru suspecte sous aucun rapport. Cependant le médecin fait éloigner la demoiselle de la mère et de la gouvernante; on la conduit à la campagne chez une de ses tantes, afin de la mieux dominer dans cet isolement calculé. Cette tante, usant de tout l'ascen-

dant qu'elle avait sur son esprit, lui fait subir un interrogatoire secret. La jeune fille s'émeut, s'embarrasse, se décontenance, mais n'avoue rien ; son embarras l'a déjà trahie, et dès lors dans l'esprit de la tante sa défaite est assurée. Bientôt arrive le docteur, qui dirige contre la pauvre enfant une dernière et vigoureuse attaque. Mademoiselle, dit-il avec un ton d'autorité, de certitude et de conviction, le moment solennel est arrivé de nous dire ici la vérité et rien que la vérité. Madame votre tante et moi connaissons maintenant toute votre affaire; il ne s'agit plus que de savoir de qui vous avez appris cette détestable habitude qui a totalement ruiné votre santé et depuis quand ce funeste secret vous a été révélé ; car tout cela n'est certainement pas venu de vous-même. A ce langage sévère et inattendu la jeune fille se trouble ; on la presse, elle hésite, elle regarde sa tante et avoue tout. C'était sa vieille gouvernante qui lui avait appris la masturbation. Les secours de la médecine ont été impuissants pour lui rendre la santé qu'elle avait perdue. Après cela fiez-vous aux femmes, fiez-vous aux *bonnes*, aux *gouvernantes*, croyez aux mères. *Nolite confidere in mulieribus*

Voici maintenant les caractères ou les symptômes principaux auxquels on pourra reconnaître la masturbation dans le sexe : état général de langueur, de faiblesse, de maigreur; absence de la fraîcheur, de la beauté, du coloris du teint, du vermillon des lèvres et de la blancheur des dents, qui sont remplacés par une figure pâle, amaigrie, bouffie, flasque, plombée ; un cercle bleuâtre autour des yeux, lesquels sont enfoncés, ternes et sans éclat ; un regard triste, languissant, éteint, etc.; toux sèche, oppression, essoufflement au moindre exercice, apparence de phthisie commençante; assez souvent la menstruation subsiste, au moins au commencement, ce qui éloigne aussitôt l'idée d'attribuer l'altération de la santé à la suppres-

sion ou au dérangement du flux menstruel. Il n'est pas rare de voir la taille se dévier ou subir une déformation totale. Le moral s'affecte comme dans l'autre sexe : il survient de la tristesse, de la mélancolie ; on recherche la solitude ; on montre de l'indifférence, de l'aversion pour les plaisirs honnêtes et légitimes, et une foule d'autres caractères communs aux deux sexes. (Voyez ce que nous avons dit au chapitre Ier).

« Les femmes, dit Tissot, livrées à cette luxure périssent misérablement ses victimes... Le mal paraît même avoir plus d'activité dans le sexe que chez les hommes... Les femmes sont plus particulièrement exposées à des accès d'hystérie ou de vapeurs affreux, à des jaunisses incurables, à des crampes cruelles de l'estomac et du dos, à des pertes blanches dont l'âcreté est une source continuelle de douleurs des plus cuisantes ; à des chutes, à des ulcérations de matrice, et à toutes les infirmités que ces deux maux entraînent ; à des fureurs utérines qui leur enlèvent à la fois la pudeur et la raison, les mettent au niveau des brutes les plus lascives, jusqu'à ce qu'une mort désespérée les arrache aux douleurs et à l'infamie. »

« La nymphomanie, dit Cabanis, transforme la fille la plus timide en une bacchante, et la pudeur la plus délicate en une audace furieuse, dont n'approche pas même l'effronterie de la prostitution. »

Sondons enfin toute la profondeur de cet abîme de ténèbres et d'iniquité où la passion prépare et immole sourdement tant de malheureuses victimes. Ne craignons point, dans l'intérêt de l'humanité et de la morale, dans l'intérêt surtout du salut des âmes, de dévoiler les affreuses machinations de l'enfer. Et pourquoi garderions-nous un timide et scrupuleux silence, lorsqu'il s'agit d'arracher à la corruption une foule d'âmes infortunées, que l'implacable ennemi du genre humain tient sous son tyrannique empire ? Ayons donc le courage d'entrer dans ces tristes détails.

§ 2.

Nous admettons trois espèces ou trois modes de masturbation dans le sexe féminin : la première, la masturbation clitoridienne ; la deuxième, la vaginale ; la troisième, l'utérine. On verra plus bas le motif et le fondement de cette distinction.

1° La première espèce ou le *clitorisme* est la manière la plus ordinaire. Cette souillure manuelle se pratique spécialement au moyen du clitoris, qui, selon les physiologistes, « est venerei œstri vel carnalis « voluptatis sedes aut præcipuum organuum. In supe- « riori et mediâ parte vulvæ, id est pudendi, colloca- » tur. » Il se présente sous la forme d'un tubercule allongé et imperforé, lequel, soit par l'éréthisme fréquent ou presque habituel qu'y entretient quelquefois la masturbation, soit par une disposition native, peut acquérir un développement extraordinaire, et propre à simuler en quelque sorte le pénis viril. C'est cette ressemblance grossière qui a pu faire croire, dans des temps d'ignorance, à l'existence des hermaphrodites. Cet organe, instrument malheureusement si fréquent de l'onanisme ou de la masturbation chez la femme, dans quelques cas rares, a été retranché par une opération chirurgicale. C'est encore au moyen de cette partie excessivement développée que quelques femmes, poussées aux dernières limites de la démoralisation, « conantur aliquando usurpare vel potius imitari vices « exclusive viriles. » Jadis les femmes romaines, au rapport de Juvénal et de Martial, étaient fort adonnées à ce genre de corruption, et Tissot assure que ce désordre révoltant est fréquent de nos jours. Plus haut il avait déjà dit, en parlant de cette passion étrange chez les femmes, que le danger n'est pas moindre que dans les autres moyens de souillure, que

les suites en sont également affreuses, et que toutes ces routes diverses mènent aux langueurs, à l'épuisement, aux douleurs, à la déchéance physique, à la mort.

On a demandé si l'ablation du clitoris, faite dans le simple but de guérir la nymphomanie ou la passion effrénée de la masturbation, ne pourrait pas devenir une cause de stérilité, et si dans ce cas cette opération, pourrait être permise en matière de morale. C'est sans doute là une question toute nouvelle. Nous avons tout lieu de croire que cette opération, qui se pratique d'ailleurs très rarement, ne peut rendre la femme stérile, parce que cette faible partie de l'appareil génital ne paraît nullement essentielle à l'acte de la fécondation. Le clitoris ne paraît être qu'un organe de volupté ; or la volupté n'est pas nécessaire, comme le prouvent les faits rapportés ci-après, chap. v. En attendant que des observations multipliées et bien constatées aient prouvé le contraire, nous demeurons persuadé que l'ablation du clitoris ne doit pas causer la stérilité, et qu'elle est par conséquent une opération aussi licite que l'amputation d'une autre partie, comme d'un sein malade.

On peut rattacher à la masturbation clitoridienne, celle qui d'ordinaire se fait *non tactu manuali*, mais par tout mouvement volontaire, soit du corps, par son extension générale, soit des membres simplement, ou à l'aide de tous les corps ambiants.

2° La seconde espèce de masturbation est la masturbation vaginale. Elle est moins fréquente et plus difficile à exercer. Cependant les conditions dans lesquelles elle s'exerce. ne rendent la passion ni moins violente ni moins criminelle. On pourrait même avancer, sans trop de témérité, que cette pratique suppose plus de corruption et une imagination plus lubrique et plus souillée ; car ce genre de masturbation ne se fait point « sine qualibet introductione, sive digitorum, « sive quorumlibet obviornm instrumentorum, » que

de sataniques suggestions ne manquent pas d'offrir et d'administrer à la passion. Le croirait-on ! on assure, et le fait n'est que trop certain, que le crime est froidement exploité par un autre crime, une horrible et inconcevable cupidité, une honteuse spéculation sur des moyens mécaniques inventés par l'enfer. Mais jetons vite un voile sur ces infamies.

3° Passons maintenant à la troisième et dernière espèce de masturbation ou la masturbation utérine, qui est beaucoup plus rare que les autres; mais qui peut-être est la plus grave, la plus dangereuse pour la santé, et par conséquent la plus criminelle, en raison du degré de malice des circonstances aggravantes. Dans cette dernière espèce de masturbation, « frequens « titillatus vel irritatio exercetur ad collum uteri (id « est ad inferiorem matricis partem, quæ in vaginæ « summitate reperitur) ope digitorum vel aliorum « quorumdam instrumentorum. » Cette circonstance, qui nous paraît notablement aggravante, doit donc être connue des confesseurs [1]. Et en effet cette irrita-

[1] Que les personnes qui nous demandent : « à quoi sert et à quoi conduit cette distinction ou cette division ? » nous disent si un homme qui, par un raffinement de corruption, se serait fait une mutilation organique, qui l'eût rendu pour toujours inhabile à l'acte de la génération (témoin le fameux pâtre du Languedoc) ne serait pas plus coupable que celui qui se serait livré à la pratique de masturbation ordinaire, sans en avoir subi la même conséquence Aucun doute ne peut s'établir ici. Or ce qui est arrivé chez l'homme peut bien plus facilement avoir lieu dans la femme. — Si les pénitents sont obligés d'accuser les circonstances qui aggravent notablement le péché, et surtout celles qui en changent l'espèce, ne serait-ce pas également un devoir pour eux de déclarer en confession l'acte criminel qui les prive à perpétuité de l'aptitude génératrice ? Et, pour en revenir à l'espèce du n° 3, p. 142, la femme qui a criminellement détruit en sa personne la faculté de jamais concevoir, ne pèche-t-elle pas bien plus grièvement que celle qui ne s'est livrée qu'à des actes de la masturbation ordinaire. sans perdre pour cela son aptitude à la conception ? Ces deux fautes sont-elles de même espèce? Et, si vous ne voulez pas, admettre la différence de l'es-

tion utérine, indéfiniment réitérée, peut amener directement la stérilité. Les autres modes de souillure manuelle pourraient aussi à la longue finir par rendre stérile, en conduisant au dernier degré de faiblesse et de marasme ; mais cette stérilité ne serait déterminée que d'une manière indirecte et accidentelle et par des causes générales, tandis que la dernière espèce ou la masturbation utérine, indépendamment de ces mêmes accidents, peut encore causer directement la stérilité, en déformant et en désorganisant le col utérin, par le développement d'irritations chroniques, d'ulcères et de tumeurs diverses. Ainsi, nous le répétons,

pèce, vous êtes certes bien forcé d'y reconnaître une circonstance notamment et terriblement aggravante : donc, dans tous les cas, il y a matière à accusation; donc aussi cette distinction n'est pas subtile, inutile et purement spéculative.

Si vous dites que, dans l'espèce, les personnes sont dans la bonne foi, je rétorque l'argument contre vous, et vous réponds que les pénitents peuvent être également dans la bonne foi dans une foule de cas où les théologiens les obligent à déclarer les circonstances qui aggravent notablement le péché ou qui en changent l'espèce, comme par exemple la fornication avec circonstance de la parenté et de l'affinité au degré le plus éloigné (inceste) ; ou la *percussion* d'un laïque, ou d'un clerc, ou d'un religieux; ou le cas de *levis* ou *atrox percussio*, etc. (censure). Je pourrais donc vous dire aussi : à quoi bon ici la déclaration de ces circonstance? Les pénitents sont dans la bonne foi, et hors d'état d'apprécier la valeur et la portée de ces distinctions théologiques. Il résulterait donc de là, que la doctrine des théogiens sur les circonstances aggravantes serait entachée du même vice que la mienne. Mais comme cette doctrine des théologiens doit être maintenue, puisqu'elle est fondée sur les décisions du concile de Trente, il s'ensuit que la nôtre, qui lui est identique, doit l'être également et nécessairement. Enfin, cette distinction ou cette connaissance peut aider au moins le confesseur à mieux juger de l'état ou du degré de passion de sa pénitente, ce qui est toujours fort utile : mais pour cela il n'est pas abligé de faire des questions directes : il peut se contenter d'interroger d'une manière générale et implicite; ou, suivant les circonstances, se borner même au rôle de simple *ausculta-teur*.

la dernière espèce ou la masturbation utérine, outre qu'elle peut, comme les autres, produire les effets généraux et même la mort, est de plus capable de déterminer, par son action locale, une stérilité directe et incurable. Que les confesseurs se rappellent ce passage de saint Césaire : « Mulier autem quæcum-« que fecerit hoc per quod jam non possit concipere, « quantoscumque parere poterat, tantorum homici-« diorum ream se esse cognoscat. »

[Cette troisième variété du mode de masturbation chez la femme doit être plus rare que les deux autres. En tous cas, les effets que Debreyne lui attribue, peuvent être provoqués aussi par la seconde variété, et c'est pourquoi il est bon de les connaître.]

Nous ne doutons pas qu'une foule de maladies de l'appareil génital de la femme ne soient le résultat de la masturbation. Et vit-on jamais en plus grand nombre qu'aujourd'hui tous ces ulcères, ces squirrhes, ces carcinômes affreux du col de l'*utérus*, qui trop souvent tuent les femmes ou les rendent stériles? Et telle femme qui attribue le principe d'un mal horrible qui la dévore, aux suites de l'hérédité, et sa stérilité, à des causes qu'elle fait dériver d'une nature dure et ingrate, ne devrait s'en prendre qu'à sa funeste passion, qui l'a mise dans une position sans ressource et sans espérance.

Un autre fait, qu'il faut encore signaler ici, comme une suite fréquente de la masturbation, c'est la leucorrhée, plus connue sous le nom vulgaire de *flueurs blanches* ou *pertes blanches*. Tous les jours les médecins sont consultés pour les jeunes filles atteintes de ce genre d'affection, et très souvent aussi, s'ils ne sont suffisamment prévenus et qu'ils ne poussent pas assez loin et avec une finesse suffisante l'interrogatoire obligé, ils méconnaissent la véritable cause et la nature du mal. La plaie non reconnue n'est que palliée, fait des progrès sourds mais constants ; et, sous

l'empire tyrannique de la passion secrète, la santé se ruine complètement. « J'ai lieu de croire, d'après un grand nombre de faits que la pratique m'a présentés, que sur vingt cas de leucorrhée ou d'inflammation aiguë ou chronique de la vulve et du vagin, chez les enfants et les jeunes filles, il y en a quinze ou dix-huit au moins qui résultent de la masturbation. Des aveux répétés m'ont aussi donné la certitude que les leucorrhées et les métrites chroniques, si fréquentes chez les femmes de nos villes, doivent le plus souvent leur origine, à des excès anciens et quelquefois récents de masturbation. » (D[r] Deslandes.)

Nous avons vu au chapitre premier, en parlant de l'onanisme dans le sexe masculin, que la souillure manuelle peut être incomplète, nerveuse, sèche et sans effusion. Ces prodromes ou cet éréthisme préparatoire s'observent également dans le sexe féminin. La femme à vrai dire, ne peut avoir de pollution proprement dite, qu'elle soit provoquée ou non. Nous aurons à revenir sur ce sujet dans le chapitre suivant.

Nous terminerons ce que nous avons à dire sur la masturbation chez les femmes, par quelques mots sur la conduite du confesseur à l'égard des personnes excessivement timides, ou que la honte empêche de s'expliquer suffisamment sur cette matière. Qu'on nous pardonne ce petit hors-d'œuvre, qui a moins pour but de rappeler aux confesseurs expérimentés des choses qui doivent leur être familières, que d'apprendre aux jeunes prêtres qui entrent dans le saint ministère, ce qu'ils ignorent peut-être encore, ou ce qu'ils ne savent pas d'une manière assez parfaite et surtout assez pratique.

Le confesseur doit se montrer bienveillant. Il engagera les jeunes personnes à dire avec simplicité tout ce qu'elles savent sur le point en question. Il se composera convenablement, afin de ne pas paraître ému ou étonné de rien, et de ne pas avoir l'air d'écouter les

accusations avec trop d'intérêt ou de curiosité; il vaut mieux en apparence y être assez indifférent. Le confesseur pourrait même dire qu'il en a entendu là-dessus, plus que ce qu'on pourrait lui apprendre. Lorsqu'il jugera nécessaire de faire quelque interrogation, il aura grand soin de toucher légèrement cette matière lubrique et dangereuse; il usera donc d'une extrême réserve et d'une grande prudence, pour ne pas s'exposer, par un langage trop peu mesuré ou par des questions inutiles ou dangereuses, à apprendre aux pénitentes le mal que peut-être heureusement elles ignorent.

Pour découvrir la mauvaise habitude, il ne faut pas paraître en douter. N'interrogez donc point sur le point principal ou le fond de la chose, mais sur l'accessoire ou quelqu'une de ses circonstances. Au lieu de les questionner sur tel péché qu'on craint qu'elles ne cèlent, on doit leur faire dire combien de fois elles l'ont commis; si elles hésitent à répondre, on leur demandera un nombre considérable, afin de les enhardir à en avouer un nombre moindre. En général, avant qu'elles aient fini de tout dire, il faut chercher à paraître les excuser, en rejetant tout l'odieux des fautes sur les complices, en leur disant qu'elles n'auraient probablement pas fait d'elles-mêmes ces actions déshonnêtes, si quelque compagne corrompue ne leur avait appris le mal malgré elles, et qu'elles le repoussent sans doute avec horreur, etc.

Mais un autre point que nous croyons important, et l'expérience l'a déjà prouvé, c'est que le confesseur ait soin de donner à certaines personnes du sexe, mariées ou non, mais grossières et plus ou moins privées d'éducation, une courte explication sur l'origine des connaissances pratiques qu'il possède, sur les matières du sixième commandement. Il sera bon, par exemple, de leur dire qu'il a appris toutes ces choses dans les livres des médecins, ou des médecins eux-

mêmes, afin d'écarter de leur esprit toute idée de surprise et de soupçon, sur la manière dont lui est venue la connaissance de ces détails, qu'elles s'imaginent devoir être tout à fait étrangers aux prêtres. On a vu l'oubli de cette précaution fournir l'occasion de propos plus ou moins indécents, souvent étranges, et toujours très inconvenants.

Quant aux moyens moraux à opposer à la funeste habitude de la masturbation dans le sexe féminin, voyez ce que nous avons dit sur ce point au chapitre de l'onanisme chez l'homme, page 80.

CHAPITRE IV.

De la pollution chez la femme.

§ 1er.

La pollution, chez la femme, est une effusion externe ou interne, plus ou moins voluptueuse, matériellement et actuellement involontaire; elle est déterminée par un stimulus moral ou physique, mais sans le secours de la volonté. Les caractères suivants décèlent ces sortes de pollutions : effusion externe ou interne, c'est-à-dire une excrétion ou du moins une exsudation de matière muqueuse, qui n'est que le simple produit des glandules vaginales, avec un sentiment plus ou moins vif de plaisir charnel dans l'appareil génital, devenu le siège d'un mouvement érectile et spasmodique. Cette sensation est aussitôt suivie de la cessation plus ou moins prompte du mouvement désordonné interne ou de l'orgasme érotique, auquel succède un état de satiété, de résolution et de repos du système générateur.

Nous entendons par l'effusion externe, une évacuation qui se produit à l'extérieur et se rend appréciable par les sens, cela ne demande pas d'autre commen-

taire ; et par l'effusion interne, une simple exsudation muqueuse renfermée et arrêtée dans l'appeil utérin ou génital, parce qu'elle est en quantité trop minime pour se répandre au dehors. Dans toute pollution véritable, il y a nécessairement une de ces deux évacuations, sensible ou latente, sans quoi il n'existe point de pollution proprement dite, mais un simple orgasme; ou bien encore, il y a des mouvements qu'on appelle déréglés, lesquels, s'ils ne sont suivis de pollution, s'apaisent peu à peu sans sensation extraordinaire. La quantité et la qualité de la matière excrétée sont relatives aux dispositions individuelles, et dépendent des tempéraments plus ou moins lymphatiques et phlegmatiques, ou plus ou moins secs ou *pituiteux*, et surtout de l'impressionnabilité et de la susceptibilité nerveuse des personnes : tout cela est extrêmement variable; mais dans tous les cas, l'ébranlement nerveux se fait sentir et exerce sur toute l'économie physique et morale, une influence plus fâcheuse que l'évacuation elle-même.

[Il est certain que, chez la femme, l'orgasme vénérien peut se produire, sans qu'il soit suivi d'aucune excrétion, même muqueuse, ou bien encore cette excrétion peut être réduite à des proportions assez minimes pour passer tout à fait inaperçue. Le rôle de la femme, dans l'acte générateur, essentiellement passif, se retrouve tel dans les déviations et les abus dont cette faculté est l'occasion. Il est possible de dire en ce sens, qu'il peut y avoir chez elle pollution sans effusion, en ce sens que l'éréthisme nerveux pourra être total, la sensation complète, la détente qui la suit réalisée, tout cela, sans qu'il y ait eu effusion d'aucun produit.]

§ 2. DE LA POLLUTION DIURNE.

Les pollutions, chez la femme comme chez l'homme

sont diurnes ou nocturnes. Les premières, sont celles qui ont lieu seulement dans l'état de veille et contre la volonté; elles sont déterminées par les mêmes causes occasionnelles que chez l'homme : des pensées, des souvenirs, des imaginations contraires à la pureté et suivies d'impressions libidineuses, et enfin d'un éréthisme génital avec ou sans pollution. Très souvent tout cela se succède très rapidement, et quelquefois d'une manière brusque et instantanée. Les auteurs citent peu de faits de ces sortes de pollutions; nous nous contenterons d'en relater ici un seul, rapporté par Sauvages et cité en latin par Tissot. « Ille celebris medicus puellam novit hujuscemodi quæ, ad senis putidi et inficeti pedes prostrata et accerrimè suam calamitatem deplorans, interea hisce invitis seminis profluviis erat obnoxia, à duobus annis his miseriis cruciata, et castimoniam mentis intemeratam servans : immanè patiebatur veneris desiderium sensitivum cui constanter reluctabatur voluntas. »

Quelquefois les pollutions diurnes sont provoquées par le simple contact des objets extérieurs ambiants. Ces pollutions, déterminées par excitation physique et non manuelle, arrivées par accident et contre l'intention ou la volonté des personnes, ainsi que celles occasionnées par *stimulus* mental, sont absolument semblables, quant à la forme et à la terminaison, à celles qui sont volontaires ou qui sont le résultat de la masturbation. On les reconnaît aux mêmes caractères, qui sont l'effusion externe ou interne lorsqu'elle a lieu, et la sensation voluptueuse; et si ces signes manquaient, l'éréthisme ou l'orgasme allégué ne serait point une véritable pollution, mais de simples mouvements déréglés.

Il est des personnes organisées de telle sorte et si excessivement sensibles, quoique fort chastes d'ailleurs, qu'elles éprouvent des pollutions à la moindre excitation physique ou à la plus légère impression char-

nelle. Parfois, dans ce cas, il est permis de croire que cette extrême susceptibilité érotique ou charnelle est la suite d'une longue habitude de masturbation, surtout chez les personnes très nerveuses, ou qui ne sont pas encore converties et arrivées à une chasteté parfaite. Parfois aussi, il s'agit alors d'un état maladif. Nous avons fait la même remarque à l'égard des hommes, chez lesquels il arrive quelquefois des pollutions nocturnes ou diurnes, à l'occasion de la pensée de quelque inquiétude, d'une affaire très pressée qui préoccupe beaucoup et que l'on ne peut terminer au temps marqué, d'un objet perdu que l'on recherche avec anxiété, etc. Nous avons constaté aussi des pollutions diurnes déterminées par la simple rasure de la barbe et autres causes semblables, purement mécaniques, sympathiques et de nature tout à fait indifférente.

[Certaines maladies du pudendum, et en particulier les éruptions cutanées, celles surtout qui s'accompagnent de prurit, peuvent être encore l'occasion de ces accidents. La malpropreté pourrait, à la rigueur, avoir le même effet.]

§ 3. — DE LA POLLUTION NOCTURNE.

Elle n'a lieu que pendant le sommeil. On la croit généralement beaucoup plus rare que chez l'homme ; peu d'auteurs en font mention. Peut-être cette rareté est-elle plus apparente que réelle ; car il est possible que chez les femmes, les pollutions nocturnes surviennent à peu près comme chez l'homme, et qu'elles soient généralement inaperçues et insenties.

Quoique toutes ces pollutions nocturnes et diurnes soient ordinairement involontaires, elles peuvent cependant, comme tout le monde sait, devenir matière à des fautes fort graves, si la personne qui les éprouve

y consent, s'y arrête volontairement avec complaisance et délectation; ou si par une imagination déréglée, elle en veut, désire ou souffre la cause, soit physique, soit morale : elles deviennent alors volontaires dans leur principe ou dans leur cause, et rentrent dans l'espèce ou dans la nature de la masturbation, dont elles prennent toute la *malice*.

Comme il est à la rigueur possible que des personnes excessivement simples ou scrupuleuses se méprennent sur la nature d'une certaine infirmité propre aux femmes, et croient, sur quelques questions de leur confesseur, avoir des pollutions lorsqu'elles ne sont atteintes que d'une leucorrhée ou de ce qu'on appelle vulgairement flueurs blanches, *fluor albus*, ou de la blennorrhée, suite d'un commerce impur, il est bon de dire un mot sur leurs caractères différentiels, afin que le confesseur ne soit pas induit en erreur sur ce point, et que la pénitente ne se forme pas une conscience fausse et erronée [1]. Dans la leucorrhée, qui est un état maladif, l'écoulement est habituel, plus ou moins permanent, plus abondant avant et surtout après les règles. Il se produit encore quelquefois par intervalles, mais sans aucune sensation voluptueuse ou érotique. Enfin il est ordinairement accompagné d'un sentiment incommode à l'épigastre, c'est-à-dire de ce que les femmes appellent un *tiraillement d'estomac*. Dans la blennorrhée, qui est aussi continue, l'émission urinaire se fait souvent

[1] Nous croyons que généralement les médecins prescrivent trop facilement les injections vaginales contre la leuchorrée ou flueurs blanches. Ces médications locales, qui manquent souvent le but qu'on se propose, ne laissent pas aux yeux du moraliste d'offrir quelque inconvénient, ou plutôt elles peuvent devenir la cause ou du moins l'occasion de désordres plus ou moins graves. Sans vouloir en condamner l'usage, nous pensons qu'il sera bon de n'en user qu'avec réserve, et de les éviter dans le traitement des leucorrhées de jeunes filles; cette maladie pouvant céder à de tout autres moyens.

avec quelque douleur ou ardeur. On peut quelquefois en reconnaître l'origine et la rapporter au coït impur, qui en est la source. La pollution, comme on l'a vu, est intermittente ; de plus elle est intimement liée à un sentiment de plaisir charnel, et se termine par la prompte cessation de toute sensation voluptueuse et de l'éréthisme ou orgasme érotique ; enfin elle n'est point accompagnée de ce sentiment de tiraillement dans l'estomac que l'on éprouve dans la leucorrhée.

Mais il arrive bien plus souvent peut-être que des filles prennent des pollutions involontaires ou même volontaires pour des flueurs blanches, et trompent par là bien plus gravement leurs confesseurs ; il est donc important de distinguer sûrement les pollutions de la leucorrhée et de la blennorrhée.

Nous terminerons ce chapitre par une remarque qui, à nos yeux, n'est pas sans quelque valeur. Il est une certaine infirmité à laquelle les femmes sont fort sujettes, et qui constitue pour elles un véritable tourment : c'est une espèce d'affection dartreuse ou plutôt un prurit violent qui se fixe à la vulve (pudendum). Cette circonstance est quelquefois l'occasion des pollutions, parce que les personnes affligées de ce mal sont presque irrésistiblement forcées de se procurer du soulagement. Les confesseurs doivent traiter ces sortes de femmes avec beaucoup d'indulgence et avoir égard à leur infirmité. Pour s'assurer avant tout si cette excessive démangeaison est un état maladif ou un mouvement libidineux extraordinaire, il faut leur demander si elles n'ont pas éprouvé des pollutions contre leur intention, en cherchant à combattre la violence du prurit ; car, si le prurit est véritable, c'est-à-dire une disposition maladive, l'attouchement manuel pourra calmer l'intensité du mal sans le dissiper entièrement ; tandis que si le sentiment du prurit n'est qu'un orgasme vénérien, il cesse aussitôt qu'il survient

une pollution, et tous les mouvements déréglés se dissipent alors promptement pour se reproduire un peu plus tard.

Un autre moyen de constater le prurit morbifique et de le distinguer des mouvements purement libidineux, c'est de faire usage d'une lotion pharmaceutique, qui manque rarement de soulager notablement ou de guérir en fort peu de jours et dont le sublimé forme la base. Si ces lavages soulagent ou guérissent promptement, on est moralement sûr que le prurit est morbifique ; si, au contraire, ils ne soulagent guère, et que, d'un autre côté, des pollutions antécédentes aient promptement dissipé la démangeaison, vous pouvez en conclure avec certitude que le prurit prétendu n'est que l'effet de l'orgasme vénérien, et que, par conséquent, la femme doit s'abstenir de tout attouchement manuel.

[J'y emploie encore avec grand avantage une pommade à base d'oxyde de zinc et dont l'usage n'offre aucun danger d'intoxication. Aussi doit-on la préférer tout d'abord au précédent moyen. (V. mon *Traité de thérapeutique.*)]

CHAPITRE V.

De l'onanisme conjugal.

Les lourdes difficultés que soulève la question de l'onanisme conjugal, son immense gravité et le terrible embarras qu'elle suscite si souvent aux confesseurs ne nous permettent pas de le passer sous silence.

D'ailleurs, nous ne désespérons pas absolument de répandre sur ce point nouveau de théologie morale quelques clartés nouvelles à l'aide du flambeau de la physiologie et de la pathologie.

Mais, dira-t-on peut-être, les débats sont inutiles

quand la cause est jugée; nous en convenons. Que faire cependant si la partie condamnée, au lieu de se soumettre au jugement, en appelle à la science? Or, il est certain qu'il existe encore des dissidents et des esprits insoumis qui invoquent le secours de lumières nouvelles. Nous allons donc et de nouveau examiner la question et la considérer au point de vue scientifique et logique.

Nous mettrons les opinions en présence; nous en discuterons avec impartialité la valeur respective et relative, afin que le lecteur, pour régler et fixer sa conduite, puisse joindre aux motifs déterminants de la foi et de l'autorité, ceux que lui fournissent la science et la raison.

Tout le monde sait que l'onanisme conjugal, aujourd'hui l'écueil, le fléau et la désolation du mariage, est le crime d'Onan. *Semen fundebat in terram, ne liberi nascerentur.* (Gen., XXXVIII, 9.)

Établissons quelques propositions certaines et admises par tous les théologiens :

1° Un homme qui imite la conduite d'Onan, par quelque motif que ce soit, commet un crime énorme, et est incapable d'absolution tant qu'il persévère dans sa détestable habitude. *Et idcirco percussit eum* (*Onam*) *Dominus quod rem detestabilem faceret.* (Gen., XXXVIII, 10.)

2° La femme qui engage son mari à en agir ainsi, ou qui consent à cette action injurieuse à la nature et contraire à la fin du mariage, ou qui enfin, à plus forte raison, s'oppose elle-même à l'accomplissement de l'acte conjugal, commet également un péché mortel, et, comme son mari, elle est indigne d'absolution tant qu'elle demeure dans cette criminelle habitude.

3° La loi de la charité impose à la femme le devoir de faire tout ce qui dépend d'elle pour empêcher que son mari, lorsqu'elle le sait être disposé à mal faire, ne fasse l'action détestable d'Onan, *rem detestabilem.*

4° La femme est tenue de rendre le devoir si son mari, dûment averti, promet de consommer l'acte conjugal de la manière qu'il y est obligé, si toutefois cette promesse est faite sérieusement et de manière que la femme puisse juger prudemment que tout se passera comme il est convenable.

Maintenant la difficulté est de savoir si la femme peut, en sûreté de conscience, rendre le devoir lorsqu'elle est assurée par expérience, que, malgré ses avertissements, ses prières et toutes ses instances possibles, son mari fera l'acte conjugal à la manière d'Onan.

Un grand nombre de théologiens soutiennent que, dans le cas proposé, la femme ne peut rendre le devoir, même pour éviter la mort : 1° parce que, disent-ils, l'action du mari étant essentiellement mauvaise, la femme participera à son péché, dont elle fournit l'occasion prochaine ; 2° parce que le mari ne se propose pas de faire un acte conjugal, mais de se servir du ministère de sa femme pour s'exciter volontairement à une souillure ou à une révolte criminelle ; 3° parce que, si le mari demandait à sa femme son concours pour un acte sodomique, elle devrait s'y refuser, même au péril de sa vie ; or, dans l'hypothèse, dit-on, l'action du mari n'est, dans la réalité, qu'un acte à peu près semblable, puisqu'il est contraire à la fin du mariage, donc, etc. ; 4° parce que la femme coopère aussi directement au crime de son mari qu'un homme participe au larcin d'un voleur en tenant le sac pour y recevoir les objets volés. Citations à l'appui : *Hubert*, t. VII, p. 745 ; *les Conférences d'Angers sur les états*, t. III. p. 538 ; *les Conférences de Paris*, t. IV, p. 348; plusieurs docteurs de Sorbonne ; dans *Collet*, t. XV, p. 244 ; *Bailly*, t. VI, p. 273 ; *M. Vernier*, t. II, p. 598, etc.

Voilà l'opinion que nous appelons *rigide ;* elle paraît fondée, solide ; surtout elle paraît sûre dans la pra-

tique, et, sous ce rapport, elle nous fait beaucoup d'impression; elle est d'ailleurs appuyée sur de très graves autorités. Les confesseurs qui la suivent refusent constamment l'absolution à toutes les femmes qui, dans l'espèce posée, rendent le devoir à leurs maris[1]. Mais, comme nous avons promis d'être impartial, nous ne devons ni ne pouvons taire les raisons qu'on peut lui opposer. Les voici :

1° La femme, dit-on, en obéissant à son mari, participe à son péché, dont elle fournit l'occasion prochaine, etc. A cela on peut répondre qne la femme fait une chose permise; qu'elle use de son droit, dont elle ne doit pas être privée par la dépravation et la corruption de son mari; qu'elle ne fait aucun acte mauvais en soi et contre la nature; qu'elle souffre et permet seulement un mal qu'elle ne peut empêcher; que, sans consentir à l'action détestable de son mari, à laquelle elle ne participe que matériellement, elle ne fait que se prêter passivement, par devoir et par obéissance conjugale, à un acte qui, de sa part, est dans l'ordre naturel et conjugal, et qui, après tout, n'est pas toujours absolument et nécessairement stérile; et qu'enfin la femme fait extérieurement tout ce qui dépend d'elle pour atteindre la fin du mariage. L'expérience prouve en effet que ce but est assez souvent atteint, malgré le mauvais vouloir et les efforts criminels du mari. En écrivant ceci, nous apprenons que deux époux, s'étant concertés pour ne jamais procréer, en sont néanmoins déjà à leur *huitième* enfant, dont le premier, seul, a été *volontaire* et de leur plein gré. On nous cite en même temps un autre fait d'un

[1] Il faut le dire ici sans détour, très souvent aussi les femmes ne veulent pas sincèrement la fin du mariage, et elles ne favorisent que trop les vues ou les actions criminelles de leurs maris. bien qu'elles cherchent à paraître n'y point consentir ou n'y avoir aucune part. Il faut donc que le confesseur soit sur ses gardes pour ne pas se laisser surprendre.

onaniste qui a eu sept enfants, toujours par surprise et malgré lui, et un autre cas analogue encore, où il y a eu quatre enfants dont deux jumeaux. On citerait des milliers de faits semblables. Qui sait si les enfants si souvent faibles et chétifs ne sont pas le fruit de ces actes incomplets et anormaux, où la nature outragée et plus ou moins frustrée semble devenue impuissante à former des êtres parfaits [1]; et qui sait encore si, momentanément privée de sa force plastique et créatrice, la nature ne pourrait pas créer quelquefois des anomalies ou des monstruosités par défaut? Cette considération ou ce doute vivement exprimé, ne serait peut-être pas sans quelque force pour détourner les onanistes de leur criminel dessein.

Il faut remarquer que la femme devrait absolument refuser son concours s'il y avait un obstacle physique insurmontable, comme une occlusion complète, absence du vagin, etc.; car ici la conception est physiquement et organiquement impossible; de même si le mari voulait obliger sa femme à un acte contre nature, sodomique ou autre. Dans tous ces actes, qui sont essentiellement mauvais, mauvais de leur nature, la femme doit s'y refuser absolument, même au péril de sa vie, parce que le désordre est ici patent, certain et inévitable.

2° On dit encore que le mari, dans l'hypothèse, ne demande point un acte conjugal, mais seulement la coopération de sa femme à une action criminelle. On peut répondre que cela n'est pas rigoureusement exact; car la souillure, comme on l'entend dans l'espèce, n'est point ce qu'on appelle en médecine une véritable *masturbation*, mot qui dérive de *manustrupatio* (souillure manuelle) [2], qui est toujours et

[1] V. les leçons de Cl. Bernard qui confirment totalement cette opinion du P. Debreyne.

[2] Ce mot seul désigne assez une cause, une action contre na-

nécessairement un acte stérile et improlifique de sa nature; tandis que la *spermatisation* externe peut, par une circonstance heureuse, produire un heureux effet, en ce sens qu'elle ne sera peut-être pas complètement extra-vaginale, comme le prouvent les faits ci-dessus rapportés. De plus, les annales de la médecine citent des faits où des femmes, avec occlusion presque parfaite et absolument incapables de l'approche conjugale ordinaire, sont néanmoins devenues enceintes et sont heureusement accouchées à terme. Dans ce cas, la spermatisation a dû avoir lieu nécessairement à l'orifice du vagin, et le sperme a cheminé de lui-même ou par l'action des surfaces muqueuses (cils vibratiles) jusqu'à la cavité de l'utérus.

3° On prétend que le cas dont il s'agit n'est en réalité qu'un acte sodomique, et par conséquent la femme ne peut y consentir, même pour éviter la mort. On peut répondre à cela qu'un acte sodomique est toujours contre nature, tant à la forme qu'au fond et à la fin; et que vouloir confondre une action naturelle et permise de la part de la femme, avec un acte de sodomie, c'est confondre les termes, changer l'acception des mots, et le moyen assuré de ne plus s'entendre sur rien. Et d'ailleurs, si le cas dans l'espèce eût été réellement un acte sodomique, il n'y aurait jamais eu ni difficulté ni partage d'opinion.

4° On dit enfin que la femme coopère aussi directement au crime de son mari qu'un homme participe au larcin d'un voleur en tenant le sac pour y recevoir les objets volés. Mais il est évident qu'il n'y a ici aucune espèce de parité; car la femme use de son droit de justice, tandis que celui qui favorise le vol n'a à cet effet aucun droit ni aucun titre légitime : il fait une action

ture. Il est bien différent de l'acte de coopération matérielle de la femme, qui après tout, est de sa part une action toute naturelle et conforme aux lois de l'organisme humain.

illicite que rien, aucune circonstance ne peut jamais légitimer. Cette comparaison pèche donc sous tous les rapports et ne peut rien appuyer.

Enfin, si l'on veut encore revenir à la charge et nous dire que l'action onanique du mari est un péché contre nature, nous répondrons par le raisonnement suivant. Le voici : l'usage du mariage, à une certaine époque de la grossesse où la conception est impossible est également un acte contre le vœu de la nature et par conséquent sans but légitime ; il y a plus, il est généralement plus ou moins nuisible au fruit déjà conçu et plus ou moins développé. Je sais que la superfétation est possible, quelques faits incontestables l'établissent et le prouvent invinciblement ; mais ces anomalies sont extrêmement rares, et d'ailleurs elles sont manifestement réprouvées par la nature et les lois de l'organisme. De plus l'anatomie, la physiologie et l'observation prouvent que ces superfétations n'ont jamais lieu à une époque avancée de la gestation ; elles ne sont possibles que dans les premiers temps qui suivent la première conception, parce que l'adhérence des enveloppes fœtales à la matrice et l'occlusion parfaite de l'utérus et des orifices internes des trompes utérines s'y opposent physiquement et invinciblement. Et malgré toutes ces graves considérations et la grave position de la femme qui commande l'intérêt et le respect, les théologiens ne voient qu'une faute vénielle dans l'acte conjugal à toutes les époques de la grossesse, pourvu, disent-ils, qu'il n'y ait aucun danger d'avortement. Mais comment connaître et apprécier convenablement ce danger? quelle sera la mesure suffisante pour provoquer l'avortement? Ici surgissent les embarras et les perplexités. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'acte conjugal pendant la gestation se concilie assez mal avec toutes les précautions physiques et morales que la médecine et la prudence enjoignent à la femme enceinte.

D'ailleurs, indépendammt de la raison, l'instinct naturel semble réprouvrer l'approche conjugale pendant la grossesse. L'exemple des animaux nous indique que la nature a en horreur la copulation pendant l'état de gestation, puisqu'on voit alors les femelles refuser opiniâtrément l'approche des mâles. (Voyez ce que nous avons dit sur l'avortement, IIIe partie, ch. 1er.) La prudence nous commande de nous arrêter ici, et d'ailleurs notre sujet n'en demande pas davantage pour le moment.

Mais, dira-t-on peut-être, le mariage a été institué pour être un remède contre la concupiscence. Nous l'accordons volontiers. Mais ce but n'est que secondaire et seulement dans l'ordre de la procréation : c'est pourquoi il n'est pas permis de demander le devoir à une femme reconnue absolument et physiquement stérile ou à un homme dans la même condition d'impuissance, parce que la génération est ici physiquement impossible. Il ne suffit donc pas qu'il soit simplement un remède contre la concupiscence, il faut encore qu'il soit ou puisse être un moyen de procréation.

On dira peut-être encore : pourquoi l'Église bénit-elle le mariage de personnes très avancées en âge, qu'elle sait n'être plus capables de procréer et auxquelles cependant elle ne défend pas l'usage conjugal? C'est donc ici évidemment et uniquement comme remède contre la concupiscence? A cela nous répondrons que l'Eglise, gouvernée par le Saint-Esprit, ne refuse à aucun homme ni à aucune femme libres le sacrement de mariage, auquel ils ont un droit naturel, pourvu qu'ils n'apportent à son usage ou à sa fin aucun empêchement organique, perpétuel et physiquement constatable qui rende le coït ou la conception physiquement impossible; je ne dis pas lésion fonctionnelle, parce qu'une telle lésion peut n'être que temporaire. Dans tous les autres cas où il y a sté-

rilité apparente ou temporaire, le mariage peut avoir lieu, parce que, après tout, nul ne peut, avec une certitude absolue, poser des bornes à la faculté génératrice de l'homme. Pline rapporte que Cornélie, de la famille des Scipion, mit au monde Valérius Saturninus à l'âge de soixante-deux ans. Valescus de Tarente a accouché une femme de soixante-sept ans. Le célèbre physiologiste Haller fait mention d'une femme qui est accouchée à l'âge de soixante-trois ans, et d'une autre qui est devenue mère à soixante-dix ans. Cangiamila parle aussi d'une femme qui accoucha heureusement à soixante-dix ans. Si ces femmes, à un âge si avancé, étaient encore menstruées, tout est normal et physiologique; si elles ne l'étaient pas, les faits doivent subsister; ils sont encore dans l'ordre naturel possible : car on cite des femmes qui ont conçu et enfanté sans avoir jamais été assujetties au flux menstruel. Ces faits et bien d'autres encore justifient donc évidemment la pratique de l'Église; et quand il n'y en aurait qu'un seul, comme le dernier par exemple, il suffirait pour sauver le principe.

Toute la question aurait pu se réduire à celle-ci : croyez-vous que l'Église veuille jamais bénir deux individus dont l'impuissance physique et perpétuelle, c'est-à-dire la stérilité absolue, aurait été dûment constatée, et qui cependant seraient capables de la cohabitation en apparence ordinaire et normale? Vous êtes forcé de répondre négativement, et nous, par là même, autorisé à conclure avec certitude que l'usage du mariage comme remède contre la concupiscence n'est et ne peut être, dans l'intention de l'Église, qu'un but secondaire et seulement dans l'ordre de la procréation possible ou plutôt non démontrée physiquement impossible.

Voici enfin une dernière observation décisive : une femme, après maintes approches conjugales, à l'extérieur et en apparence très normales, n'a jamais pu

concevoir ; une exploration exacte fait découvrir une cause physique de stérilité perpétuelle, comme par exemple une occlusion parfaite et indestructible du col de l'utérus, naturelle ou accidentelle, native ou acquise. D'après tous les théologiens, ces époux doivent désormais rigoureusement s'abstenir de tout acte conjugal, parce qu'il n'est jamais permis de demander le devoir à une femme frappée de stérilité par cause physique et perpétuelle, vu qu'ici la génération est physiquement impossible.

[Le P. Debreyne s'étonne non sans quelque raison, qu'un théologien puisse permettre l'acte conjugal, dans tous les cas, même ceux de stérilité, et quelle que soit la cause de la stérilité, *modo fiat penetratio seminationis intra vos.* Mais en pratique cependant, la question doit être généralement facile à trancher, car il faudrait, pour qu'elle se posât, que la cause de la stérilité eût été nettement constatée, et que cette cause tînt à une occlusion totale du col de la matrice ou des parties sexuelles, ou encore à l'absence de la matrice elle-même. Or, l'absence de l'utérus entraînant celle de l'ovaire, et ces deux organes étant indispensables pour caractériser le sexe féminin, l'individu qui en est privé est un monstre absolument stérile, Mais ces anomalies sont bien rares, et il est encore plus rare qu'elles soient constatées pendant la vie, ce qui rend la question ainsi posée peu importante et nous permet de passer sur une solution délicate et plus curieuse qu'utile.]

Considérons enfin l'opinion *rigide* dans ses conséquences.

La morale est instituée pour régler les actions et les mœurs des hommes et pour leur procurer dès ce monde la plus grande somme de bonheur possible.

Plus une règle ou un principe de morale est fécond en bons résultats et en conséquences heureuses et utiles à l'homme et à la société, plus ce principe est

dans le vrai et plus il faut s'y attacher, et *vice versâ*.

Or, on peut soutenir que le principe de l'opinion rigide conduit au désordre. D'abord, le but du mariage n'est point atteint, et la procréation n'a jamais lieu; en second lieu, le mari, et un mari de ce caractère et dans cette disposition morale, se livrera nécessairement à l'incontinence, à l'onanisme solitaire ou à l'adultère; troisièmement, désordres et troubles domestiques; sévices, mauvais traitements envers la femme, désaccord et désunion perpétuels avec toutes leurs suites déplorables; mauvais exemple, immoralité dans la famille sans cesse mis devant les yeux des enfants, si toutefois il en existe déjà; scandale extérieur, et enfin trouble et désordre dans la société. Voilà ce qu'une malheureuse expérience ne prouve que trop tous les jours. Ne peut-on donc pas dire qu'il faut grandement se défier de ce principe, pour ne pas dire qu'il est faux et par conséquent pernicieux?

Pourquoi la simple fornication est-elle un mal et un mal essentiel? Parce qu'elle produit un grand désordre social. Cet acte physiologique, quoique fort naturel et dans l'ordre physique de la procréation, est néanmoins un mal intrinsèque, et défendu par conséquent par la loi de Dieu, comme essentiellement mauvais et contraire à la conservation et à la propagation du genre humain et à l'établissement de l'ordre social.

La société en effet n'aurait jamais pu s'établir sans le mariage (soit *monogyne*, soit *polygyne*), qui assure l'éducation des enfants par la perpétuelle union des époux; tandis que la fornication n'étant qu'un acte purement physique, animal, charnel et transitoire entre deux individus que la passion ou le hasard réunit pour un moment et qui se quittent aussitôt, l'enfant sera abandonné, et son existence, même physique, sera nécessairement très précaire et nullement assurée...

Il est inutile d'objecter que la société ou les fornicateurs pourront suffisamment pourvoir à l'éducation de leurs enfants, et qu'alors les maux allégués ne subsisteront plus. On répond à cela que ce ne serait là qu'une chose qui arriverait par accident, et une exception qui ne doit ni ne peut détruire le principe de la loi; et d'ailleurs une seule observation décisive détruit cette objection : vous n'avez pu faire élever ces enfants de fornification que par les lois et les bienfaits de la société déjà existante; vous supposez donc subsistant ce qui sans le mariage n'aurait pu exister. Et, en effet, sans le mariage institué dès le principe avec la création de l'homme, la société n'aurait jamais pu s'établir, et l'espèce humaine se serait éteinte dans son berceau.

Il est donc démontré que la fornication est tout à fait destructive de la société, et par conséquent un mal essentiel en lui-même et considéré dans ses conséquences antisociales. Dieu a donc dû le défendre nécessairement. Or tout principe qui tend à troubler la société humaine que Dieu a établie, est essentiellement et nécessairement mauvais; car tout est institué pour le bien de l'homme, c'est-à-dire, dans une fin conservatrice et providentielle de l'ordre social ou de la société.

De tout ce qui précède, nous concluons qu'il faut, ou permettre à la femme de rendre le devoir conjugal, avec les conditions et les raisons qu'exige la décision de Rome ci-après exposée, ou qu'il faut renoncer aux principes de théologie morale ci-dessus rapportés et universellement admis comme vrais, par tous les théologiens.

Voyons maintenant l'opinion contraire à l'opinion rigide, c'est-à-dire l'opinion relâchée, qui est également soutenue par de graves auteurs.

Un grand nombre de théologiens prétendent que la femme qui rend le devoir à son mari onaniste, est

exempte de tout péché, pourvu qu'elle ne consente pas à son action criminelle; parce qu'elle fait une chose qui lui est licite et use de son droit, dont elle ne doit pas être privée à cause de l'immoralité de son mari, enfin, qu'elle ne fait rien qui ne soit permis par le mariage. Le mari, en usant du mariage de la manière ordinaire, ne pèche pas par ce fait, mais seulement il fait mal en se conduisant comme Onan. Donc, si la femme ne consent pas à cette action détestable, elle ne pèche pas. Ainsi raisonnent Sanchez, liv. IX, disp. 17, n° 3; Pontius, liv. X, cap. XI, n° 3; Tamburinus, liv. VII, cap. III, § 5, n° 4; Sporer, p. 356, n° 490; Pontas, *Devoir conjugal*, cas 55; Ligorio, liv. VI, n° 947. (Citation de Mgr Bouvier.)

Ainsi, d'après cette opinion absolue et sans restriction, on peut toujours absoudre la femme. Mais on peut opposer à ces auteurs, qu'en suivant leur sentiment on ne paraît pas tenir compte de la loi de la charité. La charité en effet doit obliger la femme à empêcher le péché de son mari, quand elle le peut, au lieu de lui en fournir l'occasion prochaine, en s'y prêtant elle-même.

Une troisième opinion s'est enfin établie, qui n'est au fond que la seconde, mais restreinte et non absolue.

Roncaglius et Elbel sont les auteurs de cette opinion quasi mitoyenne ou tempérée. En la suivant, on permet de rendre le devoir comme dans la seconde et avec toutes les conditions de la seconde, plus une *raison*, une *cause grave*, condition déterminante *sine quâ non*. D'après cela donc, la femme peut rendre le devoir, si elle apporte une raison assez grave, assez puissante pour contrebalancer en quelque sorte la malice du péché de son mari et justifier sa propre coopération matérielle. C'est maintenant, assure Mgr Bouvier, le sentiment que suivent les confesseurs doctes et pieux, *docti et pii*, et il ajoute : *hæc sententia*

sola admittenda mihi videtur, p. 179. C'est de plus l'opinion de Rome. En la suivant, il faut l'avouer, on évite tous les inconvénients et tous les maux que cause la pratique de l'opinion rigide ; tout se passe à l'extérieur dans un ordre parfait; il y a bonne intelligence des époux, point de trouble dans la famille, point d'immoralité patente, point de mauvais exemple, point de scandale, en un mot aucune perturbation sociale.

La Sacrée Pénitencerie ayant été consultée sur la question suivante :

Potestne pie uxor ut maritus suus ad eam accedat, postquàm experientiâ ipsi constiterit eum more nefando Onan se gerere... præsertìm si uxor denegando se exponat periculo sævitiarum, aut timeat ne maritus ad meretrices accedat, répondit le 23 avril 1832 ce qui suit : *Cùm in proposito casu mulier, è suâ quidem parte, nihil contra naturam agat, detque operam rei licitæ, tota autem actûs inordinatio ex viri malitiâ procedat, qui, loco consummandi, retrahat se et extra vas effundit, ideo si mulier, post debitas admonitiones, nihil proficiat, vir autem instet, minando verbera, aut mortem, aut alias graves sævitias, poterit ipsa (ut probati theologi docent) citra peccatum passivè se præbere; cùm in his rerum adjunctis ipsa viri sui peccatum simpliciter permittat, idque ex gravi causâ quæ eam excuset : quoniam charitas quâ illud impedire tenetur, cum tanto incommodo non obligat.* (Extrait du Traité sur le sixième commandement, p. 180, par Mgr Bouvier.)

Voici maintenant le commentaire de cette réponse, fait par Mgr Bouvier et textuellement copié dans son livre :

« Uxor igitur debitum in his circumstantiis reddendo non peccat, dummodò gravi causâ excusetur : causa autem reputatur gravis :

« 1° Si mors, verbera aut graves sævitiæ timean-

tur : patet ex responso Sacræ Pœnitentiæ et ex ratione.

« 2° Si detur locus timendi ne maritus concubinam in domo conjugali habeat et cum illâ maritaliter vivat, quia nulla est uxor sensata quæ sævitias, vel etiam verbera non mallet sufferre quam commercium adeò sibi injuriosum in propriâ domo videre.

« 3° Etiamsi maritus concubinam in domo non habiturus esset, si timeretur ne illam alibì frequentaret, vel ad meretrices accederet; quamvis Sacra Pœnitentiaria ad hoc quæsitum non respondeat, mihi videtur adesse causam sufficientem ut mulier excusetur, quia certè hoc valdè molestum est illi, ratione jurgii, dissensionis, dissipationis rei domesticæ, scandali,etc.

« 4° Notandum est autem gravitatem molestiarum ex circumstantiis personarum judicandam esse : quod enim respectu unius reputatur leve, gravissimum esse potest respectu alterius : sic rixæ, transitoriæ dissensiones et etiam quædam verbera non multùm ponderantur inter rusticos, et prorsùs intolerabilia forent mulieri timidæ, exquisitâ disciplinâ instructæ et urbanitati assuefactæ. Metus autem notabilium jurgiorum in his conditionibus esset causa sufficiens debitum reddendi.

« 5° Pariter, si mulier certò sciat virum, ex repulsu iratum, blasphemias in Deum et in religionem, injurias erga confessarium et sacerdotes in genere, verba scandalosa coram familiâ aut liberis pronuntiaturum, tunc debitum reddere potest, quia, unum peccatum impedire volens, in causâ esset quòd alia æquè gravia vel graviora patrarentur; nihil ergò proficeret et grave incommodum frustrà subiret.

« 6° A fortiori metus divortii, aut separationis, aut infamiæ, aut gravis scandali esset causa sufficiens.

« 7° Non necesse est quòd mulier virum repellat donec sævitias, molestias, aliave incommoda superiùs memorata experta fuerit; tunc enim debitum

reddendo vel offerendo malum jam existens sæpè non averteret, et aliundè illud subire non tenetur ad peccatum mariti impediendum : sufficit ergò ut illud rationabiliter timeat.

« 8° Similiter, virum debitum cum intentione se retrahendi petentem singulis vicibus monere non tenetur, quandò ex adjunctis certò cognoscit se ab illo nihil obtenturam : debet tamen, saltem aliquotiès, ostendere se crimini ejus non assentire.

« Verùm sedulò cavendum est ne illa, metu prolis, molestiarum graviditatis aliove motivo sibi illudens, interiùs peccato mariti assentiat, vel in illo sibi complaceat ; ità sit disposita necesse est ut mallet mori quàm generationem impedire, si hoc ab ipsâ penderet.

« Cæterùm, studeat pro viribus maritum blanditiis, omnibus amoris indiciis, precibus hortationibusque ad actum rectè perficiendum vel ab eo prorsùs abstinendum et christianè vivendum adducere : experientiâ constat plurimas mulieres viros sic allicientes eos lucratas fuisse. »

On demande encore si la femme peut *demander* le devoir à son mari, quoiqu'elle sache qu'il en abusera. Plusieurs théologiens l'affirment, parce que, disent-ils, elle en a le droit, et elle use de son droit. D'autres théologiens, et avec beaucoup plus de raison, dit Mgr Bouvier, demandent pour cela un grave motif, parce que sans cela, ajoute le même auteur, elle fournirait à son mari une occasion prochaine de péché mortel.

Et nous, à notre tour, nous demandons quelle raison peut avoir la femme pour demander elle-même le devoir, sachant certainement que son mari en abusera. N'est-il pas une autre grave raison, la loi de la charité, pour obliger la femme à ne pas faire tomber son mari dans le péché mortel? Mais admettons dans l'espèce une raison grave, celle par exemple d'une

grande tentation très difficile à vaincre. Dans ce cas, selon le célèbre auteur que nous venons de citer, la femme ne pécherait nullement en demandant le devoir, parce que, dit-il, il est permis de demander avec une intention droite et pour de graves raisons, une chose bonne en soi, à celui qui peut la donner sans péché, bien que par l'abus de la chose, il ne la donnera pas sans péché ; de même que l'on peut demander les sacrements à un prêtre indigne, recevoir de l'argent à gros intérêt d'un usurier, le serment d'un païen, si toutefois pour tout cela il y a des raisons suffisantes. (Voyez la *Dissertation* de Mgr Bouvier, p. 183.)

On sent assez, d'après tout ce qui précède, que l'acte conjugal ne peut être permis non plus, s'il est certain, d'après la déclaration des médecins, que la femme ne pourra accoucher sans courir un danger évident pour ses jours. Tous les théologiens sont d'accord sur ce point.

L'onanisme est également criminel chez les fornicateurs et chez les adultères. (Voyez *Dissert. in sextum Decalogi præceptum et supplementum ad tractatum de matrimon., auctore J. Bouvier, vicario generali et superiore Seminarii Cenomanensis*, et depuis évêque du Mans.)

Nous allons maintenant présenter encore quelques considérations qui, pour ne se rattacher à la question de l'onanisme conjugal que d'une manière secondaire et indirecte, n'en ont peut-être pas moins un certain degré d'importance et d'utilité.

D'abord, on demande si des femmes qui, dans l'acte conjugal onanique (supposé licite à la femme), sont assez maîtresses d'elles-mêmes pour se rendre plus ou moins insensibles et apathiques, sont tenues de faire tous leurs efforts pour se mettre actuellement dans cet état d'impassibilité érotique, afin, dit-on, de ne pas donner lieu aux sensations propres au coït et aux suites qu'elles peuvent entraîner; car dans l'hypo-

thèse, elles sont absolument sans but pour la génération.

Les opinions sont encore ici divisées. Les uns veulent que la femme se rende impassible et renonce absolument à toute sensation charnelle; d'autres prétendent qu'elle n'y est pas tenue. Où est le vrai? Faut-il encore prendre un milieu, et est-il possible? Le milieu en effet n'est pas facile, entre sentir et ne pas sentir.

Dans la grande majorité des cas, la sensation propre et inhérente à l'acte conjugal se soustrait absolument à l'empire de la volonté humaine, comme la sensation du plaisir qu'éprouve un homme qui rassasie sa faim. Sa volonté est évidemment impuissante à faire taire ce sentiment vif et irréfrénable; l'insensibilité est donc généralement impossible. Qu'on y renonce de volonté, on le doit; mais que l'on ne se tourmente pas à vouloir être physiquement insensible et impassible. Il est de pieux et habiles confesseurs qui conseillent à la femme de se livrer à l'acte conjugal dans toute la plénitude de sa volonté, de faire tous ses efforts pour retenir son mari et pour l'entraîner physiquement et érotiquement dans le commun orgasme, afin de tenter, sinon de changer la mauvaise intention de son époux, d'empêcher au moins la consommation matérielle de son crime. On propose ce moyen comme une simple voie d'essai et non comme une règle de conduite.

Nous ne ferons sur cette question qu'une seule et courte réflexion que voici : jugeons des choses par leurs fruits. N'est-il pas à craindre dans l'opinion rigide (la dernière) que l'on ne cause d'interminables scrupules, qu'on ne trouble et qu'on ne bouleverse les consciences de certaines femmes faibles, méticuleuses, timorées et peu éclairées? car la femme, dans une telle circonstance, au milieu de l'orgasme érotique, est-elle bien capable de s'observer, d'analyser

ses sensations et de décider ce qui se passe dans son âme pour pouvoir régler ses affections et sa volonté? Bien des inquiétudes et des embarras de conscience vont donc surgir ici nécessairement; aussi on a été obligé de renoncer à cette sévérité de conduite, pour suivre l'avis du savant prélat ci-dessus rapporté. Rappelez-vous ce que nous avons dit plus haut, au sujet des principes et des règles de morale, considérés dans leurs conséquences ou dans leurs fruits.

Il est encore certaines autres questions qui nous paraissent assez futiles, et qui par conséquent ne méritent pas qu'on s'y arrête longuement. Par exemple, S. Liguori, lib. VI nº 918, demande : « Si autem vir jam seminaverit, dubium sit an femina lethaliter peccet si se retrahat à seminando? aut peccet lethaliter vir, non expectando seminationem uxoris? » Voici notre réponse à ces doutes : la quasi-spermatisation de la femme ne paraissant pas nécessaire à la génération, nous ne voyons pas trop la solidité des raisons qu'apportent les théologiens en faveur du péché mortel dans les espèces, parce que la matière qui forme la spermatisation de la femme n'est point une véritable semence, mais de simples mucosités vaginales et utérines. Mgr Bouvier partage encore sur la question de la semence de la femme l'opinion ou plutôt l'erreur commune des théologiens, puisqu'il dit, à la page 189 : *Peccatum est mortale... si mulier semen ejiciat vel ejicere conetur, si* PROPRIUM *semen exteriùs profundat*, etc. Mais la femme, d'après tous les physiologistes modernes de l'Europe et du monde entier, est incapable d'une véritable sécrétion séminale ou spermatique; elle n'a point d'organe spécial pour cela. Elle fournit seulement l'ovule ou le germe qui vient de l'ovaire, plus ordinairement une certaine quantité de mucosités ou d'humeurs lubrifiantes, qui sont l'effet de l'orgasme érotique, et qui sont propres à faciliter et à compléter l'acte conjugal, mais

qui ne paraissent pas essentielles à la fécondation.

Enfin les théologiens demandent : « Utrùm feminæ licitum sit, post retractionem et seminationem viri, sese tactibus excitare ad propriam seminationem ut sibi levamen necessarium procuret? » Réponse : Nous pensons que cela ne lui est pas permis, parce que cette action solitaire n'a plus aucun but physiologique, ni aucune relation avec l'acte conjugal, et que ce serait par conséquent une véritable pollution. Quand au soulagement ou au besoin à satisfaire, je ne vois pas qu'on puisse le faire autrement que par la prolongation de l'acte conjugal, ou par un nouvel acte qui soit complet ou normal. Les théologiens qui pensent comme nous apportent pour raison : *Quia semen mulieris non est necessarium ad generationem, et quia effusio ista mulieris, utpotè separata, non fit una caro cum viro.* » S. Liguori ajoute : « *Si hoc permitteretur uxoribus, deberet permitti etiam viris, casu quo mulier post suam seminationem se retraheret, et vir maneret irritatus.* » Lib. VI, nº 919.

[Les théologiens ont raison de poser cette question, car elle se présente certainement dans la pratique. Les motifs que j'ai invoqués à la page 114, pour adopter l'opinion la plus large, relativement à la passivité dans la pollution, se retrouvent ici pour juger la question ainsi posée. La résolution qui suit l'éréthisme vénérien et dont la pollution peut être le signe chez la femme, comme elle l'est nécessairement chez l'homme, paraît être au moins aussi utile à la femme qu'à l'homme, pour maintenir un bon équilibre de sa santé.

Les aptitudes affectives de la femme font que les impressions sensibles ont plus de retentissement sur son système nerveux. C'est pourquoi on peut présumer qu'il y a pour elle une utilité plus grande encore, à atteindre la détente qui suit le spasme vénérien, dans l'acte du mariage ou dans la pollution. Nul

doute que la privation d'une consommation de la sensation spéciale à cet acte, et la permanence ou la prolongation de l'éréthisme nerveux qui résulte de cette privation, ne laisse la femme dans un état de susceptibilité nerveuse tel, que les névroses les plus diverses deviennent imminentes, si tant est qu'elles n'en résultent pas.

Le *grave incommodum* qui résulte, aussi bien de la répression d'une pollution imminente que de la suspension de l'acte conjugal, est d'ailleurs fort variable en ses effets, selon l'énergie morale des sujets, et selon leur tempérament plus ou moins excitable. Sur ce sujet délicat, Debreyne a encore laissé dans une de ses notes manuscrites l'appréciation suivante à laquelle je souscris d'ailleurs :

Quant à la question de savoir si l'onanisme conjugal est compatible avec la bonne foi, nous ne le pensons pas. Nous sommes au contraire persuadé qu'il exclut cette bonne foi, aussi bien et plus même que l'onanisme solitaire; car les époux, au moment de leur mariage ont dû être instruits de la fin de l'union conjugale; et tout ce qui ne tend pas à cette fin doit être considéré comme suspect, sinon blâmé comme coupable. Et c'est aux confesseurs qu'il appartient de le rappeler à ceux qui pourraient l'ignorer.]

CHAPITRE VI.

Impuissance. — Incube et succube.

Un mot sur l'impuissance morale ou purement nerveuse, c'est-à-dire l'impuissance virile indépendante de toute lésion ou vice physique ou organique, qui cause plus particulièrement la stérilité.

§ 1er. — IMPUISSANCE.

Les théologiens attribuent ordinairement l'impuissance nerveuseà un maléfice, ou à l'opération du démon : c'est ce qu'on appelle vulgairement et superstitieusement le *nouement de l'aiguillette.* Mais le plus souvent on a pris pour un maléfice, ce qui n'était que l'effet d'une imagination fortement frappée, exaltée, troublée ou intimidée , sidérée , paralysée par la crainte d'être subitement impuissant; ou, par des prédictions ou des menaces antérieures d'impuissance ou de *nouement de l'aiguillette.* Quelquefois on a vu de soudaines impuissances produites par un sentiment subit de honte, de timidité ou de crainte révérentielle, ou d'aversion, d'antipathie et de dégoût imprévu, déterminé par certaines découvertes inopportunes que font quelquefois les nouveaux mariés, d'autres fois aussi par un excès érotique, une passion excessive ou une trop grande préoccupation ou précipitation.

Un auteur de théologie morale que nous aimons à citer, parce qu'il nous paraît en général plus avancé que tous les autres dans le chemin de la vérité ou de la science de l'homme, M. Vernier, presque physiologiste, s'exprime ainsi : « Impotentia ab extrinseco « veniens ordinariè est ex maleficio, *cui tamen raro credendum, si forsan nunc aliquando.* » (*Theologia practica*, t. II, p. 564.)

Nous pensons de même; et, pour ne pas paraître parler ici trop en médecin, nous dirons qu'à nos yeux le maléfice, dans l'espèce, est, aujourd'hui au moins, extrêmement rare. S'il faut reconnaître la fréquence des impuissances indépendantes des lésions ou des vices onganiques ou physiques, et nous les reconnaissons formellement, il faut les attribuer le

plus souvent aux grands et longs excès vénériens et surtout onaniques, et à l'énervation, ou plutôt à l'*éviration* précoce de la jeunesse. Voilà, selon nous, le plus grand maléfice, qui aujourd'hui, comme autrefois probablement, *noue*, enchaîne et paralyse la puissance virile.

[Sans vouloir étendre ce chapitre qui a d'ailleurs été traité d'une manière pertinente par les médecins et par les théologiens, nous rappellerons que l'impuissance, souvent confondue avec la stérilité, doit cependant en être distinguée, en ce que la stérilité signifie : incapacité à procréer; et l'impuissance : impossibilité d'établir les relations sexuelles qu'exige la génération. L'impuissance absolue est ainsi une cause certaine de stérilité.

Les causes d'une impuissance absolue chez l'homme se peuvent réduire à trois principales : 1° l'absence des testicules, qu'il ne faut pas confondre avec l'absence apparente ou cryptorchidie et l'atrophie de ces mêmes organes. C'est l'état qui résulte de la castration, qu'elle soit accidentelle ou qu'elle ait été artificiellement pratiquée; 2° l'absence du membre viril (pénis) laquelle peut reconnaître les mêmes causes. (Les eunuques sont des sujets qui ont été artificiellement privés par une opération et du pénis et des testicules.) 3° les vices de conformation de ces mêmes parties et notamment l'exstrophie de la vessie, infirmité dans laquelle la vessie urinaire étant largement ouverte au dehors, le pénis est toujours plus ou moins compris dans la malformation, de telle sorte que l'impuissance est à peu près absolue. Huguier a cependant noté quelques exceptions possibles dans le cas de cette dernière variété.

Chez la femme, tout obstacle absolu à l'intromission est une condition d'impuissance. On peut rencontrer ici toutes les occlusions congénitales ou acquises, de la vulve, du vagin et de l'utérus. La persistance de l'hymen et son imperforation peuvent avoir cet effet;

mais on y remédie facilement par une opération. Quant aux coarctations de ces mêmes parties, fussent-elles arrivées au point de rendre toute intromission impossible, du moment où elles ne sont pas absolues, elles n'entraînent pas fatalement la stérilité, alors même qu'elles la rendent des plus probables.

On a vu des femmes, sur le point d'accoucher, présenter encore intacte une membrane hymen, qui, n'avait certainement pu permettre l'intromission des organes virils, et cependant n'avait pas empêché la conception de se produire. Tout exceptionnel qu'il soit, ce fait est important et suffit à prouver la proposition ci-émise.

Je n'ai pas à revenir sur les impuissances plus apparentes que réelles, qui tiennent à la frigidité ou absence de tout désir sexuel, lesquelles ne sont rien moins qu'absolues et peuvent toujours céder, soit à la disparition des causes qui y ont donné lieu, soit à l'usage des moyens rationnels. Il en est de même de l'impuissance qui résulte du spasme et de la sensibilité exagérée des parties génitales; tel le vaginisme, qui a été récemment étudié, n'est pas une maladie qui ne puisse céder à l'usage d'un traitement approprié.]

§ 2. — INCUBE ET SUCCUBE.

Nous ne mentionnerions certes pas ici ces étranges idées que le moyen âge nous a léguées, si Mgr Bouvier lui-même ne nous assurait que tous les théologiens parlent de ces conjonctions abominables, c'est-à-dire diaboliques [1]; et cela apparemment, sur l'autorité de saint Augustin et de saint Thomas. Voici les pas-

[1] Omnes theologi loquuntur de congressu cum dæmone in forma viri, mulieris aut alicujus bestiæ apparente. (*Dissert. in sextum Decalogie præcep., de Bestialitate.*)

sages de ces Pères ou docteurs, qui ont pu donner lieu à ces singulières aberrations.

... « Dicendum quòd sicut Augustinus dicit, (15, de Civit. Dei) multi se expertos, vel ab expertis audisse confirmant, sylvanos et faunos (quos vulgus incubos vocat) improbos sæpè exstitisse mulieribus, et earum expetisse atque peregisse concubitum. Undè hoc negare impudentiæ videtur. Seth angeli Dei sancti nullo modo sic labi ante diluvium potuerunt. Undè per filios Dei intelliguntur filii Seth, qui boni erant : filias autem hominum nominat Scriptura eas quæ notæ erant de stirpe Caïn. Neque mirandum est quod de eis gigantes fuerunt, sed multò plures ante diluvium quàm post. Si tamen ex coitu dæmonum aliqui interdum nascuntur, hoc non est per semen ab eis decisum aut à corporibus assumptis ; sed per semen alicujus hominis ad hoc acceptum, utpotè, quòd idem dæmon, qui est succubus ad virum, fiat incubus ad mulierem : sicut et aliorum rerum semina assumunt ad aliquarum rerum generationem, ut Aug. dicit, 3, de Trinit., ut sic ille qui nascitur, non sit filius dæmonis, sed illius hominis cujus est semen acceptum. » (*Somme théologique de saint Thomas*, première partie, quest. 51, art. 3, utrùm angeli in corporibus assumptis opera vitæ exerceant.)

On doit croire que ces aberrations consignées dans les écrits de ces grands personnages, étaient moins leurs propres erreurs que les erreurs de leur siècle. C'était par la même erreur de physiqne ou d'ontogénie de ce temps, que saint Thomas avance que les grenouilles peuvent naître de la putréfaction. (Ibid., quest. 114, art. 4.) Tout le monde sait aujourd'hui que des êtres animés peuvent naître dans la putréfaction, mais non de la putréfaction comme d'une cause génératrice ; la putréfaction ne peut être qu'une condition de développement et non une cause productrice de génération. *Omnia ex ovo.*

Saint Augustin et saint Thomas, malgré cette déviation, n'en sont pas moins deux des plus puissants génies qui aient jamais paru sur la terre.

Nous ne ferons point, sur le texte que l'on vient de citer, de longues réflexions critiques ; nous nous bornerons à dire que, pris en sa substance et avec l'esprit qui l'a dicté, il ne peut être aujourd'hui le sujet ni l'objet d'aucune discussion scientifique. D'ailleurs, tout lecteur instruit et judicieux portera lui-même sur ce passage le jugement qu'accepteront et la science, et la raison, et l'expérience.

Lactance assure que les démons peuvent séduire les femmes. Le cardinal Bellarmin croit même sérieusement que l'antechrist naîtra d'une femme qui aura eu commerce avec un incube, et que sa profonde malice sera une marque de son abominable origine.

Ces sortes de questions furent autrefois agitées devant l'empereur Sigismond, et l'on décida que ces conjonctions étaient absolument possibles. En même temps, une foule de sorcières disaient avoir été transportées la nuit au sabbat (comme nos somnambules magnétiques qui, sans bouger de place, font des voyages en Amérique, aux Indes et à la lune, s'il le faut), y avoir eu commerce avec les démons et en avoir conçu. Les livres de Delrio, de Sprenger, de Delancre et de Bodin sont pleins de pareilles histoires. Au rapport de Pic de La Mirandole, un nommé Benoît, de Berne, âgé de soixante-quinze ans, fut brûlé tout vif, après avoir avoué que depuis quarante ans il avait commerce avec une succube qu'il appelait *Hermeline*. Le même auteur fait mention d'un autre vieillard nommé Pinet, âgé de quatre-vingts ans, qui parlait partout où il était à son incube *Florine*.

Léon, d'Afrique, assure (on le croit sur parole) que tout ce que l'on dit du commerce du démon avec les femmes n'est qu'une imposture, et ce que l'on attribue aux démons n'est commis que par des hommes lascifs

ou des femmes impudiques. Les sorcières du royaume de Fez, dit cet historien, veulent bien que l'on croie qu'elles ont beaucoup de familiarité avec les démons, et pour cela elles s'efforcent d'éblouir par des fascinations prestigieuses les femmes qui vont les consulter, et engagent celles qui leur plaisent à recevoir les honneurs de la visite nocturne de leur maître (le démon). Des maris stupides et imbéciles prennent ces grosses bêtises pour des faveurs insignes, abandonnent souvent leurs femmes *aux dieux et aux vents*, et la nuit suivante, au défaut ou en l'absence du démon, la sorcière, qui est une de ces femmes qu'on appelle *tribades*, rend elle-même à la belle dame les honneurs promis. (Léon.)

Les meilleurs remèdes à toutes ces folies, ces extravagances et ces impostures eussent été sans contredit l'ellébore, comme disent les anciens, les Petites-Maisons ou la prison.

L'Église d'ailleurs s'est déjà depuis longtemps élevée contre ces inconcevables folies humaines. Une décision du concile d'Ancyre « blâme et déteste la créance qu'ont les sorcières d'être portées de nuit au sabbat, jusqu'à l'un des bouts de la terre, de se joindre aux démons, et de prendre avec eux des plaisirs abominables ; puisque toutes ces choses, ajoute-t-il, ne sont que des rêveries et des illusions, bien loin d'être des vérités. »

Disons maintenant quelques mots sur l'incube proprement dit, qui n'est tout simplement que le cauchemar ou la suffocation nocturne.

L'incube (d'*incubo*, qui se couche dessus) est une espèce de songe dans lequel le patient éprouve un sentiment de suffocation, de forte pression, qu'il attribue à un poids énorme, et le plus souvent à un être vivant placé sur sa poitrine ; cet état, comme on pense bien, lui cause souvent une anxiété et une angoisse inexprimables.

Forestus rapporte que, dans son enfance, étant profondément endormi, il lui sembla qu'un chien noir s'était couché sur sa poitrine, et le pressait si fort qu'il craignit d'en être étouffé; il se réveille frappé de terreur, et, poussant quelques cris pour appeler du secours, il ne put parler aux personnes qui se présentaient devant lui ; mais au bout de quelques instants l'incube se dissipa, et Forestus n'en fut plus attaqué le reste de sa vie. — « Un officier de marine ayant soupé à table d'hôte avec un voiturier qui, pourvu d'un appétit extrêmement vorace, mangeait tout ce qui restait sur les plats, crut sentir pendant la nuit ce nouveau Gargantua lui sauter sur la poitrine et lui presser sur l'estomac, comme s'il eût voulu lui arracher les aliments qu'il contenait : l'officier se réveilla en sursaut, et rejeta par le vomissement tout ce qu'il avait mangé la veille. » (Dubosquet.)

Les personnes les plus exposées à l'incube sont celles qui mènent une vie sédentaire, qui mangent très copieusement le soir, et se couchent immédiatement après, sur le dos et la tête basse. Dans ces circonstances, un lit trop chaud et trop mou, le poids des couvertures et surtout la suppression d'une évacuation sanguine habituelle, suffisent pour déterminer une attaque de cauchemar.

De plus, les individus doués d'une sensibilité excessive, dont le système nerveux est fort exalté, les mélancoliques, les hypochondriaques, les visionnaires, les hystériques, les atrabilaires, surtout certains sujets plus ou moins âgés et usés de débauches antérieures, et qui n'ont plus en leur puissance que des souvenirs avec une imagination lubrique, les filles impudiques, jeunes ou vieilles, sont également très prédisposées aux atteintes de l'incube érotique ou vénérien.

Les formes sous lesquelles se présente le plus communément à l'imagination l'objet de l'incube, sont celles

d'un homme difforme et hideux, d'une vieille femme, d'un animal affreux, d'un cheval monstrueux, d'un gros singe, d'un chien noir, d'un gros chat (ce dernier chez les petits enfants surtout) qui sautent sur la poitrine et y demeurent couchés ou assis ; quelquefois c'est la forme d'un fantôme, d'un spectre, d'un démon qui vient embrasser la personne, pour la solliciter au mal.

Enfin, l'on conçoit aisément que des sujets d'un esprit faible, nourris dans les préjugés de l'enfance, imbus des rêveries et des contes absurdes de prétendues sorcières, de revenants et d'assemblées de sabbat, surtout si à tout cela se joint une vive propension vénérienne ; on conçoit, dis-je, que ces sortes de sujets, particulièrement du sexe féminin, doivent être quelquefois le jouet de leur lubrique imagination ou de leurs délires libidineux ; et si ces créatures sont livrées au démon de l'impureté, qui pourra nous dire toutes les sales images que leur imagination impudique et bizarre leur représentera ?

On peut croire encore que certaines filles lascives, pour couvrir leur propre turpitude, ont calomnié le démon et mis sur son compte ce qui était le fait d'un être qui n'était rien moins que fantastique.

[Ce que j'ai dit plus haut, relativement aux sensations subjectives, peut rendre compte d'un certain nombre de ces faits et permet de concilier ensemble ces deux opinions, dont la première consiste à ne pas croire à la réalité de ces fantômes, et la seconde à regarder comme vraie, la perception, par le malade, de la sensation qu'il accuse. En un mot, c'est un genre d'illusion, qui s'explique par la subjectivité dont les sensations sont susceptibles.]

Concluons, et disons qu'il faut désormais entièrement effacer de l'histoire théologique ces pages suspectes, qui nous retracent des absurdités et des tur-

pitudes qui déshonorent la raison et l'humanité [1].

[1] Dans les quatre éditions de cet ouvrage faites depuis 1842, nos idées sur ces diverses matières n'ont subi aucun changement, aucune modification. Cela n'empêche pourtant pas M. Génin, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, de dire dans un pamphlet intitulé : *Actes des Apôtres* que le « *chartreux* Debreyne est inébranlable dans sa foi aux sortilèges, aux incubes et succubes. »

Ilestaisé de voir que M. le professeur Génin est lui-même inébranlable dans sa fidélité à la maxime de son maître. Pour nous, nous serons inébranlables aussi dans notre foi à la maxime de notre maître, qui n'est pas de mentir et de calomnier, mais de prier pour ses calomniateurs. *Orate pro calumniantibus vos.*

TROISIÈME PARTIE

EMBRYOLOGIE ET THANATOLOGIE.

Animation de l'embryon ou du fœtus. — Embryogénie. — Avortement. — Baptême des embryons. — Conduite à tenir auprès d'une femme enceinte qui vient de mourir — Preuves de la survie du fœtus à la mort de la mère. — Réfutation des assertions de M. le professeur Velpeau tendant à infirmer la doctrine de Cangiamila, c'est-à-dire la doctrine ou l'enseignement de l'Église relativement à l'opération césarienne et au baptême du fœtus après la mort de la mère. — Signes de la mort consommée et signes de la mort imminente. — Des soins à donner aux mourants et aux morts. — De l'Extrême-Onction. — De la fécondation artificielle. — Opération césarienne sur une femme morte. — Obstacles à la parturition du côté de la mère, — Obstacles du côté du fœtus. — Principes théologiques propres à diriger la conduite des médecins et des accoucheurs chrétiens ainsi que des confesseurs eux-mêmes. — Asphyxie et apoplexie des nouveau-nés. — Baptême des monstres.

CHAPITRE PREMIER.

Animation de l'embryon ou du fœtus. — Embryogénie. — Avortement,. — Baptême des embryons.

§ 1er. — RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

Quoique ce que l'on appelle ordinairement embryologie sacrée, ou peut-être mieux théologique, soit généralement assez connu, connu du moins des ecclésiastiques les plus instruits et placés à la tête des paroisses des villes, nous croyons cependant devoir retoucher encore cette grave et difficile matière, en faveur du grand nombre de curés des campagnes, qui ne trouvent le plus souvent sur ce point aucune lu-

mière dans les théologies scolastiques. D'ailleurs nous espérons répandre sur ce sujet important quelques clartés nouvelles et y présenter de nouveaux aperçus [1].

Nous tâcherons de nous renfermer exactement dans le cercle étroit des choses rigoureuses et indispensables aux ecclésiastiques; nous élaguerons donc sévèrement tous les détails étrangers aux fonctions et aux attributions curiales; nous nous abstiendrons même de tout détail ou de toute notion même facile et élémentaire de médecine pratique, persuadé que nous sommes que toute médecine populaire, quelque

[1] Il faut pourtant dire qu'il existe quelques bonnes monographies sur ce point, et particulièrement le grand ouvrage de Cangiamila, qui est toutefois devenu fort rare et se trouve incomplet. L'abbé Dinouard en a fait un abrégé qui est encore fort étendu et trop volumineux.

C'est pourquoi on a fait un autre abrégé ou extrait imprimé à Caen en 1817. Mais, il faut le dire, tous ces ouvrages manquent souvent de critique, parce que leurs auteurs n'étaient pas assez compétents en fait de science, soit naturelle, soit physiologique. Enfin il a paru (en 1834) un dernier écrit abrégé sur l'embryologie sacrée; il se trouve dans la *Médecine populaire*, par M. le docteur Rosiau. Cet abrégé est exact, à la hauteur de la science de cette époque et d'une parfaite orthodoxie catholique ou théologique; il est aussi plus ou moins tiré de l'ouvrage de Cangiamila, ou fait avec raison d'après son esprit, comme tous les autres; mais il est fâcheux qu'il ne soit pas dégagé de tous les détails de l'art de guérir que l'auteur, fidèle à son plan, y a entremêlés avec une sorte de prodigalité ou de luxe médical.

Nous devons répéter ce que nous avons déjà dit ailleurs, c'est que notre but principal, tant ici que dans le cours de cet ouvrage, est de faire connaître ce que nous croyons encore généralement ignoré au moins de la plupart des ecclésiastiques. Nous n'entrerons donc pas dans tous les détails de théologie classique que nous leur supposons suffisamment connus, à moins toutefois que la nature des questions ou la difficulté des matières ne nous oblige à déroger momentanément à ce plan, comme nous avons dû le faire pour le chapitre de l'onanisme conjugal. Voyez dans le nouveau *dict. de méd. et de ch. prat.* l'article savant et consciencieux du docteur Em. Bailly et les renseignements bibliographiques qui y sont joints.

populaire et facile qu'elle paraisse, est généralement plus nuisible qu'utile. La raison en est que les gens du monde, quels qu'ils soient, savants, physiciens ou prêtres, en font presque toujours des applications intempestives, fausses ou dangereuses. Et, supposé qu'ils ne fassent que des médications très simples et inoffensives, leur ministère, généralement plus officieux qu'éclairé, est encore préjudiciable en ce sens qu'il fait perdre un temps précieux, laisse échapper l'occasion d'enrayer la marche de la maladie, et la rend par là peut-être incurable ou mortelle [1]. De plus l'expérience prouve tous les jours que les personnes du monde qui s'adonnent à la lecture des livres de médecine deviennent très souvent hypochondriaques ou malades imaginaires. Ajoutez encore à cela que le prêtre, marchant contre ses habitudes sur un terrain inconnu et glissant, peut facilement y faire de faux pas, commettre avec la meilleure intention du monde de graves et d'irréparables fautes, et encourir par là l'irrégularité ecclésiastique.

Si Benoît XIV et plusieurs conciles interdisent l'exercice de la médecine aux prêtres qui connaissent à fond l'art de guérir, quels anathèmes ne doivent-ils pas lancer contre tout ecclésiastique assez téméraire pour oser pratiquer la médecine sans la savoir [2] ?

[1] [Je ne puis qu'appuyer autant qu'il est en moi, une opinion si justement établie et si nettement formulée.]

[2] Voici une note que nous avons fait insérer dans un livre de polémique médicale imprimé en 1837. — Tout prêtre non reçu médecin devrait s'abstenir de conseiller aux personnes atteintes de maladies aiguës les remèdes même les plus simples et les plus inoffensifs, comme différentes tisanes adoucissantes ou rafraîchissantes ; ou du moins, s'il le fait, il ne faut pas que ce soit de manière à faire croire aux malades, que ces petits remèdes innocents doivent suffire pour les guérir, sans l'intervention d'un médecin, mais qu'on ne les donne que comme provisoires, en attendant l'arrivée d'un homme de l'art. On conçoit en effet que, si l'on se contentait de prescrire ou de conseiller

§ 2. — DE L'ANIMATION DE L'EMBRYON OU DU FŒTUS.

Platon, Asclépiade, Protagoras et plusieurs stoïciens ont prétendu que l'âme raisonnable n'existait point avant la naissance. L'enfant, disaient-ils, reçoit l'âme par infusion au moment de sa naissance. Il est évident

ces sortes de remèdes purement et simplement, sans s'expliquer sur leur valeur, il pourrait souvent en résulter de graves inconvénients, et même les plus grands dangers pour la vie des malades, et surtout ceux de la campagne, qui souvent sont très contents de n'être pas obligés de faire venir un médecin d'assez loin quelquefois, et surtout enchantés par la pensée et l'espoir de peu ou de ne rien dépenser. Qu'en arriverait-il? On le devine facilement. Les malades, se confiant aveuglément en leur bienveillant et charitable médecin, prennent avec confiance ses remèdes peu désagréables et surtout très peu dispendieux, et comptent sur leur efficacité comme sur leur récolte quand elle est dans les greniers. Mais en attendant, la fluxion de poitrine marche, la pleurésie fait des progrès, l'oppression devient alarmante, sans respect pour les quatre fleurs, et en présence de la verveine et de l'avoine grillée.... ; et encore très heureux si quelque officieuse commère ne fait point avaler au malade haletant du vin chaud à la canelle. Cependant arrive le septième ou le huitième jour; tout est terriblement aggravé, l'oppression est à son comble, l'expectoration nulle, anxiété, agitation, délire, la face se décompose ; enfin le médecin arrive, un peu tard, il est vrai : il a de la besogne devant lui. Arrive encore un autre médecin, c'est M. le curé, pour administrer les derniers sacrements. L'homme de l'art, de son côté, en murmurant, administre aussi les derniers médicaments, quelque potion expectorante ou une potion stibiée, quelques vésicatoires ; ce sont de purs *sine quibus* qui feront ce qu'ils pourront, c'est-à-dire rien. Deux jours après le malade ne souffre plus du tout ; il est entré dans l'éternel et immobile repos.

Gens imprudents et insouciants ! ne laissez donc pas échapper le moment opportun et favorable. L'occasion est fugitive comme une ombre : c'est Hippocrate, le père de la médecine, qui l'a dit il y a dix mille ans ; *occasio præceps*. Appelez donc le médecin au commencement de la maladie, aussi bien qu'à la fin, et vous sauverez vos malades, et vous vous éviterez d'éternels et inutiles regrets.

qu'ils ont pris le souffle, *spiritus*, le *pneuma* des Grecs, pour l'âme humaine. C'est Aristote qui le premier a fixé l'animation au *quarantième* jour pour les garçons, et au *quatre-vingtième* ou *quatre-vingt-dixième* jour pour les filles. S. Augustin, S. Thomas et tous les théologiens d'après eux, ont adopté l'opinion d'Aristote, qui a régné dans l'école jusque vers le milieu du XVII[e] siècle. Mgr Bouvier fait observer que la Pénitencerie de Rome suit l'opinion d'Aristote, sans l'examiner ni la garantir, lorsqu'il s'agit de l'irrégularité portée contre les homicides.

L'observation d'un nombre immense de faits prouve que la distinction entre les deux sexes n'a aucune ombre de fondement; et nous ajouterons qu'elle est absurde et ridicule.

Plusieurs auteurs n'ont admis l'animation que lorsque les principaux membres du fœtus étaient déjà formés. Zacchias croit qu'elle a lieu au moment même de la conception. S. Basile ne voulait pas que l'on distinguât entre le fœtus animé et inanimé, parce qu'il était persuadé que l'âme est créée à l'instant même de la conception. S. Grégoire de Nysse ajoute que le bon sens ne peut admettre qu'une chose inanimée ait la force de se mouvoir et de croître : « *Enim veró posteriorem esse originem animarum, ipsasque recentiores esse corporum compositione, nemo sanâ mente præditus in animum induxerit : cùm manifestum et perspicuum sit quod nihil exanimis habeat in se vim movendi pariter atque crescendi.* » C'est cependant ce que l'on remarque dans l'enfant, dès les premiers temps de la gestation; il faut donc qu'il ait vie. S. Césaire était dans le même sentiment. Florentini dit qu'il est probable que l'embryon est animé immédiatement après la conception. Il enseigne en conséquence que l'on doit, sous peine de péché mortel, baptiser le germe ou l'embryon, lors même qu'il ne serait pas plus gros qu'un grain d'orge et qu'il ne donnerait aucun signe

de vie, pourvu qu'il ne fût pas corrompu ou évidemment mort; et la raison qu'il en donne c'est qu'il croit cet embryon animé, c'est-à-dire déjà uni à une âme raisonnable. « Les théologiens célèbres et d'habiles médecins reçurent cet ouvrage avec une approbation marquée. Les facultés de théologie de Paris, de Vienne et de Prague approuvèrent ce sentiment : celle de Paris dit que la doctrine de Florentini est sûre, *indubitata doctrina;* qu'elle est très utile pour empêcher les avortements que les femmes sans religion se procurent sans scrupule, sous prétexte que le germe n'est point encore animé. Cette doctrine reçut également les éloges du recteur de l'université de Reims, de l'université de Salamanque, de plusieurs évêques et des facultés de médecine de Vienne et de Prague. On soutint même alors, dans cette dernière, une thèse publique où on lisait cette proposition : *Au moment de la conception le germe a une âme raisonnable.* » Cangiamila.)

Le célèbre Cangiamila, enseigne également qu'il est probable que le germe du fœtus est animé immédiatement après la conception.

Nous embrassons l'opinion de S. Basile et de Zacchias, de Cangiamila et de tant d'autres auteurs, c'est-à-dire que nous croyons que l'animation a lieu au moment même de la conception, et voici nos raisons : si la vie de l'homme cesse aussitôt que l'âme se sépare du corps, on peut croire qu'elle commence aussitôt que l'âme s'unit au corps, qu'elle qu'en soit l'exiguïté ou la forme rudimentaire. Or dès que l'ovule est fécondé, ce qui a lieu au moment même où l'acte de la génération est consommé, il croît ; et il ne croît que parce qu'il vit, et il ne vit que parce qu'il est animé; donc le germe ou l'œuf humain est animé à l'instant même de la conception.

De plus, la vie matérielle étant sous la dépendance

immédiate de la faculté sensitive de l'âme, et cette faculté sensitive de l'âme ne pouvant être séparée de la faculté intelligente de l'âme, il s'ensuit que l'âme raisonnable est unie à l'embryon au moment même de la conception.

Enfin, ne sait-on pas que l'âme demeure unie au corps jusqu'au dernier soupir de l'homme agonisant, alors même que presque tous les organes sont déjà frappés de paralysie et de mort ? Ce soufffe léger, ce faible reste de vie matérielle qui va s'éteindre dans quelques minutes, est-ce une vitalité bien supérieure à celle de l'embryon fécondé ? Celle-ci du moins est une vie formatrice, plastique et croissante. Et que notre raison ne soit pas étonnée de l'état informe et exigu où nous paraît être cette faible portion de matière animée. Vous ne voyez point d'organes dans le germe amorphe de l'œuf d'une poule; armez votre œil d'un microscope, et vous observerez aussitôt tous les linéaments de son organisation. Je le répète, que la petitesse matérielle n'étonne pas notre débile raison. Dieu est toujours grand et infini dans les petites choses comme dans les grandes; ou plutôt, dans l'ordre matériel, il n'y a aux yeux de Dieu rien de grand et rien de petit : ces qualités relatives de grandeur et de petitesse sont une création de la faiblesse de l'esprit humain.

[Les difficultés qu'on oppose à cette manière de voir et qui se rattachent à l'embryogénie, sont les suivantes : La vie de l'embryon étant d'abord purement nutritive ou végétative, puis simplement animale ou sensitive, avant d'être intellective, comment l'âme qui est un principe intelligent peut-elle présider également à ces vies diverses? — Les philosophes répondent à ces difficultés, que l'âme de l'enfant possède en puissance les facultés de ces trois vies distinctes, et que le développement graduel de l'organisme lui permet de faire passer en acte successivement ces

diverses facultés. Voir l'âme de l'embryon présider à la vie de cet être, sans en avoir conscience, c'est là un fait qui, tout étrange qu'il puisse paraître, ne l'est cependant pas plus que de voir l'âme de l'homme présider à une foule de perceptions insensibles, ainsi que les appelle Leibnitz, et dont l'expérience de chaque jour nous apporte cependant la preuve. Il en est ainsi par exemple dans le sommeil, dans la syncope, et dans tous les cas de mort apparente.

Historiquement, on peut rappeler que, du temps des Romains, le fœtus était un vil débris qui ne méritait ni soin ni respect. Plus tard, on s'appuya sur ce que les mouvements de l'enfant dans le sein de sa mère révèlent son animation, pour réclamer dès lors en sa faveur. Aujourd'hui l'on fait remonter cette animation à la conception; c'est l'opinion qui prévaut et que soutiennent encore S. Liguori et le car dinal Gousset.

Or, si l'embryon est animé dès sa conception par un principe spirituel, il est dès ce moment capable de recevoir le baptême, et en cas de mort imminente, ce sacrement doit lui être administré, autant du moins que cela est matériellement et moralement possible.

Je citerai sur ce sujet et sur celui de l'hermaphrodisme l'opinion de deux savants aussi compétents que distingués.

« On ne sait ni pourquoi, ni à quel moment la sexualité apparaît. Existe-t-elle déjà dans l'ovule avant la fécondation, quoique le microscope ne révèle aucune différence, ou est-elle due aux spermatozoïdes, ou bien est-elle postérieure à la fécondation, et tient-elle à la mère elle-même? Il est impossible de répondre à ces questions. » (Beaunis. *Nouveaux Éléments de physiologie humaine.*)

D'après l'apparence des organes externes, le fœtus, après avoir été de sexe indifférent, revêtirait le caractère du sexe féminin, et la détermination du sexe

mâle résulterait d'une évolution plus achevée (?). Mais ce sont là des interprétations fort discutables de faits délicats d'ailleurs à constater.

L'hermaphrodisme vrai et complet n'existe pas; un arrêt de développement de l'appareil génital peut le simuler. « Cette éventualité est d'autant plus possible, que la formation de l'appareil mâle et celle de l'appareil femelle, tant au dehors qu'au dedans, sont, jusqu'à une certaine époque, tout à fait identiques, et que les analogies qui, dans l'état embryonnaire, nous empêchent d'en faire la distinction, peuvent, en persistant jusqu'à l'âge adulte, jeter les observateurs dans le même embarras... mais la détermination du sexe... n'en est pas moins irrévocablement décidée dans le germe aussitôt après la fécondation. » (Longet. *Traité de physiologie.*)]

§ 3. — EMBRYOGÉNIE.

D'après les physiologistes, les accoucheurs et les médecins légistes modernes les plus célèbres, dans les premiers temps de la grossesse, le produit de la conception ne paraît que sous la forme d'un flocon gélatineux demi-transparent, et n'offre rien de distinct. Haller et Baudeloque assuraient qu'on ne peut pas distinguer le fœtus humain avant le dix-neuvième jour. Suivant Chaussier on n'y voit rien de distinct jusqu'au quinzième jour, même à la loupe. *A trente jours* l'embryon a le volume d'une grosse fourmi, d'un grain d'orge ou d'une mouche ordinaire, et sa longueur est de neuf millimètres tout au plus. *A quarante-cinq jours* on reconnaît très bien la forme fœtale, les linéaments des principaux organes, de l'emplacement des membres ; on compare alors l'embryon à une grosse abeille ou à une guêpe, c'est-à-dire qu'il a à peu près la longueur de ving-cinq millimètres ; sa tête égale

en volume au moins la moitié du corps. *A soixante jours* ou *deux mois* la longueur du fœtus est de cinquante-cinq millimètres. On peut alors juger de sa figure ; les diverses parties de la face se distinguent plus nettement. Deux points noirs indiquent la place des yeux, la bouche est entr'ouverte et très sensible ; de petites ouvertures désignent le lieu du nez et des oreilles. On démêle les premiers rudiments des membres. *A trois mois*, toutes les parties extérieures du fœtus sont distinctes et bien dessinées ; il a alors près de quatre-vingts millimètres de longueur, et pèse environ quatre-vingt-dix grammes.

[Ce n'est guère qu'à ce moment (troisième mois) que la forme définitive et spécialement humaine, est acquise au fœtus.) (Pinard.)]

A quatre mois, le fœtus a environ cent soixante millimètres de longueur. *A cinq mois,* sa longueur est de deux cent cinquante millimètres. *A six mois,* il a trois cent vingt-cinq millimètres de longueur. *A sept mois*, sa longueur est de trois cent quatre-vingts millimètres. *A huit mois,* il a acquis la longueur de quatre cent quarante millimètres. *A neuf mois*, pleine maturité ; il a quatre cent quatre-vingt-huit millimètres de longueur. Le poids ordinaire du fœtus à terme est de trois mille grammes. Ces évaluations ont été faites d'après les recherches et les observations de deux célèbres médecins légistes, Chaussier et Marc. [Elles sont à peu près d'accord avec les tableaux plus récents de Bailly et de Hœcker.]

[Pour ce qui est de la *viabilité,* elle est admise légalement à partir du cent quatre-vingtième jour (six mois), mais elle n'existe bien réellement qu'à sept mois. (Pinard.) Avant cette époque le fœtus est vivant sans doute, mais il est incapable de survivre à sa naissance. Bailly dit qu'à partir du quatrième mois, la vie peut se prolonger plusieurs heures après la naissance, et cela sans mouvement respiratoire, mais avec de

simples pulsations du cœur et du cordon. Tarnier, Cazeaux, ont observé la même chose. C'est au sixième mois que les mouvements respiratoires peuvent s'établir; et l'enfant qui naît à cette période, vit souvent de un à quinze jours.]

§ 4. — DE L'AVORTEMENT.

[L'avortement se définit : *Præmatura, voluntaria et violenta ejectio fœtus ex utero matris, ex qua illius mors causatur*. De ce qui vient d'être dit, il résulte que l'avortement provoqué est un meurtre, puisqu'il supprime la vie du corps; un meurtre double, puisqu'il met l'âme de l'enfant dans l'impossibilité de recevoir la vie surnaturelle. Et quand c'est la mère elle-même qui l'accomplit, c'est un meurtre du genre des parricides.]

Comme il est bon que les curés et les confesseurs connaissent les principales causes des avortements, afin de pouvoir donner les avis nécessaires aux femmes et aux filles enceintes, suivant que l'occasion et la prudence le leur permettront, nous en présenterons ici un court exposé.

L'avortement peut survenir dans toutes les époques de la grossesse indistinctement; quand il est spontané, on l'observe le plus souvent dans les deux ou trois premiers mois de la gestation. Desormeaux, dit M. le professeur Velpeau, d'accord avec presque tous les auteurs anciens et avec le raisonnement, pense que la fausse couche est d'autant plus commune que la grossesse est moins avancée. (Mercatus va jusqu'à dire que la fausse couche est plus fréquente que l'accouchement à terme.) Selon d'autres, l'avortement a lieu le plus souvent, les premiers jours qui suivent la conception, sur la fin du troisième mois, et aux approches du terme de la gestation; ce qui a fait dire à Galien

que plus le fruit est tendre ou approche de sa maturité, plus il se détache facilement. De là sans doute encore ce précepte de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Augustin et de plusieurs autres Pères : *Parentes primis septem à conceptione diebus ac tempore partui proximo ad abstinendum a maritali congressu obligantur, propter abortûs timorem* [1].

Les médecins et les accoucheurs modernes ne démentent pas les témoignages de l'antiquité. Le célèbre accoucheur Levret attribuait au coït la plupart des avortements dont on ne pouvait déterminer la cause. Zimmermann, Gardien, Murat, Dugès, etc., ont aussi regardé cet acte comme une cause fréquente des avortements. On compte en général, dit Marc, que deux cents femmes prostituées ne produisent que deux ou trois enfants par an. Ce résultat est conforme aux observations de Parent-Duchâtelet. Les accouchements laborieux et désespérés dans lesquels la mère périt avec son fruit, dit l'auteur de l'*Embryologie sacrée*, ont souvent pour cause le dérèglement de la passion qui accompagne l'usage du mariage.

Causes prédisposantes. Les principales sont : une très grande sensibilité nerveuse, un excès de pléthore et plus souvent encore, un excès de faiblesse et d'épuisement; le séjour dans le voisinage de foyers d'émanations infectes et malsaines; des odeurs trop fortes, des cosmétiques très odorants; les vêtements trop serrés, ou l'usage des corsets qui déterminent une constriction sur la poitrine ou sur le ventre; les chaussures à talons élevés qui rendent l'équilibre très difficile et exposent à des pertes dangereuses; l'abus des bains généraux et locaux, l'intempérance, une alimentation exubérante; l'usage habituel ou immodéré des aliments âcres et stimulants, comme ra-

[1] [J'avoue ne pas comprendre comment la première partie de cette prescription pourrait être appliquée, le moment de la conception n'étant jamais certain.]

goûts épicés, viandes noires, et surtout des liqueurs spiritueuses, stimulantes, des vins chauds, alcooliques, des liqueurs fortes, du café, etc., et surtout des boissons glacées; par contre, la diète sévère, des jeûnes excessifs, une grande misère; l'allaitement prolongé, pendant la grossesse; des veilles excessives, la constipation, la diarrhée, la dyssenterie, les épreintes, les ténesmes, la leucorrhée, les toux violentes quinteuses, convulsives; tout ce qui peut causer des efforts violents ou de brusques secousses, des coliques et des tranchées; enfin des passions tristes et dépressives, l'inquiétude, le chagrin, etc.

Causes déterminantes. L'impression vive et subite d'un air froid, surtout s'il y a transition brusque du chaud au froid; l'immersion du corps ou des membres dans l'eau très froide; les chutes et les coups sur le ventre, les lavements irritants, les purgatifs violents, les préparations aloétiques, les vomissements; les sternutatoires violents et réitérés, les remèdes dits emménagogues ou propres à provoquer le flux menstruel, les saignées, surtout celles du pied, les sangsues vers les parties inférieures, une marche prolongée et forcée, les secousses et les commotions causées par des sauts, par l'équitation ou par une voiture point ou mal suspendue; la danse et surtout la valse, qui est la plus échauffante et la plus mauvaise sous tous les rapports; des travaux durs et pénibles, des efforts, le mouvement des bras nécessaire pour puiser de l'eau, soulever un fardeau pesant ou atteindre quelque chose d'élevé. « Les nations les plus sauvages, dit un médecin allemand (Mezler), dispensent leurs femmes enceintes de travaux pénibles [1]; l'Européen seul ignore, dans les campagnes, cette attention que la nature elle-même semble indiquer. Il est au delà de toute imagination, combien ce seul abus entraîne d'avortements, combien il

[1] On pourrait citer à cette règle des exceptions aussi nombreuses que déplorables.

augmente le nombre d'enfants mort-nés, combien, en un mot, il influe dans certaines contrées sur la stérilité conjugale. Je connais un endroit où il est excessivement rare qu'une femme accouche, sans avoir éprouvé une hémorrhagie pendant la grossesse. Une femme me raconta qu'étant un jour occupée à battre en grange, elle sentit que quelque chose se rompait dans son ventre et s'échappait par les parties génitales. Ne sachant ce que ce pouvait être, et redoutant les railleries des paysans qui travaillaient avec elle, elle marcha dessus pour l'écraser, et s'aperçut, à la résistance qu'elle éprouvait, que c'était un corps solide. Ce récit ne fait-il pas frémir? Cependant les homicides de ce genre se répètent fréquemment, sans que l'on s'occupe de les prévenir, et je vois tous les jours des femmes enceintes exécuter les travaux les plus pénibles. Si, à la suite des efforts qu'ils exigent, une femme éprouve quelque accident, le bailli la plaint, le curé la réprimande; mais personne ne songe à instruire et à éclairer les gens de la campagne sur leurs devoirs et sur leurs véritables intérêts. »

Enfin, il est encore quelques causes morales capables de déterminer l'avortement, comme une subite explosion de colère ou de fureur; d'autres fois, des cris violents, des vociférations bruyantes, une joie excessive, des ris immodérés, la colère, la brutalité, les mauvais traitements, etc., etc. Nous résumons toutes ces causes en disant, que ce sont tous les moyens propres à augmenter considérablement l'afflux du sang vers la matrice, toutes les causes de perturbatiou ou d'irritation un peu forte dirigée vers l'utérus ou vers les parties voisines, enfin toutes les substances qui accélèrent notablement la circulation sanguine, et surtout celles qui sont propres à produire des congestions ou des pléthores utérines : c'est surtout parmi ces derniers agents qu'on a cherché et cru trouver les abortifs proprement dits. « Il n'est point

de médicament, dit le docteur Marc, médecin légiste célèbre, qui puisse décider l'avortement, et rien que l'avortement, d'une manière directe et spécifique. La nature au contraire, qui semble leur avoir refusé à dessein ce pouvoir, a hérissé d'obstacles, de dangers et d'incertitudes, toute tentative de détruire et d'expulser l'être intéressant par sa faiblesse, que renferme le sein maternel. Si on a vu de ces entreprises criminelles réussir quelquefois, on les a vues plus souvent encore échouer. Dans tous les cas, on ne saurait trop le répéter, malheur à la mère qui s'expose à une pareille expérience! Non seulement sa vie court les plus grands dangers, mais sa santé éprouve constamment une atteinte dont il est difficile et presque toujours impossible d'effacer l'impression. »

[Est-il permis de provoquer l'avortement? — Provoquer l'avortement, c'est provoquer la mort du fœtus; pour cette raison le christianisme en avait fait une défense absolue. Les Anglais paraissent avoir été les premiers à le remettre en pratique; les Français et bientôt les Allemands les ont suivis dans cette voie.

On a invoqué pour justifier cette conduite, que le fœtus ne possédant pas encore une âme raisonnable, pouvait être traité comme un produit de peu d'importance. Nous venons de dire ce qu'il faut penser de cette hypothèse; nous n'y saurions donc trouver une justification de l'avortement provoqué.

Sans doute, si l'on pouvait être assuré de la mort du fœtus, rien ne s'opposerait plus à ce qu'on provoquât son expulsion. Mais lorsque rien ne permet de constater la mort du fœtus, (et dans les cas où il y a doute, le fœtus doit être supposé vivant), dans ce cas, dis-je, l'avortement n'est pas permis. C'est la règle générale.

On n'objectera pas que le médecin qui provoque l'avortement, défend la mère contre le danger dont l'enfant la menace. L'enfant étant inconscient ne peut porter la peine d'une situation dont il n'est pas res-

ponsable. Et puis ajoutons que, le plus souvent, le danger vient des difficultés que présente la grossesse et de celles que présentera l'accouchement; or ces difficultés tiennent bien plus souvent à la mère qu'à l'enfant. D'où les théologiens concluent qu'il n'est jamais permis de provoquer directement l'avortement.

Dans le cas où la vie de la mère peut être en danger, est-il permis de provoquer l'avortement indirectement? c'est-à-dire, une femme enceinte étant gravement malade, peut-on employer des remèdes qui sont capables de la guérir, mais qui sont en même temps susceptibles de provoquer l'avortement? — Oui certainement, si la mère est sérieusement menacée et que sa guérison puisse être obtenue par l'effet direct du remède employé, mais non par l'avortement que ce remède pourra produire. Du reste, c'est là une circonstance qui ne peut que bien rarement se rencontrer. J'en citerai toutefois un exemple : une femme grosse est prise d'un accès de fièvre pernicieuse. Une forte dose de sulfate de quinine peut la guérir, mais elle l'expose à avorter. Il est juste néanmoins de donner le médicament, parce qu'il doit sauver la vie de la femme, et quoiqu'il expose le fœtus à la mort par avortement. Ceci est juste, pourvu qu'il n'y ait pas d'autre remède qui permette de concilier les deux indications.

Il est bien entendu que la sévérité des prohibitions relatives à l'avortement provoqué ne saurait s'appliquer, s'il s'agissait, non plus de l'avortement d'un fœtus non viable, mais seulement de l'accouchement prématuré d'un enfant viable. L'intervention de l'accoucheur serait alors d'autant plus justifiée que les chances de viabilité seraient plus grandes.

Les cas dans lesquels l'avortement a pu être proposé sont, outre les conformations vicieuses de la mère, certains accidents tels que les vomissements incoercibles, le renversement en arrière de l'utérus, une

hémorrhagie abondante et rebelle, comme celle qu résulte d'une insertion vicieuse du placenta sur le col, les convulsions éclamptiques, avec ou sans albuminerie. Ces divers accidents, lorsqu'ils prennent une proportion considérable, peuvent mettre à la fois en danger la mère et l'enfant ; alors, ils peuvent motiver un accouchement prématuré, ce qui est le cas le plus fréquent, ou même l'avortement. Ce qui est bien plus rare.

S'il s'agit de l'accouchement prématuré, rien ne s'oppose à ce qu'on hâte la naissance de l'enfant; il est viable et l'opération, tout en exposant sa vie, le soustrait à une mort probable et le fait bénéficier du baptême.

Mais quand l'enfant n'est encore qu'à l'état de fœtus non viable, (et il en est ainsi le plus souvent, quand l'avortement est motivé par les vomissements incoercibles ou par l'albuminerie), le cas est plus délicat : dans ce cas sans doute, provoquer l'avortement pourra permettre, en guérissant la mère, de pratiquer plus sûrement le baptême de l'embryon ; car si la mère peut succomber au milieu des accidents qu'elle éprouve, il n'est pas impossible que le germe pâtisse et succombe avant elle. Dans ce cas, il n'est donc pas sans danger d'attendre la mort de la mère, pour extraire le germe et lui administrer le baptême ; et si le germe meurt le premier, ce qui, quoique exceptionnel, est arrivé quelquefois, il meurt sans baptême. L'avortement semble donc devoir être permis et même indiqué dans ce cas. D'un autre côté, l'avortement provoqué ne se fait que lentement et expose bien le germe à mourir avant son expulsion. On pourrait encore, dans ce cas pratiquer le baptême *intra uterum*, selon le mode déjà indiqué, et laisser les choses s'effectuer selon la marche naturelle, ou bien effectuer l'avortement aussi rapidement que possible, pour assurer à

l'enfant le bénéfice du baptême administré selon les rites ordinaires.

Il est évident que cette question ne se posera que bien rarement, et alors seulement que tous les moyens médicaux auront été mis en œuvre pour combattre les accidents qui mettent en péril et la mère et son fruit. Or il est à espérer que, les progrès de la thérapeutique aidant, les cas où cette question peut se poser deviendront de plus en plus rares.]

§ 5. — DU BAPTÊME DES EMBRYONS.

Suivant l'opinion la plus sûre et la seule rationnellement acceptable, le fœtus étant animé à l'instant même de la conception, il s'ensuit qu'on doit le baptiser à quelque époque de la gestation qu'ait lieu l'avortement.

Si l'avorton est déjà développé, qu'il offre forme humaine et qu'il donne manifestement signe de vie, on le baptise absolument, c'est-à-dire sans condition. Si l'on doute de sa vie seulement, on le baptise sous condition : *Si tu vivis, ego te baptiso*, etc.; si sa vie et sa forme sont également douteuses, on dira : *Si tu es homo et vivis*, etc.; et on baptise toujours, sous la forme conditionnelle, tout ce qui paraît être cet embryon, qu'il soit avec ou sans enveloppe, pourvu qu'il ne soit pas dans un état de putréfaction, de décomposition ou de désorganisation manifeste.

Si l'embryon ou le fœtus est enveloppé dans sa membrane, comme cela arrive très souvent, on le baptise sur l'enveloppe en disant : *Si tu es capax*, etc., ou *si tu es homo et capax*, etc., dans la crainte que l'impression de l'air ne le fasse mourir avant d'avoir reçu le baptême. On ouvre ensuite la membrane, et on le baptise sur l'enveloppe en disant : *Si tu non es baptizatus*, etc. On le baptise ainsi deux fois, parce qu'il

n'est pas certain que le baptême donné sur l'enveloppe soit valide, puisque l'eau n'a pu toucher immédiatement le corps du fœtus : il n'est pas non plus certain que le baptême soit nul, parce qu'on peut ici regarder en quelque sorte les membranes fœtales, comme faisant une espèce de tout apparent et temporaire avec le fœtus, quoique dans la réalité cela ne soit pas.

On ne doit jamais jeter ce que rend une femme que l'on suppose éprouver un avortement, sans l'avoir examiné avec attention, et sans s'être assuré que les caillots de sang, ou toute autre matière solide ne renferment pas un embryon déjà dégagé de son enveloppe, mais plus souvent encore sous la forme d'une membrane blanchâtre, ovoïde, molle et élastique, comme une membrane intestinale. Ces caractères distingueront toujours l'œuf ou l'enveloppe fœtale de ce qu'on appelle *faux germe* ou môle, qui est une masse de chair informe, etc.

On aura soin encore d'ouvrir les môles, afin de s'assurer si elles ne renferment pas quelque embryon. Ainsi donc, nous le répétons, que l'on se garde bien de jeter trop précipitamment dans les réceptacles d'immondices, ce que rendent les femmes qui avortent ; rappelez-vous ce que dit à ce sujet Roncaglia : *Quot fœtus abortivos ex ignorantiâ obstetricum et matrum excipit latrina, quarum anima si baptismate non fraudaretur, Deum in æternum videret, et corpus licèt informe esset decentiùs tumulandum! sed quibus potissimùm sub gravi culpâ competit tunc expellere ignorantiam? nonne parochis?*

C'est aux curés à instruire suffisamment les sages-femmes sur ce point, et à rappeler aux accoucheurs, selon l'occasion, ce que peut-être quelques-uns ont aujourd'hui trop oublié dans la pratique. « Pendant mes études en médecine, dit M. le docteur Rosiau, un professeur d'accouchements nous apporta un jour

dans son amphithéâtre, un fœtus de quatre mois et demi, encore enveloppé dans ses membranes, et qu'il avait reçu la veille. Je me permis de lui faire observer qu'on aurait dû le baptiser, après l'avoir dégagé de son enveloppe. Il me répondit que, ne croyant pas à la régénération de l'espèce humaine dans les eaux du baptême, il ne le donnait que lorsque les parents l'exigeaient. Si l'on rencontre tant de négligence chez les hommes de l'art, on doit encore attendre moins de zèle, de personnes qui n'ont aucune connaissance en médecine. Aussi les garde-malades et les domestiques jettent sans examen les caillots de sang, parmi lesquels il peut se trouver un embryon susceptible de recevoir le baptême. »

[Ajoutons que tous les maîtres actuels ne traitent pas aussi légèrement les convictions religieuses. L'auteur de l'article *Embryotomie* (Dict. de méd. prat.) n'hésite pas à dire que, quand le médecin croit devoir pratiquer la mutilation du fœtus, c'est un devoir pour lui de lever les scrupules religieux qui peuvent faire refuser l'embryotomie, en pratiquant le baptême *intra uterum*, en injectant de l'eau sur la tête de l'enfant, au moyen d'une sonde et d'une seringue. Soigneusement effectuée, cette opération semble en effet capable de satisfaire aux prescriptions sacramentelles.]

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent du baptême des avortons est fondé sur les textes suivants, extraits de la *Grande Embryologie sacrée* de Cangiamila :

« Un fœtus de quelques jours d'existence doit être baptisé sous la condition : *Si tu es capax, ego te baptiso,* etc., quoiqu'il soit enveloppé dans sa membrane, pour ne pas perdre de temps, en l'exposant au péril de mourir dès qu'il serait exposé à l'air. Cette condition, *si es capax*, regarde autant le doute où l'on peut être s'il vit, que le doute qui peut naître de la validité du baptême, à cause de la membrane dont il est enveloppé. Après cette première opération, il faut ouvrir

la membrane et le baptiser une seconde fois sous cette double condition : *Si es capax, et si non es baptizatus.*, etc.; *si tu es capable de recevoir le baptême, et si tu n'es pas baptisé,* etc. Il faut se conduire ainsi, soit qu'on remarque en lui ou non quelque mouvement, pourvu, comme on l'a déjà dit ci-dessus, qu'on n'ait pas la preuve évidente qu'il n'a plus de vie.

« On baptise ces sortes d'avortons par immersion dans l'eau [1] mise sur une assiette ou dans un verre. Un prêtre ne doit avoir aucune crainte d'encourir l'irrégularité, parce qu'il pourrait avancer la mort d'un embryon ainsi dépouillé de cette membrane. L'embryon qui est dans le sein de la mère y nage dans une certaine liqueur dont la première membrane est remplie, sans avoir besoin de respirer. Il ne sera donc pas suffoqué précisément parce qu'on le plongera dans un peu d'eau ».

§ 6. — PARALLÈLE ENTRE LA CÉPHALOTRIPSIE ET L'OPÉRATION CÉSARIENNE.

[Je ne saurais mieux faire que d'emprunter ici à la thèse de mon savant collègue le docteur Guéniot (Th. d'agrégation 1866) l'exposé de la question et les solutions qu'elle comporte :

Une femme s'épuise en vain dans le travail de l'enfantement; sa conformation est à un tel degré vicieuse, que l'expulsion du fœtus par les voies naturelles est absolument impossible. Vainement l'art intervient par des moyens de douceur, son action est aussi impuissante que les efforts de la nature, et les deux individus (la mère et l'enfant) sont menacés d'une mort prochaine. Que reste-t-il à faire? — Deux ressources principales s'offrent alors au médecin :

[1] Sans doute que l'eau doit être ce qu'on appelle *dégourdie*.

l'opération césarienne ou la céphalotripsie ; c'est-à-dire, pratiquer à travers la paroi abdominale, au péril de la mère, une voie artificielle à l'enfant ; ou bien sacrifier l'enfant en le broyant, pour en diminuer le volume et l'extraire ensuite par les voies naturelles.

La céphalotripsie employée sur l'enfant mort est une opération que personne ne condamne et qui suffit le plus souvent à délivrer la mère. La céphalotripsie appliquée à l'enfant vivant, ne peut et ne doit être considérée que comme une opération de désespoir, dont il importe de restreindre de plus en plus l'emploi.

En présence des progrès qu'a réalisés la chirurgie, l'opération césarienne doit être regardée comme infiniment moins dangereuse pour la mère qu'elle ne l'était autrefois. Les succès obtenus dans l'opération de l'ovariotomie, dans l'ablation des corps fibreux, dans l'extirpation de la matrice elle-même, d'autre part l'amélioration des procédés mis en œuvre dans l'exécution de l'opération césarienne et des pansements consécutifs, toutes ces considérations doivent porter à employer l'opération césarienne de préférence à la céphalotripsie. L'opération césarienne en effet, sauve souvent la vie de l'enfant mais compromet souvent celle de la mère ; d'autre part, la mutilation du fœtus sacrifie toujours ce dernier et ne met pas moins la mère dans le plus grand danger.

Si l'on veut quelques chiffres, voici les statistiques qu'invoque Capellmann sur ce sujet :

L'opération césarienne sur 100 femmes opérées en a sauvé 38 (Kayser), 46 (Michaelis), 57 (Hermann), 60 (Judes-Lacomb), 69 (Villeneuve) ; soit en moyenne 54 p. 100. Garimond fait observer que ces chiffres s'élèvent de plus en plus, à mesure que les progrès de la chirurgie rendent l'opération plus heureuse, ce qui est absolument exact. Par contre, cette même opéra-

tion, sur 100 enfants, en a sauvé 65 (Scanzoni), 67 (Michaelis et Hermann), 70 (Kayser), 72 (Villeneuve). Enfin, après l'embryotomie, l'enfant étant toujours sacrifié, on a observé la mort de 23 femmes sur 127 opérées (R. Lee in Kilian) et même une mortalité de 39 pour 100 selon le professeur Halbertsma. — D'où il résulte que sur 200 vies humaines, l'opération césarienne en sauve 122 et l'embryotomie 72 ; ce qui fait une différence de 25 sur 100 en faveur de l'opération césarienne.

Sans vouloir exagérer la valeur de ces chiffres, ni leur attribuer plus d'importance qu'ils n'en méritent, on voit qu'on peut y trouver un nouvel argument en faveur de la doctrine théologique qui recommande de préférer l'opération césarienne à la céphalotripsie.]

CHAPITRE II.

Preuves de la survie des fœtus. — Réfutation des assertions de M. le professeur Velpeau, tendant à infirmer la doctrine de Cangiamila, relativement à l'opération césarienne et au baptême du fœtus après la mort de la mère. — Signes de la mort réelle et apparente. — Signes de la mort imminente. — Opération césarienne sur une femme morte. — Opération sur une femme vivante. — Obstacles à la parturition du côté de la mère. — Obstacles du côté du fœtus. — Des grandes opérations chirurgicales. — Asphyxie et apoplexie des nouveau-nés. — Baptême des monstres.

§ 1er. — PREUVE DE LA SURVIE DU FŒTUS A LA MORT DE LA MÈRE.

L'opération césarienne, ou l'excision du fœtus du sein de sa mère, est prescrite par les lois civiles, pour

les femmes qui meurent enceintes : elle est surtout indispensable, dans l'ordre civil, lorsque la mort arrive après le sixième mois, parce qu'alors l'enfant peut être viable. Cabanis rapporte que « Fortunio Liceti, savant recommandable du XVIe siècle, vint au monde à l'âge de cinq mois, et que Brouzet, dans son *Education physique des enfants*, cite deux ou trois faits à peu près semblables et non moins étonnants. » [Quoiqu'il en soit de ces faits, les législateurs sacrés ordonnent de pratiquer l'opération à toutes les époques de la gestation, afin de pouvoir conférer le baptême à l'embryon, ou au fœtus non évidemment mort. Si la femme enceinte meurt, dit le *Rituel romain*, *il faut au plus tôt l'ouvrir pour en retirer le fœtus.*

Quoique, pour l'ordinaire, le fœtus survive peu de temps à la mère, mille faits pourtant prouvent qu'il peut lui survivre, non seulement pendant quelques heures, mais durant des jours entiers. Il ne faut donc jamais manquer de faire l'opération, quelque temps qu'il se soit écoulé depuis la mort d'une femme enceinte, fût-elle même déjà inhumée, ou quelque opposition qu'on rencontre à agir ainsi, parce qu'on ne peut jamais être parfaitement sûr de la mort du fœtus, bien que sous ce rapport l'auscultation ait notablement amélioré nos méthodes d'investigation. On voit d'après cela, combien est dangereuse l'opinion de Sanchez, de Rodericus à Castro et de Varendé, qui croyaient que l'enfant ne pouvait survivre un instant à sa mère ; et celle encore de Possevin et Rainaud, qui soutenaient qu'un enfant ne survivait pas plus d'une heure à sa mère. Toutes ces opinions sont suffisamment réfutées par l'expérience et la physiologie. Voici donc des faits qui renversent toutes ces vaines et dangereuses théories.

« Au mois de juillet 1732, une femme enceinte étant morte, deux médecins et deux sages-femmes qui se rencontrèrent auprès d'elle, assurèrent qu'il était inu-

tile de faire l'incision, parce qu'ils ne trouvaient ni chaleur dans la région du bas-ventre ni aucun mouvement de la part du fœtus, ni aucun signe apparent de vie dans l'enfant. Le chirurgien survint et se récria contre le précédent jugement, et l'incision fut faite environ quinze heures après la mort de la mère. L'enfant fut ôté vivant, fut baptisé et mourut quatre heures après.

« En 1736 une pauvre femme mourut : la sage-femme et le médecin, homme très habile, assuraient que l'enfant était mort deux jours avant la mère ; le curé, loin de s'en rapporter à leur parole, fit ouvrir la femme, et on trouva une fille vivante qu'il baptisa ; elle survécut l'espace d'un quart d'heure.

« Un autre curé, ayant lu ce fait, força le chirurgien qui s'y refusait, croyant que l'enfant était mort, à ouvrir une autre femmme enceinte ; l'enfant fut aussi trouvé vivant, et il reçut le baptême. » (Cangiamila traduit par Dinouart.)

« Tout Paris, dit le célèbre Gardien, sait que la malheureuse princesse Pauline de Schwarzemberg périt des suites d'une brûlure survenue dans une fête donnée chez l'ambassadeur d'Autriche, son beau-frère; elle était enceinte, et l'enfant fut trouvé vivant, quoiqu'elle n'eût été ouverte que le lendemain de l'accident. »

Voici un fait très important que l'on nous communique au moment même où nous préparons cette quatrième édition :

« On lisait il y a quelque temps, dans la chambre d'un directeur de séminaire, un de vos ouvrages où il était question de la conduite à tenir à l'égard des femmes qui meurent dans l'état de grossesse. Ce jour-là même, il venait de mourir une femme enceinte que l'on se disposait déjà à enterrer avec son fruit. Un ecclésiastique présent à la lecture de votre livre voulut immédiatement faire mettre en pratique ce qu'il venait

d'y apprendre; mais l'ouverture du cadavre ne put être faite que le lendemain, et encore on eut de la peine à l'obtenir d'un homme de l'art, qui prétendait que l'enfant était infailliblement mort avec sa mère, déjà décédée depuis environ *vingt-quatre heures*. Mais, ô Providence admirable! l'enfant a été trouvé vivant, a reçu le baptême et a vécu quelques heures. » Cet événement, qui a fait beaucoup de bruit dans le pays, est de nature à faire une vive impression sur l'esprit des médecins, qui prétendent que l'enfant meurt toujours avec sa mère, ou du moins, comme dit M. le professeur Velpeau, « *qu'il ne peut pas continuer de vivre au delà de quelques quarts d'heure ou même de quelques minutes*, » ainsi que nous le verrons ci-après.

[M. le docteur Bailly, dans son article Fœtus du *Dict. de méd. prat.* établit magistralement que la durée pendant laquelle le fœtus peut survivre à sa mère est inversement proportionnelle à l'âge du fœtus. Sans pouvoir fixer de chiffres bien précis à ce sujet, on sait cependant qu'arrivé au terme de la grossesse, le fœtus ne survit guère qu'une demi heure à la mort de sa mère; il peut au contraire lui survivre de plusieurs heures, vers le milieu de la grossesse.]

Nous devons convenir que des faits de longue survie ne sont pas communs; mais quand ils seraient mille fois plus rares encore, et même n'y en eût-il jamais eu qu'un seul cas, cela devrait suffire aux yeux des médecins chrétiens, pour admettre et consacrer le principe d'ouvrir toutes les femmes enceintes, quel que soit le laps de temps écoulé depuis leur décès.

Il serait inutile de multiplier davantage les citations; on rapporterait mille autres faits de longue survie de l'enfant, et cela se conçoit quand on se rappelle ce que la physiologie nous apprend sur la vie du fœtus dans le sein de sa mère.

La vie utérine du fœtus n'est pas immédiatement dépendante de la vie de la mère; il a une vie et une

circulation qui lui sont propres et qui s'exécutent sans respiration, puisque le fœtus ne respire point comme sa mère. Le lien de communication vitale et nutritive est le placenta, qui paraît être l'organe où s'élabore l'aliment du fœtus, ou, si l'on veut, c'est l'organe qui lui sert de poumon pour purifier et oxygéner le sang qui lui est destiné. Le placenta est donc un organe de nutrition ou plutôt d'alimentation ou d'oxygénation. Si la circulation du fœtus est indépendante de la circulation de la mère, il s'ensuit que, la mère étant morte, la circulation fœtale peut encore subsister quelque temps. Elle a lieu du placenta au fœtus et de celui-ci au placenta, et elle pourra durer tant que le placenta en fournira les matériaux, qu'il tient de la mère. D'après ce qui précède, il est inutile de faire observer combien serait illusoire la précaution de mettre entre les dents de la femme, à l'instant de sa mort, un tube de roseau ouvert par les deux bouts, ou tout simplement une cuiller selon l'usage actuel. Cette pratique a été prescrite autrefois par le synode de Cologne en 1528 et celui de Cambrai tenu en 1550.

Dès qu'un enfant a commencé à respirer, sa circulation subit un grand changement; elle devient pulmonaire, et par conséquent elle est bien différente de celle du fœtus. Mais ce changement ne s'opère pas subitement après la naissance, parce que le trou de Botal, ne s'oblitérant pas instantanément, peut laisser passer encore une certaine quantité de sang, comme dans le fœtus. C'est pourquoi les enfants nouveau-nés meurent plus difficilement que les adultes par la suffocation.

« Bohn, dit Fodéré, atteste qu'on a trouvé encore vivants des nouveaux-nés enveloppés de leurs membranes et renfermés dans une boîte. Sabatier, dans le tome deuxième de son *Traité d'Anatomie*, affirme qu'on a vu des nouveau-nés vivre longtemps, quoiqu'on les empêchat de respirer. Quant à ceux qui

naissent asphyxiés, indépendamment des cas dont j'ai été témoin oculaire, j'ai encore le témoignage de deux de mes collègues, MM. Flamand et Lobstein, tous les deux livrés à la pratique des accouchements, qui m'ont attesté avoir vu des nouveaux-nés dans cet état, qui ont vécu une demi-heure, deux heures, trois heures, en exécutant divers mouvements. » Non seulement on a nié ces longues survies des enfants, quoique parfaitement constatées, mais on vient encore de révoquer en doute toutes celles de quelques heures seulement. Il est donc nécessaire d'insister sur ce point de doctrine et de l'établir ici invinciblement, malgré les nombreux faits contraires qu'on lui oppose. Des faits positifs bien constatés ne peuvent être détruits par d'autres faits positifs, quelque incontestables qu'ils soient, ou il faut anéantir l'histoire et la logique. Voici donc encore un grand nombre d'exemples qui prouvent que les enfants ne meurent pas toujours avec leurs mères, comme on semble vouloir l'insinuer.

Ignace Amat, chirurgien de Mont-Réal, écrivit à l'auteur de l'*Embryologie* la lettre suivante, datée de Mont-Réal, 1744 : « Je vous envoie, Monsieur, la liste exacte des opérations que j'ai pratiquées, et à laquelle j'en joins quelques autres faites par mes confrères. On peut en inférer qu'on a tort de penser qu'on ne trouve des enfants vivants que dans les derniers mois de la grossesse. J'ai fait l'opération à peu de femmes mortes avant le cinquième mois de la grossesse ; mais, quand je l'ai pratiquée, j'ai toujours trouvé les fœtus vivants : j'en conclus que j'aurais également trouvé les autres vivants, si j'avais été appelé. Les parents ne sont point assez attentifs pour demander à temps notre secours, et les curés ne sont guère instruits de la grossesse d'une femme dans les premiers mois ; il serait nécessaire qu'à l'occasion des derniers sacrements, ils demandassent aux femmes si elles ne sont pas dans le cas d'être enceintes. Il est remarquable que, dans un

très grand nombre d'opérations césariennes, quoique toutes n'aient pas été faites dans l'instant même de la mort de la mère, je n'ai trouvé aucun de ces enfants qui fût mort. Un de mes confrères a eu le même bonheur dans treize opérations. » Ensuite il donne le détail de vingt et un enfants dans la seule ville de Mont-Réal, où il n'y a pas plus de neuf mille âmes, et dans les environs, qui ont tous reçu le baptême, au moyen de l'opération césarienne, dans l'espace d'environ vingt ans : il cite le nom des pères et mères, le jour de l'opération, et le prêtre qui a administré le sacrement de baptême. Dans ce nombre il se trouve trois femmes enceintes de trois mois. Il ajoute : « Je n'ai pas tenu note de tous les fœtus de ce bas âge que j'ai trouvés vivants. »

Joseph Cimin, chirurgien de Cortonne, a également écrit à l'auteur de l'*Embryologie*, par une lettre en date du 24 novembre 1744, qu'il avait ouvert, jusqu'au dit jour, treize femmes enceintes dont il a trouvé tous les enfants vivants.

M. Cummaran, curé de Caltanissuta, écrivit au même auteur, en 1748, que, depuis l'année 1704, sur soixante enfants tirés par l'opération césarienne, on n'a trouvé que six morts; que dans ce grand nombre, il y en avait de tous les âges, vivants, et un, entre autres, qui n'avait pas plus de quarante jours. Il trouva même un enfant vivant qui n'avait été tiré que quarante-huit heures après le meurtre de la mère.

A Victoria, ville du diocèse de Syracuse, où l'on compte sept mille habitants, il y a eu vingt accouchements césariens depuis 1734 jusqu'à 1752 : tous ces enfants sont venus vivants et ont reçu le baptême.

Dans l'espace de neuf ans à Sambuca, ville du diocèse de Girgenti, où il y a près de dix mille habitants, il est mort vingt-deux femmes pendant leur grossesse ; on leur a fait à toutes l'opération césarienne ; on a baptisé dix-huit enfants: des quatre autres, trois

étaient morts avant la mère, comme on en jugea par la corruption ; le quatrième fut trouvé étouffé sous les couvertures.

Suivant le rapport fait par le bureau des enfants exposés, envoyé au vice-roi de Sicile en 1760, il y eut soixante-cinq opérations césariennes, et par cette opération quarante enfants reçurent le baptême dans le sein de leur mère.

En 1761, il y eut soixante-dix-sept opérations césariennes, et cinquante-six enfants furent baptisés.

En 1762, on fit quatre-vingt-trois opérations césariennes, et soixante-six enfants ne moururent qu'après la réception du baptême. (*Extrait abrégé de l'ouvrage de Cangiamila.*)

§ 2. — RÉFUTATION DES ASSERTIONS DE M. VELPEAU, QUI TENDENT A INFIRMER LA DOCTRINE OU L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE, RELATIVEMENT A L'OPÉRATION CÉSARIENNE ET AU BAPTÊME DES ENFANTS APRÈS LA MORT DE LEUR MÈRE.

M. Velpeau, qui fut professeur à la Faculté de médecine de Paris, et auteur d'un volumineux traité d'accouchements, révoque en doute ou plutôt semble nier formellement les faits rapportés par Cangiamila. Voici ses paroles : « Peut-on ajouter foi à toutes ces « histoires et surtout aux assertions de Cangiamila, « quand on le voit affirmer qu'on sauva de cette « manière (opérat. césar.) vingt et un enfants dans « l'espace de quatre ans à Montereali, treize à Girgenti, « et qu'on pratiqua l'opération césarienne, en pareille « circonstance, vingt fois à Syracuse en dix-huit « mois? » (Velpeau, *Traité complet de l'art des accouchements*, t. II, p. 451, 2e édition.)

Tout cela, en effet, serait incroyable si Cangiamila avait affirmé ce que M. Velpeau lui fait dire si gratui-

tement. Le critique a été très mal servi par son copiste. Examinons donc un peu. L'original latin ou le grand ouvrage de Cangiamila, très-rare aujourd'hui, mais qui se trouve pourtant à Paris, à la bibliothèque de l'Institut, ainsi que la traduction française fort exacte de Dinouart, dernière édition de 1767, portent qu'à Mont-Réal vingt et un enfants ont reçu le baptême, non dans l'espace de *quatre ans*, comme dit M. Velpeau, mais dans le laps de temps de vingt-quatre ans (depuis 1719 jusqu'à 1743), ce qui est bien différent. A la vérité, tous ces enfants sont morts très peu de temps après avoir été baptisés, et alors certes ils n'ont point été sauvés dans le sens que M. Velpeau semble l'entendre, ils ne pouvaient l'être, puisque près de la moitié n'était pas viable, ayant moins de six mois.

De plus l'auteur avance tout simplement et sans aucun détail, que l'on sauva *treize enfants* à Girgenti, ce qui encore n'est pas conforme au texte original, qui, dit, comme on peut le voir plus haut, que « dans « l'espace de neuf ans, à Sambuca, ville du diocèse de « Girgenti, où il y a près de dix mille habitants, il est « mort *vingt deux femmes* pendant leur grossesse (et « non pas treize, comme dit M. Velpeau); on leur a « fait à toutes l'opération césarienne; on a baptisé « dix-huit enfants. » (Voyez le texte, p. 232.) Le critique ne mentionne pas le laps de temps ni le nombre des habitants de la ville, non de Girgenti, qui est le nom du diocèse, mais de Sambuca, qui avait près de dix mille habitants : tout cela cependant n'était pas indifférent. Passons à une erreur plus grave encore. Il faut que le copiste de M. Velpeau ait la main bien malheureuse, pour faire erreur à peu près une demi-douzaine de fois, dans une demi-douzaine de lignes. M. Velpeau continue donc, et ajoute qu'on pratiqua l'opération césarienne vingt fois à Syracuse en *dix-huit mois*. Le texte original et la traduction, dernière édition (1766), disent « qu'il y a eu, non à Syracuse,

« mais à Victoria, ville du diocèse de Syracuse, où « l'on compte sept mille habitants, vingt accouchements césariens depuis 1734 jusqu'à 1752 (c'est-à-« dire en dix-huit ans, et non en *dix-huit mois* comme « dit M. Velpeau) : tous ces enfants sont venus vivants « et ont reçu le baptême. »

A la même page M. Velpeau rapporte que « la princesse de Schwarzemberg, morte à Paris des suites « d'une brûlure, ne put être ouverte que le lendemain, « et que le fœtus fut néanmoins trouvé vivant. »

Il est vrai, il ajoute : « On dit, » et cet *on dit* c'était tout Paris, comme nous l'avons vu plus haut. « Une « autre femme, continue M. Velpeau, dont parle Millot, « ne fut opérée qu'au bout de quarante-huit heures, « et l'enfant n'était pas mort. Flajani, Veslingius et « plusieurs autres rapportent des cas à peu près semblables. » Deux pages plus loin, après avoir cité ces exemples de longue survie, même de quarante-huit heures, l'auteur ajoute : « Il est évident néanmoins « qu'une fois la mère morte, l'enfant ne peut continuer « de vivre au delà de quelques quarts d'heures, ou « même de quelques minutes, en supposant qu'il ne « soit pas mort d'avance. La conclusion à tirer de ces « remarques, c'est qu'après une heure ou deux, l'opération césarienne est complètement inutile chez une « femme réellement morte. » (Page 453.) Et nous, d'après les faits rapportés par M. Velpeau lui-même, nous en tirons une conclusion toute contraire ; savoir, qu'il faut ouvrir toutes les femmes qui meurent dans l'état de gestation. Plus bas, à la même page, M. Velpeau dit encore : « Il est bien inutile sans doute de « songer à conserver la vie du fœtus, avant la fin du « septième mois ; mais, dans les pays *catholiques*, on « veut au moins pouvoir lui appliquer le baptême, et « que l'opération soit de rigueur à partir du milieu de « la grossesse. » Si c'est pour appliquer le baptême à l'enfant dans les pays *catholiques*, pourquoi ne pas faire

l'opération avant le milieu de la grossesse? Combien d'embryons et de fœtus ont été baptisés avant cette époque dans les *pays catholiques!* et apparemment aussi dans les pays protestants; car jusqu'à présent les protestants n'ont pas encore abjuré le sacrement ou le dogme du baptême, et dès qu'ils l'auront fait, ils ne seront plus protestants ni même chrétiens.

D'un autre côté, en France, à Paris, on assure que le contraire arrive, c'est-à-dire que l'on trouve rarement les enfants vivants après la mort de la mère. D'où provient cette grande différence de résultats constatée dans les hôpitaux et particulièrement à la Maternité de Paris? — Nous pensons qu'elle dépend essentiellement de la différence des conditions physiques, hygiéniques et morales des femmes enceintes qui meurent dans les hôpitaux. Ces sortes de femmes, du rang le plus inférieur de la société, sont tous les jours exposées à de graves accidents, tels que des travaux pénibles ou imprudents et au-dessus de leurs forces; à de fréquentes privations ou à de graves écarts de régime, comme mauvaise alimentation, vie crapuleuse, abus de boissons alcooliques et surtout de l'eau-de-vie. Ajoutez à cela quelquefois de mauvais traitements de la part de leurs maris; leurs propres passions ou tristes, ou dépressives, ou violentes et fortement perturbatrices, trop souvent associées aux vices de tous les genres. Toutes ces causes réunies sont certainement bien capables d'exercer la plus fâcheuse influence sur le physique et le moral de la femme, et d'avoir par conséquent pour résultat la mort très fréquente de son fruit, surtout si ce sont des maladies antécédentes ou des accouchements difficiles, qui ont déterminé les femmes à se rendre à l'hôpital, comme cela arrive le plus ordinairement, ou du moins fort souvent. Une autre raison qui n'est pas sans valeur, c'est qu'en France, sur le point qui nous occupe, la législation est bien différente de celle

qui régit la Sicile, c'est-à-dire qu'en ce dernier royaume, toutes les femmes indistinctement qui meurent dans l'état de gestation, à quelque époque que ce soit, sont ouvertes par ordre de l'autorité, afin de conférer le baptême à l'enfant, au fœtus et même à l'embryon. On sait que ceux-ci sont souvent *très vivaces*, et résistent longtemps aux causes destructives de la mort. En France, il n'en est pas de même; aucune loi civile n'obligeant à faire l'opération césarienne dans le cas de grossesse peu avancée et où le fœtus n'est pas viable, trop souvent les hommes de l'art ne s'en embarrassent guère, pas plus que la famille de la défunte; et, pour éviter une opération, qui paraît sans but à des gens sans foi, on se hâte d'inhumer la mère avec son fœtus le plus tôt possible. Une dernière raison à faire valoir en faveur des observations de Cangiamila, c'est qu'elles ont été faites, non dans les hôpitaux sur les femmes du peuple comme à Paris, mais sur toutes les classes de la société, comme les relations exactement détaillées en font foi.

Quant aux divers rapports faits au vice-roi de Sicile, ces pièces officielles, d'un côté, mentionnent des chiffres assez forts d'opérations césariennes dans un court espace de temps (un an), parce que ces chiffres étaient la somme de toutes les opérations faites dans presque toutes les villes du royaume; d'un autre côté le nombre des enfants vivants est déjà bien moindre dans ces rapports officiels que dans les rapports particuliers, parce que les premiers avaient été faits en grande partie d'après les relevés statistiques des *hôpitaux*. Ces résultats justifient parfaitement les raisonnements ci-dessus rapportés; savoir, que dans les hôpitaux ou les établissements publics, le nombre des enfants morts est toujours bien plus considérable. Ainsi, d'après tout ce qui précède, nous croyons les observations de Cangiamila parfaitement exactes et suffisamment justifiées.

Si l'on ne veut pas recevoir en faveur de Cangiamila un témoignage obscur, qui n'a d'autre appui que l'inflexible logique, que l'on écoute au moins une grande, une illustre autorité. Voici le témoignage de Benoît XIV en faveur de l'embryologie :

Ad comprobandam veró utilitatem et nesessitatem sectionis cæsareæ, cùm præsertim defunctâ matre conjicere licet illius prolem in utero extinctam non esse, peculiarem librum edidit Franciscus Emmanuel Cangiamila, impressum Panormi, in quo solidis argumentis et multâ eruditione susceptam causam agere non prætermisit. De synodo diœcesanâ, lib. II, c. VII, p. 410, § 13.)

Le même pape, dans sa lettre à M. Cangiamila, écrite de Rome le 26 mars 1756, s'exprime ainsi :

Satis libenter, in nostro de Synodo diæcesanà tractatu, libri tui de cæsareo partu fecimus mentionem ; guippè tum ad temporalem, tum ad æternam hominum vitam multó conducibilis.

Si vous rejetez cette grave autorité comme incompétente, dans la matière, je vous opposerai l'autorité imposante de l'Académie de chirurgie de Paris, qui a donné son approbation à l'ouvrage de Cangiamila par son organe, le célèbre Louis, son secrétaire perpétuel, comme on peut le voir par l'extrait suivant :

Extrait des registres de l'Académie royale de chirurgie.

« M. l'abbé Dinouart, chanoine de Saint-Benoît, a présenté un volume de l'*Embryologie sacrée*, ouvrage traduit et abrégé du latin de feu M. Cangiamila, chanoine théologal de l'église de Palerme, etc. MM. Sue et Vermond, nommés commissaires pour l'examen de ce livre, ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé que M. l'abbé Dinouart méritait des éloges pour avoir mis à la portée de tout le monde un ouvrage très savant, dicté par le plus grand zèle pour le salut

éternel des enfants, souvent en danger, faute de pratiquer l'opération césarienne, et dans lequel on traite un grand nombre de questions curieuses et utiles, qui doivent en rendre la lecture recommandable, surtout par les avantages que la religion et l'État peuvent en retirer. A Paris, le 20 février 1766. »

Si les assertions de M. Velpeau n'avaient pas été réfutées victorieusement (et pour cela certes il n'a pas fallu de grands frais d'érudition et de logique, il n'a fallu que redresser les faits et les chiffres), les hommes de l'art se seraient crus autorisés, *en vertu des progrès récents de la science*, et contre les justes réclamations de l'Église, représentée par ses ministres, les curés et leurs vicaires, à décider, le cas échéant, qu'il n'y a point lieu à faire l'opération césarienne, vu que l'enfant meurt avec la mère. Voilà, eût-on dit, l'état actuel de la science. Devant cette déclaration solennelle et sacramentelle, à laquelle souvent peut-être la famille de la défunte n'aurait pas manqué d'applaudir, le prêtre se serait retiré en gémissant, et l'enfant eût été privé du sacrement de baptême. Et, en effet, un grand nombre de faits ne prouvent que trop, combien cette funeste doctrine semble généralement prévaloir aujourd'hui, pour la perte éternelle d'un grand nombre d'âmes. L'on a vu sur quel fondement elle repose : sur des citations fausses, des erreurs de chiffres, une statistique incomplète et des inductions illégitimes, illogiques et complètement erronées.

M. Moreau, professeur d'accouchements à la Faculté de médecine de Paris, enseigne la même doctrine. Voici ses paroles : « L'opération césarienne est indiquée : 1° quand la femme meurt dans les derniers temps de la grossesse, ou à une époque postérieure au terme de la viabilité du fœtus. Les théologiens ont pensé qu'il fallait y recourir à quelque époque que la mère succombât, afin d'assurer au moins les bienfaits

du baptême à son fruit. Si la famille l'exigeait, on pourrait, dans le doute, se prêter à ses scrupules sans le moindre inconvénient ; mais nous pensons qu'il n'y a d'indication précise qu'à l'époque où l'enfant est viable. Au reste, quand la mère meurt, il doit être bien rare que la maladie qui l'entraîne au tombeau n'ait point également exercé son influence sur l'enfant. On ne serait fondé à conserver quelque espoir que dans le cas où la mort de la mère résulterait d'un accident, encore faudrait-il que l'événement fût récent; car tout porte à croire que c'est par erreur qu'on a parlé d'enfants vivants tirés du sein de leur mère plusieurs heures après la mort. Des faits malheureusement trop nombreux, rapportés par les auteurs Vanswieten, Baudelocque et Peu entre autres, attestent que de graves méprises ont été commises dans de semblables circonstances ; qu'on a pris des morts apparentes pour des morts réelles ; que certaines femmes sont revenues à la vie au moment où l'on se disposait à leur ouvrir le ventre et que quelques-unes même, qui n'étaient qu'en léthargie, avaient succombé à l'opération intempestive qu'on leur avait fait subir. » (*Traité de la Pratique des accouchements*, t. II, p. 250.)

Cette conformité de sentiments provient de plusieurs sources, dont voici les principales. D'abord les médecins font souvent comme les théologiens, ils se copient les uns les autres, ou se laissent entraîner par l'autorité de quelque nom imposant ; en second lieu, ils se sont réglés, dans l'espèce, sur des statistiques incomplètes et faites dans les hôpitaux ; et on a vu plus haut combien il faut y compter ; 2° ils ne voient plus les fœtus survivre à leur mère, parce qu'ils n'ouvrent plus les femmes qui meurent aux époques où l'enfant ne peut être viable ; car un enfant non viable n'est rien aux yeux des médecins accoucheurs sans foi religieuse ; et quand ils croiraient à la régénération de l'homme par le baptême, ils ne feraient

point encore ces ouvertures, parce qu'ils sont toute leur vie sous l'empire de fausses convictions. Ils ne pourront donc sortir de cette espèce de cercle vicieux, qu'en remontant à la source et en faisant des statistiques nouvelles, mais exactes, complètes et générales, c'est-à-dire sur toutes les classes de la société, comme on l'a fait en Sicile. (Voyez plus haut, p. 228.)

M. le professeur Moreau semble vouloir insinuer que, lorsqu'on a tiré les enfants vivants du sein de leur mère plusieurs heures après leur mort, on n'avait opéré que sur des femmes dans un état de mort apparente, et que l'on s'était donc fait illusion. Mais peut-on croire raisonnablement que cela se soit fait toujours ou du moins le plus ordinairement? Cette supposition ne peut être rationnellement acceptée, même comme probable. Au reste une observation décisive détruit totalement cette objection. Cangiamila rapporte qu'à Mont-Réal, Ignace Amat avec ses confrères, dans l'espace de vingt-quatre ans, ont fait l'opération césarienne sur vingt et une femmes mortes, et sur les vingt et une femmes, trois seulement étaient à terme ou enceintes de neuf mois, quatre de huit mois, cinq de sept mois, trois de six mois, trois de cinq mois, trois enfin de trois mois. Or on sait que l'on n'observe généralement les morts apparentes qu'au moment de l'accouchement à terme, et seulement chez les femmes qui éprouvent des convulsions, la léthargie ou la syncope que déterminent ordinairement les difficultés de la parturition. Quant aux autres femmes enceintes de trois, cinq, six mois, etc., elles rentrent donc dans les conditions physiques des femmes non enceintes, et n'ont dû succomber par conséquent qu'à des maladies ordinaires, aiguës ou chroniques, qui excluent en général les morts apparentes; car, dans ces circonstances, on ne rencontre peut-être pas un cas de mort apparente sur dix mille décès. Ainsi l'objection spécieuse de M. le professeur Moreau est impuissante à

ébranler, même légèrement, la doctrine de Cangiamila.

§ 3. — DE L'OPÉRATION CÉSARIENNE SUR UNE FEMME MORTE.

Règle générale : avant de faire l'opération césarienne à une femme qui vient de mourir, si la grossesse est bien avancée, l'accoucheur doit s'assurer si la dilatation du col de l'utérus ne permettrait pas d'opérer la version de l'enfant ou d'appliquer le forceps, c'est-à-dire de faire l'accouchement artificiel, surtout s'il pouvait exister quelque doute sur la certitude de la mort. C'est ce que fit Rigaudeaux. Ce chirurgien fut appelé pour accoucher une femme aux environs de Douai (en 1740) : on était venu le chercher à cinq heures du matin ; mais il n'avait pu se rendre qu'à huit heures et demie auprès de la malade. On lui dit, lorsqu'il entra dans la maison, que l'accouchée était morte depuis deux heures, et qu'on n'avait pu trouver un chirurgien pour lui faire l'opération césarienne. Rigaudeaux s'informa des accidents qui avaient pu causer une mort si prompte ; on lui répondit que, dès quatre heures du soir de la veille, la morte avait commencé à ressentir les douleurs de l'enfantement ; que pendant la nuit la violence de ces douleurs avait causé de la faiblesse et des convulsions, et que le matin à six heures, une nouvelle convulsion avait anéanti ce qui restait de forces à cette malheureuse. Elle était déjà ensevelie lorsque Rigaudeaux demanda à la voir : il fait ôter le suaire pour examiner le visage et l'abdomen ; il tâte le pouls au bras, sur le cœur et au-dessus des clavicules, point de battement ; il présente un miroir à la bouche, la glace n'est point ternie ; beaucoup d'écume la remplissait, et l'abdomen était prodigieusement gonflé... Bref il accouche la femme d'un enfant qui ne donne aucun signe de vie...

le met entre les mains des femmes qui sont présentes, et quoiqu'il lui paraisse mort, il les exhorte à le réchauffer,en projetant du vin chaud sur son visage et sur son corps. Ces femmes, fatiguées d'un travail de trois heures en apparence inutile, se disposent à l'ensevelir, lorsqu'une d'elles s'écrie qu'elle lui a vu ouvrir la bouche : aussitôt leur zèle est ranimé ; le vin, le vinaigre, l'eau de la reine de Hongrie sont employés avec profusion ; l'enfant donne des signes de vie manifestes, et bientôt il pleure avec autant de force que s'il était né heureusement. Rigaudeaux veut visiter la mère une seconde fois ; on l'avait encore ensevelie. Il fait enlever tout l'appareil funèbre, et, après un examen attentif, il la juge morte, comme après la première inspection. Cependant il est étonné de la flexibilité des membres après sept heures de mort ; il fait quelques tentatives inutiles pour ramener la vie, et repart pour Douai, en recommandant de ne procéder à l'inhumation du corps que lorsque les membres de la morte auraient perdu leur souplesse, et prescrit de lui frapper de temps en temps dans les mains, de frotter les mains, le nez, les yeux et le visage avec du vinaigre et de l'eau de la reine de Hongrie, et de la laisser dans son lit. Deux heures de ces soins ressuscitèrent la morte, et l'enfant et la mère reprirent si bien des forces qu'ils étaient tous deux pleins de vie le 10 août 1748 ; mais la mère resta paralytique, sourde et muette. (*Journal des Savants*, janvier 1749.)

Si la femme enceinte meurt, il faut au plus tôt l'ouvrir, dit le Rituel romain, *pour en retirer le fœtus*. S'ensuit-il de là qu'il faille l'ouvrir aux premiers jours de la grossesse, lorsque l'embryon n'a point encore de forme humaine distincte ? « La conception, dit le célèbre auteur de la *Grande Embryologie sacrée*, Cangiamila, a coutume d'être douteuse jusqu'au quarantième jour. » Plus bas il ajoute encore : « Quoiqu'on

ne puisse pas obliger à l'opération césarienne avant le quarantième jour, les raisons qu'on a données prouvent assez qu'on peut faire des instances pour qu'elle soit pratiquée dès le vingtième jour ou même plus tôt. »

Enfin, il finit par conclure qu'il faut faire l'opération césarienne dans tous les temps de la gestation. (*Voyez* ce que nous avons dit ci-dessus sur l'incertitude de l'âge des embryons, leur développement, leur précocité, etc.)

§ 4. — PROCÉDÉ DE L'OPÉRATION CÉSARIENNE.

Il n'est point de notre sujet d'entrer dans les détails relatifs au mode opératoire ; nous supposons que les personnes qui feront cette opération possèdent à cet effet les connaissances au moins les plus nécessaires. Si cependant on ne pouvait avoir recours aux hommes de l'art, ni même à une sage-femme, et qu'il fallût se servir du ministère de la personne la plus inhabile à ce genre d'opération, il faudrait pourtant bien s'y déterminer sans délai : car on ne doit pas ignorer que, dans un cas d'extrême nécessité, toute personne, soit homme, soit femme, [?] peut et même est obligée de faire l'incision abdominale, afin de pouvoir ondoyer le fœtus ; et si même absolument il ne se trouvait personne qui voulût ou qui pût faire l'opération césarienne, la charité, un motif bien puissant, le salut d'une âme, impose au ministre d'une religion toute de charité le devoir de la pratiquer lui-même.

[Telle n'est pas sur ce point l'opinion du docteur Capelmann, qui, combattant celle de Vering, de Debreyne et de Macher, ne craint pas de taxer de *indécens* l'opération césarienne pratiquée par un clerc. *Indecens* dit-il et *periculosa*. Un homme inhabile aux moindres opérations chirurgicales ne peut, sans témérité, entreprendre une aussi grave opération, qui, dit-il,

émeut le médecin lui-même, par la multiplicité des parties qu'il lui faut diviser pour atteindre l'enfant, par les complications qui peuvent entraver son action, etc. D'où cet auteur conclut, et je conclurai volontiers avec lui, que si, en cas de nécessité, il n'est pas défendu de pratiquer sans médecin l'opération césarienne, cela n'est pas non plus prescrit. En effet, ajoute-t-il, si je ne suis pas obligé, pour sauver ma propre vie, à employer de ces moyens extraordinaires qui impliquent l'horreur et l'effroi, je ne puis y être tenu davantage, pour sauver la vie du prochain. En un mot, le prêtre doit engager les hommes compétents à pratiquer l'opération césarienne ; il peut la pratiquer lui-même en leur absence, si son zèle le lui inspire et si ses connaissances l'y autorisent; mais il peut aussi s'en abstenir. Je dirai même qu'il le doit, s'il a conscience de son incapacité, et s'il redoute de perdre le sang-froid nécessaire pour mener à bien une si rude besogne.]

Cangiamila rapporte qu'un curé de ses amis fit l'opération césarienne, parce que le chirurgien était assez ignorant pour ne pouvoir l'exécuter, et il eut la consolation de sauver l'enfant. On cite encore un fait bien plus récent et plus voisin de nous. Un vicaire du diocèse d'Avranches fut également obligé, au refus de toute autre personne, de faire cette opération, et il eut aussi la consolation de trouver l'enfant vivant et de le baptiser.

Voici comment on y procéderait : avec un rasoir ou un couteau bien tranchant, faute d'instrument chirurgical, on fait une incision au milieu du ventre depuis l'ombilic jusqu' au bas ou vers l'os pubis. On coupe d'abord la peau, puis le tissu cellulaire sous-cutané. Arrivé à ce qu'on appelle la ligne blanche, qui est un tissu membraneux, on y fait une petite ouverture au-dessous de l'ombilic ; on y introduit l'indicateur gauche qui sert de conducteur à l'instrument tran-

chant, et on achève ainsi la section de la ligne blanche en coupant de haut en bas et de dedans en dehors jusqu'au pubis : on prend ces précautions pour ne pas blesser les intestins qui se présentent à l'ouverture. Cela fait, on rencontre la matrice, qui souvent se présente d'elle-même lorsque la grossesse est avancée ou à terme ; mais, dans les premiers temps de la gestation, il faut aller la chercher profondément dans le petit bassin derrière la vessie ; et souvent alors celle-ci, distendue par l'urine, cache l'utérus et gêne plus ou moins l'opérateur. Alors on vide la vessie en la comprimant avec la main ; la matrice étant à nu, on l'incise en avant et de haut en bas ; et, les membranes rompues ou coupées, on aperçoit le fœtus. On le tire du sein de la mère, et on le baptise s'il donne des signes de vie, ou même on le baptise sans le sortir de l'utérus si on le croit sur le point de mourir. S'il est très petit ou sous forme d'embryon, on le baptisera comme les avortons, sur les enveloppes, de peur que le contact de l'air ne le tue ; on ouvre ensuite les membranes, et on le baptise de nouveau sous condition : *Si non es baptizatus*, etc. S'il ne donne aucun signe de vie, si l'on ne remarque ni mouvement, ni battement de cœur, ni aucune pulsation artérielle, et que d'ailleurs il n'offre aucun signe de putréfaction évidente, on lui donne le baptême sous condition. On s'assure aussitôt qu'il n'y a pas d'autre fœtus dans la matrice, puis on coupe le cordon ombilical à deux ou trois pouces du ventre, et on le lie à environ un pouce de son insertion. On essaie ensuite de le ranimer par les moyens indiqués aux articles *asphyxie* et *apoplexie* des nouveau-nés. (*Voyez* plus bas.)

Si l'on ne rencontrait dans l'utérus ni embryon ni fœtus, il faudrait examiner s'il ne s'en trouve pas dans les ovaires, dans les trompes, ou dans la cavité abdominale, parce que la grossesse pourrait être extra-utérine, comme il en existe quelques faits.

Un enfant peut naître pendant l'agonie ou après la mort de sa mère. Faute de se rappeler cette circonstance, on pourrait faire une opération inutile. Cangiamila en cite deux faits, observés en 1746 dans une ville de Sicile : Alberte Cacioppe, morte dans le cinquième mois de sa grossesse, fut ouverte; on fut fort étonné de ne rien trouver dans l'utérus : des recherches furent faites dans le lit, et on y trouva le fœtus mort. Le même cas est arrivé dans un autre endroit du même diocèse.

C'est avec une certaine raison que Cangiamila fait remarquer qu'une femme étant morte en couches, si l'on a baptisé l'enfant dans la matrice, par le moyen d'un siphon, c'est-à-dire par injection, ou à l'aide d'une éponge, etc., fût-ce même sur le pied ou sur la main qui eût paru au dehors, on n'est pas pour cela dispensé de faire l'opération césarienne, et pour plusieurs raisons. La première est que l'enfant, autant qu'il est possible, doit recevoir l'eau du baptême à la tête. La plupart des théologiens ne croient pas qu'il soit indifférent qu'il la reçoive sur la tête ou sur quelque membre. Après l'opération, conformément au Rituel romain, il faut réitérer le baptême sous condition. La deuxième raison est qu'après avoir assuré la vie spirituelle de l'enfant, il faut tâcher de lui procurer la vie temporelle. La troisième, enfin, c'est qu'il peut arriver qu'il y ait plus d'un fœtus dans la matrice, et de là, comme on sait, la nécessité indispensable de faire l'opération.

[Les réserves que j'ai cru devoir faire page 193 subsistent ici tout entières.]

§ 3.— DE L'OPÉRATION CÉSARIENNE SUR LA FEMME VIVANTE. OBSTACLES A LA PARTURITION DU CÔTÉ DE LA MÈRE.

Notre sujet ne demande point que nous donnions ici l'exposé des raisons physiques ou anatomiques qui

établissent la triste nécessité dans laquelle on peut se trouver, de conseiller l'opération césarienne : il serait aussi inutile qu'impossible à MM. les curés d'en constater l'existence et d'en apprécier la valeur ; il leur suffit d'être avertis dans l'occurrence, par les personnes compétentes, c'est-à-dire par les hommes de l'art, que la femme ne peut accoucher naturellement, et que par conséquent l'opération devient inévitable. Cette circonstance grave, extrême, ne peut manquer d'exciter puissamment le zèle et la sollicitude pastorale de tout curé, même le moins pénétré de l'importance de ses devoirs. Dès lors donc, le pasteur doit engager la femme à se soumettre avec une résignation chrétienne à une opération, qui est bien moins douloureuse qu'on ne le pense ordinairement : il pourra lui insinuer que c'est le seul moyen de l'arracher à la mort et à toutes les douleurs qu'elle ressent déjà, et que c'est d'ailleurs le plus grand acte de charité qu'elle puisse exercer, puisque la Providence permet qu'elle expose sa vie pour procurer le salut éternel à son enfant, et autres motifs semblables qu'on pourra faire valoir ; mais il faut y mettre beaucoup de prudence, et ne point parler à la femme de l'obligation étroite de subir l'opération, de peur que, si sa piété n'est point assez affermie et assez éclairée, on n'ébranle mal à propos sa bonne volonté.

Il est une autre opération qui peut remplacer quelquefois l'opération césarienne, et qui est bien moins dangereuse que cette dernière ; c'est l'opération ou la section du pubis ou de la symphyse, c'est-à-dire la symphyséotomie.

Nous ne devons pas ici énumérer tous les cas où elle est indiquée, pour les raisons déjà ci-dessus alléguées ; car si ce livre tombe entre les mains des médecins, ce n'est pas pour eux qu'il est écrit ; ils ont leurs auteurs qui leur en donnent la connaissance nécessaire, et cette connaissance pratique et théo-

rique est parfaitement inutile aux ecclésiastiques. Passons donc.

L'obligation de subir l'opération césarienne est-elle réelle et positive pour la femme ? Le plus grand nombre des théologiens, dit Cangiamila, se prononcent pour l'affirmative. Théophile Rainaud et une foule d'autres soutiennent, d'après les principes de saint Thomas, que la mère est obligée, pour sauver l'âme de son enfant, non seulement de subir l'opération, mais encore de la demander ; il étend même cette obligation au cas où il serait douteux qu'on pût sauver l'enfant. Il prétend que la vie spirituelle de l'enfant, quoique seulement probable, doit l'emporter, du côté de la mère, sur la crainte d'une douleur certaine et sur le danger d'une mort probable. La mère doit donc préférer la vie spirituelle de son enfant à sa propre vie, qui est un bien beaucoup inférieur au salut éternel, comme le dit saint Thomas. Si l'on doit risquer sa vie pour procurer le baptême à un enfant en danger de mort, une mère doit, à plus forte raison, s'exposer au danger de perdre la vie temporelle, pour procurer la vie de l'âme à son enfant.

D'un autre côté, Sanchez et plusieurs autres prétendent que la mère n'est pas obligée de se soumettre à l'opération césarienne, pour sauver son enfant. Voici comment s'exprime sur ce point Mgr Bouvier : « Si un habile chirurgien, voyant l'impossibilité de l'accouchement naturel, était disposé à faire l'opération et avait l'espoir de réussir, un confesseur devrait engager la femme à s'y soumettre, et se servir pour cela des motifs les plus capables de l'y déterminer : je ne crois pas néanmoins, qu'il dût l'y obliger, sous peine de lui refuser l'absolution dans l'extrémité où elle est ; car nous ne sommes pas tenus à faire des choses extraordinaires pour conserver notre vie, et la femme peut espérer que son enfant lui survivra, qu'on pourra après sa mort l'extraire de son sein et le baptiser.

D'ailleurs, en supposant qu'elle fût obligée par la loi naturelle de se soumettre à cette rigueur pour le salut corporel et spirituel de son enfant, on peut supposer que la bonne foi l'excuse, ou qu'au moins il y a du doute, et dès lors il ne faut pas la laisser mourir sans sacrements. »

Le même auteur dit ailleurs avec beaucoup de raison : « Si la femme était si affaiblie par les souffrances qu'elle fût incapable de supporter cette cruelle opération, il ne serait pas permis de l'entreprendre par intérêt pour l'enfant, parce que ce serait tuer la mère, et on ne doit jamais faire un mal pour obtenir un bien. Par la même raison, ce serait un crime de briser l'enfant et de l'arracher par morceaux, comme on le fait trop souvent, si on n'a pas la certitude qu'il soit mort; car il a droit à sa vie comme s'il était né, et la mère ne peut consentir à cette atrocité pour sauver la sienne. » Quand à l'état de faiblesse ou d'épuisement actuel qui autorise à renoncer à l'opération, nous ajouterons que ces motifs ou ces circonstances prohibitives doivent s'étendre aux maladies aiguës ou chroniques, plus ou moins graves et plus ou moins avancées, dont la femme peut être atteinte au moment de la parturition ; parce que ces graves complications diminuent infiniment les chances du succès, ou plutôt rendent la mort probable ou à peu près certaine. Et de plus, la mère morte, on pourra l'ouvrir immédiatement pour baptiser l'enfant, sans attendre la réunion de tous les signes qui annoncent une mort certaine, parce que, comme nous l'avons démontré plus haut, les maladies aiguës ou chroniques, passant successivement par toutes les phases de gravité et de danger, excluent généralement les morts apparentes, qui sont ordinairement le résultat des syncopes ou des asphyxies, ou de quelques autres affections nerveuses, graves, convulsives ou autres. Mais dira-t-on peut-être, si la femme suc-

combe, dans l'espèce, à des maladies aiguës ou chroniques, il s'ensuivra que la mort de l'enfant en sera l'effet inévitable. A cela nous répondrons que Cangiamila cite cent vingt-trois enfants extraits du sein de leur mère morte; neuf seulement de ces enfants étaient morts; tous les autres ont été baptisés. Toutes ces femmes sans doute ne sont pas mortes en couches et au terme de leur grossesse. On peut donc croire que sur ces cent vingt trois femmes, un grand nombre ont dû succomber à des maladies aiguës ou chroniques, et il est très probable que c'est la grande majorité, si l'on en juge d'après ce qui s'est passé à Mont-Réal, où sur vingt et une femmes mortes dans l'état de grossesse, trois seulement étaient à leur terme ou à neuf mois. Donc les maladies aiguës et chroniques peuvent faire mourir les mères, sans faire périr leurs fruits.

Voici maintenant les circonstances et les raisons qui imposent spécialement à la femme l'obligation de subir la section césarienne : ce sont l'impossibilité physique de la parturition, soit par les efforts de la nature, soit par les procédés de l'art ; l'absence de toute maladie aiguë ou chronique grave, et une dose suffisante de force pour supporter l'opération. La nécessité de cette grave opération est impérieusement commandée et par la crainte trop bien fondée de la mort prochaine de la mère et de l'enfant, et par la certitude de la violence et des efforts expulsifs et des pénibles tentatives de délivrance de la femme, et par le délai plus ou moins long qui devra nécessairement précéder l'ouverture du corps après le décès; car dans ce cas, la mort pouvant n'être qu'apparente, cette ouverture ne pourra être faite que lorsqu'on aura constaté la réunion de tous les signes qui annoncent avec certitude la réalité de la mort. (Voyez l'observation de Rigaudeaux, p. 193, et ce que nous avons dit sur les signes de la mort.) On voit donc d'après cela,

que la longueur du délai nécessaire pour l'opération césarienne après la mort de la femme d'une part, et d'autre part, tous les efforts inutiles de parturition, sont des causes très puissantes et surtout très probables de la mort de l'enfant, et c'est la connaissance de ces circonstances qui doit faire à la femme une obligation étroite de se soumettre à l'opération, afin de procurer la vie spirituelle à son enfant, parce que cette vie spirituelle est un bien supérieur à la vie temporelle de la mère. Si l'enfant pouvait, avant de naître, recevoir le baptême à la tête, après la rupture des membranes, ce baptême serait valide, et la femme ne serait pas obligée de souffrir l'opération césarienne, parce qu'elle n'est tenue à la subir, que pour assurer la vie de l'âme de son enfant, et non pour lui procurer la vie temporelle.

Si enfin la femme refuse obstinément de se soumettre à l'opération, et que, pour sauver sa propre vie, elle veuille que l'on sacrifie son enfant, ou qu'elle y consente sur la proposition des hommes de l'art, dans cette triste et déplorable conjoncture, le curé ou le confesseur, transporté d'un mouvement de zèle et de charité pour le salut de deux âmes qui périclitent sur le bord de l'éternel abîme[1], lui représentera les grandes et terribles conséquences d'une résolution réprouvée autant par le sentiment maternel que par le principe religieux et moral. Si le ministre de la charité n'obtient rien par ses exhortations et ses supplications réitérées, il doit se retirer en gémissant et en priant Dieu de changer et d'amollir le cœur de la malheureuse femme, après avoir fait baptiser toutefois l'enfant dans l'utérus, s'il se peut, et de la manière qu'il se pourra. Voici ce que dit le Rituel Romain au sujet du baptême d'un enfant encore retenu dans la

[1] En ce sens, quant à l'âme de l'enfant non baptisé, qu'elle sera nécessairement exclue du séjour du Paradis.

cavité utérine : « On ne doit baptiser aucun enfant renfermé dans le sein de sa mère ; mais s'il présente la tête et qu'il soit en danger de mort, on le baptisera sur la tête, et s'il vient ensuite au monde vivant, on ne le rebaptisera pas. Si après avoir ainsi reçu le baptême il est retiré mort du sein de la mère, on l'inhumera en terre sainte [1]. »

Cangiamila disserte très longuement pour prouver la validité du baptême administré à l'enfant retenu dans la matrice. Ses preuves paraissent très solides : son sentiment d'ailleurs a reçu l'approbation de Benoît XIV. Mais il faut remarquer que ce baptême intra-utérin n'est valide qu'autant que l'eau a touché la tête à nu immédiatement ; car si l'eau était seulement projetée sur l'enveloppe fœtale, ou mise en

[1] La *Revue littéraire et critique*, dans son analyse de notre livre (décembre 1842), nous fait obligeamment observer que nous aurions dû examiner au point de vue chrétien la question de la grossesse *extra-utérine*.

Cet excellent journal demande si, « après avoir reconnu une grossesse *extra-utérine*, on ne pourrait pas en arrêter le développement pour épargner à la mère des périls qui doivent compromettre son existence. »

Nous n'avons qu'un mot à répondre à cette question : c'est que le fœtus extra-utérin doit être considéré *au point de vue chrétien* comme un fœtus intra-utérin, qu'une excessive étroitesse du bassin empêche de naître par les voies naturelles, avec cette différence pourtant, que l'opération césarienne peut devenir encore plus nécessaire dans le cas de grossesse extra-utérine que dans celui de la grossesse intra-utérine, parce que ici, du moins (dans la grossesse intra-utérine), on pourrait peut-être administrer le baptême par l'ouverture du col de l'utérus.

Quant au danger physique de l'opération césarienne dans l'espèce, voici ce que dit M. le professeur Velpeau : « Avec l'opération (césarienne) la mort (de la mère) n'est que probable ; mais sans l'opération elle est à peu près certaine. » (*Traité complet de l'art des Accouchements*, t. Ier, p. 235.) A la même page l'auteur ajoute : La raison et l'humanité veulent que l'on pratique la gastrotomie après sept mois, parce qu'alors l'enfant est viable. Au reste il est rare que le fœtus continue de vivre au delà du troisième ou du quatrième mois.

contact avec les membres ou toute autre partie que la tête, comme un pied ou un autre membre, quoique non recouvert de l'enveloppe, le baptême serait très douteux, et devrait être réitéré si l'enfant venait à naître.

Un de nos anciens élèves, M. le docteur M***, médecin de l'hospice de la ville de L***, m'a dit avec raison que lorsqu'il rencontrait des cas où les femmes se refusent absolument à l'opération il se gardait bien de rien entreprendre au préjudice de l'enfant, et qu'il laissait agir la nature jusqu'à ce que l'enfant fût mort. Et souvent, ajoute-t-il, avec le temps et la patience, la nature triomphe, et la femme accouche heureusement. Cela est fort bien sans doute, mais ce cas sort de la question; c'est seulement un accouchement difficile et non physiquement et anatomiquement impossible. Dans l'hypothèse d'une parturition physiquement impossible, à quels signes reconnaîtrez-vous cette mort? Le défaut de mouvement de l'enfant ne prouve le plus souvent qu'un état d'asphyxie ou d'apoplexie, et l'auscultation elle-même n'est pas à l'abri de toute erreur. Il n'y a donc que la putréfaction du fœtus qui puisse être une marque généralement certaine de la mort; mais dans cette conduite expectante, plusieurs jours se passeront avant que vous ayez acquis cette certitude physique, seul caractère indispensable, et en attendant, la mère succombera probablement aussi. Et d'ailleurs la putréfaction elle-même peut induire en erreur. Fabrice de Hilden rapporte à ce sujet un fait décisif. « Une femme, dit-il, fut six jours dans les douleurs de l'enfantement, et il paraissait des indices qui portaient à croire que l'enfant était mort; la mère ne le sentait plus, et les sages-femmes ne trouvaient en lui aucun mouvement. Ayant présenté le sommet de la tête, on le crut mort d'après la puanteur de la partie étranglée; nous décidâmes donc qu'il était sans vie; mais nous nous trompâmes, car

je le retirai vivant : il mourut trois jours après. » C'était évidemment là une putréfaction locale et maladive. Après cela il est inutile de faire observer que l'expulsion du *méconium* n'est pas un signe certain de la mort de l'enfant, comme le prétend M. le docteur M***.

Mais, supposé que la mort de l'enfant soit parfaitement constatée, votre tâche n'est pas remplie ; il vous reste à faire une triste, une cruelle, une épouvantable opération, l'extraction de l'enfant par pièces et lambeaux, à l'aide d'instruments dont le seul aspect fait frissonner d'horreur. Cette opération violente, barbare, atroce, qu'on le sache bien, est d'une immense difficulté, et surtout que la femme le sache bien aussi : cette malheureuse victime de son opiniâtre volonté commence déjà à expier d'une manière terrible le meurtre de son enfant, car cette opération est pour elle plus dangereuse peut-être que l'opération césarienne elle-même. Le morcellement du fœtus, disent les accoucheurs, est presque toujours mortel si l'étroitesse du bassin est extrême. Voici comment s'exprime à ce sujet, M. Giraud, (*Journal de médecine*, par Corvisart, Leroux et Boyer, etc.) : « J'ai vu pratiquer plusieurs fois cette opération (le déchirement de l'enfant par lambeaux) par les hommes les plus distingués, et les femmes ont succombé immédiatement après, etc. » — « Le morcellement de l'enfant dans le sein de sa mère, dit le célèbre Gardien, me paraît une manœuvre plus fâcheuse que l'opération césarienne, à laquelle la plupart des modernes accordent la préférence, quoique l'enfant soit mort. »

Il faut rappeler ici la trop fameuse maxime d'un grand nombre de médecins. Lorsque deux existences doivent nécessairement périr, dit-on, il faut préférer la plus précieuse des deux. Ainsi d'après cela, on doit conserver la vie de la mère, qui est assurée et utile à la société, plutôt que la vie encore très précaire et

inutile d'un fœtus qui n'est pas encore né. Cette maxime, il faut le dire, trop souvent prônée dans les cours d'accouchements, trop souvent consignée et enseignée dans les livres de médecine, et surtout trop souvent mise en pratique, au préjudice de l'enfant inhumainement sacrifié, est en opposition avec cette autre mais infaillible maxime : *Non sunt facienda mala ut eveniant bona.* Or l'infanticide ou même, si l'on veut, le fœticide étant un mal intrinsèque, essentiel, il s'ensuit que, dans aucun cas, il ne peut être permis. Les préceptes de la loi naturelle ne souffrent jamais de dispense ; dans aucune circonstance, il ne peut être permis de tuer volontairement un être innocent. Mais, direz-vous, la mère et l'enfant vont nécessairement périr tous les deux, si l'on ne sacrifie l'enfant pour sauver la mère. C'est un malheur déplorable sans doute, de les voir périr tous les deux, mais en immolant l'enfant, vous n'êtes pas sûr de l'éviter.

[Si en effet le sacrifice de la vie de l'enfant devait à peu près certainement sauver la mère, le principe invoqué ici par Debreyne pourrait fléchir dans son application au cas actuel. Mais comme le sacrifice de la vie de l'enfant met inévitablement la vie de la mère dans le plus grand péril, la solution ne peut guère demeurer douteuse. Ce cas est bien exceptionnel d'ailleurs, car il est bien rare qu'on ne puisse alors administrer à l'enfant le baptême *in utero*, selon la méthode indiquée ci-dessus.]

Mais enfin que doivent donc faire les hommes de l'art, les médecins, les chirurgiens, l'accoucheur chrétien, en présence de cette scène de désolation ? Faut-il qu'il abandonne la mère à une mort certaine? Je réponds que ce n'est pas l'homme de l'art qui l'abandonne, c'est la femme elle-même qui s'est livrée à une mort presque inévitable. C'est donc un malheur dont le médecin ni la médecine ne peuvent être

comptables : il doit être imputé à la seule volonté de la femme.

§ 6. — DES GRANDES OPÉRATIONS CHIRURGICALES.

[Il est une question sur laquelle les médecins et les confesseurs sont souvent appelés à se prononcer : une grave opération, douloureuse et dangereuse est en question ; le médecin la propose ; le malade doit-il l'accepter ? Dans quelles conditions peut-il s'y refuser ? — Ou bien encore, l'opération est désirée par le malade ; le médecin n'en juge pas de même ; doit-il la faire par complaisance ? Le malade doit-il se résigner à s'en passer ?

Premier cas : un malade est atteint d'une maladie grave et entraînant nécessairement la mort, ou un très grand danger de mort ; une opération douloureuse et dangereuse peut l'y soustraire et le guérir. Ce malade est-il obligé en conscience à subir cette opération ? A la question ainsi posée, Liguori, Gury, Scavini, n'hésitent pas à répondre par la négative. J'adhère volontiers à cette solution que je crois devoir être généralement la meilleure ; mais il faut encore considérer quelles suites peut avoir le refus de l'opération en question. S'il s'agit d'une mère de famille jeune et appelée à remplir de graves devoirs au milieu des siens, s'il s'agit d'un homme qui tient une place importante non seulement au milieu des siens, mais encore dans la vie publique, et d'un homme en situation d'y rendre de grands services, il y a là des raisons graves sinon une obligation pour le sujet de se soumettre à l'épreuve chirurgicale. Enfin il est évident que le malade est autorisé à se refuser à l'opération, quand celle-ci ne doit le débarrasser que d'une chose désagréable, capable de nuire seulement au

succès de ses affaires ou de sa personne, sans intéresser gravement sa santé ni sa vie.

Second cas : c'est le malade qui réclame une opération que le médecin ne croit pas nécessaire. Ce dernier doit se refuser à l'exécuter, et le malade doit se résigner à s'en passer.

Ici encore cependant, les cas peuvent varier. Si l'opération quoique grave, est réclamée par un homme au nom de son activité, comme une condition nécessaire à l'exercice de sa profession, ou comme un moyen de faire cesser une infirmité qui le gêne gravement dans l'exercice de ses fonctions les plus essentielles, alors le médecin peut passer outre et opérer. Mais il est difficile de prévoir et d'indiquer ici tous les cas, et il fera bon de consulter selon le cas, un médecin prudent et sage, digne de confiance et capable de sympathie, et de s'en tenir à son conseil.

Il est évident qu'en tous cas, une telle opération ne peut être tentée que si elle offre quelque chance de succès, et que dans le cas contraire, l'abstention est de rigueur.

Je ne reviendrai pas ici sur ce qui a été dit par Debreyne, à l'occasion de l'opération césarienne. Les principes généraux que je viens de résumer, sont applicables à ce cas particulier, mais avec les conditions spéciales qui sont indiquées à ce sujet.]

§ 7. — OBSTACLES A LA PARTURITION DU COTÉ DU FŒTUS. L'HYDROCÉPHALIE.

Jusqu'à présent les obstacles à la parturition qui ont mis en question l'opération césarienne ou la section de la symphyse du pubis sont venus du côté de la femme : ce sont les vices de conformation ou l'étroitesse du bassin. Le fœtus peut aussi offrir des anormalités, telles que diverses difformités monstrueuses, l'hy-

dropisie abdominale, l'hydropisie cérébrale ou hydrocéphalie, etc. Dans le cas de monstruosités qui rendent l'accouchement impossible, il faut également avoir recours à l'opération césarienne ou à la symphyséotomie, suivant les circonstances ou la position du fœtus dans l'utérus. Il n'est guère plus permis de sacrifier un enfant monstruenx par le morcellement, que dans le cas où les obstacles viennent du côté de la mère.

Pour ce qui est de l'hydropisie abdominale, on peut faire la ponction au ventre, pour évacuer le liquide et faciliter l'accouchement; cela ne souffre pas de difficulté, du moins sous le rapport moral. La ponction abdominale est pour l'enfant une espèce de médication, puisqu'elle peut le guérir.

Quant à l'hydrocéphalie, le cas est bien plus grave : ici surgit un immense embarras. C'est aujourd'hui, avec nos idées reçues, la plus grande difficulté de tout l'art obstétrique, soit pour le médecin chrétien, soit pour les théologiens ; mais heureusement ces cas sont fort rares [1], et d'ailleurs l'enfant hydrocéphale périt souvent avant de naître, dans les cas au moins où la maladie est très avancée.

Un grand nombre, ou plutôt la plupart des praticiens ou des auteurs de traités d'accouchements, conseillent de sacrifier l'enfant plutôt que de faire l'opération césarienne ou la section du pubis, parce que, disent-ils, l'enfant, en supposant qu'il puisse naître vivant par l'opération césarienne, ne sera pas viable et périra très peu de temps après sa naissance ; et que d'un autre côté, vous exposez les jours de la mère aux plus grands dangers : ainsi vous pouvez perdre l'un et l'autre; tandis qu'en sacrifiant l'enfant vous sauvez la mère, dont l'existence est assurée et infiniment plus

[1] D'après Mme Lachapelle et M. Dugès, sur 43,555 accouchements on ne l'a rencontrée que quinze fois.

précieuse que celle d'un enfant non viable. A cela on peut répondre que tous les enfants hydrocéphales ne périssent pas nécessairement peu de temps après leur naissance. Voici ce que dit à ce sujet un auteur célèbre, Antoine Dugès :

« Une hydrocéphalie, *peu considérable* ou développée après la naissance [1], peut marcher avec beaucoup de lenteur et ne faire périr l'enfant qu'après plusieurs années de durée ; on l'a vue même persister, tout en faisant des progrès, jusqu'à un âge fort avancé, tantôt en produisant un idiotisme complet, tantôt en laissant au sujet ses facultés intellectuelles. C'est alors surtout que le crâne avait acquis d'énormes dimensions, trente-six pouces de circonférence, par exemple, à l'âge de neuf ans (Monro) ; quelques-uns de ces sujets ont vécu jusqu'à quarante-cinq ans (Ekmark), cinquante-cinq ans (Gall), soixante-dix ans (Cabinet de Dupont). Voilà certes des cas bien probants contre ceux qui refusent la viabilité aux hydrocéphales. Le pronostic peut être moins désavantageux encore, puisqu'il y a des exemples de guérison complète. » (*Dict. de Méd. et de Chirurg. pratiques.* Ant. Dugès.)

Il résulte donc de ce passage qu'un enfant hydrocéphale peut non seulement naître sans rupture (ce qui est pourtant rare), mais encore être doué de la viabilité. On objectera sans doute que si l'hydrocéphalie est assez peu développée pour n'être pas mortelle aussitôt après la naissance, elle n'est pas non plus un obstacle insurmontable à la parturition. Cela peut être vrai, nous en convenons; mais alors comment savoir *à priori* au juste le degré de développement de l'hydrocéphalie compatible ou incompatible avec la possibilité de l'acte de l'accouchement ? quelle en sera

[1] Par conséquent cette hydrocéphalie peu considérable a pu se développer avant la naissance.

la mesure certaine ? Faute de données précises, il arrivera dans la pratique que l'on prendra facilement des difficultés pour des impossibilités de parturition, et que, dans tous les cas de distocie (accouchement difficile), l'on fera la ponction crânienne pour toutes les hydrocéphalies quelconques, avancées ou non, compatibles ou non avec la parturition normale, et que par conséquent on sacrifiera très souvent l'enfant; car la ponction même extra-utérine de la tête de l'enfant est des plus dangereuses, et à plus forte raison celle faite dans la matrice. Cette opération ne peut guère d'ailleurs constituer une médication, puisqu'elle tua presque toujours l'enfant.

Voici une remarque judicieuse de Cangiamila qui vient ici assez à propos, bien que l'hydrocéphalie n'en soit pas directement l' objet. « Dans un accouchement difficile, peut-on porter des instruments meurtriers sur l'enfant, dans la certitude morale qu'il est sans espérance de pouvoir vivre? Plusieurs le pensent avec Heister ; d'autres se refusent à ce sentiment, et c'est avec raison. L'opinion d'Heister serait très dangereuse dans la pratique ; elle ouvrirait la voie à l'infanticide; les mères, les sages-femmes, les chirurgiens désespéreraient trop facilement de la vie de la mère et de celle de l'enfant, dès qu'on aurait pu baptiser celui-ci d'une manière quelconque. Il faut plutôt suivre S. Ambroise, qui dit que, « dans le cas où l'on ne pourrait donner du secours à l'un sans faire du mal à l'autre, il vaudrait mieux s'en désister. »

Pour éviter ces perplexités pénibles, et surtout pour ne pas s'exposer à commettre un fœticide véritable, nous croyons qu'il ne faudrait faire la ponction hydrocéphalique dans aucun cas. Qui peut sonder avec une certitude absolue l'étendue immense des ressources de la nature ? Mais un mot décisif doit, ce me semble, trancher net la difficulté. Nous l'avons déjà dit, mais il est nécessaire de le répéter encore : *non*

sunt facienda mala ut eveniant bona. Cette maxime, ce principe, en morale, est immuable et imprescriptible. Il ne peut jamais être permis de tuer un être innocent, parce que c'est là un mal essentiel, intrinsèque, contre la loi naturelle, qui n'admet jamais d'exception. Que l'on ne dise pas qu'un enfant hydrocéphale n'étant pas viable, est par conséquent inutile et même à charge à la société ; cela est faux : tout être humain, par cela seul qu'il existe, est utile à la société, quand il ne devrait vivre qu'un jour, qu'une heure. De même que pour l'agonisant, à qui il ne reste plus qu'une heure de vie, il ne peut jamais être permis d'abréger d'une minute sa triste et douloureuse existence. D'ailleurs cet enfant *éphémère*, comme l'homme moribond ou agonisant, est l'occasion de l'accomplissement d'une foule de devoirs sociaux ; et notez surtout que sa naissance lui a procuré le plus grand et le plus précieux de tous les biens, le baptême.

Il est d'ailleurs des cas d'hydrocéphalie où la ponction crânienne serait inutile, comme, par exemple, lorsqu'il existerait en même temps un vice organique du côté de la femme, une étroitesse extrême du bassin ; alors l'opération césarienne est inévitable.

[L'appréciation du P. Debreyne quant à la gravité de la ponction, dans le cas d'hydrocéphalie, est bien un peu excessive. Il est de fait que des chirurgiens éminents en sont venus à la proscrire; mais tous ne sont pas aussi absolus : West rapporte que sur 56 cas, on a pu compter 16 guérisons; il est vrai que cette statistique ne porte que sur des enfants opérés après la naissance et que l'opération a bien plus de mauvaises chances contre elle, lorsqu'elle est pratiquée *in utero*.

De plus, il est bien certain que l'enfant atteint d'hydrocéphalie congénitale, tout viable qu'il est, est voué à une existence généralement fort courte, toujours précaire, presque toujours altérée par le plus

ou moins d'infirmités physiques et morales qui en résultent; pour ces divers motifs, il me semble que la vie de la mère peut être préférée à la sienne, étant donné qu'on aura pu lui conférer le baptême avant l'opération. Cangiamila en effet, me paraît condamner cette conclusion, moins en elle-même, qu'à cause des abus auxquels elle expose; aussi les motifs que j'ai indiqués me semblent devoir l'emporter.

En résumé, dans les cas de dystocie par hydrocéphalie de l'enfant, il faut d'abord temporiser, parce que la nature effectue souvent à la longue ce qui avait paru d'abord lui être impossible; puis on doit appliquer le forceps, et si cette tentative demeure sans résultat et que le temps presse, il faut administrer le baptême *in utero* et faire la ponction, à moins que la mère ne préfère et ne réclame elle-même l'opération césarienne.]

§ 8. — DE L'ASPHYXIE ET DE L'ÉTAT APOPLECTIQUE DES NOUVEAU-NÉS.

Souvent dans les accouchements difficiles et prolongés, les enfants naissent dans un état de mort apparente, sans sentiment, ni mouvement, ni pouls, ni respiration ; ils sont ordinairement faibles et pâles : c'est ce qu'on appelle l'asphyxie des nouveau-nés. Quand l'enfant se présente en cet état, après l'avoir baptisé sous condition, on cherche à le ranimer par tous les moyens que l'art et la raison peuvent suggérer. On place l'enfant devant un feu clair et flambant ; on le plonge dans un bain tiède, que l'on rend plus ou moins excitant avec un peu de vin, d'eau-de-vie ou de fort vinaigre ; ou l'on fait sur tout le corps, et surtout sur la région du cœur et sur l'épine dorsale, des frictions aromatiques et toniques avec du vin aromatique, de l'eau-de-vie ou toute autre liqueur spiritueuse, ou

simplement avec des linges chauds et secs ; on frictionne les tempes, le front, le pourtour du nez avec de l'eau de Cologne, de l'alcool, du fort vinaigre ou un peu d'éther ; quelquefois les aspersions d'eau froide ont ranimé les enfants presque subitement, comme les adultes en état de syncope. On excite l'intérieur de la bouche ou des narines avec les barbes d'une plume, dont on se sert en même temps pour retirer de l'arrière-bouche et des narines des glaires ou des mucosités filantes qui les obstruent plus ou moins. On presse doucement la poitrine et le ventre, afin de provoquer le mouvement respiratoire et le jeu du diaphragme.

Dans le cas où ces différents moyens sont sans effet, on a recours à l'insufflation de l'air dans les poumons. A cet effet on peut se servir d'un tuyau de plume, que l'on introduit dans la bouche ou plutôt dans une narine ; on y souffle de l'air avec la bouche, et on ferme en même temps l'autre narine et la bouche de l'enfant, afin que l'air insufflé ne sorte pas par ces ouvertures ; on peut aussi souffler directement l'air avec la bouche. On a soin de faire presser légèrement le larynx en arrière contre la colonne vertébrale, afin d'aplatir l'œsophage et d'empêcher l'air de pénétrer dans ce conduit.

Si l'on se servait pour l'insufflation, d'un soufflet, il ne faudrait pas prendre un soufflet de foyer, parce qu'il pourrait renfermer de la cendre ou de la poussière. On ne doit d'abord souffler que fort légèrement et lentement, et surtout en faisant alterner l'insufflation avec de légères pressions qu'on exerce sur le ventre et le thorax, pour imiter le mouvement respiratoire normal. Mais l'insufflation naturelle, directe de bouche à bouche, est généralement préférable, parce que l'air légèrement échauffé et humide qui sort de la poitrine de la personne qui fait l'insufflation, convient mieux aux poumons du nouveau-né qu'un

air froid et sec. On a d'ailleurs prouvé que l'air expiré n'est pas beaucoup plus impur que l'air ordinaire, puisqu'on affirme que l'air qui a déjà servi à la respiration ne contient qu'un centième d'oxygène de moins que l'air atmosphérique.

Il faut persévérer longtemps dans l'emploi de tous ces moyens ; car ce n'est souvent qu'au bout de plusieurs heures de soins que l'on parvient à ranimer un enfant frappé d'asphyxie.

Pour ce qui regarde l'état apoplectique des nouveau-nés, on le reconnaît facilement aux signes suivants : la figure est très rouge, violette, bleuâtre, gonflée, ainsi que les paupières, les lèvres, le cou, la poitrine, etc. ; la circulation et la respiration sont nulles ou insensibles. C'est tout l'opposé de l'asphyxie, quant à la cause prochaine et à l'ensemble des phénomènes. Le premier et le principal remède à employer, c'est la section du cordon ombilical. Si le sang ne coule pas suffisamment, on rafraîchit de temps en temps cette section d'un coup de ciseaux ; et si malgré cela le sang ne coule pas suffisamment, on peut appliquer une sangsue derrière chaque oreille, etc.

§ 9. — DU BAPTÊME DES MONSTRES.

Les embryologistes et les naturalistes ont longuement et savamment disserté sur la question des monstruosités. Cette matière, il est vrai, pique toujours plus ou moins la curiosité du vulgaire, qui ordinairement, cherche dans les monstres quelque chose d'extraordinaire, de sinistre et d'affreux ; mais ce qui est réellement pratique et utile à notre objet se réduit à peu de chose.

Les monstruosités sont des vices de conformation par excès ou par défaut. Il y a des êtres humains qui présentent deux têtes et deux corps distincts ; ils tien-

nent ensemble par les reins ou par le ventre, ou par d'autres parties. Point de difficultés pour le baptême dans cette sorte d'accolement fœtal; on baptise les deux individus.

On en connaît un très grand nombre d'exemples. Un des plus frappants est celui de ces deux filles hongroises dont parle Buffon, appelées Hélène et Judith. Elles étaient unies par les reins; elles vécurent vingt-deux ans. Enfin Judith mourut à vingt-deux ans, et Hélène fut obligée de subir le même sort : trois minutes avant la mort de sa sœur elle entra en agonie, et mourut presque en même temps. Chacune avait son *moi*, sa vie distincte ; il n'y avait de commun que l'orifice anal.

Un autre fait semblable s'est présenté de nos jours, et c'est sans contredit un des plus extraordinaires qu'on ait encore observés. *Ritta*, *Christina* ou *Ritta-Christina*, *sont* ou *est* arrivée à Paris le 26 octobre 1829, comme s'exprime M. le docteur Julia de Fontenelle dans sa notice sur cette monstruosité, et *a* ou *ont* été présentées successivement aux Académies des sciences et de médecine. Cette fille bicéphale est née le 12 mars 1829, en Sardaigne. Chacune des têtes a été baptisée séparément : l'une a reçu le nom de *Ritta*, et l'autre celui de *Cristina*. Cet être monstrueux offre deux têtes, deux poitrines et quatre bras ; mais il n'a qu'une région abdominale, un bassin, deux cuisses et deux jambes. *Ritta-Christina* a succombé le 21 novembre 1829, âgée de huit mois et demi ; à peine *Ritta* eut-elle rendu le dernier soupir que *Cristina* poussa un cri, et expira à l'instant même. A l'autopsie on a trouvé deux cœurs dans la même enveloppe (péricarde) ; ces deux cœurs étaient unis par leurs pointes.

Si le monstre a deux têtes et un seul corps, ou deux corps et une seule tête, il faut donner deux baptêmes en disant : *Si tu es homme et si tu vis*, etc. ; et puis : *Si tu es un autre homme et si tu vis*, etc. Si c'est

un acéphale, on doit le baptiser en disant : *Si tu vis et si tu es homme, je te baptise*, etc. *Si tu es capax* est encore une meilleure formule.

Nous croyons après tout que l'on peut baptiser sous condition tout monstre qui sort du sein de la femme, quelque difforme et bizarre qu'il soit, et quelque ressemblance qu'il puisse avoir avec la brute. Il ne faut pas trop s'arrêter au principe d'Aristote, que *l'homme est le vrai principe de l'homme*. Ceci n'est probablement qu'une erreur à ajouter à tant d'autres que le moyen âge a prises de ce philosophe ; car alors en philosophie, en histoire naturelle, en physique, etc., on ne jurait que sur la parole de ce grand maître : *in verba magistri*. Il est aujourd'hui démontré que la femme fournit le germe ou l'ovule. On découvre à l'aide du microscope, dans un œuf de poule non fécondé, tous les linéaments de l'être qui doit en éclore.

Il s'ensuivrait du principe d'Aristote qu'il faudrait baptiser tout monstre né du commerce d'un homme avec une femelle brute, ce qui commence à sentir l'absurde et le ridicule ; ou plutôt nous nions formellement la possibilité de ces procréations bestiales : car Dieu ne permettra jamais ces productions abominables, ni la confusion de l'homme avec les espèces animales.

§ 10. — DE LA FÉCONDATION ARTIFICIELLE.

[L'opération de la fécondation artificielle, que l'on pratique aujourd'hui couramment dans le règne végétal, a été de même pratiquée chez les animaux, notamment sur les poissons, (Dom Pinchon, Spallanzani,) puis sur des animaux supérieurs. On l'a appliquée chez la femme et, dans quelques cas, avec succès (Girault, Marion Sims, Gigon) , pour obvier à certaines causes de stérilité ou d'impuissance.

Cette opération consiste à recueillir la liqueur spermatique, pour l'injecter dans la matrice, au moyen d'un petit appareil.

Plusieurs conditions doivent d'abord être réunies pour motiver une semblable intervention. La première est la stérilité; en second lieu, il faut que la stérilité résulte, ou bien de l'impuissance, ou bien d'un vice de conformation capable d'empêcher la liqueur spermatique de pénétrer facilement dans l'intérieur de l'utérus.

Diverses conditions doivent détourner d'une semblable tentative : par exemple, quand la stérilité paraît dépendre d'une disposition constitutionnelle de l'un ou l'autre des conjoints, ou de tous deux ensemble; quand elle tient à une affection organique des organes génitaux de la femme, capable de s'opposer à la conception, enfin quand elle se rattache à l'imperfection du sperme qui, privé de spermatozoïdes, cesse d'être fécondant.

La difficulté qu'on a toujours éprouvée à concilier avec les convenances les moyens d'exécution, a fait longtemps et fait souvent encore rejeter cette opération. On en a cependant beaucoup simplifié et modifié le manuel. Il consiste à intervenir peu de temps après qu'un rapport sexuel a eu lieu; on introduit le spéculum, comme pour beaucoup d'autres opérations d'ailleurs, et, au moyen d'un petit appareil fait exprès, l'opérateur recueille la liqueur déposée dans les parties internes de la femme peu d'instants auparavant et l'injecte dans le col de l'utérus, au moyen de ce même appareil.

Et maintenant, est-ce là une opération qu'on doive permettre, qu'on puisse même conseiller? Les scrupules qu'elle éveille, soit à cause de ses moyens d'exécution, soit à cause des principes de morale religieuse qu'elle intéresse, sont-ils fondés?

Je viens de dire que, quant aux moyens d'exécution,

le manuel opératoire n'a plus rien aujourd'hui qui doive le faire proscrire et condamner. Quant aux principes, aucun ne la réprouve absolument : les répugnances qu'on doit éprouver à s'y soumettre, sont certainement respectables; et la femme n'y est pas plus obligée moralement, qu'elle ne l'est de subir une grave opération, d'où dépendent sa santé et sa vie. Pour ce qui est du médecin, ce qu'il a de plus sage à faire en pareil cas, c'est de ne pas proposer cette opération, mais de l'exécuter si on lui demande de le faire, et s'il est d'ailleurs convaincu qu'elle est opportune, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratiquer, en un mot, qu'elle est susceptible de réussir.

Enfin il n'est pas d'opération où la discrétion, la réserve, la gravité morale de l'opérateur doivent être plus recherchées et considérées comme des conditions nécessaires, et à défaut desquelles il vaudrait mieux s'abstenir.]

§ II. — DES SIGNES DE LA MORT.

[Les signes de la mort sont tels que, pas un seul d'entre eux, pris isolément, ne peut offrir assez de valeur pour établir une certitude absolue à ce sujet. Mais il n'en est plus de même quand on peut réunir quelques-uns de ces signes, et surtout de ceux dont la constatation est facile et l'importance dominante.

Ces signes sont les suivants. Il y a d'abord l'*aspect* du visage, qui est d'une grande valeur : la pâleur jaunâtre et cireuse, l'immobilité et l'affaissement des traits, le nez effilé, les lèvres entr'ouvertes et décolorées, les paupières demi-closes, la mâchoire inférieure tombante, telle est en quelques mots la physionomie ordinaire du cadavre. Joignons-y cette *attitude* de résolution musculaire, en vertu de laquelle tous les

membres sont affaissés sur le plan qui les supporte; la peau et les muqueuses étant absolument décolorées.

Les parties comprimées par le plan sur lequel elles reposent, s'affaissent et ne tardent pas à se marqueter de *lividités* (taches rougeâtres). Un lien appliqué sur un membre, ou simplement sur un doigt, n'entraîne pas, comme pendant la vie, le gonflement des parties qui sont périphériques par rapport à la *ligature*. Une *brûlure* provoquée par le contact de la flamme ou de l'eau bouillante, ne détermine ni rougeur, ni élevures ou vésicules. L'application des *ventouses scarifiées* ne fait pas couler de sang. On a invoqué encore la perte de la transparence des doigts et des oreilles, mais ce signe n'a pas plus de valeur que la sueur froide et l'odeur spéciale qui n'en ont pas beaucoup. La perte de connaissance et l'insensibilité générale sont dans le même cas.

L'œil est un des organes qu'il est le plus facile d'explorer et qui donne des signes de haute valeur. Il reste entr'ouvert, la cornée transparente est insensible au contact, elle ne tarde pas à perdre sa transparence et son poli ; elle se recouvre d'une toile glaireuse et chagrinée, qui n'est autre que son épithelium détaché de sa surface. Les pupilles se dilatent d'abord, comme dans le sommeil, mais elles demeurent immobiles. L'injection dans l'œil de quelques gouttes d'une solution d'atropine, qui fait dilater la pupille sur le vivant, serait sans effet après la mort. La sclérotique (le blanc de l'œil) montre une tache noire, sorte d'ecchymose. L'œil a perdu son éclat en même temps que sa transparence ; son globe devenu flasque se plisse et s'affaisse.

La *respiration* est totalement suspendue. Le *cœur* cesse de battre, et comme c'est là un des meilleurs signes de la mort, il est bon de s'en assurer et par la palpation et par l'auscultation. Le pouls traduit le même fait en cessant de battre. Les vaisseaux capil-

laires se vident, comme on peut s'en convaincre en les incisant, les artères font de même et les veines reçoivent le sang plus ou moins coagulé.

En même temps, la température s'abaisse : un thermomètre placé dans l'aisselle d'un homme en santé marque environ 37° ; s'il s'abaisse au dessous de 30° c'est que la vie a cessé.

La *rigidité cadavérique* est une sorte de raideur générale, qui envahit les membres du cadavre de six à douze heures après la mort et cesse au bout de trente-six à quarante-huit heures. Elle est facile à constater et n'a d'autre tort que d'être d'une valeur un peu tardive. J'en dirai autant de la *putréfaction*, qui est un signe encore plus certain : on sait qu'elle se traduit par une coloration verdâtre de la peau et s'annonce tout d'abord à la peau du ventre ; mais cette tache n'apparaît guère que vingt-quatre heures au plus tôt après la mort, et quelquefois beaucoup plus tard. Elle s'accompagne d'ailleurs du ramollissement des tissus, de la production de gaz dans leur épaisseur, et, ce qui est plus facilement appréciable, d'une odeur spécialement désagréable.

Un autre signe important, mais qui réclame un outillage spécial pour être constaté, c'est l'état de la *contractilité musculaire,* explorée au moyen d'une machine électrique. Les secousses d'une machine d'induction font contracter les muscles qu'on a mis en contact avec ses conducteurs ; or, une heure après la mort, cet effet cesse de se produire.

Enfin, c'est encore un moyen de juger de la valeur des signes de la mort réelle, que de savoir quelles sont les maladies ou les états anormaux qui exposent le plus les sujets à tomber en un état de *mort apparente.* Ce sont les états asphyxiques, qu'ils surviennent par submersion, par pendaison, par l'inhalation de gaz irrespirable, ou par suspension de l'acte respiratoire, comme chez les nouveau-nés, ou chez les sujets morts

de froid ; c'est l'état syncopal, que peuvent produire toute impression morale ou physique brusque et violente, ou encore certains états nerveux, une grande faiblesse ou une commotion cérébrale; c'est encore l'hystérie, dans ses graves complications de catalepsie et de léthargie ; c'est l'apoplexie ; c'est la fulguration ; ce sont enfin les intoxications, l'ivresse et l'abus des anathésiques.

En résumé, les signes qui ont le plus de valeur pour accuser la mort, sont, outre le facies et l'abaissement inerte de la mâchoire, les taches livides, l'effet pour ainsi dire nul des ligatures et des brûlures, ainsi que des ventouses scarifiées, l'aspect de l'œil, terne et dépoli avec la dilatation et l'immobilité des pupilles; enfin et surtout, l'absence de pouls, l'arrêt du cœur, l'abaissement de la chaleur, et la cessation de la contractilité électro-musculaire, puis la rigidité cadavérique et la putréfaction.]

Mais parmi ces signes, ceux qui peuvent servir de témoins immédiats, pour ainsi dire, et permettre d'affirmer la mort peu de temps après qu'elle vient de se produire ne sont guère que les suivants : l'absence de la circulation (du pouls), de la respiration et de la sensibilité ; la raideur et l'inflexibilité des membres survenues après la mort ; la flaccidité et la flétrissure des yeux ; l'obscurcissement, le défaut de brillant et de transparence de la cornée, accompagné de la pellicule glaireuse, l'immobilité et la dilatation des pupilles.

Si tous ces signes se trouvent réunis chez une femme qui vient de mourir étant enceinte, on doit sur-le-champ procéder à l'opération césarienne, sans même avoir recours à l'épreuve galvanique. Si, au lieu de trouver tous ces signes réunis, on ne rencontrait que le manque de circulation, de respiration et de sensibilité, avec la flexibilité permanente des membres, non précédée de la rigidité cadavérique, et

l'état physiologique permanent des yeux, ci-dessus décrit, on devrait attendre, parce qu'alors la mort n'est probablement qu'apparente. On emploierait donc au contraire tous les moyens propres à ranimer les propriétés vitales profondément engourdies et assoupies : on ferait des frictions avec de la flanelle chaude aux membres et à la région du cœur ; on mettrait sous le nez des flacons contenant des liqueurs à odeur forte et pénétrante, comme du vinaigre radical ou du plus fort qu'on pût trouver, de l'éther, de l'ammoniaque ; on appliquerait des sinapismes très irritants aux extrémités, aux pieds et aux jambes. On aura toujours le soin d'entretenir la chaleur du corps de la femme morte, au moyen de flanelles ou de serviettes chaudes appliquées sur le ventre.

Si quelques heures se passent sans qu'il se manifeste de nouveaux signes de la réalité de la mort, on doit interroger l'irritabilité musculaire par la pile voltaïque, et ne rien entreprendre tant que la contractilité existe [1]. Si au contraire son extinction est bien et dûment constatée par l'épreuve galvanique, on doit alors non seulement faire de suite l'opération, mais on pourrait, même quelques heures après le décès, procéder sur-le-champ à l'inhumation, n'était la circonstance de la grossesse ou de la défense légale, sans attendre un commencement de putréfaction. Un célèbre médecin légiste, le docteur Marc, va jusqu'à dire que « les corps ne devraient jamais être portés en terre qu'après que la pile de Volta n'aurait plus produit d'effet sur eux. »

[1] Un puissant moyen d'excitation a été proposé, c'est l'acupuncture ou plutôt l'électro-puncture. D'après les expériences récentes d'un médecin italien, le docteur Carraro, sur plusieurs chats maintenus sous l'eau pendant le même espace de temps, et ainsi asphyxiés, ceux qui furent abandonnés à eux-mêmes périrent, tandis que la piqûre du cœur rendit les autres presque immédiatement à la vie. (*Journal universel des Sciences médicales*, n° 29.)

En général, toutes ces précautions sont bien plus nécessaires dans les cas de morts subites causées par des maladies cérébrales, apoplectiques, léthargiques, carotiques, syncopales, asphyxiques, convulsives, hystériques, épileptiques, tétaniques, cataleptiques, extatiques et autres aberrations nerveuses d'une gravité extraordinaire ; car pour les maladies ordinaires, aiguës ou chroniques, ou les maladies qui conduisent à la mort par tous les degrés connus de dépérissement, de faiblesse, d'émaciation, de marasme et d'extinction successive, qui offrent tous les symptômes qui précèdent et accompagnent l'agonie, et où enfin les malades meurent peu à peu, partiellement, successivement et en détail en quelque sorte, dans tous ces cas on est généralement bien plus tôt convaincu de la réalité indubitable de la mort. Et en effet, de tous les malades qui succombent aux affections chroniques de la poitrine, à la phthisie, aux anévrysmes avec enflure des extrémités, aux hydropisies, aux maladies cancéreuses, scrofuleuses, cachectiques, etc., et même qui périssent sous le poids des maladies aiguës, comme les fièvres graves qui se terminent par un état de marasme complet ou de décomposition putride, ou les phlegmasies aiguës, les dyssenteries, les fluxions de poitrine, les pneumonies ou les pleurésies arrivées à leur dernière période ; de tous ces malades, dis-je, ou plutôt de tous ces morts, en a-t-on jamais vu revenir un seul à la vie, sur des milliers ou même des millions d'individus ? On est donc alors assuré de la réalité de la mort ; et cette conviction pratique et expérimentale est d'une très grande force, ou plutôt elle équivaut à la certitude. Donc, dans tous ces cas, l'ouverture peut être faite immédiatement après le décès. C'est dans ces circonstances que peuvent trouver leur application les assertions d'un célèbre auteur, qui, en matière d'accouchement, est certes une grande autorité (Gardien). Voici ce qu'il dit

d'une manière qui paraîtra au moins bien absolue :

« On doit opérer *immédiatement après le décès* des femmes qui sont *présumées* mortes avant d'accoucher, quel que soit le terme de leur gestation... Quoiqu'on présume que la femme est morte, on doit pratiquer la gastro-hystérotomie (opérationne césarion) avec les mêmes précautions que si elle était vivante... On compromet son existence (de l'enfant) si avant d'y recourir on cherche à s'assurer de la mort de la mère par diverses épreuves. » (*Dict. des Sciences méd.*, art. *Gastro-Hystérotomie.*) Ce n'est guère que dans les affections cérébrales, léthargiques, hystériques, convulsives, syncopales, que surviennent les morts apparentes, qui seules nécessitent l'emploi des épreuves et l'indispensable mesure de l'expectation.

§ 12. — DES SIGNES AVANT-COUREURS D'UNE MORT PROBABLE.

[S'il est souvent utile, et souvent nécessaire, que le prêtre puisse se rendre compte que la mort est réelle, il ne l'est guère moins pour lui, qu'il puisse reconnaître et apprécier les signes avant-coureurs, par lesquels s'annonce une mort prochaine. Peu importe au prêtre le diagnostic ou le nom de la maladie; il n'a pas à se préoccuper non plus du traitement, manquant pour cela de toute compétence ; mais il est absolument dans son rôle et à sa place, quand il cherche à prévoir si l'issue de la maladie sera funeste, et quels délais elle laisse au malade et à ceux qui l'environnent.

Un premier signe fort important à constater, se trouve dans la constatation de la température du malade. On peut, au toucher, apprécier dans une certaine mesure les variations importantes de la chaleur animale; mais les illusions sont faciles en pareil cas, et il est toujours bon de contrôler les renseignements

fournis par le palper, au moyen de l'examen au thermomètre. On sait que le thermomètre, placé dans le creux de l'aisselle, et maintenu enfermé dans ce lieu pendant dix minutes, donne chez l'homme sain 37° centigrades de température. Or cette chaleur ne saurait varier de 5° en dessus ou en dessous de ce chiffre, sans que la vie soit en grand danger. A 41° l'état est grave, à 42° la maladie est mortelle, et, quand il monte plus haut, le thermomètre indique une fin imminente. L'abaissement a la même valeur, mais il est bien plus rare de l'observer.

En même temps, la peau du mourant, paraît au contact de la main qui la touche, être d'une chaleur sèche et comme mordicante ; souvent encore cette sécheresse, surtout dans les derniers moments, alterne avec des sueurs profuses, froides et comme visqueuses. En même temps le visage s'altère, le nez se pince, les tempes s'affaissent, les joues tombent, la figure s'étire et prend cet aspect que les médecins décrivent sous le nom de *facies hippocratique.* Une poussière noirâtre se dépose à l'entrée des narines, et les lèvres et les dents s'encroûtent de dépôts analogues.

L'attitude du mourant trahit la résolution complète de son système musculaire : tous ses membres reposent inertes et affaissés sur le plan qui les supporte ; il est comme paralysé. Parfois cette inertie alterne avec des convulsions d'ensemble, ou avec des sursauts partiels, des mouvements spasmodiques, des tendons, qui se dessinent sous la peau de l'avant-bras. Parfois encore, le malade exécute des mouvements purement automatiques, comme s'il voulait ramener à lui ses couvertures (carphologie) ou saisir sur son lit de menus objets qui n'y existent pas.

Toutes les parties du corps peuvent être envahies par une hydropisie généralisée et déformées par une infiltration excessive ; ou bien, une extrême émacia-

tion a réduit à rien les membres et dessine tous les os du tronc ; ces deux aspects se voient surtout à la fin des maladies chroniques. Joignons-y la gangrène, si fréquente au niveau des parties déclives, et de celles que comprime le poids du corps.

Enfin, un pouls petit et excessif en fréquence, dépassant cent quarante battements à la minute chez l'adulte, et une respiration accélérée dans les mêmes proportions, inégale, ne s'effectuant qu'avec efforts, sont encore des signes à noter. Un type respiratoire dont la signification a pu être exagérée, mais qui est toujours grave, est celui qu'a décrit Cheyne Stokes, et qui consiste en une série de respirations de plus en plus rapides, puis aussitôt en une série décroissante, suivie d'une suspension plus ou moins prolongée, après laquelle le même type se reproduit.

Comme signes particuliers, il faut noter encore toutes les évacuations profuses, soit par sueurs, soit par vomissements, soit par diarrhée, soit même par expectoration, lesquelles évacuations ont été dites colliquatives, à cause de la grande déperdition de forces qu'elles entraînent et de l'épuisement qu'elles achèvent, chez des sujets déjà affaiblis par la maladie. Les hémorrhagies sont dans le même cas. Par contre, rien de plus fâcheux comme pronostic que la suppression des urines. Joignez à cela le ballonnement du ventre, le hoquet ou une sorte de sanglot, l'impossibilité d'avaler, et le bruit de glouglou que fait le liquide versé dans la gorge, alors qu'il y descend comme dans un tube inerte.

Les fonctions nerveuses et l'état de l'intelligence ont aussi leur part de signes, mais sur lesquels on ne peut faire un fonds égal, à cause des irrégularités que la maladie leur impose quelquefois. Cependant la perte totale de connaissance, l'insensibilité absolue, autant que l'impuissance motrice, enfin un sommeil invincible, et, comme on dit, commateux, sont des

indices d'une réelle valeur, pour témoigner de la gravité du mal et d'un prochain danger de mort.

En résumé, il en est de ces signes comme des signes de la mort : aucun d'eux pris à part n'a en lui-même une valeur absolue ; mais lorsqu'on les trouve réunis plusieurs ensemble, ils prennent une signification d'autant plus précise, qu'ils sont portés simultanément à un degré plus élevé de gravité.]

§ 13. — DES SOINS A DONNER AUX MOURANTS ET AUX MORTS.

[Le médecin est le plus souvent le meilleur juge de la conduite qu'il doit tenir en présence d'un mourant. La règle commune est qu'il le doit assister autant que possible jusqu'au bout, mais la discrétion lui commandera souvent de s'abstenir, parfois même de se retirer.

Chacun des accidents qui annoncent une mort prochaine peut devenir la source d'une indication que le médecin doit remplir.

De plus, il y a pendant l'agonie, des soins encore utiles, qui n'incombent pas plus au médecin qu'à toute autre personne présente et dévouée. Il y a lieu, par exemple, de calmer la soif qui est souvent accusée par le moribond et probablement constante ; et comme le malheureux est le plus souvent incapable de boire, il faut se borner à lui mouiller les lèvres, avec un linge trempé d'eau simple ou légèrement alcoolisée, et à laisser tomber quelques gouttes de ce liquide dans la bouche entr'ouverte.

Enfin, on se souviendra que la mort n'arrive presque jamais que par asphyxie ; de là, la gêne de respiration qu'éprouvent plus ou moins tous les agonisants. Il faut donc s'attacher à faciliter le plus possible la respiration, dont le champ diminue de moment en moment. On tiendra la chambre suffisamment aérée ; on

évitera d'y garder trop de monde; on pourra éventer légèrement le visage du malade, en essuyant de temps à autre la sueur qui découle de son visage. On le débarrassera autant que possible de tous les liens et de tous les objets pesants, qui peuvent entraver les mouvements du thorax et le libre jeu de la respiration.

Le malade peut bénéficier beaucoup de tous ces petits secours. Dans quelques cas, le médecin jugera possible de le tirer momentanément de son état de prostration, en pratiquant, par une injection sous-cutanée, une instillation d'éther. Quand un bien quelconque peut être attendu de ce retour de vie passager, il y a devoir de l'employer; quand on n'a pas autre chose à en attendre qu'un retour passager d'animation factice, cette pratique peut encore être utile et, par conséquent, plus que légitime; car elle diminue toujours, au moins momentanément, le malaise profond que le mourant paraît éprouver, tant qu'il a quelque conscience de lui-même.

Ce n'est pas seulement pour le malade directement, qu'il y a toujours, comme on dit, quelque chose à faire; c'est encore pour son entourage. Rien n'est plus apte à y jeter le découragement et à y provoquer l'explosion du désespoir, que l'abandon du malade par le médecin et la cessation de toute intervention effective. Quel bien au contraire ne feront pas, au milieu de cette scène de désolation, les conseils et même la présence d'un homme dévoué, qui, calme et sympathique à la fois, saura imposer par son autorité et par son prestige, le respect des dernières lueurs de l'existence. Il obtiendra ainsi, mieux que tout autre, que chacun des assistants demeure courageusement jusqu'au bout à son poste, épiant les occasions qui se présentent encore d'adoucir l'épreuve du mourant, maître de soi-même, et sachant dérober au moribond les éclats d une affliction dont il serait douloureux de

lui laisser percevoir même l'écho lointain. Alors que la consolation et la prière doivent remplacer tout autre secours, tout le convie encore à s'y associer.

La question des derniers sacrements et de l'*extrême-onction* se pose nécessairement à propos des soins à donner aux mourants. La doctrine de l'Eglise sur ce point est que, dans toute maladie susceptible d'entraîner la mort, le chrétien peut et doit recevoir l'extrême-onction.

Dans la pratique, la question n'est pas aussi simple qu'elle peut le paraître au premier abord. Toute maladie, si on prend le mot dans son sens le plus large, est capable, ne fût-ce que par ses complications, d'entraîner la mort. On ne saurait cependant faire administrer tous les malades, dans la crainte que l'un d'eux vînt à mourir sans sacrements. Ce n'est donc que lorsque le malade paraît être en danger, non pas seulement en danger immédiat, mais en danger prochain, qu'il y a lieu de lui proposer et de lui administrer l'extrême-onction. Sans doute la vertu attachée à ce sacrement peut aider le malade à souffrir, elle peut même aider à sa guérison, par son heureuse influence, mais son but propre et essentiel est de lui faciliter le passage de la mort, de le réconforter au moment de l'agonie et de lui rendre propice le jugement de Dieu.

Les prescriptions de l'Eglise ont été plus loin : elles ont fait au médecin une obligation de solliciter le malade à se confesser et à recevoir les sacrements, quand le médecin sait que personne auprès de lui ne se chargera de cette mission. Le précepte paaraîtra singulier à plus d'un; le fait est que, dans l'état actuel de nos mœurs et de nos habitudes, il sera souvent impraticable. Disons d'abord que, si cette prescription s'adresse au médecin chrétien, celui qui ne le serait pas pourrait encore à bon droit regarder comme un devoir de sa conscience, de ne pas laisser mourir un

de ses malades, sans au moins le prévenir à temps, que, sans être d'une impérieuse urgence, le moment peut être opportun pour mettre ordre à ses affaires spirituelles et temporelles.

Le plus souvent, il est vrai, le médecin n'a pas à prendre ce souci, en présence de proches qui en assument le soin et auxquels en incombe la responsabilité.

Mais si le médecin est convaincu que cette responsabilité sera éludée par les parents ou amis, doit-il prendre sur lui de prévenir lui-même le malade et de l'engager à se confesser? Cette intervention du médecin dans l'ordre spirituel est-elle bien praticable, dans l'état actuel de notre société et de nos mœurs? — Je ne le crois pas.

Le médecin, appelé pour donner ses soins au malade, peut certainement en profiter pour l'engager à bien agir; mais tel n'est pas le but spécial pour lequel il est appelé. Or, dans le cas où le malade ne croit pas à la religion et ne la pratique pas, le médecin peut lui insinuer qu'il y a là une source précieuse de consolations et de secours qu'il ignore; mais que peut-il faire de plus? — Dans le cas où le malade est indifférent mais entouré de gens hostiles à toute pratique religieuse, le médecin ne peut guère que tenir le même langage; il fera bien toutefois de représenter à l'entourage la responsabilité qu'il assume, en empêchant auprès du malade le libre accès de l'idée religieuse et de son ministre. Dans le cas où l'entourage est indifférent, le même argument aura plus de chance de réussir et par conséquent le devoir de l'émettre sera plus étroit.

Enfin, le médecin chrétien doit toujours s'efforcer, dans l'usage ordinaire de la vie, de combattre cet état des mœurs d'où résulte que, pour ne pas donner au malade l'appréhension de la mort, on s'efforce de lui cacher à tout prix, et jusqu'à la fin, la clairvoyance

de son état. C'est une tromperie dictée par un sentiment qui, charitable en apparence, est au fond plus lâche que généreux. On y trouve, en l'étudiant de près, autant d'égoïsme de la part de ceux qui la commettent, que de dangers pour celui qui en est le sujet. Le médecin, en pareil cas, peut toujours donner à entendre qu'il respecte trop sa mission, pour l'appliquer à défendre et à soutenir une si grave illusion, et que son rôle est, non de dissimuler la vérité, mais de disposer le malade à l'accepter, en la lui présentant avec un courage qui n'exclut pas les ménagements.

Le docteur Capelmann insiste sur ce conseil donné au médecin chrétien ; il y ajoute celui-ci qui est adressé aux prêtres : c'est de prendre pour eux-mêmes, autant que possible, le médecin chargé par la municipalité de donner ses soins aux pauvres, et d'en agir avec lui avec une familiarité confiante, qui le dispose à remplir ainsi chrétiennement sa mission.

Ajoutons que le préjugé conduit aussi bien souvent les gens, à n'admettre le prêtre et les sacrements auprès du malade, que lorsque celui-ci est déjà mourant et plus ou moins privé de connaissance. Ceci est un calcul toujours dangereux, souvent faux. Dangereux parce que la mort peut surprendre le malheureux avant l'intervention du prêtre ; faux, parce que nous ne savons ce qui se passe dans la pensée du mourant, et dans quelle mesure il pourra encore comprendre la portée de ce qu'il fait, ou même de ce qu'on lui dit, et s'il n'en faussera pas totalement le sens. Qui sait ce que peut concevoir alors une imagination affolée par la crainte. Cette faculté qui peut représenter à l'esprit d'un homme toute l'histoire de sa vie, dans la courte durée que comporte une chute d'un lieu tant soit peu élevé, que ne dira-t-elle pas au mourant, s'il n'a devant lui aucun sentiment assez puissant pour l'ins-

pirer favorablement et le fixer dans une paix confiante.

Ajoutons cependant que, pour la même raison, tant que la vie n'est pas absolument éteinte, l'extrême-onction réclamée ou consentie peut être administrée. Avec quel profit, alors ? Dieu le sait.

Enfin, dernière recommandation : dans le cas où le malade est atteint d'une maladie éruptive contagieuse, le prêtre chargé de lui faire les onctions avec l'huile sainte, aura soin que la tige métallique qui a touché la peau du malade, ne devienne pas un véhicule à la contagion de la maladie. Dans ce but, il évitera de plonger cette tige à plusieurs reprises dans la burette où l'huile est renfermée, ou bien avant de l'y réintroduire il la frottera soigneusement et même la passera rapidement dans la flamme d'une lumière.

Quant aux précautions que le prêtre lui-même pourrait prendre pour se garantir de la contagion, elles n'ont guère chance d'être sérieusement acceptées, pas plus qu'elles ne le sont en général des médecins. Bien des gens se scandaliseraient de voir le prêtre témoigner seulement de l'hésitation pour ce motif. Mais la générosité de notre clergé ne comporte pas un plus ample examen de ce sujet.

Après la mort, le médecin doit veiller surtout à ce que l'on respecte cette dépouille que l'âme ne quitte peut-être pas juste au moment du dernier soupir; et alors même que le doute n'est guère permis sur la réalité de la mort, il convient de s'abstenir de toute pratique qui serait susceptible d'empêcher un retour de vie, ou de retrancher quelques minutes, à une existence dont le fil ne serait pas encore totalement rompu.

Aussi conseille-t-on avec raison, et les instructions officielles prescrivent-elles à juste titre, de ne toucher au cadavre que le moins possible, avant la manifestation de la rigidité cadavérique. Il est bon sans

doute de l'étendre dans l'attitude du repos, mais sans le fixer par aucun lien, sans couvrir le visage, sans rien faire en un mot qui puisse gêner en quoi que ce soit, ou les mouvements de la respiration s'ils devaient se produire, ou la pénétration de l'air dans les voies respiratoires.

Outre les motifs de pieuse convenance qui demandent que l'on pratique la veillée du mort, il y a encore celui-ci : si, par impossible, il venait à donner quelque signe de retour à la vie, faire en sorte qu'il trouve près de lui, au lieu de l'abandon et de la triste solitude, le secours dont il pourrait avoir besoin. Vaine attente ! dira-t-on. Soit, mais respectable coutume, que les abus auxquels elle a pu prêter ne sauraient faire condamner en principe.]

QUATRIÈME PARTIE [1]

La mystique et la science.

CHAPITRE PREMIER.

Le sommeil. — L'hypnotisme, le somnambulisme et le magnétisme. — Condamnations ecclésiastiques. — Considérations philosophiques et pratiques.

« Le magnétisme occupe, passionne et divise le monde savant depuis un siècle révolu, et jamais peut-être un phénomène sensible, palpable, s'étalant au grand jour, n'a soumis à pareille torture les médecins d'abord, les théologiens ensuite, et encore aujourd'hui les uns et les autres. » (Ribet. *La Mystique divine*, t. III, p. 639.)

En effet, les faits qui appartiennent au magnétisme et ceux qui s'y rattachent, s'imposent à l'étude des médecins et des théologiens. S'ils sont rares, en général, ou du moins s'ils se produisent rarement au grand jour, parfois aussi ils se multiplient avec la fréquence d'une sorte d'épidémie ou de folie contagieuse. Enfin, s'ils revêtent parfois la physionomie de purs accidents morbides, parfois encore ils se manifestent par des aptitudes singulières, et dont la portée dépasse les aptitudes de la nature normalement équilibrée.

Depuis les observations recueillies au XVII[e] siècle par le P. Kircher, depuis les pratiques singulières auxquelles *Mesmer* a donné son nom, depuis les résul-

[1] Cette quatrième partie a été tout entière ajoutée à l'édition précédente par le d[r] Ferrand.

tats curieux qui ont conduit M. de Puységur à la découverte du *somnambulisme* artificiel, depuis Braid de Manchester qui donne à l'*hypnotisme* son nom et sa valeur, les contestations n'ont pas manqué sur ce sujet.

L'école de la Salpêtrière a de nouveau appelé sur lui l'attention des savants, et les recherches continuent encore au moment actuel, où les faits de *suggestion* se multiplient de la façon la plus singulière.

Or, tous ces faits se rattachent plus ou moins, ne fût-ce que par analogie, à un état physiologique très défini, au sommeil naturel ou provoqué ; je commencerai donc par dire du sommeil, quelques mots qui nous serviront à apprécier les autres états sus-désignés.

§ I. — LE SOMMEIL.

Le *sommeil* est caractérisé par la suspension des facultés de relation, opposées d'ailleurs aux facultés nutritives qui continuent de s'exercer pendant son cours. La vie supérieure se trouve ainsi suspendue momentanément au profit de la vie végétative. Mais cette suspension n'est pas toujours complète, ni toujours entière ; le premier fait, celui qui se produit au moment où ces fonctions sont sur le point de se supprimer, c'est une désharmonie des rapports qu'elles affectent naturellement entre elles, et une sorte de dissociation des éléments qui les composent.

Voici d'ailleurs l'ordre dans lequel les fonctions supérieures se suspendent, à mesure que le sommeil se déclare. La volonté est la première à disparaître et par conséquent, l'attention ; vient ensuite le jugement, et, à un degré plus bas encore, l'imagination et la mémoire. Puis la conscience s'altère dans ses éléments les plus simples et disparaît. En dernier lieu,

s'éteignent les sensations, d'abord celles de la vue, du goût et de l'odorat, puis celles de l'ouïe et du toucher.

On aurait certainement tort de regarder comme constante et immuable l'échelle de cette dégradation fonctionnelle. Il n'est pas rare d'observer les interversions les plus diverses, parmi les termes qui en constituent les échelons. L'imagination par exemple peut persister encore, alors que la plupart des sens sont complètement endormis; et c'est là une des conditions les plus fréquentes du rêve, qui se présente pendant le sommeil et qui s'y présente si souvent, qu'on a pu croire qu'il n'y a pas de sommeil sans rêves.

Il y a plus ; souvent il se produit, dans les rêves, ce singulier phénomène, savoir : que la persistance d'une seule faculté, au milieu de l'évanouissement de toutes les autres, donne à celle-ci, du moins momentanément, une puissance et une portée d'action dont elle eût été absolument incapable pendant la veille; si ce n'est par le fait de ce que nous appelons l'*abstraction* et par une abstraction portée au plus haut degré qu'elle puisse atteindre.

L'étude des rêves a permis de constater nettement ces résultats. On les a observés avec encore plus de précision, en étudiant le sommeil provoqué par l'usage des anesthésiques; et l'on a pu suivre, sous l'influence progressive de ces agents, la disparition successive des facultés et des fonctions que je viens d'indiquer.

On a pu encore comparer les divers états de sommeil, aux diverses mutilations que l'on peut faire subir au système nerveux central, lorsque l'on en retranche les parties les plus élevées dans l'ordre physiologique. L'homme qui dort peut être comparé ainsi à l'animal que l'expérimentateur a privé de son cerveau, c'est-à-dire, de ses deux hémisphères cérébraux.

Chez cet animal, comme chez l'homme endormi, on ne constate pas seulement la suppression des fonctions cérébrales et la persistance des fonctions de la moelle ; mais ces dernières, c'est-à-dire le pouvoir excito-moteur ou réflexe, est accru ; comme si, en séparant la moelle de l'influence cérébrale, on l'eût affranchie d'un frein modérateur.

On a pu dire avec raison que nous ne dormons pas deux fois de la même manière, soit que le sommeil, plus ou moins profond, s'arrête à l'un des termes ou à l'une des phases que je viens d'indiquer, soit encore que quelque faculté, plus persistante que de raison, subsiste ou même s'exagère aux dépens des autres.

§ 2. — L'HYPNOTISME.

L'*hypnotisme* n'est autre chose qu'un de ces modes de sommeil, que l'on peut provoquer par certains procédés, tels que la fixité du regard, la fixation d'un objet brillant, une sensation monotone et soutenue, la convergence des axes visuels. On observe aussi, par contre, qu'une sensation quelconque, bruyante et soudaine par exemple, ou même l'ordre de dormir impérativement exprimé, suffisent à faire tomber en hypnotisme un sujet prédisposé, et surtout un sujet déjà habitué à ces pratiques.

Dans cet état, le sujet hypnotisé est incapable d'un acte volontaire spontané, probablement même incapable d'une détermination volontaire bien définie. C'est un caractère commun aux divers états dans lesquels peut se trouver l'hypnotisé, et par suite un des éléments les plus intéressants de la question. Le jugement, du moins dans l'appréciation des faits élémentaires, est plus ou moins entier, mais l'imagination a conservé toute son activité, et prend évidemment une prédominance excessive. Ainsi le sujet pourra

manifester sa satisfaction ou sa peine des représentations, autrement dit, des rêves qui se présentent à son esprit, et il restera impassible aux sollicitations de la sensibilité sensorielle ou périphérique. Cette impassibilité n'est pourtant pas absolue; le plus souvent elle peut être distinguée de l'anesthésie; en ce que le sujet témoigne, comme dans l'état de simple analgésie (suppression des sensations de douleur) qu'il ressent les sollicitations extérieures, mais refuse de s'y arrêter. Quand on le pince, par exemple, il s'en plaint, non comme d'une douleur ordinaire, mais comme d'une sensation tout au plus désagréable et dont il aspire à se défaire, pour demeurer attaché tout entier et sans distraction à ce qui le préoccupe, c'est-à-dire au tableau, quel qu'il soit, que l'imagination retrace à son centre de perception. Bien plus, les sujets qui sont insensibles pendant la veille, ainsi qu'il arrive aux hystériques, recouvrent souvent leur sensibilité pendant l'hypnose, mais pas autrement que je viens de le dire.

Le fait est que les sens ont encore gardé leurs aptitudes fonctionnelles ; l'ouïe surtout est conservée, et les sujets peuvent entendre les questions qu'on leur pose et y répondre. Mais il ne semble pas cependant que la perception se produise chez ces malades comme elle fait d'habitude; l'imagination semble prendre à la perception une plus grande part que dans l'état normal; jointe à la mémoire, elle paraît faire, presque à elle seule, les frais de la perception. C'est du moins l'interprétation qui peut rendre compte, et de la facilité avec laquelle on voit se reproduire dans cet état, telle idée, tel souvenir, qui est presque toujours le même pour la même personne, et aussi de la difficulté qu'on éprouve à faire suivre au sujet un raisonnement ou une évolution logique quelconque, différente de l'objet qui l'occupe.

Cette prédominance de l'imagination éclate d'ail-

leurs d'une façon remarquable, dans les faits de *suggestion* qu'il n'est pas rare d'observer dans cet état. Voici en quoi ils consistent : on donne à la personne hypnotisée l'attitude de la prière ; aussitôt sa figure prend une expression appropriée, et elle lève les yeux au ciel en suppliante ; on lui donne une attitude menaçante, alors elle invective et frappe ceux qui l'entourent. On lui présente un verre d'eau qu'on lui dit être d'excellente liqueur, elle le savoure avec délices ; si c'est un breuvage répugnant qu'on lui annonce, elle rejette avec dégoût l'eau à laquelle elle vient de goûter.

Ces faits, qu'on a multipliés de cent façons différentes, prouvent, il me semble, que les sensations arrivent au centre de perception, mais y sont transformées par celles que l'imagination leur suggère et dont la sensation périphérique n'est plus que l'occasion. Il se passe là une véritable illusion, l'*illusion d'une sensation transformée par l'imagination.*

Les faits d'imitation dans lesquels l'hypnotisé répète tout ce que fait l'opérateur, peuvent se rapporter à la même cause. Ces faits de suggestion sont importants et méritent d'être relevés par le moraliste, parce que ils tendent à prouver de quelle importance il est d'éviter jusqu'au simulacre des actions mauvaises, et jusqu'à la mauvaise tenue. Ils donnent une preuve nouvelle à cette assertion que l'on peut provoquer chez le dormeur des rêves en rapport avec l'attitude qu'on lui impose, ou avec les mouvements qu'on lui fait faire sans l'éveiller. Enfin ils justifient le soin qu'on doit avoir de se maintenir et de maintenir les enfants, surtout au moment de leur sommeil, dans une tenue décente, si l'on veut leur éviter les rêves malsains et dangereux.

Peut-être peut-on expliquer de même la condition singulière dans laquelle se trouve l'hypnotisé, alors qu'il exécute, malgré lui, une action que son magné-

tiseur lui commande et à laquelle il paraît être impuissant à se soustraire ou à se refuser. De telle sorte qu'on peut avoir ce singulier spectacle, d'un sujet auquel on prescrit d'exécuter un acte, et tandis qu'à cet acte on oppose par suggestion un obstacle imaginaire, on contraint le sujet à franchir cet obstacle, en le lui commandant impérieusement.

Dans cet état, la prédominance d'action du système nerveux de la moelle sur celui du cerveau se marque, non seulement par ce qu'il y a d'automatique et d'involontaire dans les conceptions du sujet ; elle se marque encore par l'exagération de l'aptitude fonctionnelle des muscles et des nerfs. On a découvert récemment qu'il suffit de toucher à travers la peau, ou tout au moins de presser ou de frictionner tel nerf ou tel muscle, chez un sujet hypnotisé, pour que ces organes entrent et demeurent en état de contracture ; et cet état ne cesse qu'en provoquant, par le même moyen, la contracture des muscles antagonistes, ou encore, en épuisant l'excitabilité par des pressions fortes et réitérées.

§ 3. — LE SOMNAMBULISME ET LE MAGNÉTISME.

On doit rapprocher de l'hypnotisme, comme analogue sinon identique, le *somnambulisme*, qu'il soit naturel ou provoqué. Dans le *somnambulisme naturel* en effet, le sujet est endormi ; il paraît être insensible aux influences présentes, ou tout au moins les négliger assez complètement, pour n'agir que de souvenir et en vertu de l'imagination. Le somnambule écrit sur un cahier de papiers dont on lui retire les feuilles à mesure qu'il y a tracé quelques lignes ; et il continue d'écrire sur chacune de ces feuilles successives, comme si c'était toujours la même feuille qui fût au bout de sa plume. Il n'agit donc qu'en vertu de son

imagination, et ne voit que ce qu'elle lui représente, lui obéissant d'une façon réflexe, c'est-à-dire fatale et avec laquelle la détermination volontaire n'a absolument rien à voir. En un mot, il ne paraît pas sentir l'objet lui-même ; mais, une fois l'idée de l'objet entrée dans son esprit, s'en faire dans l'imagination, une représentation qu'il perçoit, en dehors même de l'objet.

La volonté fait ici défaut, plus encore que dans l'état d'hypnose pure et simple ; et de plus, le sujet a perdu en général toute conscience. L'hypnotisé sait encore et manifeste qu'il est une personne distincte et capable d'agir ; le somnambule agit sans que rien manifeste la moindre idée de conscience et de personnalité.

Quant au *somnambulisme artificiel*, entre l'opinion qui se refuse à y voir autre chose que de la supercherie, et celle qui affirme y reconnaître une influence surnaturelle, il est difficile de dire qu'il n'y a pas place pour une autre opinion. On sait que plusieurs auteurs acceptant la réalité des faits étranges qu'on observe dans cet état, ont cru pouvoir les attribuer à l'exagération de certaines aptitudes naturelles, devenues, par abstraction, beaucoup plus puissantes qu'elles ne le sont ordinairement.

Le somnambule paraît être, physiquement, dans un état fort analogue à l'hypnotisme ; il dort, mais est susceptible d'être mis en rapport avec les personnes présentes, surtout avec son magnétiseur. Le sens intime de conscience, déjà altéré chez l'hypnotisé, est totalement annihilé chez le somnambule ; chez lui, le contrôle volontaire sur les actes et sur les pensées est aussi totalement suspendu. D'ailleurs, la mémoire peut être exaltée, et l'imagination surtout acquiert une prépondérance exclusive de toute autre faculté.

Pour en finir tout de suite avec le somnambulisme provoqué, il faudrait nous expliquer sur certaines aptitudes qu'on lui attribue et qu'il est difficile de lui

refuser absolument, sans rejeter en bloc une masse de faits, dont beaucoup ont pu être faussement interprétés, sans doute, mais dont quelques-uns réclament cependant un sérieux examen, et sont rapportés par des gens capables d'observer et incapables de tromper.

Je veux parler des somnambules dites *lucides*, parce qu'elles (ce sont surtout des femmes) posséderaient d'étranges facultés ; par exemple, de lire dans la pensée de leur magnétiseur, sans que celui-ci ait donné d'ailleurs aucune manifestation de l'objet de sa pensée. Telle est la double vue, c'est-à-dire la faculté de voir, ou de connaître comme si on les voyait, des faits qui se passent à des distances indéfinies, et à travers n'importe quel obstacle. Telles sont encore les notions médicales dont on suppose que les sujets clairvoyants peuvent être doués, au point de décrire les lésions des organes internes et d'indiquer les remèdes qui leur conviennent; tel enfin, le pouvoir de pronostiquer l'avenir avec sûreté et de le prédire avec une quasi certitude.

Je ne puis omettre non plus ici, ce qu'on a décrit sous le nom de *transposition des sens*, état dans lequel les organes du tact par exemple, deviendraient aptes à percevoir les sensations visuelles et qui permettrait à un sujet de lire des caractères tracés sur une feuille mise en contact, ou avec le creux de l'estomac ou avec la plante des pieds.

Chacun de ces faits voudrait une étude complète pour être discuté dans sa possibilité, dans ses moyens d'exécution, et dans sa réalité. Je ne puis que résumer ainsi ce qu'il convient d'en penser.

Tout ce qui, dans ces faits, peut raisonnablement s'expliquer par les lois connues de la science, doit être admis comme naturellement possible. Tout ce qui dépasse la portée de ces lois, doit être réservé ou suspect. Tout ce qui les contredit, doit être l'effet de

l'erreur, de l'imposture, ou d'une intervention surnaturelle.

Tout ce qui dans les faits du magnétisme peut s'expliquer par une prédominance et une puissance exagérée de l'imagination et de la mémoire, doit être accepté comme naturellement possible. Que la psychologie, à elle seule, se fasse fort d'expliquer un certain nombre de faits qui sont en contradiction flagrante avec la physiologie, le cas devient suspect, et le jugement doit être suspendu, parce que cet antagonisme entre deux sciences ne doit pas nous porter à condamner aussitôt l'une par l'autre, mais nous faire rechercher un accord dont le lien nous échappe, ou bien nous faire mettre en suspicion l'objet même de l'antagonisme. Il nous faut savoir encore que toutes les lois naturelles ne nous sont probablement pas encore connues, et que, les faits observés doivent être, non seulement inexplicables par l'état actuel de la science, mais encore en contradiction avec les lois établies, pour qu'on puisse dire avec sécurité de tels faits, qu'ils sont ou impossibles ou surnaturels. Pour ces derniers, il est en effet condamnable de chercher à les expliquer par des hypothèses de l'ordre physique que rien ne justifie, et il est condamnable de chercher à les provoquer ou à les reproduire.

Il est sans doute difficile et presque impossible de marquer comment et à quel point précis, le surnaturel entre en jeu dans les opérations que je viens d'énumérer; mais ce qui importe avant tout c'est de concevoir la chose comme possible et de la constater comme réelle dans certains cas extrêmes où elle paraît s'imposer. Plus loin, à propos des maladies qui se rapprochent des interventions diaboliques, nous verrons de nouveau le problème se poser, et nous pensons y répondre de même.

Natura non facit saltus, disent avec raison les observateurs des lois de la nature; et ceux qui pensent avec

raison que l'ordre surnaturel n'est pas le renversement de l'ordre naturel, mais au contraire qu'il n'en est que la continuation dans une sphère différente et supérieure, ceux-là comprennent, par là même, qu'il n'y a pas de fossé entre ces deux ordres de faits. Il faut donc s'appliquer à rechercher comment se fait la transition de l'un à l'autre, sans s'attendre à y rencontrer une ligne de démarcation profonde et nettement tranchée.

Quant à constater que la chose existe et que cette transition se peut faire en réalité, le magnétisme, qui n'est pas utile à grand'chose, ne peut-il pas servir à le démontrer? En effet, lorsqu'on arrive aux phénomènes que racontent les spirites, et aux pratiques auxquelles ils se livrent, aux évocations des morts ou des esprits, ce qui est tout un, force est bien de conclure que tout ce qui n'est pas explicable par les illusions de l'imagination ou par l'imposture, ne peut trouver sa source que dans l'influence démoniaque. Les opérations de la magie, la divination, les folies, plus ou moins mêlées d'exactitude et toujours dangereuses, que l'on raconte du sabbat, des maléfices et des faveurs sataniques, des incantations, de la baguette mantique et des tables tournantes, en un mot, de la magie et de la sorcellerie, toutes ces choses, dis-je, en admettant qu'elles soient souvent le résultat de l'illusion ou de la supercherie, rentrent, pour le reste des cas, dans la règle que je posais tout à l'heure : si les effets qu'on attend de ces pratiques dépassent la mesure des moyens physiques qu'on y emploie, il faut les condamner et les proscrire.

Si la théologie ne commandait d'en agir ainsi, il faudrait encore le faire au nom de la médecine. Rien de plus malsain en effet que ce merveilleux, qui est à tout le moins burlesque, quand il n'est pas répugnant ou atroce; nous en avons la preuve indiscutable

dans le nombre toujours croissant des malheureux qu'il conduit à la folie.

Avant d'aller plus loin, notons encore qu'il est deux états nerveux graves, dans lesquels les hypnotisés peuvent facilement être amenés, et dans lesquels ils peuvent tomber spontanément. Je veux parler de la catalepsie et de la léthargie. La *catalepsie* est cet état dans lequel le sujet, placé dans une attitude quelconque, garde cette attitude aussi longtemps que dure la crise, ou jusqu'à ce qu'on lui en impose une autre.

Toute volonté, toute conscience ont disparu chez le cataleptique et aucune sensibilité ne se manifeste chez lui.

La *léthargie*, qu'on appelle aussi la mort apparente, est un état dans lequel toutes les fonctions de relation sont absolument suspendues, et les fonctions de la vie nutritive elle-même, à ce point ralenties et atténuées, qu'elles peuvent, à un examen superficiel, paraître anéanties et donner la meilleure image de la mort. Tout mouvement, toute sensibilité, toute perception ont disparu.

Enfin, ce que l'on voit plus souvent encore, lorsqu'on étudie l'hypnotisme ou le somnambulisme provoqué, c'est que l'état hypnotique, surtout chez les hystériques, conduit fatalement aux *crises d'hystérie* les plus violentes et les plus prolongées, parfois même aux crises de la grande hystérie ou hystéro-épilepsie. J'en ai, en ce moment où j'écris, un remarquable exemple sous les yeux; et si ces crises n'offrent guère de danger pour la vie, elles n'en sont pas moins des plus pénibles et des plus fâcheuses.

§ 4. — CONSÉQUENCES ET DANGERS DE CES PRATIQUES.

Maintenant que nous avons établi quels sont les caractères propres aux divers états hypnotiques, nous

pouvons examiner comment il faut les considérer au point de vue moral, et quelle conduite il convient de tenir à leur égard.

Un fait commun à tous ces états, outre leur singularité, c'est qu'ils consistent bien en une dégradation des aptitudes normales de la personne humaine. Par la désharmonie qu'ils introduisent au milieu de ses facultés, et mieux encore, par la suspension de plusieurs d'entre elles, ils se montrent comme une mutilation, passagère sans doute, mais néanmoins comme une mutilation de la personne humaine. Il ne saurait être indifférent de priver un être humain de la liberté de ses déterminations volontaires ; or le plus léger degré d'hypnotisme atteint et altère cette noble faculté et ne tarde pas à la supprimer plus ou moins complètement. Il ne saurait être indifférent d'altérer et de suspendre ainsi dans l'être humain la notion de conscience ; et c'est là ce que produit déjà l'hypnotisme et ce que détermine encore mieux le somnambulisme.

Par contre, les facultés qu'exalte l'hypnose, c'est-à-dire l'imagination et la mémoire, ne sauraient passer pour les plus nobles attributs de l'esprit ; c'est le contraire qui est vrai. Et en exagérant ces facultés aux dépens des autres, l'état hypnotique se montre encore comme un danger pour l'intégrité et le sain équilibre de nos meilleures fonctions.

Tous les auteurs prudents ont fait observer que les pratiques de l'hypnotisme et du magnétisme établissent entre deux individus, presque toujours de sexe différent (ce sont les conditions les plus favorables au succès de l'opération), une série d'impressions sensibles et morales, qui constituent pour le moins un danger de pécher contre les mœurs, et en tous cas, un écueil pour la moralité.

Enfin, de l'aveu des meilleurs observateurs, l'état hypnotique est de tous points comparable à une névrose, autrement dit, c'est une maladie proprement

dite, ou tout au moins une imminence morbide, un état dans lequel la maladie est imminente, sinon actuelle. Et en effet nous avons vu que l'hypnotisé peut facilement tomber en catalepsie, qui est une névrose fâcheuse, et qu'il peut arriver non moins facilement à la léthargie, état qui n'est pas seulement effrayant, mais qui offre de réels et de graves dangers. On a vu des sujets demeurer dans cet état, de façon à donner les plus pénibles inquiétudes au médecin qui en était témoin et qui peut-être l'avait provoqué.

D'ailleurs un sujet qu'on a plusieurs fois hypnotisé acquiert fatalement un autre genre d'imminence morbide : il devient de plus en plus facilement hypnotisable et demeure comme livré sans défense à celui qui voudra tenter sur lui l'expérience.

Et quand on arrive à l'état d'imitation forcée ou de suggestion, le danger est plus flagrant encore. Dans cet état, une attitude donnée au sujet, un commandement qu'on lui adresse, suffisent à lui imposer toute une série d'actes auxquels sa volonté ne prend nulle part, et à l'exécution desquels il ne peut se soustraire ; on peut donc présumer quels abus sont à redouter d'une pareille influence.

D'autre part, toutes les névroses sont connexes, pour ainsi dire, et l'on observe souvent la transformation de l'une ou l'autre de ces maladies, parfois même leur accumulation sur un même sujet ; et l'hypnotisme n'échappe pas à cette loi commune aux maladies nerveuses.

De plus, l'hypnotisé chez lequel on cultive, pour ainsi parler, la dislocation de ses facultés intellectuelles, l'abâtardissement de la volonté, et l'obscuration de la conscience, perd ainsi de ses meilleurs attributs, et peut rester mutilé dans ses plus nobles facultés. On cite une malade (Richer) qui demeura en état de démence plusieurs jours après des expériences d'hypnotisme ; deux malades (Regnard) demeurèrent long-

temps dans un état de léthargie qui donna les plus grandes craintes.

Récamier, Magendie, Rostan avaient déjà formellement condamné ces pratiques comme dangereuses.

Enfin Harting a observé que les poules, chez lesquelles il étudiait les phénomènes de l'hypnose, devenaient facilement épileptiques.

§ 5. — CONDAMNATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHIQUES ET PRATIQUES.

Voilà certes bien des motifs intellectuels, moraux et physiques de ne pas se livrer aux pratiques de ce qu'on appelle communément le magnétisme.

Il en est d'autres, qui relèvent des convictions religieuses ; elles reposent sur la suspicion légitime que la Cour de Rome a plusieurs fois manifestée à l'égard de quelques-unes de ces pratiques. C'est ce qui résulte des consultations données par le Saint-Siège les 25 juin 1840, 21 avril 1841, 1er juillet 1841, 21 mai 1856, et 4 août 1856. L'une d'elles est ainsi formulée : « L'exercice du magnétisme animal, ainsi qu'il est exposé, est illicite. »

Or, le Saint-Siège vise ici non seulement les pratiques en elles-mêmes, et ce qu'elles peuvent avoir de dangereux pour la foi, et pour les mœurs surtout ; il vise aussi ces cas, dans lesquels on demande à des moyens physiques, dont l'usage n'a rien d'illicite en soi, des résultats dont la portée dépasse absolument les facultés de notre nature et semble impliquer l'intervention de puissances occultes. Tous les auteurs spiritualistes ou théologiens, qui se sont occupés de ce sujet, sont d'avis qu'un certain nombre de faits ne peuvent s'interpréter autrement. Constatant, dans certains cas, des effets qui dépassent totalement la portée de ce que nous pouvons atteindre par nos facultés

physiologiques, et des résultats qui sont en opposition évidente avec les lois naturelles, ils concluent que de tels résultats trahissent l'intervention d'agents spéciaux, que ces agents nous sont étrangers et doivent nous être supérieurs, au moins par quelques-unes de leurs facultés.

Il est certain que bon nombre des faits rapportés par les auteurs à ce sujet ne laissent d'autre alternative à l'esprit qui les étudie : ou les nier comme erronés ou mensongers, ou les attribuer à une puissance étrangère et supérieure à l'humanité.

La métaphysique aura beau s'attacher à établir que l'âme séparée du corps possède des aptitudes bien supérieures à celles que nous lui connaissons dans la vie normale, cela est insuffisant pour nous convaincre ; car cette hypothèse ne peut expliquer les faits du magnétisme animal, qu'en se compliquant de beaucoup d'autres. Il faudrait admettre pour cela que l'âme peut, sans sortir des lois naturelles, subir une certaine séparation du corps, laquelle n'entraîne pas la mort et cesse aussi facilement que le sommeil ; que cette séparation peut être pratiquée à volonté, dans les expériences magnétiques ; que cette séparation, incomplète dans certains cas, peut comporter plusieurs degrés divers ; enfin que cette séparation met l'âme dans un état de plus haute puissance et de plus grande liberté. Toutes ces hypothèses, loin d'être prouvées, demeurent contraires à ce qu'on observe.

Si l'on admet qu'il s'agit alors de l'intervention d'une puissance étrangère, trois explications seulement restent possibles :

Il peut être question, ou bien de l'âme des morts, ou bien des esprits, et encore des bons ou des mauvais esprits. — Je ne saurais discuter ici à fond une telle question, dont ont traité d'ailleurs nombre d'auteurs compétents. (V. P. Matignon, *question du surnaturel.*) Je rappellerai seulement ce qu'il y a d'impossible à

mettre les âmes des morts à la merci des vivants, ainsi que cela aurait lieu si le magnétisme pouvait à son gré les mettre en cause et même les évoquer. Quant aux esprits, rien en théologie ne s'oppose à admettre comme possible leur intervention sensible. Mais si l'on a suivi l'exposé que nous venons de faire, on aura vu, d'abord, qu'ils sont rares, les cas où cette intervention doit être invoquée pour expliquer un fait anormal; et ensuite, que le caractère de ces opérations, la désharmonie et l'irrégularité qu'elles apportent au milieu des fonctions de l'économie vivante, la déchéance qu'elles imposent aux sujets qui s'y livrent, non seulement pendant les crises, alors que l'âme humaine semble comme décapitée et privée de ses plus éminentes fonctions, mais encore les traces d'infériorité que leur répétition ne manque pas d'amener chez ceux qui s'adonnent à ces pratiques ; enfin, les dangers de toutes sortes auxquels elles exposent ; tout s'unit pour démontrer que, s'il y a là l'intervention d'une puissance supérieure à l'humanité, ce ne peut être que l'intervention d'une puissance malsaine et malfaisante.

Est-ce à dire pour cela que la médecine doive se refuser absolument d'avoir recours, en aucun cas, aux pratiques de l'hypnotisme, et qu'elles soient incapables de tout effet utile et bienfaisant?

Non; et ce, pour deux raisons : Il est bien certain que le sommeil hypnotique est un moyen de modifier la manière d'être du système nerveux central, dans un sens qui peut être favorable à certains états morbides légers ou nerveux. C'est un moyen d'anesthésie, qui peut plonger les sujets pour quelque temps dans l'insensibilité, et qui a pu permettre d'exécuter, sans douleur, quelques petites opérations. Toutefois, il faut avouer que c'est, employé dans ce but, un moyen peu pratique, souvent infidèle, et bien inférieur aux moyens anesthésiques puissants et sûrs que nous pos

sédons et dont l'usage se perfectionne tous les jours. Il n'en est pas moins vrai que l'on a pu délivrer les malades de certaines douleurs, névralgies, migraines, et de certains états nerveux plus pénibles que dangereux, en pratiquant sur eux quelques passes magnétiques, ou en provoquant un léger degré d'hypnose, par la compression des globes oculaires par exemple, ou par la fixation du regard.

Cette pratique est d'autant plus légitime qu'elle ne met en œuvre que des moyens physiques, et ne détermine qu'un état physique spécial, en vue d'obtenir un résultat physique favorable et utile. Mais il faut savoir que l'innocuité, et par conséquent l'innocence de ces opérations, ne subsiste qu'autant qu'on se borne à amener les sujets dans les degrés les plus simples et les plus légers de l'hypnotisme; en se gardant soigneusement de passer outre, sous prétexte de faire une expérience d'ailleurs inutile et de satisfaire une vaine curiosité; en se gardant encore plus de pousser l'opération à ce point, où, privée de toute volonté et de toute liberté, privée aussi de presque toute conscience, la personne hypnotisée est pour ainsi dire livrée sans défense à toute mauvaise entreprise, à toute mauvaise influence morale ou physique; en se gardant encore de conduire l'opération jusqu'au degré où des accidents physiques sérieux peuvent en résulter; en se gardant enfin et surtout d'exiger du sujet des choses qui dépassent la portée de ses moyens naturels, au risque de provoquer l'illusion, le mensonge, peut-être même l'intervention d'une puissance occulte et malsaine.

CHAPITRE II.

Les faits mystiques. — La contemplation et l'illusion. — La vision et l'hallucination. — L'extase et son diagnostic.

Je veux maintenant aborder un autre ordre de considérations, sur les moyens que nous avons de distinguer ces phénomènes étranges, mais naturels, dont je viens de parler, de ceux dont s'occupe la théologie mystique, et qui présentent avec ceux-ci plus d'une analogie. Je voudrais présenter d'abord quelques indications sur les relations que ces faits naturels présentent, et avec ceux de la mystique divine, et aussi avec les contrefaçons diaboliques.

Je ne saurais me dissimuler la grande difficulté d'un pareil sujet, quelle somme considérable d'études il impliquerait, dans l'ordre biologique et dans l'ordre théologique, pour être traité à fond, et combien l'étude seule est impuissante à l'éclairer comme il faudrait. Mais, comme de téméraires interprétations n'ont pas craint de confondre ensemble les faits de ces trois ordres, pour les attribuer tous confusément à celui des infirmités humaines, il n'est pas sans utilité de s'appliquer à chercher s'il est des caractères par lesquels ils se distinguent, et quelle est la valeur de ces caractères.

Les faits qui prêtent à cette confusion sont d'abord l'état de contemplation, puis les révélations, les visions et l'extase. On a tenté d'expliquer les premières, en les attribuant à des hallucinations, et aussi d'expliquer l'extase par les divers modes de l'hypnose.

Quant à la mystique diabolique, elle s'occupe des faits de possession et d'obsession, qu'on a confondus

avec des maladies nerveuses, et en particulier avec les grandes névroses convulsives.

La grande réformatrice du Carmel, étant une des femmes qui ont été le plus favorisées des dons de la vie mystique et celle qui nous a laissé les relations les plus détaillées de ces faveurs divines, a eu aussi le privilège d'attirer davantage les négations du scepticisme. A l'exemple du P. Hahn (v. *Rev. des quest. scient*. 1883), nous la prendrons aussi pour type et pour guide, au milieu des difficultés dont cette étude est hérissée, et nous emprunterons plusieurs des éléments de notre diagnostic au mémoire que ce savant théologien vient de lui consacrer.

Nous nous appuierons aussi sur l'étude savante qu'à présentée de ces faits le P. de Bonniot, dont le livre sur le miracle, bien que contestable sur quelques points, dénote une somme considérable de connaissances scientifiques. Ces deux auteurs n'ont pas craint de se compromettre sur le terrain de la science. Plût à Dieu que beaucoup de savants, avant d'aborder ces questions mixtes, eussent pris la peine de se mettre ainsi au courant des solutions qu'en donne la théologie.

Beaucoup d'auteurs profanes ont pensé que les pratiques de la vie religieuse peuvent prédisposer les sujets qui s'y adonnent aux illusions des sens et même aux hallucinations proprement dites. Il est vrai que certaines pratiques religieuses, lorsqu'on en exagère la mesure, ou qu'on s'y applique faussement, peuvent avoir ce résultat. Les mortifications poussées au delà de ce que le corps est apte à supporter les jeûnes excessifs, les veilles prolongées, et toutes les pratiques analogues, du moment où elles altèrent notablement la santé du corps, altèrent aussi l'équilibre de notre unité et peuvent devenir fâcheuses. On verra ailleurs quels symptômes peuvent révéler et permettre d'attribuer à cette cause une altération

notable de la santé. — C'est une condition dont il suffit de savoir ce qu'elle peut produire, pour échapper à une méprise, comme nous le dirons plus loin.

Un autre exercice que pratique la vie religieuse et qu'incriminent volontiers les médecins et les philosophes, est celui de la méditation. — Il est vrai encore que la tension prolongée de l'esprit sur un même objet, l'effort par lequel l'attention s'applique à le fixer dans l'imagination, provoquent l'âme à s'abstraire, pour se mieux concentrer sur cet objet. Que cette abstraction, mal dirigée, puisse conduire aussi à l'illusion et même à l'hallucination, tout ceci est possible. Que sera-ce, ajoute-t-on, si, de la vie religieuse simple, on passe à la vie mystique, et des pratiques de l'une aux pratiques de l'autre, etc., etc. ?

Mais d'abord, rétablissons l'exactitude des faits sur ce dernier point : il n'y a pas de pratiques de la vie mystique, par cette raison que les faveurs mystiques sont accordées, en pur don, à des sujets qui vivent saintement sans doute, mais qu'elles ne sont pas toujours le privilège de la vie religieuse. De saints religieux ne les ont pas connues, ce qui n'empêche qu'il faille atteindre un certain degré de sainteté pour être apte à en jouir. Enfin, on ne mérite pas ces faveurs ; et même l'humilité vraie les fait redouter et s'oppose à ce qu'on les recherche ; tout au plus peut-on les souhaiter, en même temps que les craindre. (Sainte Thérèse.) De plus, l'âme favorisée de ces dons s'en cache soigneusement ; elle ne les avoue qu'à regret, pour ainsi dire, au seul directeur de sa conscience, et, s'en remettant à lui de juger de leur exactitude, s'abandonne à son jugement et obéit ponctuellement à ses décisions.

§ 1. — LA CONTEMPLATION ET L'ILLUSION.

Le premier de ces dons mystiques, est la contemplation; c'est, à proprement parler, une intuition simple de la vérité, que l'esprit embrasse sans travail et sans effort, avec une clarté qui l'étonne et le ravit; enfin, comme conséquence immédiate, la contemplation entraîne une tendance affective à l'amour de Dieu et à l'action dans le sens l'objet de la contemplation, et cette sorte d'impulsion pourrait conduire à l'extase.

Comme on le voit, rien dans ce phénomène, ne ressemble à une hallucination. Que si l'on craint d'avoir affaire à une illusion, les moyens d'écarter cette crainte seront d'apprécier soigneusement l'accord que l'objet de la contemplation présente avec les données simples et ordinaires de la vie rationnelle et religieuse; de juger si les actes auxquels elle conduit, si l'impulsion qu'elle communique aux actions de l'existence, est dans un sens favorable et fécond.

On dira peut-être que ce sont là tous motifs de juger que le phénomène surnaturel de la contemplation a bien pu se produire, mais que rien ne prouve qu'il se soit produit en effet. — Or croit-on que l'illusion puisse se produire, malgré la conscience qu'a le sujet, d'avoir nettement contemplé dans son esprit quelqu'un des caractères de la vérité, dont il reste frappé et dont il garde précieusement le souvenir? Et puis, l'illusion, en pareille matière, ne peut guère que demeurer stérile et sans fruits, tandis que la contemplation laisse après elle, outre la joie qui en résulte, des sentiments de reconnaissance, d'humilité, d'obéissance et d'amour, qui font avancer le sujet dans le chemin de la vie morale et religieuse.

Enfin la contemplation, ne présentant à l'esprit rien qui relève de la sensation, peut toujours être distin-

guée de toute représentation sensible, vraie ou fausse.

§ 2. — RÉVÉLATIONS, VISIONS ET HALLUCINATIONS.

Les révélations et les visions sont les dons mystiques que l'on étudie après la contemplation, et qu'il faut s'appliquer à distinguer des *hallucinations*. C'est une distinction dont le P. de Bonniot s'est appliqué à montrer les caractères.

L'hallucination, dit-il, est une sensation déterminée par une impression organique, dont ni l'objet, ni la cause immédiate ne sont extérieurs. Le docteur Motet ajoute avec raison, dans sa définition, que l'exercice de la mémoire et de l'imagination, coïncidant avec cette impression organique, lui fournissent un élément, d'où résultent des apparences qui n'ont rien de commun avec une vue intellectuelle simple, et n'entraînent que le délire, ou tout au moins une profonde perturbation dans les actes physiques et moraux de l'individu. En un mot, c'est l'appareil sensoriel qui fournit la matière de la sensation, tandis que l'imagination la modèle. L'appareil sensoriel joue donc encore quelque rôle dans l'hallucination, mais celui de l'imagination le domine de beaucoup; aussi puis-je dire que l'hallucination est une sensation subjective transformée, autrement dit : l'*illusion d'une sensation subjective*, ou d'une sensation qui n'a pas d'objet extérieur.

Or, quelle que soit l'importance prise par l'imaginanation, dans la perception de l'hallucination, elle ne peut supplanter la sensation, au point de fournir à l'intelligence ce que les sens ont mission de lui apporter. D'abord, elle ne peut rien sur le monde extérieur. Dans l'organisme, elle ne peut produire que ce que produisent les nerfs. Enfin, dans l'esprit, l'imagination, qui ne crée pas, ne peut produire que des

images, qu'elle trouve dans la mémoire, soit dans leur entier, soit dans leurs principaux éléments.

Pour les mêmes raisons, il est facile de comprendre que, comme le dit fort bien Debreyne, toute hallucination est individuelle et solitaire et jamais générale et collective. Une hallucination générale et collective, c'est-à-dire commune à plusieurs individus en même temps et sur le même objet, est impossible et contraire aux lois physiologiques. Il n'est pas plus possible que plusieurs personnes aient vu, toutes en même temps, un objet absent ou fantastique, ou entendu un bruit imaginaire, qu'il n'est possible que plusieurs individus aient tous éprouvé le même rêve au même instant et jusque dans ses moindres circonstances : tout cela répugne à la raison et au bon sens.

Quand on dit que plusieurs personnes ont été hallucinées simultanément, il faut entendre qu'une seule l'a été véritablement et que toutes les autres n'ont fait que partager ou imiter l'espèce d'enthousiasme qu'elles ont aperçue dans la personne subitement frappée d'une grande hallucination : et la preuve que ces personnes n'ont fait que subir l'influence contagieuse des phénomènes réels qu'elles ont vus dans l'individu halluciné, c'est qu'elles ne sauraient rendre un compte exact ni de la nature, ni des circonstances de l'hallucination éprouvée solidairement ; de même, quand on voit rire fortement une personne pendant quelque temps, on est irrésistiblement porté à l'imiter et à rire avec elle, sans pour cela connaître le motif qui a pu déterminer ce rire inextinguible.

Il faut donc admettre, comme une vérité incontestable, qu'une hallucination pure et simple, non exprimée ou traduite par des actes ou par des phénomènes extérieurs et sensibles, ne peut être transmise ou communiquée à d'autres personnes ; c'est-à-dire en d'autres termes, que plusieurs personnes ne peuvent éprouver en même temps la même hallucination, sur

le même objet et dans des circonstances identiques de tous points.

Ceci posé pour ce qui est de l'hallucination en général, venons aux *révélations* et aux moyens de les distinguer des hallucinations de l'ouïe.

Les hallucinations de l'ouïe appartiennent le plus souvent à l'aliénation et aux formes chroniques de l'aliénation (Motet).

L'halluciné de l'ouïe pense bien entendre par les oreilles les paroles qui arrivent à son entendement; il les attribue d'abord aux gens qui sont dans son voisinage, puis à des influences mystérieuses; elles consistent le plus souvent en injures, en moqueries, en ordres donnés impérativement et impossibles ou embarrassants à exécuter. L'halluciné demeure, après les avoir ouïes, dans un état de trouble et de crainte, qui vient d'un certain degré d'incertitude sur la provenance de ce qu'il a entendu et de la difficulté qu'il éprouve à accorder cette sensation avec les autres actes de sa vie ; et il ne cesse d'aggraver son délire, en cherchant à le systématiser.

Selon sainte Thérèse, les révélations ou les paroles divines ont de tout autres caractères : elles ne sont point entendues des oreilles du corps, elles s'imposent de telle sorte qu'on ne peut s'empêcher de les entendre ; elles laissent, dans l'esprit, tout à la fois la certitude qu'elles ont été entendues et un souvenir durable; elles sont parfois prophétiques, et elles sont toujours l'occasion, pour le sujet qui les entend, d'un progrès extraordinaire dans la voie de la piété et de la vertu.

Le fait sera plus remarquable encore, s'il s'agit de révélations faites dans une langue jusque-là inconnue du sujet et que le sujet comprend néanmoins, sans l'avoir jamais apprise. Il y a, en général, dans ce fait d'entendre ou de parler une langue sans l'avoir apprise, un caractère surnaturel d'une haute importance et qui emporte, par cela même, la conviction,

pourvu qu'on s'assure bien d'ailleurs qu'il n'y a ni supercherie, ni méprise.

Disons encore que l'halluciné de l'ouïe l'est à l'occasion d'une cause accidentelle appréciable, pendant une maladie cérébrale, ou à la suite d'une maladie grave quelconque, ou par le fait d'une intoxication, ou enfin, dans un état de folie plus ou moins permanent. La révélation a lieu dans de tout autres circonstances. En résumé, la certitude du sujet qui la perçoit, l'harmonie qu'elle présente avec le reste de l'existence, la portée des vérités qui en sont le sujet, leur cachet souvent prophétique, et les effets favorables qui en résultent, tels seront les signes principaux au moyen desquels on pourra reconnaître une révélation.

Pour ce qui est de séparer les révélations divines d'avec les révélations diaboliques, c'est au sujet même de la révélation, aussi bien qu'à ses effets, qu'il faut surtout s'en rapporter. Les principes en pareille matière méritent d'être cités; le P. de Bonniot les résume ainsi : tout ce qui contredit la raison est faux; tout ce qui contredit la morale est faux et mauvais; tout ce qui contredit la vérité révélée est faux, mauvais et impie. Je ne saurais mieux dire et ne puis que renvoyer d'ailleurs à ce que j'ai dit déjà sur ce sujet.

Les *apparitions* ou les *visions* sont distinguées par les mystiques, selon que leur objet est aperçu comme corps (vision corporelle ou externe), comme représentation sensible (vision imaginaire), ou comme vérité entendue (vision intellectuelle).

Quoi qu'il en soit, ce n'est guère que la vision corporelle ou externe, tout au plus peut-être la vision imaginaire, qui puisse être confondue avec l'hallucination. Il faut pour cela, en effet, que ce soit un objet sensible que le sujet voie apparaître, et que ce soit avec les yeux du corps qu'il le perçoive. Or, résumons avec le P. de Bonniot, les caractères propres aux vi-

sions : — Une représentation sensible, dont les éléments n'ont jamais été perçus par les sens, ne peut être l'œuvre de l'imagination et ne peut être une hallucination. — De plus, une représentation sensible, parfaitement ordonnée, dont les éléments seuls et non pas le type ont été perçus par les sens, ne sera pas une hallucination, si l'imagination n'a pas, au préalable, combiné ces éléments, dans le calme et sous la direction de la raison; car l'imagination livrée à elle-même est condamnée au désordre. La représentation sensible et exacte d'un fait d'observation, d'un événement historique, jusque-là parfaitement inconnu, ne peut être une hallucination. De même, la représentation sensible et exacte d'un événement imprévu, qui s'accomplit hors de la portée des sens, ou qui, dépendant d'une cause libre, ne s'est pas encore accompli, ne peut être une hallucination. Enfin, une représentation sensible qui se trouve, à la fois et de tout point, identique en deux ou plusieurs sujets, si elle n'a pas été préparée par la perception antérieure du même type, ne saurait être une hallucination. Ajoutons, en un mot, que la suppression de l'effet naturel d'un agent physique, au moment où il agit, et réciproquement la constatation de cet effet en l'absence de l'agent qui le produit naturellement, ne sauraient être l'effet de l'imagination.

Ces propositions résument sinon toutes les règles, au moins les plus importantes de celles que réclame l'examen scientifique d'un fait d'apparition quel qu'il soit.

L'hallucination implique la présence d'un objet fantastique, ayant les apparences de la réalité, puis une inclination invincible à prendre cette apparence pour un objet réel, c'est une double condition qui se retrouve dans plusieurs états morbides.

Ainsi les hallucinations de la vue sont surtout fréquentes dans les délires toxiques, et leurs caractères

varient très bien avec la nature du poison qui en est la cause. En général, comme ces hallucinations qui précèdent parfois immédiatement le sommeil, et qu'on a appelées hypnagogiques, elles sont confuses, indécises, fugaces, changeantes, et néanmoins, ne reproduisent jamais que des sujets dont les éléments se retrouvent dans l'imagination. Enfin, cette mobilité et cette instabilité des images perçues par l'halluciné, lui causent une fatigue et un trouble profonds.

Outre les intoxications, diverses maladies disposent aux hallucinations; ce sont surtout les maladies cérébrales, les fièvres graves, et les névroses, y compris la folie. Or, les maladies cérébrales, les fièvres graves et la folie impliquent un ensemble de phénomènes, qui donneront facilement à l'hallucination la valeur qui lui convient.

Il n'en est pas tout à fait de même de certaines névroses et en particulier de l'hystérie. Cette maladie peut en effet prêter à la méprise, mais un examen approfondi permet d'y échapper. C'est ainsi que le P. Hahn, après avoir comparé les hallucinations des hystériques aux visions de sainte Thérèse, conclut à cette distinction : d'un côté, c'est l'imagination qui fait tous les frais, de l'autre, l'imagination, ou n'a aucune part, ou ne joue qu'un rôle tout à fait passif; d'un côté, suppression complète des rapports logiques de lieux et de temps avec l'existence réelle, de l'autre, ces rapports respectés jusque dans les moindres détails; d'un côté la folle affirmation des données les plus contradictoires, de l'autre, la crainte prudente d'être le jouet de l'illusion ou de l'erreur.

Enfin l'hallucination ne laisse à sa suite aucune de ces claires vues que procure la vision véritable; claire vue d'un objet ravissant, s'il s'agit de la vision extérieure, claire vue de l'esprit, s'il s'agit de vision intellectuelle. L'hallucination ne porte que trouble dans la conscience et dans la raison, et n'est suivie non plus

d'aucune de ces consolations spirituelles, d'aucun de ces bons propos, qui marquent ou préparent le progrès dans le chemin de la vertu.

Ce qui, d'après Benoît XIV donne aux apparitions de sainte Thérèse leur caractère divin, se résume en ce que la sainte, 1° craignait toujours d'être trompée, 2° ne demandait jamais de vision, 3° communiquait tout à ses directeurs; 4° leur obéissait; 5° croissait en même temps en humilité; 6° ne gardait en elle que la paix et le désir de la perfection; 7° enfin n'offrit jamais, dans les visions, rien qui fût contraire aux règles de la foi. Ces caractères résument, mieux que je ne le pourrais faire, les règles qui servent à discerner les apparitions.

Et en effet, les conditions extrinsèques, pour ainsi dire, relatives au caractère moral, aux habitudes religieuses, à l'état de santé, à la discipline du sujet, ses vertus et en particulier la pratique de l'obéissance et de l'humilité, telles sont les considérations qui doivent aider à tirer au clair la vérité de ces problèmes délicats.

Enfin, les mêmes conditions pourront servir à apprécier quelle peut être l'origine de la vision, si elle est divine ou diabolique : C'est, outre l'impression qu'en ressent le sujet, au moment même de l'apparition, celle surtout qui la suit. Voici le signe de ma visite, aurait dit Notre-Seigneur à sainte Catherine de Sienne, et le signe de la visite du démon : Quand je visite une âme, au commencement, elle ressent de la crainte, mais au milieu et à la fin de la joie, et la faim de la vertu; la présence du démon produit d'abord l'allégresse, puis l'âme reste dans la confusion et les ténèbres. Je ne puis encore que renvoyer ici à ce que j'ai dit aux paragraphes précédents pour compléter cette distinction.

§ 3. — L'EXTASE ET SON DIAGNOSTIC.

L'extase et ses divers degrés, tels que l'ivresse spirituelle et le sommeil mystique, l'extase est l'acte mystique qui a le plus attiré l'attention des physiologistes, et qui a paru à beaucoup d'entre eux pouvoir être rapporté comme à sa cause, à l'hypnose et à ses diverses formes.

Les auteurs théologiques définissent l'extase, un état dans lequel l'âme déserte les sens, pour se fixer sur un objet surnaturel, qui la charme et l'absorbe. Une élévation surnaturelle de l'âme, une suspension plus ou moins complète des sens et de la motilité, qui peut aller même jusqu'à la suspension de toutes les fonctions de relation, avec conservation des seules fonctions nutritives : tels en sont les principaux caractères. L'extase naît de l'amour que l'âme conçoit pour la bonté et la beauté de Dieu qui l'attire. L'âme, tout en demeurant libre, en conçoit pour la perfection une aspiration qui va jusqu'à l'héroïsme. En même temps, le corps se trouve réduit à un état d'insensibilité générale et d'inaction, qui peut aller jusqu'à la mort apparente; mais le plus souvent, l'extatique garde la faculté d'exercer un certain nombre d'actes, soupire, parle même de l'objet de sa vision. Quelques-uns conservent la faculté d'obéir aux ordres de leurs supérieurs, de remplir leur office et surtout d'aller à la communion; d'autres restent immobiles, mais s'inclinent et semblent vouloir s'élancer vers l'objet de leur vision. En tous cas, leur visage témoigne du ravissement de leur esprit, de la puissance de l'admiration et de l'amour qui les exalte, d'où résulte une physionomie spéciale, qu'on a qualifiée de transfiguration. Je ne dirai qu'un mot des faits de soulèvement que l'extase produirait parfois, contrairement aux lois

de la pesanteur; ce fait, bien constaté, aurait aussi, bien entendu, une valeur indiscutable, pour établir la réalité de l'extase.

Il est encore un caractère propre à l'extase religieuse; c'est la satisfaction que paraît éprouver l'extatique à l'approche ou au toucher des objets religieux, et surtout des objets bénits, satisfaction dont il témoigne par le jeu de sa physionomie ou par ses paroles. Enfin, un caractère non moins important gît dans l'influence que peuvent exercer aussi sur l'extatique ses supérieurs ecclésiastiques, et dans l'obéissance qu'il leur témoigne.

D'après ces caractères, on voit que l'extase est une sorte d'entraînement de l'économie tout entière, dans le sens de ses aptitudes supérieures. L'intelligence y est aussi ouverte que possible; la volonté lui obéit, et si elle peut paraître avoir ainsi aliéné sa liberté, ce n'est qu'une apparence, contre laquelle protestent les exemples que je viens de citer, d'extatiques accomplissant des actes multiples et complexes. Aussi bien en est-il de même de l'attention prêtée par l'extatique à l'objet de son extase, et à laquelle la volonté ne peut être étrangère.

Les seules fonctions qui semblent sacrifiées sont les fonctions de sensibilité, les moins élevées dans l'ordre humain; encore sont-elles seulement suspendues, et se retrouvent-elles aussitôt après l'extase, dans leur intégrité tout entière.

Il faut se garder de confondre l'extase avec un évanouissement naturel ou avec une *syncope*, ce qui est facile; car dans la syncope, la défaillance du corps et la suspension des fonctions de relation constitue un état qui présente avec l'extase quelque analogie.

Mais la syncope entraîne de plus la suspension des fonctions intellectuelles et la perte de la conscience. Enfin la position horizontale, un air frais, quelques excitations de l'odorat et du tact (senteurs vives sous

les narines, frictions froides du visage, percussions dans les mains) ne tardent pas à faire sortir de cet état les personnes que la faiblesse de leur constitution, ou une impressionnabilité exessive a pu y faire tomber; tandis que l'on ne peut aussi facilement tirer de leur extase les sujets qui y sont entrés.

Sainte Thérèse insiste sur un autre état physique, que, sous le nom d'*évanouissement extatique*, elle recommande de séparer de l'extase véritable, et qu'elle décrit comme une sorte d'engourdissement fort analogue, sinon identique à un léger degré d'hypnose. C'est un état qui ressemble beaucoup à ce que les auteurs décrivent sous le nom d'*extase naturelle*, ou encore sous le nom d'*extase externe*.

L'extase, dit le P. de Bonniot, a deux éléments distincts : d'une part, les facultés supérieures de l'âme s'exercent avec plénitude (élément positif); d'autre part, les facultés inférieures suspendent presque toute leur influence (élément négatif). Or c'est ce dernier élément qui constitue à lui seul l'extase externe ou l'extase naturelle. Il est donc facile de séparer cette dernière de l'extase vraie; il ne constitue, à vrai dire, qu'un certain degré d'hypnose, ou lui est tout à fait analogue. Le diagnostic en sera exposé dans le paragraphe suivant.

Sainte Thérèse recommande à ses filles d'éviter de tomber en cet état. Elle le traite même de sensualité spirituelle mal déguisée, dont le résultat est de consumer les forces du corps sans profit pour l'âme; et elle conseille d'y pourvoir, en retranchant pénitences, abstinences et jeûnes, et en prescrivant l'occupation aux offices de la maison.

Ce qui caractérise surtout cet état, c'est qu'il est possible, par une sollicitation un peu vive, d'en faire sortir celles qui s'y laissent aller ; il faut le suspecter d'ailleurs, lorsqu'il se produit chez les sujets affaiblis, et qu'au lieu des effets de l'extase que je viens d'indi-

quer, il laisse après lui lassitude, tiédeur et même dégoût de la vertu et des efforts qu'elle réclame.

Voyons maintenant comment on peut distinguer l'extase de l'hypnose et des différents états pathologiques qui s'y rapportent.

L'état d'*hypnotisme* pourrait être confondu non avec l'extase confirmée, mais avec ce degré moins élevé dans l'échelle extatique, qu'on décrit sous le nom de sommeil mystique. Toutefois une grande différence permet la distinction; rappelons-nous que l'hypnose est caractérisée avant tout par la suspension de la volonté, qui ne peut plus guère s'exercer que pour la résistance et non pour l'action ; que dans l'hypnose, la sensation de conscience s'altère plus ou moins et que la mémoire de ce qui s'est passé pendant cette condition disparaît totalement au réveil, et nous aurons la possibilité de la distinguer du sommeil extatique dans lequel la volonté est conservée, la conscience est intacte, et dont le souvenir reste très présent. Ajoutons qu'il est en général facile de réveiller un hypnotique et que les sollicitations extérieures (en dehors des prescriptions de l'autorité ecclésiastique), n'ont guère d'influence pour faire cesser l'extase.

Quant à l'extase confirmée, c'est surtout avec l'état de *somnambulisme* qu'on pourrait la confondre. Or, là encore, on peut espérer réunir les éléments d'une suffisante distinction. Le *somnambulisme spontané* permet d'agir extérieurement malgré le sommeil, mais l'action ainsi effectuée paraît l'être, non en vertu d'une décision de l'esprit, qui préside à l'acte et en modifie l'exécution selon les circonstances, mais en vertu d'une conception imaginaire, qui s'impose fatalement à l'action, une fois qu'elle est concue.

Rappelons-nous ce que j'en dis plus haut : les sens du somnambule ne servent pas à ses actes, la conscience ne les apprécie pas, si tant est qu'elle subsiste, le souvenir en fait totalement défaut. C'est, comme on

l'a dit, l'inverse de l'extase, qui paralyse le corps au profit de l'esprit et ne retire le sujet du monde sensible que pour l'absorber en celui de la pensée. Dans l'état de somnambulisme, au contraire, c'est l'esprit qui est paralysé au profit du monde sensible, non pas du monde sensible extérieur, mais du monde sensible intérieur, que reproduisent l'imagination et la mémoire.

Le somnambule spontané a de plus le regard terne et la physionomie absolument inerte du dormeur, par opposition avec la transfiguration de l'extatique.

Le somnambule marche, va, revient, tandis que l'extatique reste immobile ou ne se meut guère que dans la direction de l'objet de son extase.

Le sujet en état de *somnambulisme provoqué* pourra davantage prêter à la confusion, en ce sens que les hallucinations, les suggestions que j'ai déjà indiquées, pourraient en imposer au premier abord pour un état extatique. Mais la façon dont les malades tombent en état de somnambulisme, est absolument différente de celle par laquelle les saints sont ravis en extase ; et est aussi différente la façon dont les uns et les autres sortent de leur état anormal. Sans doute quelques somnambules rompues au métier, pour ainsi dire, en arrivent à passer de l'état normal à la condition seconde, comme on l'appelle, sans provocation apparente et presque spontanément, mais il est bien rare qu'arrivées à cet état, elles ne présentent pas des accidents appartenant manifestement à d'autres névroses bien caractérisées, et dont il me reste à parler. En tous cas, les signes indiqués plus haut subsistent ; en un mot, suppression de la libre détermination volontaire, altération profonde de la conscience, souvenir nul de la crise, tels sont les caractères essentiels par lesquels le somnambule diffère de l'extatique.

On ne confondra pas facilement l'extase avec la *catalepsie*, état dans lequel tout mouvement spontané

du sujet est impossible, et dans lequel aussi le malade garde, sans aucune apparence de fatigue, les attitudes et les positions qu'on lui impose, comme une cire qui se laisse mouler et garde la forme qu'on lui donne. Enfin, dans la catalepsie, le sujet ne parle pas; la physionomie, sans aucune animation, trahit d'ailleurs la suspension complète dont sont frappées les facultés intellectuelles; donc pas de conscience pendant la crise; une fois la crise passée, pas de conscience qu'elle ait existé, autrement dit, nul souvenir.

En un mot la catalepsie, qui reproduit les apparences grossières de l'extase externe, se distingue même de celle-ci, mais elle se distingue surtout de l'extase vraie, en ce que celle-ci entraîne un surcroît d'activité des facultés supérieures, tandis que la catalepsie supprime l'activité consciente de l'intelligence et de la volonté, voir même l'imagination et la mémoire.

Il en est de même sous ce rapport, de la *léthargie* ou mort apparente, dans laquelle la suspension des fonctions de relation marche avec la suppression totale de connaissance. De plus, le sujet léthargique s'affaisse et reste dans un état de relâchement général des membres qui, lorsqu'on les abandonne après les avoir soulevés, retombent inertes, selon les lois de la pesanteur. S'il existe quelque contracture qui dénote une persistance de motricité, elle n'occupe toujours que quelques groupes musculaires isolés, rarement même s'étend-elle à un membre en son entier. Il en est de même de l'apoplexie sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister.

Un état morbide qui appartient aux névroses dites psychiques, la *mélancolie avec stupeur*, a pu être rapproché de l'extase, pour quelques-uns des caractères qu'elle présente au moment de ses paroxysmes; mais les mélancoliques peuvent toujours être tirés, même au moment des crises, de l'état d'inertie dans lequel celles-ci les font tomber; ils finissent même par répondre aux sollicitations dont ils sont alors l'objet;

enfin ces crises peuvent se prolonger longtemps, et, dans leur intervalle, le sujet reste mélancolique, moins la stupeur, et demeure manifestement un malade.

L'*épilepsie* a ses crises brusques, son cri initial, sa période de raideur tétanique, suivie de secousses violentes, avec altération épouvantable de la physionomie, grimaces convulsives, écume aux lèvres; puis sa période de sommeil avec ronflement, enfin l'inconscience et la suspension des fonctions intellectuelles, d'où l'impossibilité du souvenir. Ne sont-ce pas là tout autant de caractères qui rendent impossible, même pour les gens inexpérimentés, de la confondre avec l'extase.

Il n'en est pas de même de l'*hystérie*. Cette névrose, qui est une maladie générale du système nerveux, se traduit par un singulier état de déséquilibration dans les fonctions de ce système, et par des crises. Dans ces crises se mêlent souvent des phénomènes appartenant à d'autres névroses, en particulier à l'épilepsie, à la catalepsie et à la léthargie, plus souvent encore aux diverses variétés de l'hypnotisme. D'où il résulte que, si l'hystérie franche ne peut être confondue avec les phénomènes mystiques, celle qui se complique ainsi peut à la rigueur donner prise à l'erreur. Ce que j'ai dit déjà de ces diverses névroses me dispense d'insister encore à ce sujet; la description que je donne plus loin (page 293) de la crise d'hystérie, le compléterait au besoin.

Cependant il est bon d'ajouter que l'hystérique, en dehors de ses crises, par l'irrégularité de son caractère, la mobilité de ses déterminations, son impressionabilité maladive sur certains points, l'insensibilité qui se manifeste par contre dans certaines régions de sa peau, sa tendance à la désobéissance capricieuse et à la vanité, sa passion pour la fourberie et l'illusion, ses tares héréditaires fréquentes, en un mot la prédominance que prend chez elle la vie de la sensation sur la

vie de l'intelligence et de l'action libre, voilà tout autant de signes moraux et physiques, qui permettront à un homme averti de se tenir en garde contre toute confusion.

L'extase, ajoute le P. de Bonniot, n'est pas plus un symptôme de l'hystérie, qu'elle n'est l'hystérie elle-même. L'immobilité de l'organisme, coïncidant avec une hallucination, pourrait en imposer à un examen superficiel, mais ce qui a été dit au sujet de l'hallucination et au sujet de l'extase externe permettra de maintenir la distinction.

Le doute serait plus compréhensible si l'on avait à constater la coïncidence sur un même sujet de quelques phénomènes mystiques et aussi de quelques symptômes d'hystérie. Il pourra être délicat, dans ce cas, de faire la part de ce qui appartient à l'état mystique et de ce qui revient à la maladie. Toutefois, la consciencieuse étude que le P. Hahn vient de faire à ce sujet prouve que la distinction est encore possible. Après tous les caractères généraux et particuliers que j'ai donnés ci-dessus, je n'ai pas à revenir sur ce point, d'autant que les cas peuvent se présenter aussi variés que nombreux. L'exemple que cet auteur puise dans la vie de sainte Thérèse est fait pour indiquer la marche à suivre en pareil cas. Je ne puis mieux faire que de m'y référer.

Je n'ai pas à m'occuper ici des faits d'odeurs mystiques, de liqueurs balsamiques, de rayonnement, de perceptions sensorielles sans objet sensible à percevoir, et de beaucoup d'autres faits aussi merveilleux, mais dont le caractère franchement miraculeux (pourvu que le fait soit sévèrement constaté) n'est qu'une preuve de plus en faveur du caractère surnaturel de l'état qu'il s'agit d'apprécier. Or une grande prudence est nécessaire, et dans la constatation de ces faits, et dans l'appréciation qu'il convient de faire de leur caractère miraculeux.

Je veux ici faire allusion aux faits de stigmatisation qu'ont souvent présentés les extatiques, hommes ou femmes. Quelques-uns de ces faits ne sont plus niés par les observateurs, mais leur interprétation reste encore un sujet de discussion scientifique. Rien ne prouve, par exemple, que la concentration de la pensée et de l'attention sur un point du corps, puisse y provoquer un trouble nutritif et arriver à y déterminer une exsudation sanguine ; mais si le chrétien est porté à conclure de là au caractère surnaturel des stigmates, il est permis au savant de réserver son opinion, puisque la proposition contraire n'est rien moins que démontrée.

Quoi qu'il en soit, une remarque générale et bien importante peut être faite, relativement au diagnostic des faits de la vie mystique et des faits de l'ordre naturel ou morbide. Tous les états anormaux qui dépendent d'une perturbation maladive ou d'une anomalie naturelle, ont pour caractère commun de *mutiler* plus ou moins la personne chez laquelle ils se produisent, et cela, en s'attaquant de préférence aux facultés supérieures de son être, pour les altérer, les diminuer ou les détruire ; et, par une réaction très naturelle quoique indirecte, ils ont pour conséquence d'introduire le désordre jusque dans la vie nutritive, et de compromettre de plus en plus la santé déjà ébranlée. Rappellerai-je encore ici combien sainte Thérèse recommande à ses filles d'éviter avec soin les satisfactions d'apparence mystique, qui ne laissent après elles que la fatigue morale et physique, et usent les forces en délabrant la santé ?

Les actes de la véritable vie mystique, au contraire, entraînent en haut toute l'économie vivante des sujets qui en sont favorisés : l'intelligence prend un essor puissant, dont la conscience n'a rien à souffrir, au contraire; et la force morale qui en résulte, s'en accroît, en même temps que se confirme le bon équilibre des

forces physiques. Que si l'on s'étonne que, dans cet heureux consensus, les aptitudes sensitives semblent déchoir et faire défaut, il ne faudra pas beaucoup réfléchir, pour s'apercevoir que l'atteinte qui leur est portée n'intéresse en elles que les fonctions les plus inférieures de la personne humaine, et que d'ailleurs, la modification qu'elle leur imprime consiste en une simple suspension passagère, et non en une altération profonde et persistante, ce qui arrive au contraire aux fonctions sensitives des hystériques. Enfin, si l'extase suspend la sensibilité, ce n'est qu'au profit des fonctions supérieures de l'intelligence et de la libre action, avec lesquelles elle ne tarde pas à se mettre d'accord, sans être absorbée par elles.

C'est ainsi que l'harmonie de la personne humaine n'est jamais troublée dans la vie mystique, bien que les aptitudes inférieures puissent y être momentanément effacées par les supérieures, ce qui d'ailleurs se reproduit en nous plus ou moins complètement, chaque fois que notre personne s'applique avec force par l'abstraction, soit à une conception intellectuelle, soit à une détermination volontaire.

CHAPITRE III.

Mystique diabolique. — Obsession et possession. — Principales causes d'erreur en ces matières.

Nous venons d'étudier les questions dans lesquelles les données scientifiques confinent à celles de la mystique divine ; nous avons à nous occuper maintenant de celles dans lesquelles peut être impliquée la *mystique diabolique*.

Qu'il y ait une mystique, et une mystique diabolique, ce n'est pas la question que je veux aborder. D'autres ont pensé donner de ces deux ordres de faits

surnaturels, des preuves, et même des preuves scientifiques, que je n'ai pas à rapporter ; ce qui importe ici, c'est d'esquisser les caractères au moyen desquels les faits, rapportés par les auteurs et attribués par les théologiens à l'influence diabolique, peuvent se distinguer des analogies que certaines maladies peuvent présenter avec eux.

Commençons par limiter notre sujet, en constatant avec les théologiens, que les faits merveilleux qu'on attribue au démon, tels que guérison, résurrection, bilocations, translations instantanées, prophéties même, ne sauraient lui appartenir; tout cela lui est interdit; il ne peut que simuler ces merveilles, qui sont l'apanage du surnaturel divin; il est vrai qu'il peut les contrefaire au point de rendre facile l'illusion.

L'étude de ces illusions n'est pas du ressort des sciences naturelles; qu'il nous suffise de dire avec M. Ribet qu'on les reconnaîtra aux résultats qu'elles entraînent; l'erreur, l'orgueil, le mépris de l'autorité, la passion des satisfactions sensuelles, l'abstention ou l'abus des pratiques religieuses et en particulier des sacrements. D'où, ajoute notre auteur, des scènes bruyantes, turbulentes, bizarres, mesquines, malsaines, exécutées par des acteurs suspects ou convaincus d'impiété et d'immoralité.

Je n'insisterais pas sur ces caractères attribués à l'intervention diabolique, s'ils ne devaient servir à la distinguer, non seulement de la mystique divine, mais encore des faits qui relèvent seulement de l'ordre naturel, et dont plusieurs appartiennent à la médecine. Ce sont là les phénomènes qui doivent nous occuper ici spécialement : on les étudie sous le nom d'obsession et de possession.

§ 1. DE L'OBSESSION.

Sous le nom d'*obsession* les théologiens entendent une intervention du démon, par laquelle il tourmente l'homme d'une manière sensible, qui accuse sa présence et son action.

Les caractères de cette intervention sont suffisamment accusés lorsqu'elle se révèle par des signes extérieurs visibles à tous, par des sévices par exemple, plaies, blessures, violences quelconques, et dont on doit s'assurer qu'ils n'ont pu venir d'une cause naturelle. Les hallucinations qu'elle peut déterminer sont peu significatives ; elles sont remarquables cependant, en ce qu'elles varient des sensations les plus agréables aux plus répugnantes.

Quand l'obsession est interne et sans caractères extérieurs, et qu'elle consiste dans l'asservissement de l'âme (Ribet), il est bien difficile de la reconnaître avec certitude ; souvent dans ce cas il faut s'en rapporter, pour en juger, aux caractères extrinsèques, que j'ai dit plus haut appartenir aux interventions diaboliques en général. Dans tous les cas sans doute, mais plus encore dans celui-ci, il faut avant tout s'assurer, autant qu'on le peut moralement, que le sujet, supposé victime de l'obsession, offre toutes les garanties de jugement et de sincérité.

L'obsession interne peut être confondue facilement avec certaines exaltations excentriques du tempérament, ou bien avec certains délires nerveux, dont le caractère dominant est la dépression. Ce sont les monomanies tristes, la lypémanie, les idées fixes sombres et même effrayantes, états dans lesquels l'hallucination de l'ouïe ou des yeux peut ajouter à l'illusion.

Disons cependant que les lypémaniaques et tous les sujets en général qui sont en proie aux manies

dépressives, sont totalement absorbés par les préoccupations qui en résultent, et, en tous cas, ne sont que bien rarement tourmentés par des besoins passionnels exagérés; tandis que les impulsions grossières et le plus souvent impudiques, l'érotomanie en particulier, sont de règle dans l'état d'obsession, ou du moins, alternent chez les obsédés, avec la tristesse, la crainte ou l'effroi.

Quant aux excentricités du tempérament, elles sont plus faciles à reconnaître, ou du moins on saura en tenir le compte qu'il convient, si l'on est renseigné sur ce qu'étaient les habitudes et le tempérament du sujet, avant la période présumée de l'obsession, et en dehors des paroxysmes que les obsédés éprouvent généralement.

§ 2. — DE LA POSSESSION.

La théologie décrit, sous ce nom de *possession*, une sorte d'envahissement du corps d'un homme vivant par le démon. Le démon, après cet envahissement, serait capable de faire mouvoir à sa volonté les organes de cet homme, ou plutôt il les ferait agir en remplaçant par sa volonté propre la volonté du possédé.

Les caractères, que la théologie reconnaît à cet état, sont merveilleux comme lui : parler et entendre des langues qu'on n'a jamais apprises, découvrir des choses distantes et cachées, déployer des forces au-dessus de son âge et de sa condition, soit en accomplissant des actes, soit en supportant des sévices, d'une façon que la physiologie ne peut expliquer. On peut y ajouter encore l'orgueil, qui domine le caractère du possédé, et aussi l'horreur qu'il éprouve pour les choses saintes en général, et celle qu'il ressent en particulier au contact des objets bénis, alors même qu'il ignore ce que sont ces objets. Cet état peut exister

en permanence, mais il ne se traduit le plus souvent que par des crises ou des exacerbations de ses symptômes.

Il importe donc de bien constater que ces merveilles, lorsqu'on les rencontre, sont bien réelles, et non le produit de l'illusion ou du mensonge.

Jérôme Baruffaldo, commentant un passage du rituel romain relatif à la possession, ne craint pas d'ajouter que si l'on en croyait tous ceux qui se disent démoniaques, presque tout l'univers, et surtout le genre féminin, serait en proie au démon, et que sur cent personnes qui se disent possédées, il n'y en a pas deux qui le soient réellement.

A. Faits suspects.

Avant d'aborder cette question, dit justement Debreyne, nous devons déclarer que les possessions rapportées dans nos divines Écritures, étant des points de foi, ne peuvent être le sujet ni l'objet d'aucune discussion humaine. Il ne s'agit donc ici que de certains cas extraordinaires, qu'on a cru ne pouvoir expliquer que par l'intervention d'une intelligence ou d'une puissance surhumaine, c'est-à-dire qu'on a jugés de véritables possessions du démon; et c'est ce qu'en peu de mots nous tâcherons d'apprécier à sa juste valeur [1].

On nous a souvent demandé notre sentiment sur ce qu'on appelle la possession des religieuses de Loudun; un jésuite célèbre, le P. Surin, nous en a laissé l'étrange relation, dans un livre intitulé *le Triomphe de l'Amour divin*, et paru en 1830. Nous nous bornons à une seule observation sur cette histoire fameuse; c'est que toutes ces religieuses n'ont été guéries,

[1] Tous les faits cités dans ce paragraphe le sont d'après Debreyne.

d'après le rapport du P. Surin lui-même, que lors qu'on a cessé de les exorciser, c'est-à-dire quand on ne s'est plus occupé de leur état et que l'on n'y a plus attaché aucune importance. Le diable s'est retiré confus, dès qu'il s'est vu méprisé. Nous verrons plus bas qu'en pareil cas, le meilleur remède à employer, c'est souvent d'humilier les personnes que l'on dit ou que l'on croit possédées. De plus le même père jésuite, qui était le principal exorciste, nous apprend que lui avec ses confrères, qui étaient au nombre de huit, ont été occupés aux exercices pénibles de l'exorcisme pendant six ans consécutifs, et qu'ils n'y ont renoncé que lorsque « le roi, avec l'avis de son conseil, jugea à propos de retrancher la pension qu'il donnait pour l'entretien des exorcistes. » (P. 208.) Il faut savoir encore que les exorcismes se pratiquaient presque tous les jours, devant un grand concours de peuple, en présence des évêques, des magistrats, de l'intendant de la province et des personnes les plus qualifiées du pays. On sent assez combien ce fracas et cet appareil de pompes et de cérémonies extraordinaires, graves, imposantes, devaient être propres à frapper vivement les esprits et les imaginations, en un mot, à émouvoir puissamment le système nerveux des personnes sensibles et impressionnables. Le P. Surin, tout en exorcisant les religieuses, fut lui-même possédé du démon, comme il le dit dans son histoire de Loudun. Il nous apprend encore que, depuis, il fut atteint de la monomanie du suicide et que tous ses confrères le regardaient comme fou. Voici ses propres paroles : « J'avais une si grande impétuosité de me tuer, qu'allant dans les rues, je ne voyais jamais un puits que je ne fisse quatre ou cinq pas pour me jeter dedans ; et lorsque j'allais vers la rivière je prenais toujours la pente pour m'y précipiter. Quand j'étais dans ma chambre en repos ou dans mon lit, je songeais à m'aller jeter par

la fenêtre ou dans un puits, ou dans la rivière, afin que l'ordre de Dieu fût accompli et sa justice satisfaite. Je me suis souvent levé la nuit et me suis mis aux fenêtres qui donnaient sur la rue pour m'y jeter, voulant que mon corps fût trouvé sur le pavé... Enfin sept ou huit ans durant, j'ai eu un continuel désir de me tuer. J'ai même été plus de cent fois à la sacristie, pour me pendre derrière le tabernacle où reposait le saint Sacrement, et ma joie était qu'on me vît ainsi pendu... » (P. 228 du livre déjà cité.) Ailleurs, p. 224, il dit : « Je me retirai dans ma chambre : comme j'entrais, je vis la fenêtre ouverte, et je m'approchai ; et ayant vu le précipice pour lequel j'avais eu ce furieux instinct, je me retirai au milieu de ma chambre vis-à-vis de la fenêtre. Là je perdis toute connaissance, et soudain, comme si j'eusse dormi, sans aucune vue de ce que je faisais, je fus élancé vers cette fenêtre et jeté à trente pas de la muraille (du troisième étage) jusqu'au bord de la rivière, mon bonnet carré en tête, mes pantoufles aux pieds et ma robe sur le dos... [1]. En tombant je me cassai l'os de la cuisse tout en haut. » Il est inutile de faire observer que le P. Surin attribuait cet événement funeste à l'action du démon. Cet accident fut réel, et la fracture du fémur a produit chez lui un raccourcissement considérable du membre.

Toutes ces aventures, quels qu'en soient le caractère et la nature, n'ont pas empêché que le P. Surin n'ait été un saint homme, et qu'il n'ait dit de très bonnes choses sur les voies intérieures et la conduite des âmes. Il faut cependant avouer qu'il tint quel-

[1] Ce fait nous rappelle la triste fin d'un malheureux monomaniaque qui, dans son délire extravagant, s'imaginait avoir acquis la faculté de voler. Nouvel Icare, il s'élance par la fenêtre d'un appartement très élevé pour prendre son vol dans les airs, et on devine aisément avec quel succès. Nous le vîmes mort sur la place, une heure après la funeste catastrophe.

quefois, envers ses pénitentes, une conduite qui pourra paraître un peu dure aux hommes sensuels.

« La mère prieure des Ursulines de Loudun avait, dit le P. Surin, un si grand abattement de corps, qu'on eût dit qu'elle se mourait... Elle avait cependant toujours la volonté de servir Dieu ; mais sa puissance était bien émoussée. Il semblait qu'il n'y avait plus rien en elle de cette ancienne vigueur pour la vertu.

« J'étais fort inquiet de la voir en cette disposition, croyant que tout allait en déroute, ce qui me causait beaucoup de peine... J'eus recours à Dieu pour lui demander secours et lumière. Je proposai ensuite à la mère de faire un effort, et lui dis que, puisque la seule malice du démon lui causait cette pesanteur, il fallait qu'elle se raidît contre cette tentation et qu'elle allât prendre la discipline jusqu'à ce que Notre-Seigneur eût pitié d'elle et la délivrât de cette opposition qu'elle avait à tout bien... Elle fut fort surprise d'un tel remède, vu qu'elle était *si faible qu'elle avait besoin qu'on l'aidât pour se mettre au lit.* Néanmoins, comme elle était fort obéissante, elle s'en alla comme elle put, faire la pénitence que je lui avais prescrite... La mère, ayant pris la discipline pendant *une heure* sans éprouver aucun changement, crut avoir satisfait à l'obéissance et pouvoir venir vers moi ; mais il lui vint en pensée qu'elle pouvait encore faire davantage et qu'elle devait se confier à S. Joseph. Elle reprit donc la discipline, frappant courageusement. Elle ne l'eût pas fait l'espace d'un *Pater*, que Dieu, voyant son obéissance, la soulagea. Aussitôt elle vit sortir de sa tête quelque chose qui l'accablait, et elle aperçut un monstre horrible sous la forme d'un dragon. Elle alla à lui avec sa discipline toute sanglante, et le frappa si bien qu'il disparut. » (P. 180, ouvrage déjà cité.) Nous laissons au lecteur judicieux à tirer les conclusions de ce qui précède.

Encore un mot sur les religieuses de Loudun ou

plutôt à leur occasion : il s'agit d'une communauté religieuse de femmes, pour laquelle nous avons été consulté, dit le P. Debreyne, il y a déjà bien des années. L'état de ces filles avait la plus grande ressemblance avec celui des Ursulines de Loudun. En voici un abrégé : ces religieuses furent affectées successivement comme par une sorte de contagion ou d'imitation nerveuse. Elles affirmaient entendre la nuit, au dortoir, des cris, des hurlements effroyables de divers animaux, des voix plaintives, etc., des bruits de tempête, d'ouragan, de tonnerre dans les temps les plus sereins et les plus calmes. Souvent, pendant des nuits entières, elles éprouvaient des convulsions comme hystériques, faisaient des sauts de tout le corps avec une violente agitation de tous les membres, et répétaient les cris et les hurlements qu'elles disaient avoir entendus les jours précédents, en y joignant un mélange de gémissements, de pleurs et de ris. On les voyait prendre les postures et les attitudes les plus difficiles, tout à fait extraordinaires et contre toutes les lois de l'équilibre ; faire des sauts et des mouvements subits d'ascension, dont elles étaient absolument incapables dans leur état normal et physiologique, comme, par exemple, de franchir d'un seul saut, avec une incroyable légèreté, le mur de leur clôture et de s'élancer sur les arbres avec la presque agilité des animaux grimpeurs. On les a vues même dans l'église, au moment de la sainte communion, lancées avec violence contre le mur et y paraître comme collées et raides comme des planches. Assez souvent cet état chez ces saintes filles paraissait accompagné ou suivi de quelque trouble intellectuel ou du moins affectif, et enfin d'une foule d'aberrations morales les plus singulières et les plus bizarres et presque inexplicables par les seules lois physiologiques et pathologiques, ou plutôt on voyait chez elles toutes les perturbations, tous les écarts et toutes les illusions de la

sensibilité, ou de l'imagination la plus exaltée et la plus désordonnée.

Maintenant, quel plan de traitement fallait-il adopter pour s'opposer à ces singulières aberrations ? Nous nous sommes borné à conseiller les moyens hygiéniques et moraux, que nous avons crus les plus en harmonie avec la forme et la nature des accidents dominants. Voici donc la substance de notre *Méthode thérapeutique* : un système hygiénique coordonné combiné et varié, selon le caractère et le génie des personnes ; travail manuel assidu, suivi et varié, pour contenir constamment les esprits en haleine, brider et enchaîner les mobiles et ardentes imaginations, et opérer enfin une salutaire diversion, par l'exercice physique et corporel ; de plus, divers moyens moraux appropriés au besoin et à la profession des sujets. Les principaux de ces moyens consistaient à humilier les visionnaires et les convulsionnaires, au lieu de les flatter, comme on avait fait, et de s'exposer par là à faire lâcher la bride à leur imagination déréglée ; à traiter à l'extérieur et en apparence sévèrement, toutes celles qui se croiraient ou que l'on croirait dans une situation morale extraordinaire, *prestigieuse*, *extatique*, *fatidique*, etc., et, pour tout dire en un mot, les soumettre toutes à l'exercice corporel, anx humiliations et aux pénitences de la discipline claustrale. L'expérience, en effet, prouve que la pratique des humiliations et des traitements sévères et durs en apparence est fort utile à ces sortes de filles ; sans quoi, lorsqu'elles se croient l'objet de l'attention et des égards particuliers, elles deviennent dédaigneuses, fières et très orgueilleuses. Il paraît que, quelques mois après cette consultation, tout est rentré dans l'ordre primitif, et depuis on n'a jamais rien vu de semblable dans cette maison, très édifiante d'ailleurs.

Voici une courte notice sur un état fort singulier. presque épidémique, qui a quelque rapport avec les

faits précédents : elle nous a été communiquée par un respectable curé, témoin oculaire, et dont la véracité nous est parfaitement connue.

« En décembre 1826, une jeune personne de quinze à seize ans fut attaquée d'une maladie singulière, qui bientôt fut désignée par les médecins sous le nom de catalepsie et danse de Saint-Guy. En moins de huit jours, ses trois sœurs, âgées l'une de quatorze ans, l'autre de douze ans et demi, et la jeune de onze ans, éprouvèrent le même accident. Je les ai vues plusieurs fois pendant leurs accès, qui eurent lieu pendant huit mois entiers.

« D'abord, le nombre des accès par jour variait de un à dix, et leur durée de quatre, cinq minutes à trois heures. Que ces filles fussent ensemble ou isolées, il est demeuré constant que toutes éprouvaient leurs accès aux mêmes instants et en même nombre. Ils commençaient toujours par une immobilité, une raideur et une insensibilité subites et absolues de tous leurs membres. Quelquefois le pouls était alors imperceptible, le plus souvent il était fort dur ; il était le seul indice de la vie, puisque la respiration paraissait absolument nulle. La durée de ce premier état variait de cinq à vingt minutes, et se terminait tantôt par un bâillement, tantôt par un éclat de rire immodéré. Elles se frottaient ensuite le front une ou deux fois, à la manière d'une personne que l'on réveille, et aussitôt elles se trouvaient douées de l'agilité la plus extraordinaire. La durée de ce second état variait depuis quarante minutes à trois heures. Pendant ce temps, leurs yeux étaient fixes et immobiles, ce qui ne les empêchait pas d'exécuter avec justesse et précision des tours de force et d'agilité dignes des plus fort sauteurs, et cela, chose étonnante, sans jamais blesser la décence. Je les ai vues toutes les quatre de front, franchir un espace de cinquante pas en faisant la roue. Pour cela, elles s'asseyaient

d'abord, saisissant leurs pieds avec leurs mains, et partaient la tête en avant. Couchées sur une table, elles sautaient à un pied ou dix-huit pouces de haut, sans qu'on aperçût presque aucun mouvement de leurs membres, et cela jusqu'à trente et quarante fois de suite. On eût dit une planche lancée en l'air par un ressort caché : je remarquai pourtant que les coudes et les talons faisaient les frais de ce mouvement; mais il fallait y regarder de près. Tantôt elles se tenaient un pied à la bouche et dansaient avec agilité sur l'autre, en marchant autour d'une table et sur la pointe du pied. Dans certains accès, elles faisaient toutes ces farces sans rien dire; mais le plus souvent elles parlaient, juraient et blasphémaient. Parfois elles répondaient aux questions qu'on leur faisait, mais le plus souvent sans à-propos. Presque toujours elles vomissaient de grosses injures contre une de leurs voisines, qui avait eu la sottise de se dire initiée aux sortilèges; elles l'accusaient de leur avoir joué un tour. Enfin, pendant leurs accès, elles cherchaient presque toujours à se faire du mal, menaçaient souvent de se jeter au feu ou à l'eau; mais toujours, disaient-elles, pour faire de la peine à la prétendue sorcière : la crise passée, elles ne se souvenaient plus de rien.

« En 1828, deux autres jeunes filles de douze à treize ans, dans le même bourg, éprouvèrent la même maladie pendant le même espace de temps, avec les mêmes symptômes et de la même manière. » Il est dit au commencement de cette note que les médecins avaient désigné cet état sous le nom de catalepsie et de danse de Saint-Guy; pour nous, nous n'y voyons aucun symptôme de ces deux maladies.

Que l'on ne pense pas qu'en notre qualité de médecin nous prétendions vouloir insinuer qu'il n'existe et qu'il n'a jamais existé de possession véritable, et que les exorcismes de l'Eglise sont toujours inutiles : loin

de nous une pareille pensée, ou plutôt une pareille hérésie. Nous soutenons avec l'Eglise, que les possessions démoniaques sont irréfragablement prouvées par cent passages de l'Ecriture, et particulièrement par l'histoire évangélique, par la tradition constante, par le sentiment unanime des Pères et des docteurs de l'Eglise, et par la doctrine et la pratique de l'Eglise (les exorcismes). Seulement on peut affirmer que la puissance du démon sur les pauvres humains et son grand moyen de les posséder, sont parmi nous et aujourd'hui, essentiellement les voies de suggestion, et on sait avec quel immense et déplorable succès il arrive le plus souvent à ses fins. De plus, on doit affirmer que les possessions, dans le sens qu'on y attache ordinairement, sont aujourd'hui extrêmement rares, et que par conséquent les exorcismes, dans notre siècle rationaliste et scrutateur, ou plutôt incrédule, doivent être employés très rarement, avec beaucoup de prudence et de discernement, et toujours dégagés de tout l'appareil et le fracas de la publicité.

Voici encore un fait assez curieux que nous avons déjà rapporté dans un autre ouvrage : il y a vingt et quelques années une femme de la campagne, fort simple, crédule et superstitieuse, vint nous consulter ; elle se croyait et se disait possédée du démon. Nous nous bornâmes à lui prescrire un traitement purement hygiénique et moral. Après la consultation, quelques-uns de nos élèves des plus avisés, voulant s'égayer un peu, se chargèrent à mon insu, de mettre sur-le-champ à exécution le point moral de notre ordonnance. On veut chasser le diable en frappant vivement et soudainement, par un appareil de terreur, l'imagination malade de la démonomaniaque; on la conduit mystérieusement dans une chambre obscure, où il n'entrait de jour précisément que pour voir des objets capables de produire sur l'esprit de la malade une impression de surprise et d'épouvante, tels qu'ap-

parence de spectres, ossements, têtes de morts, etc. C'est à l'aide de cette scène fantasmagorique, jointe à la parodie burlesque des cérémonies de l'exorcisme (ce que nous n'avons point approuvé), et surtout en administrant à la patiente d'amples aspersions d'eau lustrale, qu'ils l'ont parfaitement guérie.

Autre fait sur lequel nous venons d'être consulté par un respectable ecclésiastique. C'est au sujet d'un homme qui, sur le rapport que nous en a fait le médecin qui l'a visité, s'obstine depuis plusieurs années à ne vouloir jamais sortir de sa maison, sous le prétexte frivole et ridicule qu'il ne pourra supporter l'influence de l'air extérieur. Bien que cet homme soit très fort, très robuste, et qu'il se nourrisse copieusement, il garde constamment le lit ; ce qui constitue une nouvelle anormalité, laquelle, jointe à la première, nous fournit le caractère bien prononcé de l'hypochondrie. (Aberration mentale.)

D'un autre côté, son curé nous dépeint ce malade comme une véritable *théophobe*, qui semble entrer en fureur quand on lui parle de Dieu ou de la religion ; qui vomit les plus horribles blasphèmes, et que surtout la vue d'un crucifix jette dans des accès de rage ou de manie. Donnez-le-moi, dit-il (le crucifix), que je l'écrase et le foule aux pieds... Je renonce à votre bon Dieu ; j'aime le diable, qui est mon Dieu et mon ami, et mille autres imprécations blasphématoires. Cet homme, ajoute le curé, dit que l'état où il se trouve est un mal qu'on lui a fait. (Préjugé superstitieux et stupide de beaucoup de gens de la campagne.) Une autre circonstance importante qu'on rapporte, c'est que notre homme s'est cru un jour enlevé en l'air, c'est-à-dire de dessus son lit, à une certaine hauteur, et qu'à un grand cri de frayeur et de détresse qu'il poussa en invoquant Marie, il fut remis à sa place ordinaire. Il a attribué ce commencement d'enlèvement à la puissance du démon, et le curé, à qui il raconta son

••

aventure, lui répondit que certainement, s'il ne changeait de vie, le diable un beau matin l'emporterait tout de bon. Cette circonstance nous prouve que cet homme, très nerveux probablement, est sous l'empire d'hallucinations et de violentes convulsions hystériques.

La position de ce malade, sans le secours d'aucun moyen, s'est déjà notablement amendée. Il consent maintenant à se confesser, mais ne veut accepter aucune pénitence sacramentelle, pas même la plus courte formule de prière. Au reste, cet homme conserve tout son esprit pour la gestion de ses affaires temporelles; il ne perd sa lucidité intellectuelle que sur les points qui sont l'objet de sa santé ou de ses affections : c'est une preuve certaine de l'existence de la *monomanie*, terme qui veut dire manie ou délire sur un seul point, ou sur une seule série d'idées.

Nous regardons donc ce malade comme atteint d'*hypochondrie vésanique* et d'une espèce ou variété de *démonomanie*.

Quelque sévérité que Debreyne ait mise dans l'appréciation de ces faits, j'ai cru devoir les rapporter textuellement; en pareille matière, il faut être trop réservé, si l'on veut l'être assez. Ce qui suit en fournira les raisons.

B. Rapports de l'état de possession avec l'état de maladie.

Les thélogiens séparent absolument la possession diabolique de l'état de maladie, tandis que beaucoup de médecins confondent les deux ensemble. Il faut bien se rendre compte qu'il peut y avoir, entre ces deux états, des *relations*, dont il importe de préciser le sens et la nature. Sans doute, aucune maladie n'a jamais entraîné comme conséquence naturelle et directe la possession; mais n'est-il pas quelques

états, soit de maladie confirmée, soit d'imminence morbide, qui exposent les sujets qui en sont atteints, à devenir, plus facilement que d'autres, les victimes de la possession? — Ceci est possible; nous verrons dans quel sens et jusqu'à quel point c'est probable. Il semble bien que, dans nombre de cas, la barrière qui sépare le naturel morbide du surnaturel diabolique, s'abaisse, et, sans disparaître pour cela, devient facile à franchir. C'est ce que j'ai déjà donné à entendre, en étudiant les faits réunis sous le nom de magnétisme, et qui m'ont conduit à la conclusion suivante : sous peine de nier des faits qui ont bien des caractères d'authenticité, il faut admettre qu'on arrive facilement, par le magnétisme poussé jusqu'à un certain degré, à se compromettre avec l'intervention d'une puissance surnaturelle et malfaisante.

La même chose ne peut-elle se produire sous l'influence des grandes névroses, lesquelles ont, avec les faits d'hypnose et de magnétisme, des rapports si intimes de coïncidence ou de substitution ? On comprend que je fais ici allusion à ces grandes névroses hystériques, en face desquelles le médecin reste presque aussi désarmé que le philosophe reste perplexe.

Ces divers états, outre leur analogie, ont encore pour caractère commun de mutiler la personne humaine, plus encore moralement que physiquement. Dans l'un et l'autre cas, la vie sensitive prend des proportions monstrueuses, et cela, aux dépens de l'intégrité de la conscience et des fonctions intellectuelles, aux dépens surtout de la puissance des déterminations libres de la volonté. Nous avons vu qu'alors la sensation devient tout, la curiosité remplace l'intelligence, et le caprice, la volonté.

Croit-on qu'un terrain ainsi préparé, ne soit pas des plus propices à la possession ? — Si la possession est possible, il semble bien qu'elle soit plus facile encore, en présence de cette intelligence qui cesse de discerner

la valeur des choses, et surtout en présence de cette volonté, qui n'a plus de force que pour consentir plus ou moins inconsciemment à s'aliéner.

Et qu'on ne croie pas que je veuille ici confondre la maladie et l'influence diabolique, et que je veuille tout attribuer à cette dernière ; — rien ne serait plus éloigné de ma pensée. Mais il me paraît que certaines maladies ainsi conçues, peuvent constituer, indépendamment des dispositions morales du sujet, ou de concert avec elles, un état de prédisposition à cette influence.

La possession et la maladie présentent encore des relations en un autre sens, et plus faciles à comprendre. Cette vie dévoyée, que font au sujet les épreuves de l'obsession et les crises de la possession, entraîne une perturbation profonde de toutes les fonctions supérieures de l'économie : de là, une menace de voir éclore les névroses les plus marquées, et celles dont cette perturbation est un des principaux éléments. Enfin, sous cette influence prolongée, la nutrition elle-même ne tarde pas à s'altérer, et à provoquer, à la suite des névroses ou en dehors d'elles, une véritable déchéance organique.

Ce double rapport de la maladie et de l'influence satanique peut donner la clef des faits de possession multiple et croissante (Ribet), que l'on a observés et décrits comme une véritable épidémie. En effet, la possession réelle peut déterminer, avons-nous dit, et détermine souvent, chez les sujets qu'elle atteint, les accidents de névroses diverses, lesquelles se communiquent facilement aux sujets quelque peu prédisposés par une excitation quelconque. On sait quels sont, en pareille circonstance, la portée et le danger de l'imitation ; nous en constatons chaque jour la triste mais effective influence, dans nos services hospitaliers. Et, pour le dire en passant, on comprend par là quel peut être le danger des exorcismes

publics, qui en provoquant des accès de violence chez la personne qui en est le sujet, peut en développer maint autre parmi les assistants.

Les possédés feraient donc ainsi autour d'eux des névrosiques; et les névrosiques à leur tour, en raison de l'état de déchéance morale et physique dans lequel ils se trouvent, offriraient une proie facile à de nouvelles possessions.

L'autorité ecclésiastique doit donc agir avec la plus grande prudence, en présence de ces faits de possession multiple, que les médecins traitent généralement de démonomanies épidémiques. Elle se rappellera qu'il peut suffire de quelques individus atteints de possession, pour transmettre à toute une contrée une véritable épidémie, dont les sujets ne seraient tout d'abord que des malades.

Cette opinion déjà émise par Gorres, mais soutenue par lui au moyen d'un raisonnement fort embarassé, me parait être, après le commentaire que j'en viens de donner, une interprétation fort acceptable. L'exactitude de cette interprétation serait bien près d'être prouvée, si l'on pouvait montrer que, dans plusieurs épidémies démoniaques, des sujets ont été atteints de diverses névroses, avant de présenter des signes avérés de possession. En lisant quelques relations de ces épidémies, j'ai été conduit à penser qu'il en a été plusieurs fois ainsi. Dans les faits de Loudun et de Louviers, les premiers sujets atteints n'ont guère offert que des troubles nerveux, dont les hallucinations faisaient presque tous les frais. A Morzines, il en fut de même; mais on sait que dans ce dernier cas la possession ne fut jamais nettement démontrée. Hâtons-nous d'ajouter que les relations que nous possédons de ces différents faits sont pour la plupart si imparfaites, qu'il est impossible de se prononcer d'après elles, avec quelque certitude, sur un point aussi délicat. De nouvelles observations, recueillies

à ce point de vue, seraient donc nécessaires pour établir la réalité de cette hypothèse.

C. Diagnostic de la possession.

Ces considérations une fois posées, sur les caractères des faits démoniaques et sur les relations qu'ils peuvent avoir avec la maladie, on se demandera peut-être s'il est possible de bien distinguer deux états qui peuvent offrir de telles connexions. — Répondons que la distinction, très nette en principe, est en pratique toujours bien délicate, mais généralement possible.

Et d'abord, qu'on ne s'étonne pas si les faits de possession et d'intervention démoniaque sont rares en nos pays et à notre époque ; l'esprit chrétien qui y règne depuis longtemps et dont l'influence latente y est encore plus présente qu'on ne serait porté à le croire, suffit à expliquer cette rareté. Il n'en est pas de même, paraît-il, aux pays infidèles, et les faits rapportés par les missionnaires paraissent en fournir la preuve.

J'ai dit plus haut comment se peut asseoir le diagnostic de l'obsession. L'état de possession, en dehors des crises violentes auxquelles il donne lieu, doit se reconnaître aux mêmes symptômes. Et, quant à ces crises, qui sont certainement un des meilleurs caractères de la possession, on doit les distinguer surtout des grandes névroses convulsives, qui sont les maladies avec lesquelles elles peuvent être le plus facilement confondues.

Ces névroses sont l'hystérie, l'épilepsie et la névrose mixte qui réunit ces deux en une, enfin la chorée et la folie.

On ne sera pas tenté de rapporter à la possession les perturbations légères et les singularités morales ou physiques que détermine l'hystéricisme, ou l'hys-

térie à ses degrés les plus légers. Mais par contre, rien ne donne mieux l'idée de la possession et ne prête autant à la confusion que les bizarreries, les violences et les rages qui constituent les attaques ou les crises de la *grande hystérie*. Toutefois, si bizarres qu'elles soient, ces crises présentent une évolution plus ou moins constante que M. Charcot a bien décrite. Toutes les hystériques sont loin de présenter le type absolument pur de cette évolution, mais toutes s'en rapprochent plus ou moins.

Le type complet de la grande attaque d'hystérie comporte quatre phases successives, dont chacune peut prédominer sur les autres, mais qu'on retrouve plus ou moins dans l'évolution de la crise. Je ne dis rien des prodrômes qui existent toujours, mais ne consistent qu'en des troubles nerveux aussi variés que multiples, et n'ont ici qu'une médiocre valeur : hallucinations, spasmes des viscères, contractures des membres, aura ou sensation périphérique marchant vers les centres, douloureuse ou non, enfin sensibilité spéciale de certaines zones de la peau qu'on a désignées sous le nom de zones hystérogènes et anesthésie siégeant en d'autres points.

L'attaque débute par une période épileptoïde : perte de connaissance, tétanisation générale, ou raideur immobile de tout le corps, puis convulsions et enfin résolution générale avec sopor profond et ronflement. C'est, comme on le voit, la reproduction d'une sorte d'attaque d'épilepsie. A la seconde période ont lieu de grands mouvements, (contorsions et attitudes illogiques, mouvements rhythmés, ou mouvements de lutte et de rage). La troisième période est celle des attitudes passionnelles, dans lesquelles se suivent souvent la phase triste et la phase gaie. Enfin la quatrième période est celle du délire, dans lequel les hallucinations sont des plus fréquentes (des animaux, du feu, des choses rouges), et auquel s'ajoutent encore

des contractures des membres. L'attaque terminée, la malade se retrouve à peu près ce qu'elle était auparavant ; et souvent, plusieurs attaques se suivent à peu de distance, après quoi le sujet demeure plus ou moins longtemps sans tomber en état de crise.

Ces crises ont encore ceci de caractéristique, qu'il est assez facile de les provoquer, par exemple en excitant la sensibilité des zones hystérogènes dont je viens de parler, ou en soumettant le sujet à un certain degré d'hypnose, ou en provoquant une émotion morale quelconque ou une simple contrariété. M. Charcot a découvert aussi que la compression exercée sur le bas ventre, au niveau de l'ovaire gauche, a le plus souvent la propriété de suspendre l'attaque, parfois même de la faire cesser, parfois aussi de la provoquer et que cet effet ne se produit que dans l'hystérie.

Quant à l'*épilepsie*, son type est plus limité et plus simple, c'est lui qui constitue la première période de la grande attaque d'hystérie que je viens de décrire ; et ses crises sont presque fatalement identiques à elles-mêmes, variant fort peu, même quant à la distanee qui les sépare. Le tableau que j'en ai déjà donné me dispense d'y revenir ici.

La *chorée* ou danse de Saint-Guy, est encore une de ces névroses qui peuvent prêter à la confusion : Elle est surtout remarquable par l'incohérence des mouvements, laquelle occasionne, au visage des grimaces sans nombre, aux membres les gesticulations les plus désordonnées, au tronc les attitudes les plus excentriques et les plus instables. Bien qu'il y ait dans cet état des moments de paroxysme et d'exacerbation, on ne voit pas se produire de crises comme dans les névroses précédentes ; puis l'intelligence est moins troublée, la conscience ne se perd pas ; bien que l'intelligence ne soit pas toujours intacte, il n'y a guère de délire ; enfin toute cette agitation cesse pendant le sommeil.

Les caractères de ces diverses névroses sont bien définis ; nous pouvons donc ajouter que toute manifestation d'accidents de ce genre ne sera suspecte de reconnaître une influence démoniaque, qu'autant qu'elle s'éloignera de ces trois types.

Or la description qu'on donne des faits de possession montre que l'incohérence est à son comble dans les symptômes qui la trahissent ; et, si chacun des phénomènes qu'ils présentent, peut appartenir à une des névroses que nous venons de dire, leur succession toute capricieuse ne ressemble guère à l'évolution plus ou moins régulière d'une véritable espèce morbide.

Hâtons-nous d'ajouter que les névroses, d'après ce que nous avons dit plus haut, pourraient être le résultat d'un état de possession, et que, dans ce cas, le diagnostic n'a plus à se demander que ceci : la maladie est-elle simple ou compliquée de possession ? — On ne peut répondre à ceci, qu'en s'adressant aux signes extrinsèques que les théologiens reconnaissent à l'intervention diabolique en général et que j'ai rappelés plus haut. Or cette intervention étant pour ainsi dire à son comble, dans les cas de possession, on trouvera peut-être , dans l'étrangeté plus grande encore des actes accomplis par les possédés, un élément de distinction, ces actes devant accuser encore mieux combien l'ordre naturel est impuissant à les expliquer.

Outre les caractères que j'ai indiqués au chapitre précédent, les possédés présentent, en particulier, celui de se montrer insoumis à l'autorité ecclésiastique de leurs supérieurs et de ne céder qu'avec répugnance ou sous l'influence des exorcismes, et encore, (Ribet). C'est sur eux aussi qu'on a reconnu la possibilité de provoquer des crises violentes, ou un redoublement d'accidents et de rage, par le contact imprévu et même inconscient des choses sacrées.

Enfin la *folie*, avec ses formes si variées, est un des états pathologiques qui ont le plus souvent été confondus avec l'irruption diabolique. A ce point de vue, les formes de la folie peuvent se réduire à deux types spéciaux, qui sont les manies avec dépression et les manies avec excitation. J'ai montré déjà comment les manies dépressives pouvaient être plus facilement confondues avec l'obsession, et comment on pouvait les en distinguer. Il sera plus facile de confondre la possession, au moins dans ses paroxysmes, avec la manie proprement dite ou manie avec excitation ; c'est même là parfois un problème si délicat, qu'il importe d'étudier longtemps le sujet, avant de se prononcer sur son compte, L'altération des traits, le désordre des mouvements, la dépravation des sens, l'état d'excitation furieuse et de loquacité incohérente, tout cela n'a rien qui ne puisse appartenir à l'un et l'autre état. Une différence importante cependant peut être relevée dans la marche des accidents, qui s'amendent ou se précipitent dans un espace de temps relativement court en cas de manie aiguë, tandis que la possession peut durer indéfiniment, sans entraîner la mort par elle-même.

Enfin, on pourra toujours avoir recours en pareil cas, aux indications déjà données à propos des névroses précédentes et aussi aux *indications extrinsèques* que j'ai énumérées plus haut. — Lorsque le démon se déclare ouvertement par des manœuvres extérieures dûment reconnues, et que les bouleversements organiques et psychologiques coïncident avec les signes extrinsèques, on est autorisé à attribuer à ceux-ci la même origine qu'à ceux-là (Ribet). La même conclusion paraît être suffisamment autorisée, quand une personne jusque-là calme et régulière se trouve tout à coup, et sans autre cause appréciable, livrée aux plus violents soulèvements passionnels. D'ailleurs, dans le cas où les manifestations diaboliques se

montrent évidentes, en même temps que les signes avérés d'une maladie déterminée, rien ne s'oppose à ce qu'on attribue le mal à cette double cause.

Mais rappelons-nous encore, comme le dit sagement M. Ribet, que le surnaturel ne se présume pas, il se prouve; et toutes les fois que les accidents observés sont explicables par les seules vertus de l'ordre naturel, il faut conclure en faveur de ce dernier. Enfin, en cas de doute, il faut savoir surseoir ou s'abstenir.

CHAPITRE IV.

De quelques causes d'erreur.

Je viens de passer en revue les maladies qui peuvent être confondues avec les états dits surnaturels et qui prêtent à l'erreur la plus facile occasion. Il est encore d'autres conditions qui y prédisposent et dont je dois dire quelques mots, en appendice à cette étude.

En première ligne, vient l'*imposture*, ou la *simulation*. Elle peut se donner carrière dans la mystique, et aussi bien dans l'ordre du surnaturel divin que dans l'ordre opposé.

On aurait tort d'en chercher la preuve exclusivement dans les motifs que l'on pourrait découvrir comme susceptibles de porter à la simulation. En général, il est vrai, le désir de se faire remarquer, la cupidité, la volupté, la vengeance même, entrent en ligne de compte pour inspirer l'imposture ; mais souvent ces motifs font défaut, et l'on ne peut s'expliquer cet amour de la simulation pour elle-même, que par une aberration plus commune qu'on ne croit : *omnis homo mendax*. Enfin, il est bien quelques sujets, chez lesquels une illusion inconsciente est le point de

départ d'une simulation, dans laquelle ils se complaisent ensuite et y persévèrent.

Une autre source d'erreur peut venir des *habitudes* du sujet.

Il est d'observation ordinaire, que l'application de l'intelligence à un objet, abstraction faite de tous les autres, peut aller jusqu'à déterminer l'aliénation des sens. J'ai dit comment on avait accusé l'usage de la *méditation religieuse* de produire cet effet et de conduire ainsi à la fois à l'extase et à la maladie. J'ai montré, en traitant de l'extase, quelle différence les sépare, et comment l'abstraction intellectuelle, portée à ce point, devient une mutilation de la personne humaine, tandis que l'extase est un entraînement de cette même personne vers les aptitudes les plus élevées et les plus généreuses de sa nature, sans altération de son unité.

La fixité méditative, qu'elle ait pour cause l'étude ou l'amour, débute par l'attention, redouble par l'effacement des choses extérieures, se poursuit, s'accentue jusqu'à ôter tout sentiment précis, et se relâche insensiblement par l'épuisement qui résulte de l'effort et de la fatigue. Or nous savons que les caractères de cet état sont opposés à ceux de l'extase divine, qui est inopinée dans son début comme dans sa cessation. De plus, il est bien rare que, dans l'abstraction méditative, la suspension des fonctions sensorielles soit telle, qu'on ne puisse l'interrompre par une parole ou par une excitation vive des sens. Enfin, l'abstraction intellectuelle cultivée à l'excès et indépendamment des autres aptitudes, loin de produire les résultats féconds de la saine méditation, tourne en lumière sèche, comme disait le P. Gratry, et bientôt même, par une réaction toute naturelle, ramène toute l'énergie vitale du côté des fonctions inférieures et passionnelles, qui en avaient été momentanément privées.

Une habitude non moins facile à suspecter que l'excès

de concentration de l'esprit, c'est la faiblesse du corps, notamment celle qui se lie aux *austérités excessives.* Elle peut donner lieu aux illusions sensorielles et aux fausses interprétations, comme je l'ai indiqué ; et ceci justifie les sages conseils que sainte Thérèse, ai-je dit aussi, ne manque pas de donner à ce sujet. L'unité humaine ne veut pas être mutilée, pas même dans son corps ; elle doit, encore une fois, maintenir ses aptitudes inférieures sous l'empire des supérieures, elle peut aspirer à suspendre les premières au profit des secondes, mais elle se trompe quand elle veut les supprimer ou les détruire. C'est une tentative qui va contre le but ; et, suivant le mot de Pascal, en voulant faire l'ange, l'homme s'expose à faire la bête.

Une autre genre d'habitude, plus dangereuse peut-être que les précédentes et qui certainement expose plus qu'elles à l'erreur, c'est l'habitude de cultiver isolément ou à l'excès l'*imagination.* J'ai dit quel rôle considérable cette faculté joue dans les états qui se rattachent à l'hypnose ; en même temps, j'ai insisté sur ce que cette faculté, la plus pauvre parmi celles de l'esprit, ne saurait se développer à l'excès, sans dommage pour les plus nobles attributs de l'intelligence, et pour les meilleures décisions de la volonté. Le tort, que fait aux fonctions intellectuelles la culture excessive de l'imagination, n'est pas sans retentir sur les fonctions animales, et même, n'est pas sans retentir parfois puissamment sur elles. Je me bornerai à rappeler à ce sujet : 1° que l'imagination seule ne peut rien sur le monde extérieur; 2° qu'elle n'agit qu'indirectement sur l'organisme, mais qu'elle peut y provoquer des troubles profonds; 3° enfin, que les effets qu'elle produit ne peuvent l'être inconsciemment, et qu'ils ne peuvent dépasser les bornes de ceux que nous savons appartenir à l'ordre des faits naturellement organiques.

Quant aux illusions que l'imagination peut pro-

duire dans l'âme, elles peuvent tenir à l'hallucination, dont j'ai parlé plus haut, ou aux méprises que j'ai indiquées aussi, à propos des différentes espèces de visions.

Après les habitudes, la *constitution physiologique* doit être appréciée comme une source d'erreurs possibles. Le tempérament nerveux est celui qui y donne prise le plus facilement.

Toute cause native ou acquise, qui dérange l'équilibre de l'économie vivante, tend à en altérer l'unité. Bien que le système nerveux soit à la tête de la hiérarchie organique, lorsqu'il prend, dans le jeu des organes, une prédominance exagérée, il s'expose à voir ses propres opérations troublées, et devient pour l'esprit une source d'erreurs ou d'illusions.

Du reste, que ce système pèche par excès ou par défaut, l'équilibre est toujours rompu ; dans le premier cas, il conduit aux névroses avec excitation, dans le second c'est aux névroses avec dépression qu'il amène ; et nous savons que ces deux cas prêtent à la confusion et à l'erreur.

Ajouterai-je que les sujets jeunes sont particulièrement exposés à ce mode d'illusion ; que les femmes surtout en offrent des exemples.

La femme est particulièrement exposée en ces matières à l'illusion et à l'erreur, du fait de son tempérament nerveux, qui lui fait sentir plus vivement les choses et l'expose par là à des conceptions imaginatives exagérées et à des décisions volontaires plus vivement effectuées et moins mûrement appréciées ; toutes circonstances auxquelles la plus grande instabilité de sa santé ne peut qu'ajouter encore.

Enfin une dernière occasion d'erreur peut se rencontrer, qui tienne à des surexcitations artificiellement provoquées, comme celles qui résultent des ivresses diverses, ou des diverses formes de sommeil artificiel. Les spiritueux, l'opium, la morphine son

principe actif, le hachisch, sont des substances enivrantes dont les effets ont pu être exploités pour cultiver l'erreur. Elles ont toutes pour premier effet de produire une phase d'excitation, qui peut aller jusqu'au délire et s'accompagner d'hallucinations variées et d'imaginations fantastiques. Je n'ai pas à donner ici les caractères de tous ces délires, non plus que les signes particuliers à ces diverses intoxications. Je n'ai voulu que les signaler, car il suffit souvent d'être prévenu qu'elles peuvent affecter ces caractères, pour s'assurer que les troubles observés doivent leur être attribués.

Enfin, ce qu'il est bon de savoir, c'est que, lorsque l'usage répété d'un de ces excitants en a fait comme une habitude morbide, on ne peut le supprimer subitement, sans s'exposer à provoquer des accidents, dont la physionomie rappelle, à s'y méprendre, les premières manifestations de l'abus.

Dans tous ces cas enfin, lorsqu'il y a doute sur la provenance des phénomènes observés, rappelons-nous avec un auteur que j'ai souvent cité : qu'il faut adjuger à la nature tout ce qu'elle est capable de réaliser, et, dans les cas seulement où son insuffisance est notoire, recourir au surnaturel.

A cet ordre de causes d'erreur, je pourrais ajouter la pratique du magnétisme, si je n'en avais assez parlé pour n'y pas revenir.

CINQUIÈME PARTIE

ALTÉRATIONS DE LA VOLONTÉ. — LES MIRACLES. L'ASCÉTISME.

CHAPITRE PREMIER.

De la monomanie homicide et suicide. — Dépravation de la volonté, ses aberrations, ses écarts et ses entraves par des causes physiologiques et pathologiques. — Analyse de la volonté. — Dépravations chez les femmes enceintes. — Question de la sépulture ecclésiastique des suicidés.

§ 1. — DE LA MONOMANIE, HOMICIDE ET SUICIDE.

Aujourd'hui, dit sur ce sujet le P. Debreyne, tous les médecins légistes admettent la monomanie homicide sans délire, c'est-à-dire cet état particulier de l'homme où, sans offrir aucun trouble intellectuel, il est entraîné par un penchant *irrésistible,* poussé, impulsionné par un instinct aveugle, par quelque chose d'indéfinissable, à telle ou telle action que sa raison réprouve et condamne. Obsédé par des idées de vol, d'incendie, de meurtre, de suicide, qu'il s'efforce en vain d'écarter, il sent toute l'horreur de semblables désirs, et cependant sa volonté est vaincue : sans motifs, sans intérêt, il vole, il brûle, il tue, il verse son propre sang. (Pinel, Esquirol, Marc, Gall, etc.)

Nous ne croyons pas pouvoir nous ranger absolument à cette opinion, quoiqu'elle soit aujourd'hui universellement admise par les médecins légistes, ou du moins nous ne l'acceptons qu'en tant que la monomanie n'est pas passée à l'acte consommé; car, selon nous, toute monomanie qui arrive à la consommation de l'acte, est constamment une monomanie délirante,

du moins au moment de l'exécution de l'acte, c'est-à-dire qu'alors il existe toujours une altération subite, un trouble plus ou moins notable de la raison, et assez puissant pour ôter la liberté morale et pervertir la volonté, au point de la rendre purement physique et animale. Nous admettons donc cette impulsion, ce penchant très véhément, mais non pas absolument irrésistible, car, pour nous, il ne devient irrésistible qu'au moment précis où survient la perturbation intellectuelle. Nous pensons que l'opinion d'un délire subit, d'une éclipse soudaine de la raison au moment de l'acte, est préférable et plus morale que l'hypothèse des médecins légistes, qui prétendent que la monomanie, soit homicide, soit suicide ou incendaire, etc., peut conduire à la consommation de l'acte, sans délire ou trouble intellectuel. Nous le répétons, nous ne pouvons admettre cette théorie ou ce principe de la monomanie avec penchant irrésistible et sans délire dans l'acte, parce qu'il nous paraît dangereux, en ce qu'il suspend le cours du libre arbitre, détruit la moralité des actions humaines, et tend à favoriser l'impunité des crimes ; car si le penchant est *irrésistible* et sans délire dans l'acte, que devient le libre arbitre ? D'ailleurs, dans notre opinion, le trouble de la raison sera toujours plus facilement saisissable et constatable au sens commun des hommes, qu'une perversion de la volonté jointe à une lésion affective sans délire dans l'acte, que nul homme, après tout, ne peut prouver péremptoirement.

Nous estimons de plus que le trouble subit et momentané de la raison est la suite et l'effet d'un penchant malheureux que l'on n'a point suffisamment combattu, ou de la négligence qu'on a mise à éviter les occasions propres à l'entretenir ou à le faire développer davantage. Ce sont ces circonstances ou ces causes génératrices du délire subit ou partiel, qui doivent déterminer le degré de culpabilité de l'action

du monomaniaque, parce que la volonté morale est subordonnée à la liberté morale, comme celle-ci est subordonnée à l'intégrité de la raison.

Nous nous résumons, et nous disons que, dans l'hypothèse où il n'existe chez le monomaniaque aucun intérêt rationnellement admissible, aucun motif qui ait pu le porter à un acte réprouvé par la saine raison, cet acte, s'il est consommé, doit être attribué au délire et non exclusivement à l'impulsion, au penchant *irrésistible* ou à la volonté dépravée; et, nous le répétons encore, cette doctrine des médecins légistes (la monomanie sans délire) tend évidemment à détruire le libre arbitre ou la liberté morale des actions humaines.

On pourra peut-être nous objecter : « Si la perception, le jugement et la sensibilité morale peuvent être isolément pervertis ou abolis, pourquoi la *volonté*, ce complément de l'être intellectuel et moral, ne pourrait-elle pas aussi éprouver *seule* les mêmes perturbations, le même anéantissement ? » Voilà l'argument le plus spécieux que l'on peut nous opposer. Sans doute nous admettons, avec tous les médecins légistes et même l'universalité des médecins, que la volonté peut être plus ou moins affaiblie, pervertie ou dépravée; mais nous soutenons que cette perversion de la volonté *sans motif* ne va jamais jusqu'à l'acte, sans qu'il y ait au moment de son exécution trouble intellectuel ou suspension, ou perte du libre arbitre. Nous disons sans motif ou sans intérêt, car tout homme qui agit sans ce mobile n'agit pas comme un homme raisonnable; il est en opposition avec les lois du sens commun, c'est-à-dire qu'il est ce qu'on appelle *fou*.

D'un autre côté, il faut encore ajouter ici que la plupart des magistrats et des criminalistes rejettent la monomanie absolument, sans distinction aucune, comme particulièrement M. l'avocat général dans

l'affaire de Henriette Gornier, et M. Dupin dans le procès de Darzac, où ils dirent que « la monomanie n'est qu'une chimère, qu'un fantôme évoqué tantôt pour arracher des coupables à la juste sévérité des lois, tantôt pour priver arbitrairement un citoyen de sa liberté. » Cette opinion négative, absolue, exclusive, n'est pas non plus dans le vrai ; elle est démentie par des centaines de faits, qui prouvent invinciblement la monomanie homicide ou suicide, ou, si l'on veut, ce penchant plus ou moins fort et impérieux à commettre des actes criminels, coexistant toutefois avec le libre arbitre ou la liberté morale, qui ne se perd qu'au moment de l'acte. Nous pensons qu'il vaudrait encore mieux dire avec M. Collard de Martigny, que « la monomanie n'est qu'une passion qu'on pouvait étouffer dès sa naissance. »

Embrassons donc une opinion mitoyenne entre l'opinion des médecins et celle des magistrats, et disons que la monomanie homicide et suicide existe réellement, mais qu'elle ne va pas sans un état de délire général ou partiel, continu ou intermittent, au moins quand elle réalise son projet ou aboutit à l'acte. C'est alors seulement que le penchant, ne pouvant plus être dompté ou réprimé, peut être légitimement réputé *irrésistible.* M. Esquirol lui-même, cette imposante autorité en cette matière, a écrit en 1821 ces propres paroles : « On ne peut nier qu'il est des individus qu'un funeste penchant entraîne au suicide par une sorte d'attrait irrésistible. Je n'ai jamais vu des individus semblables ; j'ose croire que, si l'on eût mieux étudié les individus que l'on dit avoir obéi à un entraînement insurmontable, on eût démêlé les motifs de leur détermination. » (*Dict. des Sciences médicales*, art. *Suicide.*)

§ 2. — ANALYSE DE LA VOLONTÉ.

[Entre l'opinion que Debreyne attribue aux médecins, celle qu'il attribue aux magistrats, et la sienne propre qu'il qualifie de moyenne, il pourrait bien y avoir surtout la distance d'un malentendu.

Il faut bien se rendre compte de ce que peut être ce délire d'action, qui n'est pas le délire, cette manie impulsive, qui, dans certains cas, porte à l'action d'une façon irrésistible, ou bien y entraîne un sujet sans défense et incapable de s'y opposer; mais pour cela il faut, avant tout, étudier quelle est l'évolution normale de l'acte, en partant de l'acte le plus simple, jusqu'à la détermination volontaire dans ce qu'elle a de plus complexe.

Il y a d'abord l'acte automatique, qui succède à une sensation, interne ou externe, sans intermédiaire pour ainsi dire : l'impression portée sur un point quelconque de l'économie arrive à la moelle épinière, et la moelle réagissant, commande le mouvement; mouvement réflexe, sympathique ou défensif, instinctif comme on dit, ou encore, automatique, en ce que le cerveau et l'esprit n'y prennent aucune part, si ce n'est pour y assister et le connaître plus ou moins. A un autre degré, il y a l'acte délibéré et consenti : l'impression produite est transmise à la moelle, puis expédiée par elle au cerveau, où elle est élaborée d'une certaine façon ; l'acte qui eût pu en résulter immédiatement, du fait de la moelle toute seule, est suspendu, jusqu'à ce qu'il ait été consenti par le cerveau, qui en transmet par voie de retour, l'impulsion à la moelle ; cette transmission ne se fait pas sans impliquer un certain retard, et le plus souvent le cerveau modifie quelque peu l'impulsion première, dans le sens du but à atteindre. Enfin, il y a le plus haut

degré de l'acte, l'acte qui commence comme les autres, qui comme le précédent est transmis au cerveau, et qui n'est plus seulement consenti, mais corrigé, rectifié et commandé, en raison d'une détermination volontaire plus ou moins nettement formulée.

Voyons maintenant comment l'évolution de ces actes peut être altérée, pour donner lieu à la manie impulsive. Dans le premier cas, où l'acte est purement réflexe, comme on l'appelle en physiologie, rien n'est plus simple : l'acte est exécuté en dehors de toute délibération mentale et de toute détermination consciente : le sujet n'est est pas responsable. Du moins ne peut-on l'accuser que de ne s'être pas assez appliqué, dans son habitude ordinaire, à résister à ses premières impressions, ou à les apprécier avant d'y obéir ; mais l'impulsion involontaire est de règle.

La difficulté commence avec les actes de la seconde catégorie. Est-il possible qu'un sujet consente à un acte qu'il juge mauvais, et y procède, sans en encourir la responsabilité? — Remarquons d'abord que, dans ce cas, la sollicitation à l'acte n'est pas spontanée et le sujet n'est pas responsable d'en avoir conçu l'exécution ; mais il est néanmoins responsable de l'avoir permis ou, comme on dit, de se l'être permis. Plusieurs causes peuvent d'ailleurs atténuer cette responsabilité. La volonté, qui doit agir dans ce cas, comme une puissance d'arrêt ou de suspension d'action, peut se trouver insuffisante pour deux motifs : ou bien l'impression qui a été l'agent d'impulsion est d'une vivacité excessive, qui tend à l'acte reflexe et immédiat, et ne permet qu'imparfaitement l'intervention du jugement ; dans ce cas, les impulsions d'ordre inférieur gagnent tout ce que perdent les impulsions d'ordre supérieur. (Ribot.) Ou bien l'acte est accompli sans le consentement de l'âme, et surtout malgré l'opposition bien accentuée de la conscience, et alors

c'est qu'il y a quelque chose de vicié dans les rapports de ces divers éléments. C'est, par exemple, que la volonté est devenue trop débile et le sujet n'est responsable de son action que dans la mesure où il est responsable de ces anomalies, c'est-à-dire, de la trop grande impressionnabilité de ses centres de perception et de l'excessive débilité de sa détermination volontaire. Or les mauvaises habitudes, la culture ou le développement trop facile des passions, sont les agents qui expliquent le mieux ces singulières et délicates anomalies.

Quand il s'agit d'actes raisonnés, appréciés par la conscience, permis par elle et voulus par la détermination volontaire, le doute n'est plus possible sur la question de responsabilité ; et l'on peut dire avec Debreyne, qu'il n'y a pas d'impulsion irrésistible de cette catégorie, sans délire ou sans folie.

Dans ces diverses évolutions de la volonté, nous voyons que la spontanéité est possible sans doute, mais que l'action est généralement provoquée par une impression externe ou interne, par une sensation objective ou subjective, ou par une modification directe des centres de perception et de volition. De sorte qu'il faut, pour provoquer la volonté, qu'un premier élément représentant une certaine énergie potentielle, lui vienne du dehors. « Le dogme théologique de la grâce, à titre de don gratuit, nous paraît ainsi fondé sur une psychologie bien plus exacte que l'opinion contraire. » (Ribot.)

Cette conclusion, que j'emprunte à un philosophe peu suspect de partialité en faveur des idées religieuses, m'a paru bonne à citer ici, bien qu'elle n'ait peut-être pas toute la portée que son auteur semble lui attribuer. D'ailleurs elle comporte une autre conclusion pratique. C'est qu'en pareil cas, les sujets qui se sentent frappés d'une de ces infirmités morales, doivent s'attacher, avant tout, à échapper à toutes les

sollicitations qui pourraient y prédisposer ou y prêter occasion.]

§ 3. DÉPRAVATION DE LA VOLONTÉ DES FEMMES ENCEINTES.

Tout le monde sait, ajoute encore Debreyne, que l'état de grossesse influe plus ou moins sur le moral de la femme, change son caractère, le rend bizarre, capricieux, fantasque; modifie ses affections, ses goûts, ses inclinations; détermine, disent les auteurs de médecine légale, chez certaines femmes, des désirs et des penchants si impérieux et tellement irrésistibles, qu'elles peuvent être entraînées à des actes plus ou moins contraires à la morale publique ou à l'ordre social. On cite à l'appui de cette assertion, une foule de faits de pareilles aberrations. Telle femme, d'une humeur habituellement douce et facile, devient violente, colère, emportée; telle autre, tendre épouse, bonne mère, déteste son mari, repousse ses enfants, ou même leur voue une haine implacable, pendant tout le temps de sa grossesse. Langius rapporte un fait horrible de la cruauté d'une femme enceinte, qui désirait manger de la chair de son mari: elle l'assassina pour satisfaire son féroce appétit, et en sala une grande partie pour prolonger son abominable plaisir. Rassasiée de ce ragoût barbare, elle avoua son crime aux amis de son mari, qui cherchaient en vain le lieu de sa retraite. J'ai vu, dit Vivès (*Commentaire sur la Cité de Dieu*, par S. Augustin), une femme cruelle mordre le cou d'un jeune homme, qui en éprouva une douleur insupportable: elle aurait infailliblement avorté, ajoute-t-on, si elle n'avait satisfait ce désir effréné.

Nous avons quelque peine à croire que la grossesse, indépendamment de tout autre principe, ait pu seule être la cause directe et productrice de ces sortes

d'aberrations ou dépravations de la volonté ; nous croyons plutôt qu'elles sont le résultat d'une véritable monomanie homicide délirante, et que la grossesse n'en a été que l'occasion ou la déterminante, c'est-à-dire que la femme était plus ou moins monomaniaque avant sa grossesse, ou prédisposée à le devenir prochainement. Nous croyons qu'il y aurait quelque danger pour la morale publique, à attribuer tous ces actes graves et désordonnés à l'influence seule de la grossesse ; car on pense bien sans doute que l'état de grossesse serait souvent invoqué ponr justifier et pallier des actions désordonnées ou criminelles. Avec le principe de la monomanie, comme cause des actions répréhensibles, il y aura infiniment moins d'inconvénients à craindre pour l'ordre social, qu'avec la théorie fondée sur l'état de grossesse , parce que les femmes monomaniaques sont infiniment plus rares que les femmes grosses, et surtout parce que ce principe nous paraît tout à fait fondé et entièrement dans le vrai.

Au surplus, nous ne sommes pas seuls de ce sentiment : un célèbre accoucheur et en même temps auteur d'un traité de médecine légale, M. Capuron, pense absolument comme nous. Voici ses paroles : « On ne croira pas facilement que la grossesse altère ou dérange la raison, au point de faire méconnaître à la femme les lois les plus sacrées de la nature, les lois fondamentales de toute civilisation, l'humanité, la justice, la propriété... En vain on objectera les envies extraordinaires des femmes enceintes, leurs appétits désordonnés, bizarres, dépravés... Qu'une femme enceinte, ait envie de manger des fruits verts, du poivre, du sel, du plâtre; qu'elle boive plus qu'à l'ordinaire du vin pur, de l'eau-de-vie, du café ; qu'elle dérobe des friandises, il y a loin de là jusqu'au désir de voler, de mordre un jeune homme au cou, de tuer un mari. »

Si le moraliste ne doit pas admettre comme vraies

toutes ces graves aberrations ou ces actions criminelles des femmes enceintes, il est pourtant juste et raisonnable qu'il prenne en considération le changement qui s'est opéré dans le caractère ou le moral de la femme grosse; il faut de plus, que le directeur ou le confesseur de ces sortes de personnes les traite avec plus ou moins d'indulgence, suivant la gravité des cas et suivant le génie et le caractère des sujets.

§ 4. CONSÉQUENCES PRATIQUES RELATIVES A LA SÉPULTURE ECCLÉSIASTIQUE.

Nous pensons qu'on doit généralement refuser la sépulture ecclésiastique à tous les individus qui se tuent par suite d'une forte commotion morale, déterminée par l'annonce d'un événemenl tragique, de la perte de la fortune, de l'honneur, ou par quelque passion violente, parce qu'ici l'on doit présumer qu'il n'y a point de monomanie, ni de folie, ni de délire soudain au moment de l'acte, mais une passion ou un désespoir subit, ou toute autre passion véhémente, mais non absolument invincible ou *irrésistible.*

Mais, dira-t-on peut-être, si, sur l'annonce d'une nouvelle funeste, d'un événement tragique, un homme se tue à l'instant même, ne doit-on pas attribuer plutôt ce suicide immédiat et soudain à un trouble, à un égarement subit de la raison, ou du moins à un premier mouvement comme machinal (*motus primo primus*, en termes de l'école) ? à ce que j'appelais tout à l'heure un mouvement réflexe ? — Nous pensons que la chose est possible dans quelques cas rares ; et dans ces occurrences il faut invoquer les antécédents du sujet : s'ils sont honorables, chrétiens et moraux, ils établiront, pour *le premier mouvement* qu'on peut appeler réflexe ou indélibéré, une présomption, qui pourra peut-être autoriser l'inhumation ecclésiastique

Nous concevons qu'une forte commotion morale, soudaine et inattendue, un chagrin violent et subit, la perte de l'honneur, de la fortune, etc., sont des causes perturbatrices très puissantes, capables de bouleverser toute la sensibilité humaine et de priver l'homme de toute réflexion ; nous comprenons encore que le délire des passions ne permet guère de réfléchir, et que toutes les lois acquittent un homme qui a commis, dans le premier emportement d'une passion véhémente, une action qui eût été criminelle sans cette circonstance; mais nous ferons remarquer que ces sortes d'explosions subites et ces suicides, ne s'observent généralement que chez les hommes sans religion, sans croyances, et surtout sans pratiques religieuses.

Une commune catastrophe frappe en même temps deux hommes absolument placés dans les mêmes conditions physiques; l'un des deux est bon et fervent chrétien, l'autre est un incrédule et un impie : le premier se résigne chrétiennement comme Job, l'autre se tue comme Saül. Citons ici un passage remarquable d'un médecin sincèrement religieux, qui, en même temps, est l'autorité la plus grave du siècle, concernant les maladies mentales : « Si, par son éducation, l'homme n'a point fortifié son âme par les croyances religieuses, par les préceptes de la morale, par les habitudes d'ordre et de conduite régulière ; s'il n'a pas appris à respecter les lois, à remplir les devoirs de la société, à supporter les vicissitudes de la vie ; s'il a appris à mépriser ses semblables, à dédaigner les auteurs de ses jours, à être impérieux dans ses désirs et ses caprices, certainement, toutes choses égales d'ailleurs, il sera plus disposé à terminer volontairement son existence, dès qu'il éprouvera quelques chagrins ou quelques revers. L'homme a besoin d'une autorité qui dirige ses passions et gouverne ses actions ; livré à sa propre

faiblesse, il tombe dans l'indifférence et après, dans le doute ; rien ne soutient son courage ; il est désarmé contre les souffrances de la vie, contre les angoisses du cœur, etc. » (Esquirol, *Maladies mentales*, t. I, p. 587, 1839.)

Nous estimons d'ailleurs, que ces cas d'explosion subite et ces suicides aigus dont on vient de parler, sont plus rares qu'on ne pense communément : nous n'en avons pas encore rencontré, bien qu'on les conçoive très possibles. Nous croyons que les grandes peines morales produisent plutôt la folie véritable et plus ou moins durable. Nous n'avons jamais vu personne se tuer dans un accès subit ou un premier accès de manie. Quand les fous se donnent la mort, c'est en général dans l'état chronique, et ils le font avec plus ou moins de réflexion et de raisonnement, ou par suite de quelque fausse combinaison ou de quelque faux calcul.

Si le suicide n'est pas subit et instantané, c'est-à-dire s'il n'a lieu qu'à un temps plus ou moins éloigné de la cause déterminante, alors le cas est facile ; car on a le temps suffisant pour reconnaître, constater et juger l'état mental du sujet.

Dans le but de s'éclairer sur la nature des motifs, on peut examiner les lettres et les papiers du suicidé, recueillir les témoignages de ceux qui l'ont connu, s'informer s'il existe ou s'il a existé des aliénés parmi ses proches parents ; s'il n'était pas épileptique ; s'il était nerveux, très susceptible, impressionnable, mélancolique, hypochondriaque, hallucinatique, visionnaire ; s'il se faisait remarquer par ses idées extraordinaires, son caractère sombre et bizarre, son esprit faible et borné, etc. Toutes ces circonstances peuvent sans doute venir à l'appui des présomptions de la folie, mais ne sauraient absolument la prouver. Après tout, la manie peut éclater subitement sans aucun symptôme précurseur. Si l'on a trouvé le corps pendu

ou noyé, on doit s'adresser à la médecine légale, pour s'assurer si l'individu a été pendu ou noyé avant ou après la mort.

Enfin nous pensons que l'on pourrait accorder la sépulture ecclésiastique, à toute personne réputée honorable, qui se serait suicidée sans que l'on eût pu découvrir chez elle aucun intérêt, aucun motif *plausible* et *raisonnable*, pour parler un instant suivant les idées reçues; parce que, dans l'espèce, avec monomanie ou non, on doit croire que, dans l'exécution même de l'acte, la raison était égarée et le libre arbitre perdu.

Deuxième conséquence pratique : c'est que dans tous les cas de monomanie, quelle qu'elle soit, homicide, suicide, incendiaire, etc., les moyens spirituels doivent passer en première ligne. C'est, en effet, dans la religion que ces sortes de malades doivent puiser les plus puissants motifs de résignation ; et surtout, ils trouveront la force nécessaire pour résister à leur mauvais penchant, dans l'usage fréquent des sacrements de l'Église et dans les avis et les consolations que leur prodiguera le zèle prudent et éclairé d'un sage et charitable directeur.

CHAPITRE II.

Guérisons réputées miraculeuses, c'est-à-dire opérées par des moyens purement spirituels et moraux. — Les miracles contemporains.

Nous ne sommes plus dans ces temps où l'on croyait qu'un malade tombé en une profonde léthargie ou dans une longue syncope, était réellement mort tant que durait cet accident, et véritablement ressuscité dès qu'il était sorti de sa crise léthargique, syncopale ou carotique. C'est ainsi que le vénérable Bède rapporte

l'histoire d'un nommé Drithelme, qui *mourut vers l'entrée de la nuit et ressuscita au point du jour.* Il fut conduit au purgatoire, et y fut témoin de tous les tourments qu'on y endure; il en revint, bien entendu, et fit sur la terre, le reste de ses jours, une très rigoureuse pénitence. Le P. Saint-Jure rapporte la même histoire, qui est beaucoup trop longue pour trouver place ici. D'ailleurs nous n'avons point à parler de ceux qui meurent et ressuscitent, ou ne ressuscitent pas, mais de ceux qui guérissent surhumainement, c'est-à-dire contre toutes les apparences, les probabilités et les prévisions humaines.

Depuis environ une cinquantaine d'années, dit le P. Debreyne, on a produit au jour un grand nombre de guérisons extraordinaires, réputées surnaturelles ou miraculeuses. Il est louable sans doute, de publier les merveilles par lesquelles Dieu fait éclater sa puissance sur la nature et sa bonté envers les hommes; mais en cette matière délicate, il faut user d'une grande prudence, pour ne pas prêter des armes aux ennemis de la foi, et pour ne pas nuire aux intérêts de la religion, tout en voulant les servir puissamment. Les impies et les incrédules pourraient, en effet, s'en prévaloir, et arguer de quelques guérisons extraordinaires, contestables ou mal prouvées, contre les miracles du premier ordre consignés dans les livres saints; mais heureusement, par une disposition providentielle, ces derniers sont tous empreints d'un caractère divin, qui leur donne une certitude inébranlable, contre laquelle viendront toujours se briser tous les efforts du mensonge et de la science purement humaine, ou séparée.

Nous sommes persuadés que la plupart des guérisons que l'on a publiées comme miraculeuses, le sont en effet, et ont été opérées d'une manière surhumaine, surnaturelle, et tout en dehors des lois physiologiques et pathologiques; c'est-à-dire que nous regardons ces

guérisons comme miraculeuses, dans le sens vrai et théologique, mais non élevées au degré de grandeur divine des miracles de l'Écriture sainte. C'est pourtant toujours la même puissance qui produit les uns et les autres. Pourquoi donc cette différence dans les œuvres de Dieu ? Sans doute entre les mains du Tout-Puissant, les choses ne sont pas plus ou moins faciles ou difficiles, ou en d'autres termes, il n'y a point en Dieu de degrés de puissance. *Non est Domino difficile salvare vel in multis vel in paucis.* (Reg.) Il n'est pas plus difficile à Dieu de ressusciter un mort en proie à la putréfaction, que de chasser une fièvre éphémère. Dieu fait éclater ses prodiges selon la mesure de la foi des malades, ou la nécessité des temps. Jadis la foi était très vive, immense, entière, et les miracles du premier ordre, marqués visiblement au sceau du Tout-Puissant, y répondaient avec une magnificence et une majesté toutes divines. Aujourd'hui il n'y a plus ni la même foi, ni la même utilité pour obtenir de Dieu ces grands miracles, comme de faire marcher des hommes perclus et impotents de naissance, *qui nunquàm ambulaverant;* de guérir des aveugles-nés, des hydropiques, des lépreux, etc., et tout cela d'une seule parole.

On nous a rapporté beaucoup de faits de ces guérisons extraordinaires, obtenues par des moyens purement spirituels, tels que des prières, des neuvaines, de pieux pèlerinages et autres saintes pratiques de dévotion. Nous avons vu de ces personnes que l'on a crues guéries miraculeusement, et nous affirmons que ces guérisons nous ont paru solides et durables.

D'un autre côté, nous croyons aussi qu'un certain nombre d'autres guérisons sont le résultat d'une cause purement naturelle ou morale, du pouvoir immense du système nerveux, ou d'une surinnervation soudaine [1]. Une espérance ferme et inébranlable et l'en-

[1] On nous a demandé un *criterium* pour distinguer les guérisons naturelles avec les surnaturelles. Dans l'état actuel de la

thousiasme de la confiance peuvent imprimer au système nerveux un ressort, un ton de vitalité et de force synergique immense et en quelque sorte incommensurable, au point de ranimer et de vivifier, pour ainsi dire, la nature défaillante d'un moribond.

Un homme ayant subi une grande opération chirurgicale, se mourait d'une hémorrhagie que rien n'avait pu arrêter. Son médecin arrive et le trouve à l'extrémité. Ah ! monsieur, dit le malade, je suis perdu : je perds tout mon sang. Vous en perdez si peu, reprit le docteur avec un grand sang-froid et un ton rassurant, que dans une heure vous serez saigné. L'idée d'une saignée chez un homme qui se croit exsangue, opère sur son moral la plus heureuse révo-

science,nous ne pouvons établir sur ce point des règlescertaines et accessibles à tous les esprits.

En attendant que ce *criterium* puisse être prudemment donné comme règle infaillible, ayez recours à l'Ecriture sainte, à l'histoire évangélique, et proclamez hardiment le miracle si vous voyez guérir *subitement* des aveugles-nés, des boiteux de naissance (*claudos ab utero*), des individus avec des membres desséchés, c'est-à-dire complétement atrophiés, des hommes couverts de lèpre, etc. On peut y ajouter des malades atteints de graves lésions organiques chroniques physiquement constatables, c'est-à-dire visibles et tangibles, comme par exemple des cancers largement et profondément ulcérés avec perte de substance, ou de vastes ulcères qui ont rongé une grande partie d'un membre, de volumineuses varices, etc. Vous pouvez être assuré que jamais la puissance de l'imagination et du système nerveux n'a pu opérer subitement ces sortes de guérisons. Et pour ne parler que de ces derniers cas, nous établissons comme principe certain et inattaquable, que, par les lois de l'organisme de l'économie animale, une régénération subite des chairs est manifestement impossible, parce que la nutrition ou l'assimilation ne peut être, dans l'ordre naturel, que lente et successive, comme l'alimentation ou la digestion elle-même. Donc, une régénération subite des organes détruits ou profondément altérés dans leur texture, est un fait contre les lois de la nature animale ou une dérogation aux lois de l'organisme ; donc c'est un fait qui relève de l'ordre surnaturel, c'est-à-dire un miracle.

lution; le sang s'arrête, et le malade se trouve hors de danger.

Un négociant, apprenant la nouvelle d'une banqueroute qui le ruinait, tomba dans une stupeur mortelle. Bouvard, jadis fameux médecin de Paris, arrive et formule ainsi son ordonnance : *Bon pour trente mille francs chez mon notaire.* Ce fortifiant guérit sur-le-champ ce malade foudroyé, comme le congé délivré à un soldat nostalgique mourant le fait partir à l'instant pour regagner les foyers paternels. Tout le monde sait que des personnes sont mortes d'un excès de joie, tels sont particulièrement Diagoras, Sophocle, Léon X. Un condamné entend prononcer sa grâce, et il tombe mort. Un rire excessif fit périr Zeuxis et le philosophe Chrysippe.

Par contre, un chagrin excessivement violent ou l'impression d'une douleur immense a pu décomposer la figure, et même, dit-on, faire blanchir en vingt-quatre heures les cheveux d'un prisonnier.

Voici à ce sujet un fait bien extraordinaire rapporté par M. le docteur Descuret, dans sa *Médecine des passions.*

« On sait que, dans quelques parties de la Sardaigne, la chasse des nids d'aigles et de vautours est l'une des principales ressources des paysans nécessiteux, et qu'ils s'y livrent avec autant d'audace que de persévérance.

« En 1839, trois jeunes frères qui exerçaient ce genre d'industrie, ayant aperçu dans les environs de San-Giovanni de Domus-Novas, un vaste nid d'aigles au fond d'un précipice, résolurent de s'en emparer, et tirèrent au sort à qui irait le chercher. Le danger n'était pas seulement dans la possibilité d'une chute de plus de cent pieds, mais encore dans l'agression des oiseaux de proie que pouvait renfermer cet abîme.

« Celui des trois frères que le sort avait désigné

pour une si périlleuse entreprise, était un beau jeune homme d'environ vingt-deux ans, d'une force athlétique, et ne reculant jamais devant les difficultés. Ayant donc hardiment mesuré des yeux la profondeur qu'il doit parcourir, il se ceint d'une corde à gros nœuds, que ses frères se chargent d'abaisser ou de hisser à volonté ; puis, muni d'un sabre bien effilé, il descend dans le précipice, et arrive heureusement jusqu'à l'interstice qui recèle le nid objet de ses vœux. Ce nid contient quatre aiglons à plumage isabelle clair : c'est un trésor pour le jeune montagnard, et son cœur palpite de joie à la vue d'un si riche butin. Mais le plus difficile n'est pas accompli; il faut remonter avec cette proie, et c'est là surtout que se trouve le péril. Déjà la voix du jeune chasseur a retenti joyeusement dans les cavités sonores du précipice; déjà la corde se meut dans un mouvement ascensionnel, lorsque tout à coup il se voit assailli par deux aigles énormes, qu'il reconnaît à leur fureur et à leurs cris, pour le père et la mère des petits dont il s'est emparé. Alors s'engage une lutte épouvantable : le sabre dont il se sert avec une grande dextérité suffit à peine pour le garantir de leurs coups; pour comble de maux, la corde qui le soutient au-dessus des profondeurs de l'abîme est soudainement ébranlée par un choc violent. Le malheureux lève les yeux, et s'aperçoit que, dans ses évolutions multipliées, le tranchant de son sabre a coupé une partie de cette corde. Comprenant alors l'immensité de son danger, il demeure un instant immobile de frayeur, un frisson glacial parcourt tout son corps, et l'on conçoit à peine comment, au milieu d'une telle émotion, il eut la force de ne pas lâcher prise et de continuer à se défendre. Cependant la corde monte toujours, et des voix amies l'encouragent; mais il est hors d'état de leur répondre, et quand il atteint le bord du précipice avec le nid d'aigle qu'il n'a pas abandonné,

ses cheveux, auparavant d'un beau noir d'ébène, sont devenus si complétement blancs que ses frères eux-mêmes ont peine à le reconnaître. »

Un prêtre polonais m'a dit qu'il avait vu en 1830, un de ses compatriotes, prisonnier politique, dont les cheveux ont complètement blanchi après une nuit de séjour dans la prison.

Je me souviens d'avoir lu, il y a dix à douze ans, je ne sais plus où, le récit d'une expérience bien extraornaire faite, je crois, en Italie. Voici la substance de cette singulière histoire :

On avait livré aux médecins un homme condamné à mort, à l'effet de faire sur cet individu des expériences physiologiques, tendant à prouver et à constater authentiquement le pouvoir immense de l'imagination. On voulait donc savoir si l'idée, ou plutôt la conviction intime de l'existence actuelle d'une hémorrhagie mortelle, qui ne serait pourtant que fictive, pourrait réellement faire mourir une personne. Voici comment on procéda à l'expérimentation : on banda exactement les yeux au condamnê, et on l'attacha par les quatre membres sur une table solidement fixée. Cela fait, on piqua les pieds et les bras, à l'endroit où l'on saigne ordinairement, avec une plume à écrire, comme pour simuler l'opération de la saignée, et en même temps, on fit partir au niveau des quatre points piqués, quatre petits jets d'eau produisant absolument le bruit du sang qui sort d'une veine ouverte. Au même moment, un des assistants dit à son voisin tout bas, mais de manière cependant à pouvoir être entendu du patient : « Quel beau sang ! c'est bien dommage qu'un tel homme doive mourir en perdant tout son sang ! » Tout cet appareil, ces préparatifs et surtout les piqûres des quatre membres, le bruit d'un liquide reçu dans des vases et les paroles prononcées et entendues, firent une telle impression sur le condamné, qu'il mourut en effet d'*hémorrhagie blanche*, c'est-à-dire sans

avoir perdu une goutte de sang, Je ne puis garantir l'authenticité de ce fait, bien que je ne le croie pas absolument impossible.

« Un curé âgé de quarante ans, d'une bonne constitution, éprouva de la toux et de l'oppression accompagnées d'une grande faiblesse. Il se mit au lit, et le lendemain, ces accidents ne s'étant pas dissipés, un officier de santé, appelé près de lui, crut, en raison de la petitesse et de la fréquence du pouls et des menaces continuelles de syncopes, devoir diagnostiquer une péricardite. Le malade, ayant appris qu'il était dans une position fâcheuse, se prépara à mourir, et bientôt, en effet, les symptômes d'une mort imminente parurent se montrer. M. de Boret, ayant été mandé alors, trouva le malade dans une prostration extrême, ne faisant aucun mouvement sans qu'une syncope survînt aussitôt. Il semblait à l'agonie ; mais l'auscultation ne démontrant aucune lésion du côté du cœur, ce médecin porta à haute voix un pronostic beaucoup plus rassurant. Alors le malade, qui ne répondait qu'à peine aux questions qu'on lui adressait et semblait indifférent à tout ce qui se passait autour de lui, présenta bientôt une physionomie différente. Deux heures après, il pouvait se retourner dans son lit, sans menace de syncope. Il se mit sur son séant, adressa la parole aux assistants, et demanda à sortir de son lit. La convalescence était déjà établie. » (*Journal de médecine*, par Lucas Championnière, mai 1842.)

Des maladies nerveuses, comme épileptiques, hystériques, paralytiques, spasmodiques, etc., produites subitement par quelque violente commotion morale, peuvent guérir de même, par une puissante perturbation de l'âme. On a vu des épileptiques guéris ainsi subitement et sans retour. On cite un paralytique abandonné tout seul dans une maison incendiée, qui se sauva en courant à travers les flammes.

Il peut donc se rencontrer un certain nombre de

faits de guérisons extraordinaires et merveilleuses, qu'il ne faut pas se hâter d'attribuer à l'intervention d'une cause surnaturelle, qu'en d'autres termes il ne faut pas proclamer comme un miracle certain et indubitable. On m'a cité un fait assez récent : une religieuse était à l'agonie depuis quelques jours par suite d'une phthisie pulmonaire. Son suaire était tout prêt pour l'ensevelir. Cependant on lui présente l'image d'un saint qu'elle invoque avec foi, et, au bout de vingt-quatre heures elle est guérie, marche et mange comme ses compagnes. Le grand vicaire fait dresser un procès-verbal, le médecin ordinaire le signe, et atteste que cette guérison est surnaturelle. Un autre médecin se refuse à signer cette pièce, parce qu'il ne voit pas de nécessité d'admettre du surnaturel dans cette guérison subite. Cette malade retombe au bout de deux mois, et succombe enfin décidément à la phthisie pulmonaire.

Il est bon de faire observer que les maladies aiguës graves peuvent aussi se terminer presque subitement par des crises très naturelles. Il ne faudrait donc pas attribuer exclusivement ces solutions heureuses à des causes surnaturelles.

Nous ne prétendons certes pas vouloir insinuer ici qu'il ne faut pas recourir aux moyens spirituels, pour obtenir la guérison des maladies incurables : nous voudrions que dans toutes les maladies quelconques, aiguës ou chroniques, on s'adressât à Dieu, comme au souverain médecin de qui vient toute médecine, *a Deo omnis medela*. Que peuvent faire nos herbes et nos topiques, si le Seigneur ne répand ses bénédictions sur nos faibles médications matérielles ? *Neque herba, neque malagma sanat*, dit l'Écriture, *sed sermo Domini. Nisi Dominus sanaverit ægros, in vanum laborant qui curant et qui curantur*. Aussi nous engageons de toutes nos forces les malades à recourir à Dieu : les moyens

spirituels appuient puissamment les ressources matérielles de la thérapeutique. D'ailleurs l'invocation divine est le cri instinctif du cœur; c'est la voix de la douleur et de la détresse. Toute âme souffrante pousse naturellement un cri vers le ciel; car toute âme est naturellement religieuse, je dirai même chrétienne, avec un père de l'Église. Tous les hommes en proie aux peines morales et physiques, lèvent instinctivement les yeux au ciel et implorent le secours de la Divinité. *Levavi oculos meos in montes, undè veniet auxilium mihi*, dit David. Nous le répétons, nous conseillons souvent à nos malades d'avoir recours aux prières, aux neuvaines, aux saints sacrifices, aux pieux pèlerinages et à toutes les saintes pratiques de la religion. Eh! dans nos malheureux temps, où la foi est presque éteinte et où surtout son impression est presque nulle sur la plupart des hommes, ne doit-on pas recourir à Dieu par l'intercession des saints et surtout de la reine de tous les saints, la divine Marie, lorsqu'on voit que la médecine, bien que ses perfectionnements récents soient incontestables, est encore bien au-dessous de tous les besoins actuels ? Et, en effet, quelle prodigieuse complication d'infirmités; quel immense assemblage de maux physiques pèse aujourd'hui sur la race humaine ! Nous ne parlons pas ici de la dégradation morale, elle n'est que trop évidente. La dégradation physique, pour être moins sensible, n'en est pas pour cela moins réelle et moins palpable. Il est facile, cher lecteur, de vous en administrer la preuve. Quand la foi diminue chez un peuple, les mœurs se corrompent à proportion : on ne pratique sincèrement que ce que l'on croit fermement, et on ne pratique plus dès qu'on ne croit plus. Le frein religieux brisé, la morale publique et privée est bientôt emportée dans le torrent rapide et bourbeux des passions honteuses. Ce qu'on a semé dans la corruption ne produit que des fruits de mort, c'est-à-dire que la démoralisation amène, et bien

••

vite, l'énervation et la dégradation physique de la jeunesse de nos cités populeuses.

[Sur cette question des miracles, on peut invoquer les faits plus ou moins récents qui se produisent dans les grands pèlerinages, à Lourdes notamment, dont la notoriorité est devenue peu à peu vraiment universelle, mais à propos du miracle en général, il est une objection que l'on reproduit souvent et à laquelle il faut répondre : Voyez, dit-on, quelle est aujourd'hui la rareté des faits que l'Église propose comme des miracles à la foi de ses fidèles, voyez comme ces faits tendent à disparaître, à mesure que les lumières de la science devenant plus éclatantes, permettent d'expliquer rationnellement des phénomènes qu'on eût regardés jadis comme merveilleux.

A quoi l'on peut répondre deux choses : 1° Rien ne prouve que les miracles soient aujourd'hui beaucoup moins fréquents qu'autrefois. Si l'on considère ce qui se passe à Lourdes, par exemple, et dans bien d'autres endroits où la foi se manifeste avec ampleur, à Einsiedeln et ailleurs encore, on peut se demander jusqu'à quel point le miracle est devenu rare et quelle est 'ép oque, sauf les premiers âges de l'Église, où il s'est produit plus fréquemment. — Or, je suppose que l'objection soit exacte et que les miracles soient en effet devenus plus rares; qu'en faudrait-il conclure? — Deux choses seulement, à mon avis : d'abord que nous ne sommes plus aux âges de foi, où la suprême puissance aimait à récompenser ses fidèles et à les combler de joie, en se manifestant à eux d'une façon extraordinaire et comme privilégiée; il faudrait en conclure encore que le miracle, qui était un fait pour ainsi dire nécessaire à l'Église, dans ses premiers temps, pour mieux manifester le caractère divin de son institution, le miracle, dis-je, devient actuellement bien moins utile, alors que dix-neuf siècles d'histoire sont là, comme un miracle permanent et une preuve, qui atteste ce

caractère. C'est une idée que saint Grégoire émettait déjà (*hom.* 29 *in Evangel.*), sous cette forme gracieuse : quand une plante est depuis peu mise en terre, il faut l'arroser, jusqu'à ce qu'elle ait pris racine ; plus tard, elle peut se passer de ce secours.

Sur quels chiffres d'ailleurs, s'appuie-t-on, pour avancer que les miracles sont, de nos jours, moins fréquents qu'ils ne l'ont été auparavant? quelle période de temps faudrait-il embrasser dans son observation, pour se rendre compte de ce fait?

Croit-on que tous les cas susceptibles d'être regardés comme merveilleux, soient tous connus et publiés? Qu'on lise le remarquable ouvrage que Henri Lasserre a consacré à Notre-Dame de Lourdes, ce livre dont le succès est sans exemple dans les fastes de la bibliographie, ce livre qui a été conçu par un fervent croyant, mené avec la sévérité d'une expertise scientifique et rédigé sous une forme aussi châtiée que pittoresque.

Il n'y a que 25 ans que cette dévotion a pris naissance ; or, dans les faits que rapporte l'ouvrage de Lasserre, on en trouve, et beaucoup, qui pour tout homme non prévenu, sont inexplicables dans l'ordre de la nature.

Sans doute, tous les faits qu'on raconte à ce sujet sont loin d'être des guérisons miraculeuses ; peu d'entre eux relativement, peuvent être proclamés comme tels ; mais il n'y a pas que les guérisons miraculeuses qu'il soit merveilleux de contempler à Lourdes : J'ai vu ce concours immense que les pèlerinages amènent auprès de la grotte célèbre, et qui ne s'interrompt que pour reprendre plus nombreux et plus enthousiaste encore ; j'y ai rencontré des gens de toutes les classes, de tous les départements de la France, de toutes les contrées de l'Europe et du monde. J'y ai vu ces grandes manifestations de la prière publique, les processions sans fin, et toutes les

brillantes solennités qu'autorise le culte catholique ; j'y ai vu des chrétiens prier, comme on ne prie que là, courbés dans la poussière, criant violence au ciel, et ne s'interrompant de prier avec les malheureux et les malades, que pour chanter avec les consolés et les guéris, les louanges et la gloire de Dieu et de Marie.

Voilà les merveilles que l'on voit à Lourdes ; elles sont aussi capables d'ébranler le doute et de toucher l'indifférence, que la plus belle guérison miraculeuse ; et c'est bien un miracle que de tels spectacles se voient aujourd'hui, au milieu du pédantisme orgueilleux ou de la sottise indifférente qui se coalisent contre la foi religieuse.

Un fait non moins merveilleux encore, c'est que, dans tous ces pèlerinages, avec la fatigue physique qui accable les pèlerins, les fortes émotions qui les ébranlent, avec l'ardeur de leurs supplications et leur zèle enthousiaste à suivre toutes les cérémonies et à y ajouter encore, au milieu de ces foules, où se rencontrent nombre de natures délicates et impressionnables, c'est merveille, dis-je, qu'il ne se produise pas de ces défaillances de la nature, que traduisent les accidents nerveux. Rien ne paraîtrait devoir être plus propice à faire naître et à propager ces épidémies de névroses, qu'on a vu se produire dans des circonstances analogues. — Il n'en est rien : c'est que la voix qui appelle et qui réunit ces hommes, ces femmes, ces enfants, est aussi capable de les soutenir, capable de maintenir en eux-mêmes, comme au milieu d'eux, l'ordre et l'harmonie, par lesquels elle se manifeste encore.]

CHAPITRE III

[Quelques réflexions générales sur les passions, considérées au point de vue physiologique et moral.

§ 1er. — DES PASSIONS.

[Si l'on veut bien se rappeler ce que j'ai dit plus haut, à propos des perturbations de la volonté, on pourra se rendre un compte assez exact et satisfaisant du mécanisme des passions. La plupart des auteurs ne voient en elles que la prédominance de l'un des deux éléments qui entrent dans leur constitution, accusant tantôt l'exagération de l'impressionnabilité qui les commande, tantôt l'exagération de la volonté qui les exécute. La passion, sans doute, prend sa source dans une sensation, ou dans une affection, ou dans un sentiment d'une vivacité excessive, mais elle consiste dans l'impulsion que la volonté en reçoit, impulsion tellement vive, qu'elle réagit sans retard et sans mesure, avec impétuosité.

Il y a dans le mécanisme de l'acte passionnel, quelque chose qui le rapproche de l'acte purement réflexe, en ce sens que l'acte intermédiaire, qui consiste dans l'appréciation par l'intellect de la sensation perçue et de l'action à exécuter, est réduite à son minimum et semble disparaître. Elle disparaît en effet dans la passion purement instinctive, c'est-à-dire dans celle qui prend sa source dans les sensations organiques ; c'est ainsi qu'on a la passion de la conservation et qu'on y sacrifie la vie de ses semblables, parfois même la sienne, quand, par crainte d'un danger, on se précipite dans un autre. Dans ce sens, tous nos besoins physiques peuvent être la source de passions impé-

rieuses, mais qu'il est souvent dangereux de satisfaire et toujours dégradant d'assouvir.

Quand une impulsion puissante part d'un sentiment noble et élevé et que l'action y répond, sans que la réflexion en ait jugé le caractère et supputé la mesure, la passion existe encore, mais respectable toujours et souvent admirable.

Sans doute, l'idéal serait que le mobile étant élevé, l'impulsion fût puissante, la conception réfléchie et l'acte librement et pleinement voulu. Mais ce ne serait plus la passion.]

La passion fait sortir l'âme de son état ordinaire naturel et physiologique, et la met dans un état de malaise et de souffrance : de là le mot *pathos*, *pathema*, d'où dérivent *pati*, *passio*, *animi pathemata*.

D'après la définition que nous venons de formuler, tous les appétits naturels, tous les instincts viscéraux [1], comme le sentiment de la faim, de la soif, du besoin de la reproduction, etc., qui sont le cri de l'organisme, nécessaire à la conservation de l'individu et de l'espèce, ne sont et ne peuvent être à eux seuls de véritables passions ; ce sont plutôt les principes ou les éléments des passions : de même que les impressions morales, comme la crainte, la tristesse, le chagrin, tant qu'elles ne sont que des affections purement passives et involontaires, sont également de simples

[1] Toutes ces impulsions ou excitations viscérales ont pour *substratum* (*siège* des physiologistes) les viscères ou plutôt le système nerveux ganglionnaire. De là est venue l'expression métaphorique de *cœur*, comme source et siège de toutes les passions. Le cœur *anatomique*, qui n'est qu'un muscle creux et une espèce de machine hydraulique qui pousse le sang dans toutes les parties du corps, n'est proprement le siège ni la source d'aucune passion ni d'aucune affection : ce que l'on attribue au cœur se passe dans les ganglions et les *plexus* nerveux qui environnent ce viscère, et non dans sa propre substance musculaire. Il n'est mis en mouvement que d'une manière secondaire et sympathique.

éléments de passions. Ce sont ces émotions dépressives que les Grecs appelaient *pathemata*, et que les Latins ont désignées sous le nom d'*affectus* (parce qu'en effet elles *affectent*, c'est-à-dire produisent une impression pénible et douloureuse), tandis qu'au contraire la haine, la vengeance, etc., sont de véritables passions, parce qu'ici il y a intervention active de la volonté.

Ces sensations internes et instinctives, inhérentes à l'animalité et déterminées par les lois de l'organisme, de même que les impressions morales puisées dans le milieu social ou produites par une impulsion étrangère et extérieure, n'arrivent à l'état de *passion* que lorsque, sortant des bornes légitimes que la nature et la raison leur ont prescrites, elles excitent le désir, qui, à son tour, entraîne et asservit la volonté. Dès lors, elles prennent le nom d'affections déréglées ou de passions, qui sont les vraies maladies de l'âme, d'autant plus difficiles à guérir, que l'âme abusée croit y trouver son bonheur. Ainsi donc les appétits ne supposent que des déterminations instinctives, tandis que les passions entraînent l'idée d'une détermination volontaire.

La volonté subjuguée et vaincue réagit vicieusement sur la raison, la fausse, l'étourdit et l'aveugle. On peut dire que la passion est comme un nuage qui se place entre l'entendement et la vérité. Dans cette éclipse de la raison, l'intelligence, obscurcie et fascinée par le charme des passions, ne voit plus que les phases des vices et des plaisirs déréglés : peu à peu le désordre moral étend son empire, et arrive enfin à ses dernières limites. Voilà, selon nous, le vrai mode de génération des passions humaines.

C'est dans ce sens qu'il faut entendre ce que disent les philosophes, que personne ne peut être sans passion dans cette vallée de misères et de larmes. Sans doute, l'homme rencontre à chaque pas, sur la route difficile de la vie, et surtout dans la plaine aride de

son cœur, des bêtes féroces, des lions rugissants, c'est-à-dire des penchants terrestres et charnels, qui le poussent et l'excitent au vice, à l'intempérance, à la volupté, à des plaisirs criminels, à l'orgueil, à la haine, etc. Ce sont là des propensions qu'il doit s'efforcer de combattre et d'étouffer à leur naissance; ce sont des lionceaux qu'il faut écraser contre la pierre, *allide parvulos ad petram*. Voilà des affections qu'éprouvent tous les hommes ; ce sont les tristes apanages de l'humanité déchue, et c'est en ce sens que l'on peut dire qu'une parfaite *ataraxie* est impossible ici-bas.

Voici comment s'exprime sur les passions un grand physiologiste, Richerand :

« Nos besoins, nos appétits, nos goûts, nos passions sont du domaine de l'instinct ; ils dérivent comme lui de notre organisation : retranchez un organe, vous diminuez la somme des besoins, vous privez d'un appétit l'animal que vous mutilez : c'est ce que produit la castration sur l'animal ou sur l'homme qui l'ont subie de bonne heure. S'il était possible de rendre un carnivore capable de digérer des végétaux, vous changeriez ses goûts et ses mœurs ; avec l'âge naissent et meurent en nous certains organes. En même temps et dans la même mesure, se montrent, se développent et s'éteignent certaines passions : affaiblissez par des saignées copieuses et multipliées, ce guerrier intrépide qui brave la mort dans vingt batailles, vous en faites un homme pusillanime ; vainement son crâne vous offre-t-il alors la bosse sous laquelle il a plu au docteur Gall de loger la bravoure...

« On ne doit pas considérer le cerveau comme le siège primitif des passions, ainsi que le fait le plus grand nombre. De tous les sentiments de l'homme, le plus durable, le plus saint, le plus passionné, le moins susceptible d'être altéré par tous les préjugés de l'état social, l'amour maternel, n'est sûrement pas le résultat de quelque combinaison intellectuelle, de

quelque action cérébrale : c'est dans les *entrailles* qu'il prend sa source; il vient de là, et les plus grands efforts de l'imagination ne peuvent y conduire celles qui n'ont pas joui du bonheur d'être mères.

§ 2. DONNÉES ET FAITS PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICAUX.

C'est ici qu'il faut se rappeler l'influence, disons mieux, la haute puissance qu'exerce le moral sur le physique de l'homme. Qui n'a pas vu ces subites explosions des passions turbulentes et furieuses causer les plus grandes perturbations physiques, comme des apoplexies foudroyantes, des convulsions, des attaques épileptiques, hystériques, etc.? Rien de plus ordinaire encore que de voir une frayeur vive déterminer des convulsions, l'épilepsie, la paralysie, etc. A l'époque de nos grandes tourmentes révolutionnaires, les anévrismes du cœur et des gros vaisseaux parurent plus fréquents que jamais (?), à raison des chagrins violents et de toutes les commotions morales les plus véhémentes et les plus inopinées. La colère, dit Richerand, a donné naissance à la rage et à des morts subites. On sait que des peines morales, des chagrins violents ont conduit au tombeau un nombre infini d'individus. Une crainte excessive et la terreur aggravent singulièrement l'état des plaies, et disposent à la gangrène, tandis que la joie et l'espérance en favorisent la cicatrisation. Une joie excessive et inattendue a quelquefois été suivie d'une mort prompte. Nous avons vu, dit le célèbre Hallé, un homme qui, absous contre son attente par un jugement révolutionnaire, fut frappé aussitôt d'un délire, qui fut suivi d'une fièvre nerveuse fort grave, qui se termina heureusement vers le vingtième jour. Dans sa convalescence, apercevant un mouchoir, il l'inonda de ses larmes : ce mouchoir appartenait à sa femme,

dont il était éloigné et qu'il avait cru ne jamais revoir. Il fut alors entièrement rétabli. (Voyez d'autres exemples encore, chapitre II.)

Un des effets les plus délétères et les plus fréquents des passions violentes, c'est l'altération de nos humeurs. On a vu quelquefois la jaunisse se manifester subitement à la suite d'un violent accès de fureur ; on a vu également un paroxysme de colère altérer profondément le lait d'une nourrice.

Le physique n'exerce pas une moindre influence sur le moral de l'homme. On connaît assez les effets remarquables que produisent les divers genres d'alimentation, comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre suivant. Ce n'est pas seulement la différence des climats qui fait changer la sensibilité et les mœurs des peuples, comme on le dit toujours d'après Hippocrate et Montesquieu, mais c'est surtout le régime alimentaire, qui amène ces modifications du moral des nations. Ainsi les peuples qui s'abstiennent absolument de chair, comme une grande partie des habitants des pays chauds, surtout de l'Asie, et notamment les brames de l'Inde, sont généralement remarquables par leur douceur de mœurs et de caractère. Au contraire, l'habitude de vivre de chair et de répandre le sang donne aux mœurs un caractère d'âpreté sauvage, pour ne pas dire de dureté féroce. Les animaux carnassiers, violents et irascibles, sont toujours disposés et impulsionnés à la férocité et à la rage, comme le tigre, le loup, etc., tandis que les paisibles herbivores, comme dit M. Virey, restent humbles et soumis à l'empire de la crainte ou des affections douces. « Pense-t-on, ajoute le même auteur, que si Néron eût pu être condamné, dans un hospice d'aliénés, à une diète toute végétale, comme de mauvais sujets le sont aux États-Unis, il n'eût pas perdu de la violence de ses passions, qu'il n'eût pas été rendu par la suite peut-être aussi délicat et aussi

sensible que le furent les pythagoriciens, les doux brames de l'Inde, devenus les plus humains des hommes? »

[Cette théorie cependant ne saurait être poussée loin sans erreur, ou tout au moins sans exagération. Il faut se garder de dire avec certains philosophes : Dis-moi ce que tu manges je te dirai qui tu es. — Il faut songer d'ailleurs que si les conditions, si le milieu dans lequel l'être est placé, lui imposent certaines nécessités, quant à son régime alimentaire, ses goûts et ses aptitudes ont bien pu intervenir, pour lui faire choisir celles-ci de préférence à celles-là, alors que le choix était possible.

Ceci nous conduit encore à protester contre la théorie des milieux, telle qu'elle a été formulée par quelques philosophes, entre autres par M. Taine. Que les qualités physiques de l'homme dépendent des conditions physiques qui ont présidé à son origine et de celles qui l'accompagnent dans la vie, le fait n'a rien d'impossible; mais attribuer exclusivement à ces mêmes conditions, l'état moral, les passions, le génie intellectuel des individus et des peuples, c'est les doter d'une puissance que le fatalisme oriental a seul pu rêver.]

Les maladies des viscères abdominaux, particulièrement de l'estomac, des intestins, du foie, de la vessie, etc., portent surtout à la mélancolie, et rendent le caractère triste et morose. Les malades voient, comme on dit vulgairement, tout en noir; ils s'observent, ils se tâtent, sans cesse, tirent des conséquences sinistres et fâcheuses ; enfin souvent, ils sont ce qu'on appelle hypochondriaques.

Il est un fait certain, c'est que des purgations fortes ont quelquefois opéré la plus heureuse révolution dans le moral des maniaques ou des mélancoliques. L'évacuation de certaines matières irritantes, d'une bile noire, altérée, épaissie, dont la présence stimulait

vicieusement le système nerveux-ganglionnaire, a rendu du calme aux malades, a changé ou modifié leurs affections, et notablement éclairci et élucidé leurs idées. C'est ainsi que l'on explique les nombreuses guérisons de folie qu'opéraient les anciens médecins, à l'aide de l'ellébore, qui n'est qu'un purgatif drastique.

[Je tiens d'une personne fort expérimentée dans l'éducation des enfants et j'ai souvent observé moi-même, qu'une purgation opportune peut faire cesser l'excitation anormale, que traduisent parfois une dissipation excessive ou un caractère insupportable.]

Nous avons parlé ailleurs des perturbations mentales et affectives produites par l'état de grossesse. Nous ajoutons ici qu'on a vu des femmes devenir fantasques, bizarres, capricieuses et même folles, lorsque la menstruation était notablement troublée, ou quand pendant le temps de la lactation, le lait venait à tarir subitement.

Nous disions tout à l'heure que les maladies abdominales chroniques imprimaient au caractère ou au moral de l'homme un cachet de tristesse ou de mélancolie très remarquable : nous voyons assez souvent arriver le contraire dans les maladies chroniques des poumons. Il est très rare que les phthisiques perdent totalement l'espérance ; presque jamais ils ne connaissent leur véritable position, et ils partagent rarement l'inquiétude des personnes qui observent et connaissent le mieux leur état. On les voit souvent gais et presque toujours pleins d'espoir : déjà même sur le bord de la tombe, ils forment encore des projets pour de longues années. Mais une chose assez remarquable qu'il faut noter ici, c'est qu'en général, les hommes atteints de la phthisie pulmonaire ou les poitrinaires sont, tout malades qu'ils sont, assez souvent exposés à éprouver des sensations libidineuses, et quelquefois même ils sont dans une disposition

érotique habituelle. Cet éréthisme nerveux, comme on pense bien, ne contribue pas peu à user le peu de forces vitales et radicales qui leur restent encore. Il est donc bon d'être prévenu de cette particularité pathologique, afin de ne pas l'attribuer à une cause purement morale.

§ 3. — DES PASSIONS DANS L'OPINION DES SOPHISTES.

« Les passions, dit-on, contribuent au maintien et à l'établissement de la société. »

Autant vaudrait soutenir que les maladies pestilentielles sont utiles au maintien de l'hygiène et de la santé des peuples. Les sociétés ne sont jamais plus en danger et plus directement menacées dans leur constitution intime, que lorsque les passions les gouvernent. On voit les nations dépérir, s'abrutir et tomber peu à peu dans la décrépitude ou dans la putréfaction morale, à proportion que le règne des passions étend son empire, que la corruption des mœurs fait des progrès, et que les vices s'infiltrent et s'incrustent dans les masses sociales.

Les sophistes ajoutent que les passions sont l'ouvrage de la nature. Soit, pour les penchants ; mais si ces penchants naturels, non suffisamment combattus, réfrénés et contenus dans de justes bornes, subjuguent et maîtrisent la volonté, en un mot s'ils deviennent de véritables passions, ils ne sont plus dès lors la voix de la nature, parce qu'ils tendent à sa destruction et au renversement de la société, et par là même ils sont essentiellement mauvais et subversifs de tout ordre moral et physique. Une autre preuve infaillible que ces maladies de l'âme ou ces affections déréglées sont intrinsèquement mauvaises, c'est qu'une passion satisfaite nous laisse un remords, et que lorsque nous avons suivi le sentiment moral, c'est-à-dire la voix de la

raison et la règle du devoir, notre conscience nous rend un témoignage d'approbation, et nous laisse dans l'âme un sentiment délicieux de calme et de paix. Les passions ne sont donc pas la voix de la nature, puisqu'elles ne portent pas à l'ordre et à la vertu, mais au vice et au crime.

[Ce que j'ai dit plus haut du mécanisme des actes passionnels, nous fait voir en eux des phénomènes dangereux, en ce qu'ils ne sont jugés par la conscience qu'après avoir été produits, pour ainsi dire. En laissant de côté, au moment de l'action, l'intelligence, la seule faculté qui puisse apprécier la sensation et décider sainement de l'action à effectuer, l'homme est exposé à subir, sans s'en rendre compte, des impressions malsaines, et surtout à commettre indélibérément des actes mauvais, ou tout au moins sans mesure. Enfin, quand la passion suspend ainsi l'intervention de l'intelligence, qui est la plus noble de nos facultés, et notre caractéristique du milieu de l'animalité, elle fait subir à l'économie humaine un commencement de mutilation, souvent réparable, il est vrai, mais qu'il ne serait pas sage de répéter indéfiniment.

Sans doute, il est des passions généreuses qu'on aurait tort de condamner ; sans doute aussi, sous l'empire de ces passions, se sont faites de bien grandes choses qui n'auraient jamais été accomplies sans elles. Mais, cultiver ces passions à l'exclusion de l'intelligence, c'est toujours s'exposer à les voir se retourner contre le but qu'on se propose, et, par une réaction dont les exemples ne sont pas rares, à se transformer presque inconsciemment dans les plus tristes excès. C'est ainsi que la passion de la supériorité peut devenir l'orgueil le plus insensé, que la passion de la gloire peut tourner à la cruauté la plus farouche, la passion de la science au pédantisme le plus sot, etc.]

§ 4. — PROPHYLAXIE ET THÉRAPEUTIQUE DES MALADIES DE L'AME OU DES PASSIONS.

Aux yeux de tous les hommes graves et sages, il est une vérité incontestée et incontestable, c'est que le meilleur moyen de prévenir les passions, de les combattre quand elles existent et d'en atténuer les funestes effets, c'est la triple et majestueuse puissance de la religion, de la philosophie et de la médecine.

Sans le moindre doute, les enseignements et les secours religieux doivent passer en première ligne. Sans la religion chrétienne-catholique et son admirable et divine morale, la philosophie, l'hygiène et la médecine seraient bien impuissantes à régler la conduite morale des hommes. Eh ! que peut l'homme sans le flambeau de la foi religieuse et abandonné aux pâles lueurs de sa seule et débile raison ! Que peut-il surtout sans le secours de la grâce ! Les philosophes païens, même les plus vastes génies, nous sont une démonstration irréfragable de l'impuissance de la raison humaine à régénérer l'homme moral et à lui faire pratiquer le bien. Ont-ils connu, ces philosophes superbes, la véritable humilité, la parfaite abnégation de soi-même, le pardon sincère des injures, la vraie charité? Non, parce que la divine charité n'était pas encore descendue sur la terre pour converser avec les hommes, les instruire, les humaniser, et même en quelque sorte les diviniser. *Ego dixi : dii estis et filii excelsi omnes*. (Ps. 81.)

Dès que l'homme, dit le plus sublime des livres humains, commence à désirer quelque chose désordonnément, il devient inquiet en lui-même. *Quandocumque homo aliquid inordinate appetit, statim in se fit inquietus*. (*Imitat.*, lib.I-VI.) « Cette répulsion des vains

désirs, dit un physiologiste chrétien, imposée par le christianisme, n'est point l'effet d'une tendance mystique, comme on le dit souvent dans le monde; c'est, au contraire, l'application directe et positive des lois du domaine moral. En étouffant les vains désirs, images fausses et mensongères, elle délivre la raison d'un dangereux servage; puis elle fournit un aliment à l'activité de l'âme, en assujettissant l'homme à la pratique journalière des devoirs individuels et sociaux : ce n'est pas une chose de peu d'importance pour le traitement des passions. » (Devay.) « Eh! Dieu! dit Bossuet, que seraient les choses humaines si chacun suivait ses désirs? D'où vient que les Néron, les Caligula et autres monstres du genre humain se sont laissé aller à des actions si brutales et si furieuses? N'est-ce pas par la licence effrénée de ce qu'ils ont voulu, pour nous faire voir, chrétiens, qu'il n'y a pas d'animal plus farouche et plus indomptable que l'homme, quand il se laisse dominer par ses passions? Par conséquent, il est nécessaire de donner quelques bornes à nos désirs par des règles fixes et invariables. » (*Sermon sur la loi de Dieu.*)

La philosophie morale peut venir en aide à la religion. Elle pourra nous indiquer le chemin de la sagesse, de la modération et d'autres vertus morales, et surtout elle aidera à diriger et à affermir dans le bien la mobile volonté de l'homme. Un des plus nobles débris de la philosophie antique, Sénèque, s'exprime ainsi sur ce point : « Savez-vous bien pourquoi nous ne pouvons réprimer nos passions? c'est parce que nous croyons ne le pas pouvoir. Bien plus, comme nous aimons tendrement nos vices, nous nous en rendons les protecteurs, et, au lieu de les bannir, nous tâchons de les excuser. La nature nous a donné assez de secours pour réussir à nous soustraire à leur empire, si nous faisions usage de nos forces et si nous les employions toutes en notre faveur. »

Sans cesse il faut se faire violence; sans cesse il faut faire de généreux efforts; mais ces efforts constituent la vertu, c'est-à-dire qu'il n'y a point de vertu proprement dite sans effort, sans combat et sans victoire remportée sur soi-même. Tout ce qui ne coûte rien ne vaut rien, dit un auteur célèbre. Quand on est maître de soi, on est plus heureux, parce qu'on est meilleur. « L'habitude du combat et du succès, dit un médecin hygiéniste, l'illustre et vertueux Hallé, rend la victoire plus facile, en donnant à la raison plus de force; mais il faut toujours regarder comme pénible le moment où l'homme fait effort pour arrêter la volonté passionnée, en lui opposant la volonté raisonnable : celle-ci est appuyée sur l'amour et la conscience du vrai, du bon et du juste. Si cet amour seul ne suffit pas (eh! qu'il est rare qu'il suffise!), il sera soutenu dans l'homme sage par le sentiment de sa propre dignité, ce qui constitue l'honneur; par l'ordre et les droits de la société à laquelle l'homme appartient; par un sentiment plus étendu, plus profond et plus puissant, quand il est établi sur une véritable persuasion, le sentiment religieux. Ces nobles motifs font l'homme vertueux. A leur défaut, la force de l'opinion, la crainte des reproches et du déshonneur, celle des peines présentes ou futures, sont des motifs moins nobles, parce que la justice n'en est pas la source, et qu'ils tiennent presque toute leur puissance de l'intérêt et du danger personnel; néanmoins, ils se rapportent aux mêmes origines, et s'ils ne constituent pas la vertu, ils conservent l'innocence et suffisent à la société; ce sont eux qui font l'honnête homme. Au reste, de quelque source que vienne l'effort qui réprime les passions, qui lutte contre la force de leur volonté, qui modère l'ardeur des désirs, le développement de cet effort établit, pour un temps du moins, un état de peine qui appartient aux affections contrariées. »

« Otons de nos misérables vertus, dit M. de Maistre, ce que nous devons au tempérament, à l'honneur, à

l'opinion, à l'orgueil, à l'impuissance et aux circonstances, que nous restera-t-il ? hélas ! bien peu de chose. Je ne crains pas de vous le confesser, jamais je ne médite cet épouvantable sujet, sans être tenté de me jeter à terre comme un coupable qui demande grâce, sans accepter d'avance tous les maux qui pourraient tomber sur ma tête, comme une légère compensation de la dette immense que j'ai contractée envers l'éternelle justice. Cependant vous ne sauriez croire combien de gens, dans ma vie, m'ont dit que j'étais *un fort honnête homme.* » (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 224.)

La vertu nous rend supérieurs au corps. *Vir magnanimus, neque ob mæstitiam, neque ob aliam animi ægritudinem mæstitiâ fortiorem unquam succubuit : utpote cujus animæ robur validum est, affectus vero adeo non vehementes.* (Galien.) On raconte qu'un martyr, conduit au supplice terrible du feu, disait à son juge : Mets la main sur mon cœur, afin que tu saches qu'il est plus assuré et plus tranquille que le tien, qui condamne un innocent.

La médecine, et surtout l'hygiène, sont aussi de puissants auxiliaires que nous devons invoquer pour combattre nos passions, et particulièrement pour en prévenir la naissance, le développement et les progrès. Nous en parlerons avec quelque détail dans le chapitre suivant, où nous traiterons du jeûne, de l'abstinence, de la tempérance et de l'intempérance. Nous nous bornerons donc à quelques courtes réflexions qui trouvent ici plus naturellement leur place.

Il est certain que l'exacte observation des règles de l'hygiène contribue puissamment à la destruction d'un grand nombre de passions, surtout de celles qui ont pour objet les voluptés charnelles ou les plaisirs des sens. Eh bien ! cela étant, faites-leur une salutaire diversion par l'exercice corporel, le travail, la fatigue, la gymnastique, la chasse, etc. Ces stimulations phy-

siques appelleront dans le système musculaire l'influx nerveux et l'afflux sanguin ; et, outre qu'elles tueront net la mère de tous les vices, l'oisiveté, elles préviendront encore les congestions sanguines dans les viscères et les concentrations et les surexcitations nerveuses dans les foyers vitaux (centres nerveux), c'est-à-dire qu'elles tendront à répartir plus également le sang, la chaleur, l'érétisme nerveux, et ainsi elles s'opposeront à l'exaltation de la sensibilité et à toutes ses aberrations et perversions. De plus, par là on imprimera une nouvelle direction aux idées ; on changera les goûts et les affections, et on leur donnera un caractère plus doux et plus moral. D'un autre côté, la sensibilité érotique s'émousse par la fatigue du travail, et d'ailleurs le sentiment vif et irréfrénable de la faim qu'excite la fatigue, fait taire le cri de la volupté charnelle, et porte plutôt à la frugalité qu'à une alimentation recherchée et luxuriante.

Il paraîtrait, d'après la rumeur publique, que les *sociétés de tempérance*, établies en Amérique et en Ecosse, ont déjà produit de fort beaux résultats. Il vaudrait mieux, sans doute, que l'on devînt sobre et tempérant par des principes plus relevés, par des motifs religieux et moraux ; mais c'est toujours un grand avantage, qu'il faut accepter comme un bien-être que nous offre l'hygiène et qu'il faut faire tourner au profit de la morale publique.

Les vertus morales ou même hygiéniques, si l'on veut, ont le grand avantage de détacher l'homme des plaisirs de la chair et des sens ; et on sait que les hommes sont d'autant plus propres et plus disposés à la pratique de la vertu, qu'ils sont moins sous l'empire des sens. Plus on est privé des satisfactions extérieures et sensoriales, plus on se replie en soi-même, et plus on pénètre dans le sanctuaire de son intérieur, plus on approche du chemin de la vérité.

La privation du sens de la vue a rendu quelques

individus plus moraux et plus religieux. Et c'est d'après ces principes, au moins en partie, joints à la considération des effets salutaires produits par la vie frugale, que l'on a établi un nouveau régime pénitentiaire, que l'on regarde comme une institution modèle en ce genre. L'isolement des prisonniers, d'après ce nouveau système, les met non seulement à l'abri de la contagion du crime ou du mauvais exemple, mais les place encore dans la situation morale la plus propre à les faire rentrer en eux-mêmes, et à leur faire rappeler, en présence de leur inexorable juge, leur conscience, un long et triste passé à réparer.

[Le régime cellulaire est en effet largement pratiqué et depuis plusieurs années, tient avec avantage une place importante parmi les pénalités de notre code. On considère ce régime comme une peine plus grave que la simple prison ; je crois même que poussé à l'excès et à la dernière rigueur, il deviendrait dangereux pour la raison autant que pour la santé. Mais, tel qu'il est pratiqué, il constitue en effet un excellent moyen d'amendement et une chance de réhabilitation.]

A ce moyen tout moral, on peut en ajouter un autre pris dans l'hygiène physique, un régime purement végétal. C'est un moyen de moralisation qui abat la fougue impétueuse des passions, paralyse la fureur frénétique, et dompte enfin les caractères les plus fiers et les plus farouches. La Rochefoucauld-Liancourt avait déjà remarqué depuis longtemps, qu'une nourriture frugale, composée de seigle et de miel, contribuait pour beaucoup à la moralisation des prisonniers de l'Amérique. On verra, dans le chapitre suivant, les salutaires effets d'un pareil système d'alimentation.

Si un régime stimulant rend fougueux, irascible et violent, une diète contraire et toute végétale doit adoucir les caractères âpres et durs, et contribuer puis-

samment à cette douceur et à cette innocence de mœurs, qu'on admire tant chez les brahmanes de l'Inde et qu'on a trouvées bien plus ravissantes encore chez les anciens solitaires de la Thébaïde. Combien n'a-t-on pas vu d'hommes colères, emportés par un paroxysme de fureur, ou d'animaux furieux, adoucis sur-le-champ par de copieuses saignées? Voltaire rapporte que l'intrépide Charles XII perdit son audace et son indomptable témérité, dans la fièvre qui accompagna la suppuration de sa plaie. *Il faut mettre de l'eau dans son vin*, dit-on d'un homme irascible et fougueux.

On trouvera dans le chapitre suivant, d'autres détails qui peuvent se rattacher à cette matière. Nous terminerons ce paragraphe par une citation pittoresque de M. le docteur Virey, laquelle tiendra lieu de conclusion à ce que nous avons dit sur les passions. Enfin, tout ce chapitre sera terminé par quelques mots sur les instruments de pénitence.

« Dans notre état social, les passions et leurs suites désastreuses font peut-être périr plus d'individus que la peste, la guerre et la famine réunies, si l'on voulait tout compter ; car mille affections minent sans relâche la vie. Regardez autour de vous, et voyez comme on meurt en détail tous les jours, l'un de chagrin, l'autre d'ambition déçue, ou d'envie de son voisin ; tel de jalousie, tel d'ennui, celui-ci du jeu, celui-là d'excès de ses fureurs. Oh ! que l'homme envisagé philosophiquement est peu de chose, et combien ce faible animal se sacrifie tous les jours pour des sottises ! Car si nous considérons notre courte durée au milieu de ce vaste théâtre de l'univers, lorsque nous occupons à peine un point dans l'espace infini, nous sommes, à vrai dire, le néant en présence de l'éternité. Pour peu qu'on réfléchisse à l'immensité de cette nature qui nous enveloppe, à la grandeur des cieux et de ces astres étincelants dans les déserts de l'empirée, ouvrage incompréhensible de la Divinité, on verra que nous

menons pendant quelques instants une vie tout imperceptible ; que nos concupiscences pour la fortune, ou l'ambition pour les grandeurs de notre globe, que cette ardeur effrénée avec laquelle on s'arrache au prix du sang les sceptres et les couronnes, attestent la petitesse des plus hautes pensées des hommes. Sans doute, un être supérieur à l'humanité, qui contemplerait ces malheureuses fourmis de la terre se disputant quelques monticules, s'entre-tuant pour savoir qui sera coiffé d'un turban ou d'une couronne, se courbant humblement d'adoration devant celui qui a le plus amassé d'un métal jaune, un tel être devrait trouver bien vaines et extravagantes toutes nos actions. Cette espèce d'animal à deux pieds, soumis aux plus vils besoins, se proclamant le roi du monde, à la face du suprême ordonnateur, manifeste un tel fonds d'orgueil ridicule et d'incapacité d'esprit qu'on pourrait croire ce que dit Platon : que les dieux ont formé les humains en se jouant et pour s'amuser, comme nous nous amusons des singes. Et ce sont même les plus grands hommes aux yeux de la multitude, les Alexandre, les César, qui consumèrent leur vie à faire massacrer leurs semblables, pour avoir la vanité de commander un moment à plusieurs nations, qui sont effectivement les plus absurdes. Ce fut pour terrasser cet orgueil de puissance dans un être qui n'a qu'un souffle de vie, que le législateur des chrétiens s'est servi du ministère des derniers des mortels ; il a pris, dit l'apôtre des Gentils, ceux qui étaient vils, ceux qui n'étaient rien, pour anéantir ceux qui sont tout ; il a plu à Dieu de perdre par le scandale de la croix, par la folie de la prédication, la sagesse des prétendus sages, pour montrer qu'elle n'est qu'une extravagance, et confondre la vanité des princes et des grands de la terre. »

§ 5. — QUELQUES MOTS SUR LES INSTRUMENTS DE PÉNITENCE, TELS QUE LE CILICE, LA HAIRE, LES CEINTURES MÉTALLIQUES ET SURTOUT LA DISCIPLINE. — LEUR EFFET PHYSIOLOGIQUE ET MORAL.

Le dernier de ces instruments, c'est-à-dire la discipline ordinaire, soit simple, soit *garnie*, est communément, par le vice de son mode d'emploi, le plus souvent nuisible à la santé. Et en effet, la flagellation thoracique, si elle est pratiquée avec trop de vitesse ou de précipitation, produit ordinairement un essoufflement considérable, des palpitations, de l'oppression et quelquefois des maux de tête. Ces grandes perturbations des fonctions respiratoires et circulatoires se font particulièrement remarquer chez les sujets délicats, nerveux, impressionnables, et plus ou moins prédisposés aux maladies des poumons ou du cœur ; et l'on conçoit aisément que, chez ces sortes de personnes, l'ébranlement nerveux et le *raptus* sanguin, se reproduisant souvent, peuvent à la longue amener des désordres graves. Ces accidents sont encore plus à craindre chez les femmes, indépendamment de ceux qui sont propres à leur sexe. Je me rappelle le fait d'une religieuse trappistine qui, par un coup de discipline porté sur le sein, y a fait développer un cancer auquel elle a fini, je crois, par succomber.

Il est donc nécessaire que les confesseurs, les directeurs des âmes, les supérieurs monastiques règlent ces sortes de mortifications avec beaucoup de sagesse et de discrétion, et qu'ils en défendent constamment l'abus ou l'emploi imprudent ou indiscret.

Après tout, quel est le but de ce genre de macération ? Est-ce de mater et de dompter la fougue impétueuse du tempérament, de réprimer la révolte et l'insolence de la chair ? Nous ne le voyons guère. On

obtiendra toujours mieux ces effets dépressifs par le jeûne, par l'abstinence, et surtout par le travail et par la fatigue du corps, qui émoussent bien plus facilement et plus *sûrement* le sentiment de la volupté charnelle. C'est ainsi que le grand Apôtre châtiait son corps et le réduisait en servitude. *Castigo corpus meum et in servitutem redigo... in labore et ærumna, in vigiliis multis, in fame et siti, in jejuniis multis, in frigore et nuditate.* (Cor.) Si saint Paul a été battu de verges, *ter virgis cæsus sum* (Cor.), c'est qu'il avait été jugé digne de subir, à l'imitation de son maître et pour son maître, le flétrissant outrage de la flagellation. *Dignus habitus est pro nomine Jesu contumeliam pati.*

Que se propose-t-on donc enfin par la flagellation disciplinaire? La souffrance physique, la douleur du corps. Le motif sans doute est fort louable, puisqu'on veut imiter, quoique bien imparfaitement, l'horrible flagellation de Notre-Seigneur *Jésus-Christ*. Mais, en tout ce qui regarde ces choses extérieures, que l'on ne soit pas trop littéral et trop attaché à l'écorce, comme les Pharisiens; il faut pénétrer plus avant et jusqu'à la moelle; c'est-à-dire, qu'il faut prendre davantage l'esprit des choses, s'appliquer en même temps, et même avant tout, à discipliner et à flageller vigoureusement le cœur, *scindite corda vestra* (Joel), à mortifier sévèrement ses passions, à châtier vivement l'amour-propre, et mettre surtout le mors et la bride à cette fière et impétueuse volonté de l'homme déchu et devenu esclave de l'orgueil. Voilà, sans contredit, la meilleure pénitence et sans laquelle l'autre ne servirait à rien. *Nihil proderit.*

Le but de la discipline n'étant donc que de se procurer une salutaire douleur, changez-en le lieu ou le mode. Qu'on la prenne sur la face dorsale des mains ou des avant-bras, ou sur les pieds et les mollets. Le dos, les épaules et les membres sont encore des surfaces sur lesquelles on peut provoquer la douleur,

sans qu'elle retentisse d'une façon aussi fâcheuse sur les organes internes de l'économie. Prise en ces endroits, qui ne laissent pas que d'être sensibles, la discipline sera toujours douloureuse, et surtout elle sera toujours exempte de dangers pour la santé. On ne s'enrhumera pas en se déshabillant, et, d'un autre côté, on n'aura rien à craindre de la circonstance de la nudité, qui, pour certaines personnes, ne laisse pas d'avoir quelque inconvénient, ou plutôt quelque danger moral.

Si l'on change le lieu, et nous croyons que c'est le parti le plus sage et le plus prudent sous tous les rapports, qu'on n'en choisisse pas d'autre que ceux que nous venons d'indiquer, et surtout que l'on ne commette pas la grave, l'impardonnable imprudence de faire donner la discipline *super clunes*, comme nous l'avons vu conseiller par des confesseurs, des directeurs ou des supérieurs imprudents ou inexpérimentés. Nous avons constaté dans ces derniers cas, des effets tout contraires à ceux que l'on se proposait, c'est-à-dire que cette pratique, non moins indécente qu'imprudente, excitait la passion charnelle au lieu de l'étouffer : résultat qui a lieu en vertu de la loi physiologique des sympathies organiques. Nous nous bornerons à un seul fait fourni par M. le docteur Serrurier, qui le raconte en ces termes : « Un de mes condisciples de collège, dit-il, trouvait un plaisir *indicible* à se laisser fustiger; il cherchait toutes les occasions de manquer envers le professeur, qui jamais n'absolvait un coupable et le faisait toujours passer par les verges, en le livrant à des individus chargés de cette ignoble fonction. Ce même condisciple m'a avoué qu'il regrettait de voir arriver la fin de la punition, parce qu'alors l'effet qu'il en attendait n'était pas complet. Aussi qu'est il résulté de cette affreuse découverte? Ce malheureux a pris l'habitude de la masturbation. Réduit à l'état de consomption le plus horrible, par

suite de la déperdition habituelle de la semence, il nous fut offert en spectacle au moment de sa mort, comme un modèle de dépravation et comme un exemple du danger où l'on s'expose par cette coupable passion. « (*Dict. des sciences méd.*)

Il est donc très important de faire disparaître des écoles et des foyers domestiques ce genre de châtiment, à la fois indécent, ignominieux, flétrissant et dangereux pour les mœurs. Revenons. Si pour la pratique de la discipline on veut conserver le lieu d'élection ou la place ordinaire, qu'on ait l'attention d'y procéder d'une manière plus lente et sans précipiter la respiration ; de cette manière la discipline ne sera pas moins douloureuse, et elle sera sans préjudice sensible pour la santé.

Quant à l'usage du cilice, de la haire et des ceintures métalliques armées de pointes, nous n'avons rien de spécial à produire ici, soit parce que ces instruments de pénitence sont aujourd'hui fort peu usités, car il n'y a guère que les chartreux qui portent le cilice, soit parce que nous n'avons rien observé par nous-même de bien certain sur ce point. Si nous pouvions nous en rapporter à ce que d'autres ont dit sur les effets de ces sortes de macérations, il en résulterait que l'usage continuel des haires et des cilices serait très préjudiciable à la santé, et que ses effets les plus communs seraient des palpitations, des gênes considérables dans la respiration, des coliques, des dérangements notables dans l'innervation des viscères abdominaux, la détérioration de la digestion et par suite de la nutrition, etc. Franchement, nous croyons qu'il y a ici exagération, sans que pourtant nous prétendions nier la possibilité d'une partie de ces maux physiques chez certains sujets très nerveux et très sensibles, que ces sortes d'objets entretiendraient dans un état d'éréthisme habituel ou d'irritation fébrile permanente.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'inconvénient ou le danger moral de l'emploi de ces instruments de pénitence est en raison directe de leur âpreté et de leur proximité du bassin. Mais nous sommes forcé de nous taire et de nous arrêter ici, parce que, nous l'avouons, l'observation et l'expérience en ce point nous manquent et même nous font complètement défaut.

CHAPITRE IV.

Le jeûne, l'abstinence, la tempérance et l'intempérance considérés au point de vue physiologique et hygiénique, et appréciés dans leurs effets moraux. — Ascétisme. — De l'usage et de l'abus des médicaments. — De la longévité.

Jejunium animabus corporibusque curandis institutum est.) *Paroles tirées de l'oraison du samedi d'avant le premier dimanche de carême.*)

§ 1er. — LE JEUNE ET L'ABSTINENCE.

Nous sortirions des limites de notre sujet, si nous traitions ici ces matières avec tous les développements historiques, philosophiques et ascétiques, qui ne se trouvent que dans les livres *ex professo*, ou dans les ouvrages spéciaux. Et d'ailleurs, ces sortes de détails, nous devons les supposer familiers, ou du moins suffisamment connus aux personnes pour qui nous écrivons.

Nous ne présenterons donc, dans ce chapitre, que quelques réflexions générales, moins connues peut-être de la généralité des ecclésiastiques, et par là même, plus adaptées au plan et au but de cet ouvrage.

L'institution du jeûne et de l'abstinence remonte à l'origine des choses, ou du moins à l'apparition de

l'homme sur cette terre de misère et d'exil. Depuis la grande prévarication, ou la grande intempérance du premier homme, toute sa race, courbée sous le poids de l'anathème de Dieu, a été condamnée à souffrir et à s'abstenir, sentence qui depuis fut consacrée par toute l'antiquité païenne, sous cette formule : *sustine et abstine.*

Toutes les nations en effet ont pratiqué le jeûne et l'abstinence, depuis les Hébreux, les Assyriens, les Indiens, les Chinois, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, jusqu'aux chrétiens, chez lesquels ces saintes et salutaires institutions ont été empreintes d'un caractère de prévoyance et de sagesse singulièrement remarquable. Les législateurs de tous les autres peuples païens ont considéré le jeûne et l'abstinence, autant comme moyen de civilisation et d'adoucissement des mœurs, que comme pratiques ou rites religieux ; nous ne devons point en parler ici ; le jeûne et l'abstinence des chrétiens doivent seuls nous occuper.

[Ainsi que le dit le P. de Bonniot, il y a trois quantités qui doivent être équivalentes, si l'on veut maintenir l'équilibre de la santé physique; c'est-à-dire, le travail produit, les pertes qu'il entraîne, la restitution nécessaire pour les réparer. Or, il est bien certain que, en dehors des gens qui ont un travail manuel et une dépense physique considérable, l'homme de nos cités mange trop; en d'autres termes, il mange plus que la ration nécessaire à la réparation de sa dépense de forces.

J'en trouve la preuve, entre autres choses, dans la fréquence avec laquelle les médecins sont conduits à prescrire aujourd'hui, des régimes dont la frugalité frappe généralement de stupeur le malade auquel on les conseille. Il en est ainsi du régime lacté, dont l'usage s'est tant répandu. Ce n'est jamais sans un profond étonnement, que le malade s'entend dire

qu'il va prendre du lait, rien que du lait, et qu'il vivra parfaitement de ce régime, et qu'avec trois à quatre litres de ce pur liquide il pourra suffire à une dépense d'activité fort satisfaisante.

En effet, il faut bien savoir que ce n'est pas seulement ce que l'on mange qui nourrit, que ce que l'on mange il le faut digérer, ce qu'on a digéré il le faut assimiler. Or la fatigue dépensée inutilement à ces divers actes, lorsqu'ils portent snr une quantité exagérée de substances alimentaires, laisse l'économie dans un état de faiblesse plus fâcheux que celui qui résulterait d'une alimentation insuffisante [1].

Et qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est pas seulement par gourmandise et par la passion de satisfaire le goût, que l'homme est entraîné à prendre plus de nourriture qu'il ne lui en faudrait rigoureusement. La suralimentation à laquelle on se fait insensiblement, et par une sorte d'entraînement progressif, constitue un mode d'excitation plus fonctionnelle encore que nutritive, à laquelle on ne peut que bien difficilement se soustraire, une fois qu'on s'y est habitué. Ceux qui vont le plus loin dans cette sorte d'abus, les gros mangeurs, comme on les appelle, ne peuvent en effet

[1] Il y a soixante ans, tout le monde se croyait menacé de congestion, d'inflammation; tous se faisaient saigner. Aujourd'hui, c'est une autre erreur qui s'est vulgarisée : chacun se croit anémique et obligé de prendre du fer et du quinquina, des fortifiants selon le terme vulgaire... On gorge les enfants de viande crue, de viande cuite, de sang pur; tout le monde mange et boit en excès, et dans toutes les classes de la société, on se rend malade, sous prétexte d'éviter l'anémie. ...La quantité d'aliments qu'il nous faut prendre pour vivre est donc bien faible ; celle que chacun prend, riche ou pauvre, est de beaucoup supérieure à ce qui réellement est nécessaire. La plus grande partie est inutile, éliminée, et n'est qu'une surcharge pour le corps ; cette surcharge lui est nuisible et l'use avant le temps..... L'usage de la viande ou du poisson répété deux fois par jour est excessif ; il est nuisible au tube digestif et au cerveau. (Dr Leoen. — *Estomac et cerveau.*)

diminuer leur ration, tout excessive qu'elle soit, sans éprouver de ces malaises et de ces sensations de défaillance ou de perturbation, qui traduisent un dérangement dans l'équilibre factice qu'ils se sont créé.

Ceci explique comment l'abstinence leur est si difficile, mais n'empêche pas qu'il faille la leur conseiller, non comme une mesure à prendre radicalement et instantanément, mais comme un *desideratum* qu'on doit peu à peu s'efforcer d'atteindre. Sans quoi, l'on demeure dans un état d'imminence morbide, et souvent on tombe dans la maladie confirmée.

Et cependant, ces considérations ne sauraient nous faire perdre de vue que la santé de nos générations actuelles n'est pas celle de nos aïeux, et que la majorité des sujets est aujourd'hui incapable des abstinences et des jeûnes qu'on pouvait plus impunément s'imposer jadis. Quelles que soient les causes de cet affaiblissement, les vieux médecins en général ne le mettent pas en doute, et les relations des maladies d'autrefois justifient assez cette opinion. Les uns accusent de cette déchéance organique les sacrifices qu'ont entraînés les guerres du commencement de ce siècle, les perturbations politiques et sociales si fréquentes en notre âge, la vie plus agitée à la fois et plus molle de notre civilisation actuelle, enfin l'accumulation des populations dans les centres urbains, où tout conspire à exagérer la dépense de l'activité, pendant le jour et aussi pendant la nuit, en même temps qu'on y respire un air vicié et qu'on y vit de choses plus succulentes que fortement nutritives.

Pour tous ces motifs, on comprend comment les exceptions aux lois du carême, et des autres époques de jeûne et d'abstinence, sont devenues si fréquentes et si multiples, comment se justifient les atténuations que l'Eglise a jugé bon d'apporter à la rigueur de sa discipline et les dispenses nombreuses qu'elle autorise encore.]

Admirez la haute raison des législateurs sacrés du christianisme, qui établissent le carême, c'est-à-dire le jeûne et l'abstinence, dans la saison du printemps, qui est précisément le temps de l'année où le jeûne et le régime végétal deviennent nécessaires, pour tempérer la trop grande turgescence vitale, réfréner l'effervescence de nos humeurs et réprimer enfin l'exubérance nutritive qu'ont produites et une alimentation abondante et le long repos de l'hiver. Le printemps est l'époque de l'ébullition des liquides animaux, de tous les exanthèmes, des éruptions cutanées, des hémorrhagies, des apoplexies, en un mot de tous les mouvements d'expansion physique, que détermine le retour ou l'ascension du soleil sur notre hémisphère. Dans cette espèce d'orgasme général de l'économie, il était donc indispensable d'user d'une diète végétale, aqueuse, tempérante et capable de délayer et de déplastifier le sang devenu trop irritant et trop fibrineux, sous peine de subir les plus graves et les plus terribles explosions morbides.

Une autre grave raison qui justifie, aux yeux de la plus saine physiologie, la sage, la sublime institution du carême et de l'abstinence, c'est la considération de la reproduction des animaux qui s'opère précisément au printemps. Il fallait donc faire trêve de sang, de carnage et de massacres, pour laisser aux espèces animales le temps de se multiplier et de nous préparer de nouvelles et grasses victimes, certes bien préférables à la chair dure, coriace, fétide et putrescible des animaux actuellement excités par le besoin de la reproduction.

§ 2. — DÉSORDRES MORAUX, INTELLECTUELS ET PHYSIQUES PRODUITS OU DÉTERMINÉS PAR L'INTEMPÉRANCE.

L'homme intempérant, tout livré à l'empire de la chair et du sang, s'abandonne presque toujours à

l'attrait grossier des impulsions animales, aux passions abrutissantes, aux actions basses et dégradantes. Il est prodigue, dissipateur, turbulent, colère, fougueux, déréglé, libertin, débauché, etc.

Non seulement l'intempérance est la mère de toutes les passions animales et honteuses, elle est encore le tombeau de l'intelligence. Rien, en effet, n'éteint le feu de l'imagination, ne dégrade la mémoire, ne fausse le jugement et ne rend plus stupide que les excès continuels de la bonne chère et du vin. Les grands mangeurs sont ordinairement de petits penseurs ; leur esprit est comme suffoqué sous la graisse et le sang ; il est comme frappé de vertige et étourdi par les vapeurs délétères des boissons alcooliques ; et n'est-il pas littéralement vrai que l'intempérant ou l'ivrogne noie sa raison dans le vin ?

Voyez ce qui se passe en général chez les hommes intempérants, et particulièrement dans le temps du carême ou au printemps. Vous verrez, chez tous ces gros mangeurs, vous verrez, dis-je, succéder à leurs vastes ingurgitations de chairs et à leurs amples libations bachiques, une foule de maux plus ou moins graves, tels que des apoplexies, des paralysies, des hémorrhagies, la goutte, les anévrismes, les fièvres aiguës, etc.

[L'habitude de l'intempérance conduit à la polysarcie, c'est-à-dire à l'envahissement de tous les organes par la graisse, ce tissu d'organisation inférieure et imparfaite, qu'on a nommé avec raison la *rouille* de l'économie. La graisse ne se contente pas de surcharger les organes, elle en envahit les éléments, et leur enlève, en les faisant dégénérer, leur vitalité et leur consistance. Sans doute toute obésité n'a pas cette origine ; mais c'est là une des conséquences que l'intempérance entraîne le plus souvent après elle].

Lorsque je vois, disait Addison, ces tables couvertes de mets, je m'imagine voir la goutte, l'hydropisie, la

fièvre, la léthargie et la plupart des autres maladies cachées en embuscade sous chaque plat. « Voyez, dit Sénèque, quel mélange de plats divers destinés à passer par le même gosier ont été imaginés par le luxe... Que de cuisiniers et de pâtissiers, de valets s'empressent de tous côtés pour servir un souper ! Combien d'hommes un seul ventre met en mouvement !... » Voyez, dit Horace, qui lui-même par parenthèse n'était pas toujours un modèle de sobrieté et de tempérance, voyez les visages pâles des intempérants ; le corps, surchargé de nourriture et fatigué d'excès, appesantit l'esprit et rend terrestre ce souffle divin qui nous anime. Il semble avoir copié le Sage lorsqu'il ajoute : « Au lieu que l'homme sobre se couche, s'endort et se lève sain et dispos pour reprendre ses fonctions. *Somnus sanitatis in homine parco. Dormiet usque manè et anima illius cum ipso delectabitur.* » (Eccl. 31, 24.) « Nous avons, a dit Diderot, deux ordres de personnes dans la société, les médecins et les cuisiniers, dont les uns travaillent sans cesse à conserver notre santé et les autres à la détruire ; avec cette différence que les derniers sont bien plus sûrs de leur fait que les premiers.» (*Encyclopédie*, art. ASSAISONNEMENT.)

Si l'intempérance habituelle ne cause pas toujours toutes les graves maladies que nous avons ci-dessus énumérées, elle ne laisse pas de faire éprouver, aux gastronomes et aux gourmands de profession, une foule d'incommodités fâcheuses, comme des flatuosités habituelles, des éructations nidoreuses, une haleine forte ou repoussante, de mauvaises digestions, des coliques (*vigilia, cholera, et tortura viro infrunito.* Eccli., 31, 23) ; gonflement abdominal, borborygmes, obstructions du foie, squirrhes de l'estomac, excrétions fétides comme celles des animaux carnassiers, douleurs et pesanteur de tête, assoupissements, palpitations, oppression habituelle, fièvres putrides déter-

minées par leurs humeurs putrescibles; en un mot leur corps et surtout leur ventre est la sentine ou le cloaque de presque toutes les maladies et des maux les plus dégoûtants et les plus meurtriers; et en tous les cas elles leur préparent une vieillesse orageuse, précoce et cachectique. *Plus occidit gula quàm gladius*, dit un Père de l'Eglise, *Multos morbos multa fercula fecerunt*, ajoute Sénèque [1].

Cependant, en dépit de tous les graves enseignements et des hautes leçons de l'antique sagesse, l'intempérance, la gourmandise et la volupté resteront éternellement à la mode. Les médecins auront beau crier au gourmand et à tous les Apicius modernes : Soyez sobres, faites diète, asseyez-vous à la table de Pythagore, mangez des légumes et des fruits; ils leur répondront sans cesse avec les Juifs dans le désert : *Nauseat anima nostra super isto cibo levissimo.* Ils se boucheront les oreilles et répéteront leur éternel refrain : *Affer*; *affer* il nous faut des marmites pleines de viandes, *ollas carnium.* (Exod.)

§ 3. — DE LA VIE SENSUELLE.

Nous terminerons ce chapitre, par quelques réflexions sur la mollesse excessive et la vie toute

[1] Les vices, et particulièrement celui de l'intempérance, engendrent et augmentent une foule de maux physiques. C'est à quoi font allusion ces paroles remarquables de M. de Maistre : « Les vices moraux peuvent augmenter le nombre et l'intensité des maladies, jusqu'à un point qu'il est impossible d'assigner ; et réciproquement le hideux empire du mal physique peut être resserré par la vertu, jusqu'à des bornes qu'il est tout aussi impossible de fixer. » (*Soirées de Saint-Pétersbourg,* t. II, p. 59.)

Les vertus et surtout la tempérance doivent donc produire un résultat contraire, c'est-à-dire empêcher ou diminuer les maux physiques. Aussi Hufeland a dit dans sa *Macrobiotique :* « On peut considérer la religion comme un moyen de prolonger la vie. »

sensuelle et voluptueuse d'un grand nombre de personnes. Qui pourra nous dire tous les maux qu'engendre dans les sommités sociales, ce luxe effréné et toujours croissant qui, dans la réalité, n'est que le fruit d'une civilisation poussée jusqu'à ses dernières limites ? « Et pour parler des maux qu'enfante le luxe, dif Tourtelle, combien de maladies ne voit-on pas éclore de l'inaction dans laquelle il entretient le corps et l'âme ; de ces dangereuses habitudes que contracte le riche indolent,de ne respirer que l'air étouffé de ses appartements ; de ne sortir qu'en voiture ; de veiller la nuit et de dormir le jour ; de n'user que d'aliments succulents et de boissons spiritueuses ; de se livrer sans ménagement à tous les genres de voluptés, même les plus criminelles ; de l'ennui auquel le condamnent ses richesses, et qui à lui seul,rend l'existence d'abord insipide, et ensuite douloureuse et pénible ; enfin d'une foule de plaisirs factices, qu'il substitue aux véritables jouissances ! » (*Eléments d'hygiène.*)

Avez-vous jamais pénétré dans ces somptueux palais des sybarites de nos opulentes cités ? vous y verriez que la volupté leur a fait changer la nuit en jour. *Noctem verterunt in diem.* (Job.) Mais ce n'est certes pas là *le jour que le Seigneur a fait*; c'est l'œuvre de l'homme, ou plutôt c'est le jour de l'ennemi de l'homme. Et en effet quelles sources de peines, de chagrins et de maux physiques sans nombre, que ces spectacles, ces bals, ces jeux, ces veilles énervantes, ces sensations exaltées, ces émotions vives, ces passions ardentes, ces prestiges en un mot de toutes les illusions et de toutes les vanités ! ! ! ajoutez-y encore le fastueux étalage des parures les plus mondaines, les enchantements d'une voluptueuse et enivrante harmonie, les entretiens érotiques, bref toutes les séductions et toutes les pompes réunies et rehaussées par le vif éclat de mille flambeaux parfumés. Cette exaltation nerveuse et sensoriale sans cesse renouvelée

émousse, épuise la sensibilité humaine, paralyse l'énergie musculaire, et anéantit la puissance de l'innervation interne, ganglionnaire, nutritive. De là le collapsus général, la langueur, la torpeur et l'affaissement de toute l'économie, qui ordinairement succède à cette surexcitation nerveuse et à ces paroxysmes de presque toutes les passions. Enfin, épuisé de plaisir et de lassitude, triste, morose, la pâleur sur la figure et l'amertume dans le cœur, on se retire et on se couche à l'approche de l'aurore, au moment où l'homme actif et laborieux reprend ses travaux avec gaîté.

Si tous ces petits-maîtres et petites-maîtresses, qui se disent et se croient encore catholiques, commençaient par observer un peu la loi du jeûne et de l'abstinence de l'Eglise catholique, c'est-à-dire s'ils gardaient les règles de la tempérance, ils recouvreraient bientôt la faculté de diriger, et avec elle un air de jeunesse, de fraîcheur et de santé, que la mollesse et les homicides inventions de l'art culinaire leur ont enlevé depuis si longtemps. Un carême bien gardé, avec l'exercice musculaire les guérirait, je vous l'assure, radicalement; tandis que l'intempérance journalière ou l'habituelle satiété, les voluptés sensuelles les minent sourdement et les conduisent sûrement au tombeau. Voilà cependant ce que le vulgaire stupide appelle le parfait bonheur. Mais il ne s'imagine pas que la plupart des riches mondains ou des heureux du siècle rencontrent, sur la route de la vie, tous leurs ennemis en embuscade, tels que les secrets et dévorants soucis, les peines les plus cuisantes et les douleurs sans remède, causées par toutes les perturbations et dépravations de la sensibilité; mille et un accidents nerveux, des vapeurs cruelles, des transes affreuses, des spasmes violents, des suffocations hystériques et des souffrances nouvelles, inconnues, que la médecine n'a pu qualifier encore. « Les plaisirs, dit Bossuet, ont amené dans le monde des maux inconnus

au genre humain ; et les médecins nous enseignent d'un commun accord, que les funestes complications de symptômes et de maladies qui déconcertent leur art, confondent leur expérience, démentent si souvent leurs anciens aphorismes, ont leur sources dans les plaisirs. » (*Sermon sur l'amour des plaisirs.*) Il est à remarquer que Bossuet adressait ces mémorables paroles à la cour voluptueuse et sensuelle de Versailles, et on ne sait que trop quel essor ont pris depuis toutes les maladies convulsives et hystériques, ou plutôt toutes les perturbations nerveuses que l'on observe aujourd'hui, surtout chez les femmes amollies par le luxe et la volupté.

Mais qu'observe-t-on chez les hommes? Des maux non moins nombreux ni moins terribles, et entre autres, indépendamment de la plupart de ceux déjà ci-dessus énumérés, un vide affreux de l'âme, un inexorable ennui, qui les poursuit sans relâche, *tædium vitæ*, les affections ou les attaques spléeniques, la mélancolie, et surtout l'hypochondrie des oisifs et des riches, devenue si fréquente aujourd'hui, grâce à la mollesse et au luxe, c'est-à-dire à l'excès de notre civilisation. Nous allons terminer ce paragraphe par l'histoire d'un riche hypochondriaque, qui est peut-être unique dans les fastes de la médecine. Elle est tirée des fragments psychologiques sur la folie, par M. le docteur Leuret.

« L'observation que je vais rapporter, dit M. Leuret, suffira pour donner une idée complète de l'hypochondrie, dont je vais parler (de l'hypochondrie qu'engendrent le luxe et l'oisiveté.) Le malade, qui en fait le sujet, est un homme parfaitement en état d'analyser ses sensations et d'en rendre un compte exact. Comme la plupart des hypochondriaques de sa classe, il est riche, et sa principale occupation a toujours été de se rendre la vie douce et tranquille. Pour se soustraire aux embarras d'une famille, aux obligations qu'impose

l'éducation des enfants, il ne s'est pas marié ; pour que l'administration de sa fortune ne lui donnât que le moins de soucis possible, il n'a conservé de son héritage aucune propriété foncière, et il a placé son argent en rente sur l'Etat, dans les différents pays qui lui offraient le plus de garanties; pour n'avoir à exercer aucune surveillance de ménage, il a presque toujours habité dans des hôtels garnis et mangé chez le restaurateur. Entièrement libre de ses actions, il aurait pu voyager, et son désir d'observer l'eût porté à visiter au moins les villes capitales de l'Europe; mais le voyage, quelque commodément qu'on le fasse, n'est pas toujours sans fatigue, et puis l'on n'est pas sûr de trouver à chaque gîte un dîner bien servi, une chambre commode et un bon lit. Son esprit est très-cultivé, son jugement parfait, son cœur excellent; mais, comme le repos lui est plus cher que tout le reste, dans chacune de ses actions ou de ses affections, il a grand soin de repousser tout ce qui pourrait l'inquiéter et seulement l'émouvoir. Sa règle politique est d'approuver tous les gouvernements, et de laisser faire ceux qui dirigent, fût-on serf en Russie ou esclave chez les Turcs.,. Je pourrais ajouter bien d'autres détails; j'en ai dit assez. On comprend que tous ces soins ont eu pour but le repos : voici où l'amour du repos l'a conduit.

« Il n'a aucune relation au dehors de la maison qu'il habite : dans cette maison même, c'est à peine s'il en conserve quelques-unes. Il est quelques fois six mois sans sortir ; lorsqu'il sort, c'est en voiture, ou toujours accompagné d'une personne qui puisse lui porter secours, dans le cas où il en aurait besoin. Pendant la promenade, il est très-rare qu'il descende de voiture, et quand cela arrive, il faut que la personne dont il est accompagné se tienne tout près de lui ; il ne traverserait pas une place ou un pont; à peine s'il traverserait une rue. Sur une place, il est comme au

milieu d'un désert, où tout manque à celui qui a besoin de tout.

« A défaut de douleur réelle, il a trouvé dans ses sensations des causes de souffrances auxquelles il a voulu échapper : au lieu de réagir et de combattre, il a fui. La première impression que produit le froid est pénible : pour ne pas lutter, il est couvert de vêtements ; bientôt un air seulement rafraîchi lui a paru aussi insupportable que le froid, et il lui a opposé le même préservatif ; puis, dans la crainte de se refroidir, il est resté habillé aussi chaudement l'été que l'hiver. La société impose des devoirs, ne fut-ce que de simple politesse : il a quitté la société, et s'est enfermé dans une chambre de laquelle il ne sort presque pas. Dans sa chambre, un homme qui a l'esprit cultivé peut s'instruire encore, ou au moins se distraire par quelque occupation sédentaire ; travailler, lire exige de l'attention, et l'attention de l'activité ; il est resté oisif. Que faire alors ? s'ennuyer et dormir... S'il est éveillé, afin que la lumière ne puisse blesser sa vue, il ne laisse pénétrer chez lui qu'un demi-jour. Se déshabiller est une peine : d'abord il se déshabille aussi tard que possible, puis il se couche tout habillé, puis il ne se couche plus. Le jour et la nuit, assis sur un fauteuil, le coude appuyé sur une table, les pieds sur un tabouret, il reste immobile. Il mange pourtant, car il est obligé de manger lui-même, mais à des heures irrégulières, parce qu'il ne faut pas le déranger quand il dort ; s'il demande son repas, on doit l'apporter à l'instant, fût-on au milieu de la nuit.

« La langue n'a pas de terme pour dire ses tourments... Il y a un mur d'airain entre le monde et lui ; il n'est plus qu'un squelette ; sa tête n'a que la charpente osseuse ; il ne sait plus distinguer les odeurs ; ce qu'il mange n'a aucune saveur ; il respire comme un soufflet ; s'il marche, il lui paraît qu'il a des jambes de coton ; s'il repose, tout le gêne, son fauteuil, sa

table, son tabouret, ses habits; s'il veut dormir, il n'a qu'un demi-sommeil, pendant lequel sa maladie continue, s'aggrave et le poursuit; chaque jour jour apporte pour lui de nouveaux tourments; il est comme un vase qui se remplit goutte à goutte, et dont toutes les gouttes sont des torrents de maux... On ne veut pas le croire, mais il ne faut pas le contredire. Il doit mourir d'une mort horrible... Qu'on ne le tourmente pas, qu'on le laisse en paix...

« Pour se guérir... il a consulté plusieurs somnambules, il s'est coiffé d'un bonnet de taffetas ciré, il a pris des remèdes homœopathiques et un bain égyptien ; il s'est fait frictionner avec la brosse électrique... » (*Fragm. psychologiques sur la folie.*)

§. 4. — DE L'ASCÉTISME EN GÉNÉRAL. AVANTAGES MORAUX, INTELLECTUELS, PHYSIQUES, HYGIÉNIQUES OU SANITAIRES, RÉSULTANT DE LA PRATIQUE DU JEUNE, DE L'ABSTINENCE, DE LA TEMPÉRANCE ET DE LA CONTINENCE.

Sous le nom d'*ascétisme*, on a désigné autrefois l'ensemble des pratiques austères par lesquelles se distinguaient des autres ceux qui, parmi les premiers chrétiens, aspiraient à une vie plus parfaite, la vie ascétique; depuis, l'expression d'*ascètes* a été plus particulièrement appliquée aux moines et aux solitaires; mais le fait est qu'elle convient à tous ceux qui pratiquent volontairement tous les exercices de la pénitence (Bergier).

Or, plusieurs médecins ou philosophes n'ont pas craint d'accuser les pratiques de l'ascétisme, de détruire le bon équilibre de la santé et de prédisposer à un certain nombre de maladies. Le raisonnement qui les conduit à cette interprétation est le suivant : La vie ascétique affaiblit l'organisme ; or l'organisme affaibli devient plus impressionnable aux influences extérieures, et

moins apte à réagir contre elles. Or cette double condition est celle qui appartient en propre au nervosisme en général, et en particulier à l'état hystérique, en un mot, à la grande majorité des maladies nerveuses.

Ainsi formulé, le fait prend une fausse couleur d'exactitude; mais il est facile de se convaincre qu'il y a, dans les termes de cette formule, plusieurs objets confondus qui en altèrent le sens. Et d'abord, il n'est pas vrai que toute cause d'affaiblissement excite la sensibilité et énerve les réactions. Voyez le travail physique par exemple : Dans l'état de fatigue qui en résulte, la sensibilité est encore plus émoussée que la volonté n'est entravée ; et la fatigue intellectuelle n'est pas loin de produire un effet identique. On voit donc que l'affirmation ci-dessus émise n'a rien d'absolu. N'est-il pas évident d'ailleurs que, abus pour abus, l'oisiveté et l'intempérance exposent ceux qui s'y adonnent, au nervosisme et aux maladies, bien plus que ne le pourrait faire l'ascétisme, sous toutes ses formes.

Mais il y a plus ; et avec le Père de Bonniot, il me paraît facile d'établir que l'exercice des vertus chrétiennes et de la mortification a pour effet fréquent d'atténuer la sensibilité physique et pour effet constant, de fortifier la volonté.

On a osé accuser l'exercice de la charité d'exalter le sentiment ; mais ce n'est, je le répète, que par le fait d'une déplorable confusion, qu'on a pu concevoir cette erreur. Il est vrai que toute impression sensible cultive et développe la sensibilité ; mais lorsque l'impression sensible est recueillie par la conscience, appréciée par la raison, et qu'après un mûr jugement, elle se résout en un effort et une détermination volontaire plus ou moins pénible, successivement jugée, voulue et effectuée.alors, dis-je, l'impression sensible n'a plus rien de nuisible en elle-même ; mettons de côté bien entendu les cas où la cause qui l'a mise en jeu peut être malsaine et l'effet qui en ressortira être

fâcheux ; mais l'acte en lui-même est le complet épanouissement des aptitudes de la vie supérieure ; il est bon, et rien en lui ne saurait déranger le sain équilibre de l'économie humaine.

Or tel est l'ascétisme, qui n'a d'autre but que l'amour de Dieu, pratiqué suivant l'esprit de l'Evangile. Ce n'est pas tant la sensibilité physique qu'il met en jeu, mais par elle ou sans elle, c'est le sentiment qu'il se propose d'atteindre, le sentiment apprécié par l'intelligence, l'amour raisonnable, bien distinct de l'amour sensible, et qui, à l'inverse de ce dernier, a pour effet de rétablir et d'assurer l'empire de la raison sur les émotions sensuelles.

Enfin, les sensations abandonnées à leurs conséquences naturelles et immédiates déterminent des actes réflexes, qui se passent en dehors de la volonté et même au préjudice de la liberté de nos déterminations ; et c'est par là que la répétition excessive et exclusive des phénomènes de l'ordre sensible tend à dégrader notre nature. Mais lorsque, à une sensation volontairement imposée à l'organisme, l'intelligence répond par une mûre appréciation et décide en conséquence un acte d'amour libre envers le principe de l'amour vrai, alors, la volonté se fortifie dans son action en même temps qu'elle s'élève dans son but. Je l'ai déjà dit : tout ce qui est enlevé à l'acte automatique ou réflexe, est gagné par la volonté libre et réciproquement.

En présence d'un besoin vivement senti, l'action automatique immédiate, le premier mouvement, c'est d'y satisfaire, et cela, au détriment de la volonté libre, laquelle seule pourrait apprécier la mesure et le moment convenables pour cela. En présence d'une sensation douloureuse, l'action automatique immédiate, c'est d'y satisfaire en écartant la cause du mal, ou en se dérobant devant elle ; sans réfléchir si cette douleur n'a pas quelque portée salutaire, quelque conséquence utile.

Or l'ascétisme nous apprend à ne pas réagir ainsi, à la façon des automates inconscients ou des animaux irresponsables; il habitue l'âme à consulter la raison, avant de permettre au corps d'agir, avec son inexorable mécanisme. Et je le répète : tout ce qui est enlevé ainsi à l'acte automatique ou réflexe, est gagné par la volonté libre, et réciproquement, tout ce qui s'exécute en dehors de la décision volontaire porte à celle-ci de fâcheuses atteintes. Les pratiques de l'ascétisme, ayant pour effet de restituer à la volonté tout ce que l'acte réflexe tendrait à lui enlever, sont donc éminemment respectables et utiles. Par l'ascétisme en effet, la raison remettant tout à sa place hiérarchique, transforme la sensation en sentiment et l'acte réflexe en volonté, pour ce qui est de l'ordre purement humain, et, dans la sphère religieuse, fait, du sentiment et de la volonté, la plus belle et la plus divine des vertus : la charité.

Mais, poursuit l'objection, si les pratiques de l'ascétisme modifient si heureusement le sentiment et la volonté, il n'en est pas moins vrai qu'elles affaiblissent l'économie qui les supporte, et peuvent par conséquent diminuer les forces qu'elle consacrerait à faire le bien et à lutter contre le mal. A quoi l'on peut répondre, que l'épuisement des forces de l'économie n'est pas le but de l'ascétisme, et que lorsqu'il arrive à ce résultat, il manque en effet ce but. Mais, quoiqu'il en soit, cet épuisement est bien moins à craindre, que le renversement de l'ordre hiérarchique qui convient à nos facultés. C'est ce renversement que produisent les passions et les excès de notre nature; et les pratiques de la mortification ont surtout pour but, de rétablir dans notre économie l'ordre admirable que le Créateur y a fondé et que nous avons mission d'y maintenir.]

Tous les philosophes de l'antiquité païenne ont préconisé plus ou moins les salutaires effets du jeûne,

et surtout de la tempérance. Platon, qui fut un modèle de sobriété, trouvait insupportable de se rassasier deux fois le jour. Et n'est-ce pas en grande partie aux vertus austères, que ce sage paien doit les sublimes pages qui brillent dans ses écrits philosophiques ? Il avait déjà entrevu, à travers les ténèbres du paganisme, des vérités très relevées du christianisme. On connaît le jeûne et la sobriété des pythagoriciens, de Porphyre, de Jamblique, de Plotin, etc. Epicure lui-même fut sobre au rapport de saint Jérôme. Zénon, par l'abstinence, vécut quatre-vingt-dix ans ; et d'après Platon, le philosophe Hérodie dut ses cent années de vie à sa sobriété et à sa tempérance.

Les Romains eurent également leurs jeûnes institués par Numa, et, au rapport de Tive-Live, les oracles en prescrivaient dans les grandes calamités publiques. Curius, Caton, Cicéron, Virgile étaient fort sobres. Auguste, comme le rapporte Suétone, était également très frugal. Vespasien, Marc-Aurèle, Sévère jeûnaient plusieurs fois par mois, et Julien, dit-on, se contentait souvent de légumes, par motif de religion. Qui ne connaît la sobriété et l'austérité des mœurs de Sénèque, avec toutes ses belles maximes sur la tempérance et la morale ?

Le jeûne, la tempérance, un régime sobre, frugal, pythagorique et abstème rendent les mœurs pures et douces, adoucissent les natures féroces, corrigent l'âpreté et l'impétuosité des caractères, et répriment enfin toutes les bouillantes saillies des tempéraments violents et des humeurs sanguinaires.

La tempérance est le *palladium* et la gardienne de la sagesse ; c'est pourquoi les Grecs l'avaient appelée *Sophrosyne*. « Et d'ailleurs, s'écrie M. le docteur Virey, quoi de plus propre à maintenir la modération, la prudence, la sagesse, la pureté des mœurs, que cette diète végétale, que ces jeûnes, gardiens de la sobriété, de la tempérance et de toutes les vertus ? Chose éton-

nante ! on célèbre dans Pythagore, dans Epicure même, les leçons de frugalité, de réserve diététique, que la médecine ne manque presque jamais d'imposer, au début des maladies (le diatriton), comme le plus sûr moyen de guérison, et on les blâme dans la religion comme une tyrannie. »

Un genre de vie frugal influe donc puissamment sur l'état physique et moral de l'homme, et ouvre la voie à la plupart des vertus, comme la tempérance, la modération, la prudence, la chasteté, la sagesse, la douceur, le calme, l'égalité de caractère et d'humeur, la piété, la commisération ; et, n'en doutez pas, c'est en partie à cette vie sobre et frugale, que les philosophes païens ont été redevables de toutes leurs vertus morales. Nous disons en partie, car nous pensons qu'ils n'auraient jamais pu atteindre à cette élévation morale sans le secours des lumières de la raison, et surtout des débris traditionnels de la révélation primitive.

Nous ferions un volume, si nous voulions rapporter tous les témoignages des philosophes païens, en faveur de la tempérance, de la mortification des sens et des passions. On sait que leur grande maxime morale était de souffrir et de s'abstenir, *sustine et abstine.* Nous nous contenterons de citer un passage de Porphyre. Ce philosophe nous enseigne que « le seul moyen de parvenir à la fin à laquelle nous sommes appelés, c'est de nous occuper de Dieu, de nous détacher du corps et des plaisirs des sens. Si les hommes, ajoute-t-il, étaient plus sobres et plus mortifiés, ils seraient moins injustes, moins mécontents de leur sort et bien moins sujets aux maladies... Ce sont les désirs inquiets, les besoins factices, les habitudes tyranniques qui tourmentent les hommes; en y résistant ils seraient plus vertueux et plus heureux. » (*Traité de l'Abstinence.*)

Nous l'avons dit déjà, le régime abstème et pythagorique rend les peuples plus doux et plus humains,

adoucit et épure les mœurs, et est éminemment propre à apaiser l'effervescence des passions et à diminuer la férocité du caractère. Les romanciers et les poètes, qui veulent peindre l'innocence de mœurs d'une famille, ou présenter un peuple vertueux et doux, ne manquent pas ordinairement de ne mettre sur leur table que des fruits, du lait et du miel ; tandis que les Cyclopes, grands mangeurs de viande, nous sont dépeints par Homère comme des hommes affreux. « Il est certain, dit J.-J. Rousseau, que les grands mangeurs de viande sont en général plus cruels et plus féroces que les autres hommes. » Il aurait pu ajouter qu'ils sont aussi généralement plus stupides que spirituels.

Les peuples frugivores des pays chauds et les nations intra-tropicales, où la nature déploie toute la magnificence de la plus exubérante végétation, sont d'un naturel très-doux ; ils sont paisibles, humains et hospitaliers, parce qu'ils ne vivent généralement que d'aliments doux, de fruits, de dattes, de bananes, de figues, de jujubes, de cocos, de fécules, de cassaves, de riz, de mil, etc., etc.

Nous ne devons point parler ici de tous les effets moraux du jeûne et de l'abstinence, considérés comme institution chrétienne catholique, ni encore moins envisager ces salutaires pratiques au point de vue cénobitique. Ce serait faire en quelque sorte injure aux lumières et aux connaissances des personnes pour lesquelles nous écrivons.

Nous ne parlerons donc pas des jeûnes si sévères des premiers chrétiens, et surtout de ces jeûnes et de ces macérations des solitaires d'Egypte, qui épouvanteraient notre délicatesse et notre faiblesse, ou plutôt notre mollesse et notre lâcheté.

Tout le monde sait comment les Pères de l'Eglise se sont exprimés sur le jeûne et l'abstinence. *Jejunium est vitiorum mors, vita virtutum, pax corporis, membrorum decus, ornamentum vitæ, robur mentium, vigor animorum,*

castitatis murus, pudicitiæ propugnaculum. (S. Petr. Chrysol.) Saint Léon appelle le jeûne l'aliment des vertus, *virtutum cibus*, et saint Jérôme le regardait comme le soutien et l'appui de toutes les vertus. *Jejunium non solum perfecta virtus est, sed cæterarum virtutum fundamentum et sanctificatio. Jejunet oculus, jejunet auris, jejunet lingua, jejunet manus, jejunet stomachus... anima ipsa jejunet à vitiis*, dit saint Bernard. Selon ces grandes lumières de l'Eglise, le jeûne eût été imparfait, s'il n'eût été que purement corporel. Saint Basile est formel sur ce point lorsqu'il dit : *Cave ne jejunii utilitatem solâ ciborum abstinentiâ metiaris. Carnem non comedis, et comedis fratrem ; cultrum nec in gallinas, nec in vitulos expedimus, et gladium adversus fratrem stringimus.* Il ajoute encore ailleurs : Le vrai jeûne consiste dans l'abstinence des vices ; jeûnez sur vos disputes et sur vos procès, sur la médisance, la méchanceté et l'injustice. Vous vous abstenez de vin et non pas de crimes. Jeûnez, dit saint Grégoire de Nysse, de convoitise, de rapine, de gain et de tromperie envers les malheureux, etc.

Non seulement le jeûne, l'abstinence et la tempérance servent éminemment à l'acquisition de toutes les vertus, mais ce sont encore les pures, les vives sources, où nos âmes amollies par les plaisirs et nos intelligences offusquées par les vapeurs de la sensualité et de l'intempérance, vont se retremper pour y ressaisir toute leur vigueur et toute leur activité premières. Le jeûne élève et fortifie l'esprit ; *mentem elevat*, comme le chante l'Eglise dans la préface du carême ; c'est dans le jeûne, l'abstinence et le silence des passions, que naissent les plus hautes pensées et que mûrissent les plus mâles conceptions. L'état de vacuité gastrique que produit le jeûne, laisse à l'esprit toute sa liberté, excite les facultés intellectuelles, et leur imprime une force et une vivacité toutes nouvelles, tandis que la plénitude des copieux repas les enchaîne, les stupéfie et les

paralyse en quelque sorte. J'en appelle ici à l'expérience de chacun : nulle aptitude aux travaux intellectuels après une ample réfection. Alors le système digestif devient un centre de fluxion et un foyer d'innervation; l'estomac appelle à lui, de toutes parts, les forces vitales, pour l'accomplissement d'une fonction très importante à l'économie animale. Cette centralisation est déterminée par la présence des aliments dans l'estomac, d'après ce principe de physiologie : *ubi stimulus, ibi fluxus.*

On ne peut bien remplir en même temps deux fonctions importantes, sans préjudicier à l'une des deux : on ne peut à la fois bien digérer et bien penser. De là le danger, pour la santé, de se livrer aux travaux de l'esprit immédiatement après le repas. C'est pourquoi aussi, on est plus apte à l'étude et à la méditation le matin à jeun, parce que, outre que l'esprit s'est reposé, l'estomac se trouve dans un état de vacuité à peu près complète.

Pythagore avait institué l'abstinence de la viande, pour faciliter d'avantage les opérations intellectuelles; car des esprits affaissés sous le poids de la chair sont naturellement lourds et rampants; ils ne sauraient s'élever à la région pure des vérités intellectuelles; ils ne saisissent guère que les choses matérielles, visibles et tangibles : manger, boire, jouir, dormir et engendrer, voilà à peu près toute leur philosophie. Voyez tous ces Apicius, ces gastronomes rubiconds, ces épais Vitellius, qui s'emplissent de viandes et de vins, plusieurs fois chaque jour, engloutissent sans cesse, vomissement et mangent encore. Leur cervelle, encroûtée par un sang épais, noir et stagnant, ne leur permet pas de lier deux idées ensemble ; ils sont d'une nullité complète. Nous le répétons, manger, boire, dormir, digérer et engendrer à la manière des brutes, voilà leur noble destinée, voilà leur dernière fin!

Voilà pourtant l'homme, ce roi de la création, cette

haute intelligence faite à l'image de Dieu, ce dominateur du globe, ce maître des animaux, qui se dégrade, se ravale et se vautre avec eux dans la fange et dans la boue! « Oh! la vile créature que l'homme, « et abjecte, s'il ne se sent pas soulever par quelqûe « chose de céleste. » (MONTAIGNE.)

C'est surtout pour le maintien de la santé du corps, que le jeûne est souvent nécessaire, et que la tempérance l'est toujours. De tout temps, il n'y a eu qu'une voix sur ce point. Tous les médecins et les vrais philosophes ont fait l'éloge de la tempérance, qui est la mère de la santé [1], comme dit saint Basile, *mater sanitatis*. Saint Jérôme s'exprime à peu près dans les mêmes termes : *Mater sanitatis est abstinentia, ægritudinis voluptas. Homo, si parùm edit et parùm bibit, nullum morbum hoc inducit*, dit Hippocrate. *Optima sunt ad sanitatem quæ modicè ingesta sufficiunt, ut et fames et sitis sint medela*, ajoute encore ailleurs Hippocrate. On connaît cet adage : *modicus cibi medicus sibi.* L'étude de la santé, selon Galien, consiste à ne point se rassassier de nourriture et de boisson. C'était encore à une espèce de jeûne et de tempérance, jointe à la chasteté, que Philon attribuait la force et la santé, chez les Esséniens et les thérapeutes d'Egypte : *Continentiæ proprium est sanitatem et robur gignere.* Epicure luimême, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, recommande beaucoup la sobriété et l'usage des légumes, pour le maintien de la santé. C'est saint Jérome qui nous l'apprend ; et ce Père ajoute que cette vie frugale a été celle non seulement des ermites et de plusieurs

[1] La santé, dit-on, est le premier des biens terrestres : oui si l'on en use bien. Voici sur ce point la pensée d'Epictète. « C'est un faux langage de dire : la santé est un bien, la maladie est un mal. Bien user de la santé, voilà le bien ; en user mal, voilà le mal. User bien de la maladie est encore un bien, en user mal double le mal. On tire le bien de tout, et de la mort même. »

vierges de l'antiquité, mais encore des anciens philosophes, des prêtres d'Egypte et des mages de Perse. L'on sait que les brames de l'Inde font, des jeûnes et de la tempérance, un remède à presque tous les maux, comme nous le verrons plus bas. C'est à l'aide du jeûne et de l'abstinence, et même d'une diète absolue, qu'on est parvenu quelquefois à guérir certaines maladies chroniques, qui avaient résisté à tous les autres moyens. Pomponius Atticus, désespérant de pouvoir rétablir sa santé totalement délabrée et se déterminant à se laisser mourir de faim, se trouva guéri, après quelques jours d'une entière abstinence. On en dit autant du philosophe Cléanthe. « On cite, dit M. le docteur Virey, un malade qui souffrait depuis plusieurs années d'une maladie chronique, et qui, ayant résolu de se laisser mourir de faim pour terminer ses souffrances, les vit dissipées après trois jours d'abstinence absolue : il trouva sa guérison sur la route de la mort, et s'arrêta ainsi à moitié chemin. » On sait qu'Albertini et Valsalva avaient préconisé une méthode thérapeutique qui avait pour base une diète des plus sévères et la saignée ; cette méthode excessive a dû être abandonnée, mais ne l'a pas été dans sa totalité.

La tempérance, ou une diète modérée et sagement dirigée, est sans contredit le plus puissant agent de la thérapeutique ou de la médecine : elle peut souvent tenir lieu des soins et du ministère des médecins :

Si tibi deficiant medici, medici tibi fiant
Hæc tria : mens hilaris, requies, moderata diæta.

Il faut entendre ici le repos de l'esprit ou de l'âme et non du corps ; car l'exercice corporel ou musculaire, ou un travail au moins modéré, est une condition physique de santé et de longévité.

Dans les beaux jours de leur république, les anciens Romains, laborieux, sobres et tempérants, furent six

cents ans sans avoir de médecins ; mais les richesses et les délices de l'Asie vaincue ne tardèrent pas à les amollir, et par conséquent à leur rendre nécessaire le ministère des médecins. Si vous nous demandez comment faisaient les Romains sans médecins, quand ils tombaient gravement malades, nous vous répondrons avec Voltaire : *ils mouraient.* Mais que les médecins de nos jours se rassurent, ces beaux jours de simplicité et de frugalité de la république romaine ne reviendront plus, grâce à tous nos progrès, et surtout à nos intempérances, qui sont aujourd'hui trop incrustées dans notre moderne et délicate nature, pour céder la place à ces antiques vertus des Curius, des Fabricius, des Caton, etc., c'est-à-dire à la frugalité, à la sobriété, à la tempérance, à l'amour du travail et surtout au plus utile des arts, l'agriculture. Cet art sublime suffit à lui seul aux vrais besoins de l'homme, sans qu'il soit nécessaire d'immoler chaque jour à son insatiable voracité tant de milliers d'innocents animaux.

L'homme n'est point, par les lois de son organisation, nécessairement destiné à être carnivore, comme les animaux carnassiers. La disposition anatomique de ses dents semble indiquer qu'il est au moins autant, et même plus appelé à se nourrir de végétaux et de fruits que de substances animales. Ce qu'il y a de certain c'est que 1° le genre humain tout entier n'a pas usé de viande pendant les seize premiers siècles de son existence, car on sait que Dieu n'a permis à l'homme l'usage de la chair, qu'après le déluge [1] ; 2° il est certain encore qu'il y a toujours eu et qu'il y a encore aujourd'hui, plus d'hommes ou plus de peuples sur la terre, qui ne mangent pas de viande, qu'il y

[1] Voici, suivant Mackensie, l'ordre dans lequel se sont succédé les aliments des hommes des premiers âges : les fruits, les grains, les herbages, le pain, le lait, le poisson, la chair, auxquels il faut joindre le miel, l'huile d'olive, les œufs, le beurre et le fromage.

en a qui en usent. C'est ce qu'on remarque chez presque toutes les nations des pays chauds, auxquelles souvent l'usage de la chair répugne, et auxquelles d'ailleurs le jeûne est très facile et l'abstinence souvent nécessaire ; de même encore, dans la plus grande partie de l'Asie, qui est la plus populeuse du globe, dans l'Amérique du Sud, dans l'Afrique et la plus grande partie de l'Océanie. En Europe, en France même, combien ne voit-on pas de pays où les gens de la campagne, comme les laboureurs, ne mangent presque jamais de viande ? et cependant ils sont forts, vigoureux et pleins de santé, quoiqu'ils vivent frugalement, ou plutôt parce qu'ils vivent frugalement et qu'en même temps ils travaillent en plein air. Rien peut-être ne fortifie plus le physique de l'homme, que l'exercice musculaire joint à une forte oxygénation de la masse du sang. L'air, a dit Hippocrate, est l'aliment de la vie, *pabulum vitæ*.

Ainsi, d'après ce qui précède, l'homme peut vivre de tout, peut s'assimiler tous les genres d'aliments des deux règnes organiques, c'est-à-dire qu'il est omnivore. Mais, s'il fallait qu'il adoptât une alimentation exclusive, il est sûr que la nourriture végétale serait généralement plus appropriée à sa nature qu'un régime exclusivement animal. Aussi, son premier régime diététique a été purement végétal pendant seize cents ans. C'est donc là son régime le plus naturel. Mais, nous le répétons, l'homme aujourd'hui se nourrit de tout, habite partout, et se reproduit de tout temps et en tout lieu.

[La *continence* est une des principales vertus ascétiques, sinon la principale. J'ai déjà indiqué (page 80) comment l'exercice de cette vertu suspend une fonction, dont l'exercice n'est pas absolument nécessaire à la bonne santé de l'individu. Mais pour la continence, comme pour les autres pratiques de l'ascétisme, on l'a accusée de favoriser les perturbations du système

nerveux et de prédisposer à l'hystérie. On ne pouvait accuser la continence d'affaiblir les forces physiques, car c'est le contraire qui se produit, et les forces physiques et morales bénéficient certainement de la pratique de la continence; mais on l'a accusée de provoquer une sorte d'éréthisme ou d'excitation nerveuse, comme celle qui peut résulter de la sensation répétée d'un besoin qui n'est pas satisfait.

Je le répète, ce besoin, pour ce qui est de la continence, est très aléatoire ; les circonstances extérieures, les écarts de l'imagination, l'abus des excitants, la vue des objets sensuels, voilà les circonstances qui donnent lieu aux manifestations de ce besoin, et sans elles, bien qu'il demeure tout entier en puissance, il n'a que bien rarement de la tendance à se traduire en acte.

Enfin, l'état d'excitation qui résulte de la sensation répétée d'un besoin non satisfait, ne se produit que quand cette sensation se répète elle-même, en un mot, d'après ce que je viens de dire, quand on y donne lieu, par les causes occasionnelles que je viens d'énumérer. Or, comme la vie ascétique a pour objet d'écarter toutes ces conditions occasionnelles, elle permet d'échapper à beaucoup de ces provocations que l'on rencontre dans la vie commune. Enfin, en fortifiant la volonté, elle donne le moyen de remporter sur l'influence passionnelle, des victoires qui enrichissent encore cette même volonté qui les remporte.

En un mot, nous concluons avec le P. de Bonniot, et d'après les observations des docteurs Bernutz, Sandras, etc., et d'après nos observations propres, que l'hystérie éclate surtout quand la continence cesse, et que les excès, loin de la guérir, sont très aptes à la faire naître. Et pour expliquer certains cas qui paraissent en opposition avec cette loi, qu'on veuille bien considérer que la continence, dans ce cas, implique non seulement l'abstention physique, mais encore et surtout peut-être, tout consentement du cœur

ou de l'imagination à un mouvement déréglé.

En résumé, disons-le encore avec le P. de Bonniot, au point de vue physiologique, l'ascétisme est l'art de dominer les sensations et les passions et de restituer au système nerveux, d'accroître même sa vigueur, sa tonicité, par des influences morales continues, lesquelles se résument dans la lutte de la raison contre les émotions sensibles. La mortification, l'abstinence, la chasteté en sont comme la forme extérieure, la charité en est l'âme et la vie.]

Voici différents passages que M. le docteur Virey met dans la bouche d'un brame de l'Inde, conversant avec un jeune médecin anglais. On verra que dans le fond ils renferment de grandes vérités.

« Nous fuyons avec horreur ces viandes immondes et empestées, infectes charognes, dont vous vous souillez parmi nous, et qui bientôt vous tuent par des fièvres mortelles, des dysenteries malignes et contagieuses, comme si les dieux se vengeaient sur vous de tout le sang innocent des animaux, versé pour assouvir votre gloutonnerie. Tandis que nous passons nos jours dans la douceur, la patience, les sages réflexions, en exerçant notre esprit à la pratique des vertus et de l'humilité, vos immondes, se gorgeant de chair avec des liqueurs spiritueuses, paraissent tourmentés du bouillonnement des passions; la colère, la fureur respirent dans leur teint animé, ardent, et leurs muscles crispés; s'ils sont robustes et replets, c'est à la manière des lions et des tigres, dont l'haleine et la transpiration sont déjà fétides et putrescentes comme leurs humeurs. Vous régnez par la violence et la guerre; vous exaltez encore ce tempérament brutal et féroce par ces aliments déjà sanguinaires; plus grands et plus épais de corps que nous sans doute, vous usurpez l'empire que mériteraient au contraire la bonté, l'humilité, l'innocence et toutes les vertus des brames, par leur frugalité exempte d'ivresse, de

fougue, qui maintient nos esprits par la prudence, la gravité, avec les profondes vérités de la religion et d'une sublime sagesse.

« ..... L'essentiel est le bonheur, s'il existe sur cette terre ; mais tu ne le trouveras point parmi le tourbillon des plaisirs, ou des richesses et de la renommée : il réside dans le repos du cœur et la paix profonde des passions ; il ne peut s'obtenir sans la frugalité, qui, plus que tout le reste, rafraîchit, calme ces impétueux désirs d'amour, d'ambition, ou la colère, qui vous dévorent ; tel est l'effet salutaire des aliments simples et innocents de tout meurtre, que nous avait d'abord préparés la nature. Pour vous, au contraire, vivre c'est manger ; mais l'ivresse et la crapule, ennemies de toute prudence, nous sont inconnues. Pourvu que vos corps bien repus deviennent robustes, exercés à la guerre, à la chasse, aux travaux de force, que vous importe l'humble modestie, la tempérance, la pudeur chaste et toutes les modérations dans le caractère et les mœurs ? Vous préférez la turbulence, la fierté, la lutte ou le combat ; vous sollicitez la concurrence et l'émulation, tous les ferments de discorde, tandis que nous cherchons à tout apaiser en cédant sans peine, avec bonté et complaisance. Aussi, exempts de vos plus cruelles maladies, nos humeurs sont douces comme notre naturel ; nous ne connaissons ni pléthore, ni indigestion, ni inflammations des viscères, ni les phlegmasies ardentes et putrides, ni l'acrimonie des humeurs, ni le scorbut, ni la goutte, ni l'apoplexie, etc. Sensibles, compatissants, tendres, nos sens sont délicats...

« Hommes nouveau-venus sur ce globe, vous vivez par le corps et nous par l'âme. Vous manquez du courage de la patience et de l'adversité, le plus noble et le plus difficile de tous. Il n'est pas aussi pénible de se précipiter tête baissée dans l'épaisseur des bataillons ennemis, que de savoir se résigner à traverser de

longues années, avec une invincible fermeté dans l'infortune, ou à braver le malheur. Qui ne sait pas constamment dompter la douleur n'est pas philosophe, ainsi qu'il s'en glorifie. Vous calomniez du nom de froideur et d'apathie, des vertus triomphant aussi de votre délicatesse; vous vous dites sensibles, lorsque vous n'êtes que légers et inconstants; vous vantez votre cœur en massacrant de pauvres animaux sans défense, ou plutôt vous les assassinez lâchement pour vous engraisser. Si j'ai bien lu votre propre histoire et vos révolutions atroces, vous n'êtes pas heureux; car vous vivez mécontents sans cesse de votre gouvernement; vous changez à volonté de religion ou de secte, sans vous en trouver mieux, vous ne paraissez pas mieux satisfaits de vos modes et de vos habits. Dans votre malaise et votre inquiétude perpétuelle, vous parcourez le monde pour l'envahir ou le ravager, et souvent, après avoir amassé des monceaux d'or, un dégoût intolérable de la vie vous saisit; vous la terminez par le suicide, sous l'extravagant prétexte que vous avez épuisé toutes ses jouissances.

« ..... L'homme a ses lois fondamentales et innées, qui lui sont propres, aussi bien que les autres animaux. Son instinct à lui est l'intelligence; sa vocation est de vivre d'*esprit*, d'échapper aux transgressions des passions, de se gouverner par une sage raison, de s'élever comme la première et la plus excellente des créatures vers l'auteur de son existence. L'esprit seul doit régner, le corps n'est qu'un esclave, ou plutôt c'est le vêtement destructible de l'âme éternelle. La perfection de notre espèce ne consiste point, ainsi que le croient tes compatriotes, dans la vigueur du corps, la richesse et les jouissances, ni même dans ces arts éblouissants qui déploient les splendeurs de votre magnificence, les créations magiques de votre industrie; tout cela est du corps, et ne fait qu'attiser davantage le feu de vos concupiscences; leurs voluptés prévaricatrices vous

égarent et vous tuent. Vos philosophes, vos médecins d'Europe, pour la plupart, ne considèrent que la substance matérielle. Ils font émaner des sensations extérieures toutes nos facultés mentales ; ils n'étudient que les organes périssables ; ils prétendent expliquer leur jeu par des ressorts tout physiques ou chimiques, d'après les sciences dommageables que vous cultivez avec le plus d'ardeur et qui vous pervertissent. Selon eux l'homme n'est qu'une vraie machine, un automate ; sa pensée n'est que la sécrétion du cerveau, comme d'autres glandes excrètent le sperme ; les sentiments les plus sublimes ne dépendent que d'une insurrection de vos fibres nerveuses. Ces opinions, qui rabaissent au niveau de la brute, sont ramassées dans les ignobles pourritures de vos amphithéâtres d'anatomie, vrais charniers où l'on n'apprend que la mort, en fouillant les cadavres, tandis que les mystères sacrés de la vie, dévoilant une organisation divine, devraient au contraire faire élever des hymnes d'admiration et de reconnaissance vers le créateur de tant d'ineffables merveilles. Homme aveuglé par un faux savoir, ne sens-tu pas en toi ces vives étincelles d'un plus noble génie ? Ta raison naît-elle du choc de la matière ? Dois-tu subir ces impurs appétits de tes membres, et assouvir ces brutales passions que la chair et le sang suscitent dans tes entrailles ? Alors mange, bois, engendre, remplis ton ventre, crève-toi de toutes les délices ; non moins que l'animal immonde, descends au rang des bêtes, ravale-toi à la fange. C'est là que t'attendent les maladies et les fureurs d'une âme arrachée désormais de la chaîne sacrée qui la suspendait aux cieux, dans cette région pure, resplendissante de l'aurore de la Divinité. Vertueux enfants de Brahma, vous chez lesquels, de tout temps, les Occidentaux vinrent s'enrichir des trésors de la sagesse, vous, les sublimes précepteurs des Pythagore et des Platon, renouvelez la lumière orientale de ces vérités, parmi

les régions ténébreuses de l'Occident. Enseignez à l'Européen un régime plus doux pour ses humeurs âcres et querelleuses ; avec la frugalité des tables il retrouvera la paix modeste de l'innocence, des sentiments plus humains et plus charitables. Dégagé par la sobriété, de ces organes épais qui obstruaient les rayons de son intelligence, il reconnaîtra qu'il n'est pas tout matière, que son principal mérite doit éclater plutôt dans ses facultés morales ou supérieures, qu'il est né pour penser aussi bien que pour jouir, et qu'enfin cette vie animale si vantée par vos épicuriens est la peste et la mort de tout bonheur, de toute sérénité de l'esprit et du corps même. »

§ 5. — DE L'USAGE DES MÉDICAMENTS.

[L'usage des médicaments entre dans le plan de la guérison des maladies, comme celui de la pénitence entre dans le plan de la réparation de nos fautes ; mais entre l'usage et l'abus il y une a différence. Le Dr Capelmann donne sur ce sujet d'excellents conseils, auxquels je ferai quelques emprunts.

Le médecin ne doit employer et conseiller aux malades que des moyens dont il connaît l'effet, et dans la mesure où il est autorisé à penser qu'ils lui seront utiles.

C'est une faute sérieuse que de donner aux malades des remèdes dont l'action est inconnue, et une faute grave que de lui donner des remèdes qui puissent lui nuire. Un médecin, qui a souci de sa dignité et de celle de sa profession, doit s'abstenir d'employer ces moyens, dont la composition est inconnue, dont la renommée ne tient le plus souvent qu'à un grand renfort de publicité. Celui qui consent à user de ces remèdes secrets et à faire des essais aventureux, mérite qu'on lui applique cette comparaison, où il

est assimilé à un aveugle, lequel muni d'un bâton, frappe à tour de bras, indifféremment sur le malfaiteur ou sur sa victime, sur la maladie ou sur le malade.

Il peut y avoir encore condescendance coupable de la part du médecin à conseiller au malade des remèdes que celui-ci sollicite et qui lui sont inutiles ou dangereux. S'ils ne sont qu'inutiles, les remèdes peuvent être autorisés ou même prescrits, en vue d'un effet moral utile à produire ; s'ils sont dangereux, le médecin doit décliner toute responsabilité et se refuser absolument à en indiquer l'usage. Il devra savoir aussi, dans l'intérêt du malade, résister au désir de changement qui pousse ce dernier à passer sans cesse d'un remède à un autre, pratique dont le moindre danger est d'exposer le malade à perdre le temps, sans rien faire d'utile.

De plus, pour ce qui est des substances dangereuses, il est interdit au médecin de les essayer, à titre d'expérience, sans y être autorisé par des expériences préalables, sur des animaux ; encore ne doit-il le faire que dans un but utile, non pour satisfaire une vaine curiosité, ni par pur esprit de recherche. Le malade qui se confie au médecin, doit être protégé par la conscience de ce dernier, contre toute entreprise dangereuse, et même contre tout essai inutile ; toute tentative de ce genre ne peut être regardée que comme un abus de confiance, lâche et téméraire pour le moins, sinon criminel ; et dans les cas graves où la santé du malade pourrait en souffrir, le médecin qui mépriserait ces préceptes, s'exposerait à commettre le péché d'homicide. Ces tentatives doivent donc être absolument proscrites, même a-t-on ajouté avec raison, alors qu'elles seraient pratiquées sur un incurable. Le précepte ancien qui dit : *Melius anceps quam nullum remedium*, suppose encore que le remède, tout incertain qu'il soit, ne devra pas nuire, et qu'on a de

sérieuses raisons de présumer qu'il sera efficace ou utile.

Parmi les moyens dont les malades et les médecins sont assez portés à abuser, il faut placer en première ligne, les *narcotiques*. On cite des cas étranges, bien qu'authentiques, où des malades sont arrivés à absorber des doses progressivement croissantes d'opium, qui suffiraient pour empoisonner plusieurs personnes et que l'habitude fait tolérer. Toutefois, cette habitude ne va pas sans altérer gravement l'état moral, les fonctions nerveuses et jusqu'aux actes nutritifs eux-mêmes. Aussi est-ce là une pratique malsaine et condamnable.

Presque toujours, on débute dans cet abus, par vouloir calmer une douleur; mais il arrive bientôt que, sous prétexte d'éviter toute douleur, on réitère l'usage du narcotique, et, pour en obtenir un même effet, on est conduit fatalement à en augmenter la dose. Or la douleur ne doit pas toujours être combattue. La philosophie antique avec sa formule : *Sustine et abstine*, l'avait compris déjà. La science nous dit aujourd'hui, que *la douleur est le cri de l'organe souffrant*, et qu'à vouloir la supprimer totalement, on s'expose à méconnaître la plainte de l'organisme et le mal qu'elle traduit. Mais, la douleur une fois constatée, dira-t-on, pourquoi ne la combattrait-on pas jusqu'à la supprimer, s'il en est moyen ? Or, ici encore, tout est dans la mesure, en quantité, en qualité et en durée. C'est-à-dire qu'après avoir terrassé la douleur, par un moyen puissant, il est bon de ne pas continuer indéfiniment l'usage de ce moyen, mais de le suspendre, afin de voir s'il est encore nécessaire, et si la douleur n'est pas suffisamment épuisée. C'est-à-dire encore que le dosage des agents narcotiques devra être mesuré avec prudence et discrétion, de façon à ne rien faire d'inutile, et à ne pas dépasser la quantité qu'il est indispensable d'employer, pour calmer la

douleur. C'est-à-dire, enfin, que l'agent narcotique devra toujours être choisi parmi ceux qui exposent le moins aux accidents d'intoxication et surtout aux accoutumances dangereuses.

A ces trois titres, il faut se méfier d'un agent dont l'usage tend à devenir bien fréquent, qui a déjà fait bien des victimes chez nous et plus encore à l'étranger. Je parle de la pratique des *injections de morphine.*

Cet usage expose à l'abus de plusieurs façons :

La morphine est d'un dosage délicat; sa puissance fait qu'on dépasse bien souvent avec elle la mesure utile ou nécessaire. La facilité qu'on trouve à l'employer fait qu'on y recourt avec une fréquence que ne justifie pas toujours la douleur qu'elle doit combattre. Le fait est que cet usage devient bientôt une sorte de besoin factice, une manie impérieuse, à laquelle l'habitude d'y céder prête une puissance telle qu'on perd la force d'y résister. Telle est la folie des morphiomanes, qu'on est obligé, pour les guérir, de les traiter comme des fous. Dans un pays voisin du nôtre, l'internement est journellement pratiqué pour combattre cette nouvelle maladie. Le tableau qu'en a tracé Levinstein justifie, et au delà, la pâle esquisse que j'en donne ici.

Il faut avouer, avec le Dr Capelmann, que le médecin est souvent complice de cette passion, et par conséquent responsable de cette folie. Le désir très respectable de calmer les souffrances du malade porte le médecin à l'emploi de la morphine ; comme c'est plus facile et plus tôt fait, il l'emploie en injections sus-cutanées. Bientôt le besoin devenant plus fréquent, le médecin abandonne et la solution calmante et l'instrument pour s'en servir, aux mains du malade ou de ses proches.

Dès lors, rien ne s'oppose plus à l'abus insensé que va faire du médicament le malade livré à lui-même ; nous rencontrons assez souvent des malades qui, arrivés à la

guérison de leur maladie primitive, gardent indéfiniment le besoin impérieux de ces piqûres de morphine. Ils demeurent ainsi, du fait de leur traitement et parfois toute leur vie durant, des valétudinaires incapables de remplir aucune tâche utile, sinon des maniaques à enfermer dans une maison de santé.

Les scrupules, qui doivent présider à l'emploi de la morphine, sont encore de mise, quand il s'agit de provoquer le sommeil anesthésique, au moyen du chloroforme, de l'éther ou des autres agents hypnotiques. Ce que j'ai dit de l'hypnose me dispense de revenir longuement sur ce sujet. Mais, pour ce qui regarde en particulier l'éthérisation ou la chloroformisation, il faut savoir que c'est toujours une opération, par elle-même, délicate et sérieuse.

Aussi ne doit-elle être conseillée ou permise que : 1° quand un sérieux examen du sujet à chloroformer a été fait au préalable, d'où l'on est en droit de conclure que rien ne s'y oppose, c'est-à-dire qu'aucune maladie n'existe, du côté du cœur ou des poumons, pas plus que du côté des centres nerveux, qui puisse rendre l'anesthésie particulièrement dangereuse ;

2° Quand la raison pour laquelle on veut endormir le sujet en vaut la peine ; en un mot, s'il s'agit d'une opération nécessaire et grave. Mais, en raison des dangers que fait toujours courir à la vie du malade le sommeil anesthésique, il ne doit être permis au médecin aussi bien qu'au malade (Capelmann) d'employer le chloroforme, que dans le cas d'une opération grave, et non pas seulement pour échapper à une douleur modérée ou passagère.

Ceci nous conduit à dire quelques mots de l'usage du *chloroforme dans l'accouchement*. Dans les cas ordinaires, où les choses se passent simplement, il vaut mieux s'en abstenir. Toutefois, on ne saurait condamner l'usage du chloroforme dans l'accouchement normal, dans la mesure restreinte où il semble capa-

ble d'atténuer la douleur, de calmer le moral, et cela, sans nuire aucunement ni à la mère ni à l'enfant. Quant aux cas d'accouchement exceptionnellement difficile ou douloureux, nul doute que le chloroforme ne puisse y être employé aussi utilement que licitement.

Une argumentation, aussi étroite que spécieuse, a cru pouvoir arguer d'un mot de la Bible pour condamner cette pratique. Or, s'il en était ainsi, il n'y a pas que les douleurs de l'enfantement qu'il faudrait respecter, mais encore la peine du travail manuel, les souffrances du besoin, tous les maux dont notre pauvre monde est inondé, et cette conclusion serait aussi dénuée d'intelligence que de charité.]

§ 6. — QUELQUES MOTS SUR LA LONGÉVITÉ.

Le jeûne, l'abstinence et la tempérance sont incontestablement le principe et la source de la santé et de la longue vie. *Qui abstinens est adjiciet vitam.* (Eccli., 37-34). Tout le monde connaît l'histoire de ce noble vénitien, le fameux Louis Cornaro, mort âgé de plus de cent ans en 1566. Cet homme, célèbre dans les annales de l'hygiène, s'était vu, vers l'âge de trente-cinq ans, attaqué d'une foule d'infirmités plus ou moins graves, qui semblaient devoir le conduire prochainement et infailliblement au tombeau. Ses maux principaux étaient des douleurs d'estomac et de reins, des coliques, des attaques de goutte, une fièvre lente avec une soif perpétuelle. Tous les remèdes furent sans succès. Les médecins lui déclarèrent qu'il ne lui restait d'autre ressource qu'un régime extrêmement sobre et régulier : il s'y soumit, et en peu de temps il eut lieu de s'en applaudir. Il ne prenait par jour que douze onces d'aliments solides et quatorze onces de boisson. Cornaro, depuis longtemps accoutumé à cette vie austère, se laissa persuader à l'âge de soixante-dix-

huit ans de porter cette mesure à quatorze onces de l'une et à seize de l'autre. Ce léger changement dans son régime dérangea son estomac; il tomba dans le dégoût et la tristesse, et fut atteint d'une fièvre qui dura trente-cinq jours et dont il ne guérit qu'en reprenant son premier genre de vie. Cornaro fait une observation digne de remarque : c'est qu'en suivant un régime aussi sévère et aussi régulier, il se trouva presque insensible aux graves événements, aux malheurs ou aux accidents inévitables de la vie, qui d'ordinaire affectent péniblement ceux qui ne vivent pas avec la même régularité. Et cela se conçoit aisément. L'homme sobre et tempérant pratique ordinairement d'autres vertus encore; il est sage, modéré, prudent, résigné et soumis aux décrets de la divine Providence; son âme s'est trempée de bonne heure dans une éducation fortement morale; en un mot, le plus souvent l'homme tempérant est un vrai sage, un philosophe chrétien, qui demeure debout et calme au milieu des ruines : *impavidum ferient ruinæ*... Aucune tempête terrestre ne le renverse, aucun événement humain ne l'abat, parce qu'il est établi ferme sur le roc inébranlable de la foi... Voyageur d'un jour dans des terres étrangères, il regarde tous les événements de la vie qu'on appelle malheurs, comme des accidents du voyage. Il continue sa marche sur la route du temps, et ne s'arrête que lorsqu'il est entré dans le repos de sa véritable et éternelle patrie.

Le célèbre Haller rapporte que Thomas Pare, paysan anglais, mourut à l'âge de cent cinquante-deux ans, même d'une manière inopinée; car ayant été comblé des faveurs royales, il interrompit sa sobriété tutélaire, et rencontra la mort au sein de l'abondance : « *Thomas Pare, cum paupere et durâ diætâ* 150 *annos attigerat, lautius cum vivere cæperat, continuo periit.* » D'après le même auteur, les anciens Suédois parvenaient à un âge très avancé; mais depuis que les enfants se sont

relâchés de la tempérance de leurs pères, ils n'atteignent lus cette grande longévité. Il en est de même des Nor- giens, dont la vie diminua à raison des excès qu'ils nt en boissons alcooliques. Autrefois on les voyait livrer à soixante-dix ans à la culture de leurs terres, andis qu'aujourd'hui ils sont énervés à cinquante.

En considérant la longue carrière des Pères du désert de l'Égypte et de tous les ermites si éminemment sobres, comme des Esséniens (Josèphe), des Gymnosophistes de l'Inde, le célèbre jésuite Lessius regarda le jeûne et l'abstinence comme le plus beau présent qu'eût fait à l'homme la religion, pour conserver et prolonger ses jours.

La longévité, suite du jeûne et de la tempérance, est donc un fait remarquable acquis à l'hygiène et prouvé par l'expérience de tous les temps. Dans une apologie du jeûne, on a compté la vie de cent cinquante anachorètes pris sous tous les climats et en différents siècles. Ce calcul a donné onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf ans, ou, pour chacun, la durée moyenne de soixante-seize ans trois mois. Cent cinquante académiciens, pris parmi les sciences et les lettres, n'ont présenté que dix mille cinq cent onze ans, ou soixante-neuf ans deux mois d'une vie moyenne. (*Journ. de Méd.*, t. 73, p. 540.) Ainsi le jeûne et l'abstinence sont encore plus propres à la longévité, que la vie calme et régulière des hommes de lettres ou des personnes qui cultivent leur intelligence.

On peut encore rattacher à ces aperçus statistiques de longévité le tableau suivant, fait d'après un relevé d'un certain nombre de professions. Il a été dressé par M. Casper. Il donne le nombre de personnes sur cent ayant atteint leur soixante-dixième année.

Profession.	Nombre proportionnel.
Théologiens.	42
Agriculteurs.	40

Profession.	Nombre proportionnel.
Commerçants ou manufacturiers.	35
Soldats.	32
Commis	32
Avocats.	29
Artistes.	28
Professeurs	27
Médecins.	24

Ce qui frappe d'abord dans ce tableau c'est la longévité des théologiens. Elle s'explique, ce nous semble, assez naturellement par le genre de vie qu'ils mènent habituellement, c'est-à-dire qu'ils joignent à des mœurs douces, paisibles et exemptes de passions tristes, dépressives ou turbulentes, des habitudes de piété, d'ordre, de tempérance et de sobriété... Mais ce qui ne frappera peut-être pas moins, c'est de voir les pauvres médecins, tout livrés au soin de prolonger la vie des autres, se trouver placés tout à fait au bas de l'échelle macrobiotique, tandis que les théologiens ou les prêtres occupent l'extrémité opposée.

Que conclure de là, sinon qu'en général ces deux classes de personnes sont sans doute placées dans des conditions physiques et morales diamétralement opposées ? Cependant nous ne prétendons pas donner cette conclusion comme rigoureusement et constamment vraie. Revenons à l'effet du jeûne.

Le mouvement de la vie mesuré, modéré et réglé par le jeûne et l'abstinence, ralentit nécessairement le cours de nos années, le rend plus uniforme, plus calme, et par là fait naître aussi moins de maladies aiguës, graves qu'une alimentation copieuse, irritante et échauffante. Il ne faut donc pas être étonné de l'extrême longévité des anciens anachorètes ou des Pères du désert. On sait d'ailleurs assez que le jeûne et l'abstinence favorisent singulièrement la continence et la pratique de

la chasteté, et si alors on n'observe pas toujours un déploiement extérieur ou une pétulante expansion des forces physiques, du moins le philosophe contemple avec satisfaction dans l'homme sobre, tempérant et chaste, la sagesse, la paix, la sérénité, l'énergie, la macrobie ou la longévité.

« Sacrés anachorètes de la Thébaïde et du mont Sina, s'écrie M. Virey, dites-nous quelles longues années de paix vous dûtes à ces vertueuses pratiques de piété et à cette douce confiance dans les décrets de la Providence, éternels auxiliaires de la sagesse. Vos âmes innocentes se plongeaient chaque jour dans ces contemplations, ces divines extases d'une autre vie, qui entretiennent la fraîcheur de la jeunesse dans l'organisme, loin d'un monde corrupteur. Combien votre sang, purifié par un régime simple et végétal, s'écoulait plus délicieusement dans vos veines, lorsque votre cœur, exempt des passions tumultueuses du monde, laissait vos sens dans le calme ravissant que procure la vertu ! Ainsi s'usait à peine une existence tranquillement bercée dans son modeste pèlerinage sur la terre. Rien d'âcre ni de violent n'aigrissait les humeurs, ne sollicitait des tempêtes dans l'appareil nerveux cérébral. De pieuses pensées promenaient sans effort votre intelligence dans l'immensité de cet univers, pour s'y réunir à la Divinité, et puiser dans cette source ineffable d'existence, de nouvelles forces, afin de conserver les vôtres. »

Trois mots résument et concluent tout ce dernier paragraphe : tempérance, empire sur soi-même, force, chasteté et pureté de l'âme, jours longs et sereins.

Nous nous sommes peut-être déjà trop étendu sur cette matière, sur laquelle nous avons cru devoir insister un peu, parce que, pour conclusion, nous regardons le jeûne, l'abstinence et la tempérance, comme de puissants moyens de moralisation, et même comme de grands instruments de vertus.

CONCLUSION

[Nous sommes tenté, en terminant, de répéter un mot qui est tout à la fois bien médical, bien philosophique et bien chrétien : l'exercice de la vertu, qui nous est recommandé comme le seul moyen d'assurer notre bonheur dans l'autre vie, est aussi le meilleur moyen que nous ayons pour rendre heureuse notre vie actuelle.

Le fait est que l'harmonie est la loi de la nature tout entière et que tout ce qui la trouble, en un point quelconque de sa hiérarchie, y introduit aussitôt la douleur, puis la maladie, puis la mort; tout ce qui tend à en conserver la sage ordonnance, ou bien à la rétablir là où elle a été altérée, ne peut être qu'une œuvre saine et utile, capable de fournir à la vertu des éléments à mettre en œuvre, capable, en même temps, d'assurer le bonheur.]

OBSERVATION

SUR LE CHAPITRE III DE LA 4e PARTIE

(Page 275.)

Quand l'auteur dit que les faits de guérison, de résurrection, de bilocation, de translation instantanée ne sauraient appartenir au démon, comme faits merveilleux, il faut modifier cette proposition en ce sens que le démon peut, il est vrai, accomplir ces phénomènes, tout merveilleux qu'ils soient pour les hommes, dont ils dépassent le pouvoir naturel ; mais ne pas oublier que le démon les peut effectuer en raison de sa nature spirituelle, et en raison du pouvoir qu'il possède naturellement. Ce qui est miraculeux pour nous cesse ainsi de l'être pour lui ; et ce qui pour nous sort des lois générales de l'univers, y est encore contenu pour lui.

Pour ce qui est des prophéties en particulier, il importe de distinguer : 1° les prophéties d'événements qui dépendent particulièrement de la libre volonté de Dieu et même de celle de l'homme ; et celles-ci sont interdites au démon. 2° Celles qui ont pour objet des évènements contenus virtuellement dans des causes secondes, ou dépendant des lois qui, actuellement cachées à la connaissance humaine, peuvent être découvertes par le démon, par la voie d'intuition qui lui est naturelle ; ces dernières prophéties peuvent être faites par le démon.

TABLE DES MATIÈRES

Préface. I
Avertissement de la première édition. V

PREMIÈRE PARTIE. — DONNÉES PHYSIOLOGIQUES.

Chap. Ier. Aperçu physiologique. — Mesure approximative de l'intelligence humaine. Inanité des données phrénologiques pour la connaissance de l'homme intellectuel et moral. — Des localisations cérébrales. 1

Chap. II. Des tempéraments. 9
— § 1er. Du tempérament nerveux. 12
Tempérament nervoso-sanguin. 18
Tempérament nervoso-bilieux. 18
Tempérament nervoso-lymphatique. . . 19
— § 2. Du tempérament sanguin. 20
Tempérament sanguin musculaire ou athlétique. 24
— § 3. Du tempérament lymphatique. . . . 25
Tempérament lymphatique sanguin ou sanguin-lymphatique, suivant la prédominance organique ou fonctionnelle. . . 29
— § 4. Du tempérament bilieux 30
Tempérament bilieux-sanguin ou sanguin-bilieux. 33
— § 5. Du tempérament érotique ou génital . 34
— § 6. Du tempérament mélancolique . . . 40
Tempérament mixte mélancolique-sanguin et sanguin-mélancolique. 44
Tempérament mélancolique-bilieux. . . 44

SECONDE PARTIE. — MŒCHIALOGIE.

CHAP. Ier. De l'onanisme ou masturbation, *manustrupatio*, souillures manuelles, incontinence secrète, ou *mollities*. 46
— § 1er. Réflexions préliminaires 46
— § 2. Exemples 50
— § 3. De la masturbation. 55
Dégradation physique du masturbateur. . 55
Dégradation morale du masturbateur. . . 56

CHAP. II. De la pollution chez l'homme. 66
— § 1er. De la pollution en général 66
— § 2. Des pollutions nocturnes et diurnes . . 75
De la pollution nocturne. 76
De la pollution diurne. 89
— § 3. Pollutions naturelles. Fausses pollutions. Sensations dites subjectives. 94

CHAP. III. De l'onanisme ou de la masturbation considérée dans le sexe féminin. 101
— § 1er. La masturbation chez la femme. . . . 101
— § 2. Ses variétés 112

CHAP. IV. De la pollution chez la femme. 119
— § 1er. Des pollutions nocturnes et diurnes . 119
— § 2. De la pollution diurne 120
— § 3. De la pollution nocturne. 122

CHAP. V. De l'onanisme conjugal. 125

CHAP. VI. Impuissance. — Incube et succube . . . 145
— § 1er. Impuissance. 146
— § 2. Incube et succube 148

TROISIÈME PARTIE. — EMBRYOLOGIE ET THANATOLOGIE.

CHAP. Ier. Animation de l'embryon ou du fœtus. — Embryogénie. — Avortement. — Baptême des embryons. 155

— § 1er. Réflexions préliminaires 155
— § 2. De l'animation de l'embryon ou du fœtus. 158
— § 3. Embryogénie 163
- § 4. De l'avortement. 165
— § 5. Du baptême des embryons 172
— § 6. Parallèle entre la céphalotripsie et l'opération césarienne. 175

Chap. II. Preuves de la survie des fœtus. — Réfutation des assertions de M. le professeur Velpeau, tendant à infirmer la doctrine de Cangiamila, relativement à l'opération césarienne et au baptême du fœtus après la mort de la mère. — Signes de la mort réelle et apparente. — Signes de la mort imminente. — Opération césarienne sur une femme morte. — Opération sur une femme vivante. — Obstacles à la parturition du côté de la mère. — Obstacles du côté du fœtus. — Des grandes opérations chirurgicales. — Asphyxie et apoplexie des nouveau-nés. — Baptême des monstres. 177
— § 1er. Preuves de la survie du fœtus à la mort de la mère. 177
— § 2. Réfutation des assertions de M. Velpeau, tendant à infirmer la doctrine ou l'enseignement de l'Église, relativement à l'opération césarienne et au baptême des enfants après la mort de leur mère. 184
— § 3. De l'opération césarienne sur une femme morte. 193
— § 4. Procédé de l'opération césarienne. . . 195
— § 5. De l'opération césarienne sur la femme vivante. Obstacles à la parturition du côté de la mère. 198
— § 6. Des grandes opérations chirurgicales . 208
— § 7. Obstacles à la parturition du côté du fœtus. L'hydrocéphalie. 209
— § 8. De l'asphyxie et de l'état apoplectique des nouveau-nés. 214

— § 9. Du baptême des monstres 216
— § 10. De la fécondation artificielle 218
— § 11. Des signes de la mort 220
— § 12. Des signes avant-coureurs d'une mort probable. 226
— § 13. Des soins à donner aux mourants et aux morts. 229

QUATRIÈME PARTIE. — LA MYSTIQUE ET LA SCIENCE.

Chap. Ier. Le sommeil. — L'hypnotisme, le somnambulisme et le magnétisme. — Condamnations ecclésiastiques. — Considérations philosophiques et pratiques. 236
— § 1. Le sommeil 237
— § 2. L'hypnotisme 239
— § 3. Le somnambulisme et le magnétisme . 242
— § 4. Conséquences et dangers de ces pratiques. 247
— § 5. Condamnations ecclésiastiques. — Considérations philosophiques et pratiques . . 250

Chap. II. Les faits mystiques. — La contemplation et l'illusion. — La vision et l'hallucination. — L'extase et son diagnostic 254
— § 1er. La contemplation et l'illusion . . . 257
— § 2. Révélations, visions et hallucinations . . 258
— § 3. L'extase et son diagnostic 265

Chap. III. Mystique diabolique. — Obsession et possession. 274
— § 1er. De l'obsession 276
— § 2. De la possession 277
A Faits suspects. 278
B Rapports de l'état de possession avec l'état de maladie. 288
C Diagnostic de la possession. 292

Chap. IV. De quelques causes d'erreur. 297

CINQUIÈME PARTIE. — ALTÉRATIONS DE LA VOLONTÉ. LES MIRACLES. L'ASCÉTISME.

Chap. Ier. De la monomanie homicide et suicide. — Dépravation de la volonté, ses aberrations, ses écarts et ses entraves par des causes physiologiques et pathologiques. — Analyse de la volonté. — Dépravations chez les femmes enceintes. — Question de la sépulture ecclésiastique des suicidés 302
— § 1er. De la monomanie, homicide et suicide . 302
— § 2. Analyse de la volonté 306
— § 3. Dépravation de la volonté des femmes enceintes 309
— § 4. Conséquences pratiques relatives à la sépulture ecclésiastique 311

Chap. II. Guérisons réputées miraculeuses, c'est-à-dire opérées par des moyens purement spirituels et moraux. — Les miracles contemporains. 314

Chap. III. Quelques réflexions générales sur les passions, considérées au point de vue physiologique et moral 327
— § 1er. Des passions 327
— § 2. Données physiologiques et médicales. . 331
— § 3. Des passions dans l'opinion des sophistes. 335
— § 4. Prophylaxie et thérapeutique des maladies de l'âme ou des passions. 337
— § 5. Quelques mots sur les instruments de pénitence, tels que le cilice, la haire, les ceintures métalliques et surtout la discipline. — Leur effet physiologique et moral. 345

Chap. IV. Le jeûne, l'abstinence, la tempérance et l'intempérance considérés au point de vue physiologique et hygiénique, et appréciés dans leurs effets moraux. — Ascétisme. — De l'usage et de l'abus des médicaments. — De la longévité 349
— § 1er. Le jeûne et l'abstinence 349

— § 2. Désordres moraux, intellectuels et physiques produits ou déterminés par l'intempérance 353
— § 3. De la vie sensuelle 356
— § 4. De l'’ascétisme en général. Avantages moraux, intellectuels, physiques, hygiéniques ou sanitaires, résultant de la pratique du jeûne, de l'abstinence, de la tempérance et de la continence 362
— § 5. De l'usage des médicaments 380
— § 6. Quelques mots sur la longévité 385

Conclusion. 3.0

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

DEBREYENE, Père.
La Théolgie morale et les sciences médicales.



